



REPUBLIQUE DU CAMEROUN

*Paix – Travail – Patrie*



Ministère de l'Économie, de la Planification  
et de l'Aménagement du Territoire

# RAPPORT SUR L'ÉCONOMIE CAMEROUNAISE EN 2025

L'ÉCONOMIE CAMEROUNAISE À L'ÉPREUVE  
DU CONFLIT AU MOYEN-ORIENT



Direction Générale de l'Économie et de  
la Programmation des Investissements Publics

JUILLET 2026

**République du Cameroun**  
**Paix – Travail – Patrie**

---

**Ministère de l'Économie, de la Planification et  
de l'Aménagement du Territoire**



---

# **RAPPORT SUR L'ECONOMIE CAMEROUNAISE EN 2025**

---

## **L'ECONOMIE CAMEROUNAISE À L'EPREUVE DU CONFLIT AU MOYEN-ORIENT**

Direction Générale de l'Économie et de  
la Programmation des Investissements Publics

Juillet 2026

# SOMMAIRE

|                                                                                           |     |
|-------------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| <b>SOMMAIRE</b> .....                                                                     | i   |
| <b>LISTE DES GRAPHIQUES</b> .....                                                         | iii |
| <b>LISTE DES TABLEAUX</b> .....                                                           | v   |
| <b>LISTE DES ANNEXES</b> .....                                                            | v   |
| <b>LISTE DES ACRONYMES</b> .....                                                          | vi  |
| <b>PREFACE</b> .....                                                                      | 1   |
| <b>RESUME EXECUTIF</b> .....                                                              | 3   |
| <b>L'ECONOMIE CAMEROUNAISE EN CHIFFRES EN 2025</b> .....                                  | 8   |
| <b>CONJONCTURE ECONOMIQUE INTERNATIONALE</b> .....                                        | 11  |
| <b>CONJONCTURE ECONOMIQUE NATIONALE</b> .....                                             | 15  |
| <b>CHAPITRE I : L'ACTIVITE ECONOMIQUE EN 2025</b> .....                                   | 17  |
| I.1.    ECONOMIE REELLE.....                                                              | 17  |
| I.2.    ECHANGES COMMERCIAUX .....                                                        | 28  |
| I.3.    SITUATION MONETAIRE .....                                                         | 34  |
| I.4.    FINANCES PUBLIQUES.....                                                           | 40  |
| I.5.    DETTE PUBLIQUE.....                                                               | 44  |
| I.6.    NOTATION SOUVERAINE ET CONVERGENCE MULTILATERALE .....                            | 48  |
| <b>CHAPITRE II : COMPETITIVITE ET INVESTISSEMENTS</b> .....                               | 53  |
| II.1.    ETAT DE LA COMPÉTITIVITÉ EN 2025 .....                                           | 53  |
| II.2.    DYNAMIQUE DES INVESTISSEMENTS PUBLICS .....                                      | 66  |
| II.3.    EVOLUTION DES INVESTISSEMENTS PRIVES.....                                        | 78  |
| II.4.    PROCESSUS DE DEMANTELEMENT TARIFAIRE DE L'APE.....                               | 83  |
| <b>CHAPITRE III : MISE EN ŒUVRE DES POLITIQUES ET STRATÉGIES</b> .....                    | 87  |
| III.1.    STRATEGIE NATIONALE DE DEVELOPPEMENT (SND 30) .....                             | 87  |
| III.2.    COUVERTURE SANTE UNIVERSELLE .....                                              | 103 |
| III.3.    POLITIQUE D'IMPORT-SUBSTITUTION .....                                           | 106 |
| III.4.    PROGRAMME ECONOMIQUE ET FINANCIER, ET REFORMES STRUCTURELLES .....              | 111 |
| III.5.    ZONE DE LIBRE - ECHANGE CONTINENTALE AFRICAINE.....                             | 120 |
| <b>CHAPITRE IV : L'ECONOMIE CAMEROUNAISE A L'EPREUVE DU CONFLIT AU MOYEN-ORIENT</b> ..... | 123 |
| IV.1.    CONTEXTE ET ENJEUX GÉOPOLITIQUES .....                                           | 123 |

|                                                                                      |            |
|--------------------------------------------------------------------------------------|------------|
| IV.2. PRINCIPAUX CANAUX DE TRANSMISSION .....                                        | 125        |
| IV.3. IMPACTS POTENTIELS SUR L'ECONOMIE CAMEROUNAISE.....                            | 132        |
| IV.4. MESURES DE REPOSE POUR LIMITER LES IMPACTS SUR L'ECONOMIE<br>CAMEROUNAISE..... | 148        |
| <b>CHAPITRE V : PERSPECTIVES MACROECONOMIQUES ET RISQUES</b>                         |            |
| <b>MACROBUDGETAIRES.....</b>                                                         | <b>157</b> |
| V.1. PERSPECTIVES MACROECONOMIQUES .....                                             | 158        |
| V.2. RISQUES MACROBUDGETAIRES .....                                                  | 161        |
| <b>ANNEXES .....</b>                                                                 | <b>167</b> |
| <b>REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES.....</b>                                              | <b>175</b> |
| <b>COMITE DE REDACTION .....</b>                                                     | <b>179</b> |
| <b>TABLE DES MATIERES .....</b>                                                      | <b>180</b> |

## LISTE DES GRAPHIQUES

|                                                                                                                                |    |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| Graphique 1 : Évolution de la croissance mondiale .....                                                                        | 12 |
| Graphique 2 : Évolution de la croissance dans certains pays avancés .....                                                      | 13 |
| Graphique 3 : Évolution de la croissance dans certains pays émergents et en développement .....                                | 14 |
| Graphique 4 : Évolution de l'inflation mondiale .....                                                                          | 14 |
| Graphique 5: Évolution du PIB réel.....                                                                                        | 18 |
| Graphique 6: Évolution sectorielle du PIB .....                                                                                | 18 |
| Graphique 7: Évolution du PIB dans le secteur primaire.....                                                                    | 19 |
| Graphique 8: Évolution du PIB dans le secteur secondaire .....                                                                 | 20 |
| Graphique 9: Évolution du PIB dans le secteur tertiaire .....                                                                  | 22 |
| Graphique 10: Contribution des emplois au PIB .....                                                                            | 24 |
| Graphique 11: Évolution de l'inflation au Cameroun .....                                                                       | 26 |
| Graphique 12: Évolution des prix des fonctions de consommation .....                                                           | 27 |
| Graphique 13: Évolution de l'inflation selon l'origine des produits .....                                                      | 27 |
| Graphique 14: Évolution des échanges extérieurs (en milliards Fcfa) .....                                                      | 28 |
| Graphique 15: Exportations des biens (en milliards FCFA) .....                                                                 | 28 |
| Graphique 16: Exportations des principaux produits hors hydrocarbures (en milliards FCFA).....                                 | 29 |
| Graphique 17: Destination des Exportations en 2025 (en milliards FCFA) .....                                                   | 30 |
| Graphique 18: Importations des biens (en milliards FCFA) .....                                                                 | 31 |
| Graphique 19: Évolution des principaux produits ayant contribué à la hausse des Importations en 2025 (en milliards FCFA) ..... | 32 |
| Graphique 20: Origine des Importations en 2025 (en milliards FCFA) .....                                                       | 33 |
| Graphique 21: Variation des termes de l'échange .....                                                                          | 33 |
| Graphique 22: Évolution des dépôts bancaires au Cameroun en 2025 (en milliards) .....                                          | 37 |
| Graphique 23: Évolution des crédits bancaires au Cameroun en 2025 (en milliards) .....                                         | 37 |
| Graphique 24 : répartition des dépôts du secteur bancaire à fin 2025 .....                                                     | 38 |
| Graphique 25: répartition des crédits du secteur bancaire à fin 2025 .....                                                     | 38 |
| Graphique 26: Situation de la mobilisation des recettes internes en 2025 (en milliards) .                                      | 41 |
| Graphique 27: Exécution des dépenses publiques à fin décembre 2025 (en milliards FCFA).....                                    | 42 |
| Graphique 28: Composition des dépenses courantes et en capital en 2025 (en milliards FCFA).....                                | 43 |
| Graphique 29: Part des dépenses en capital en 2025 suivant les sources de financement (en milliards FCFA) .....                | 43 |
| Graphique 30: Encours de la dette du secteur public en 2025 (en milliards).....                                                | 44 |
| Graphique 31: Encours de la dette directe et à garantie publique en 2025 (en milliards)                                        | 45 |
| Graphique 32: Structure de l'encours de la dette extérieure en 2025 (en milliards) .....                                       | 45 |
| Graphique 33: Structure de l'encours de la dette extérieure (en %) .....                                                       | 46 |

|                                                                                                                                                                                                  |     |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| Graphique 34: Répartition de l'encours de la dette intérieure hors RAP et dette flottante (en milliards).....                                                                                    | 46  |
| Graphique 35: Structure de l'encours de la dette intérieure hors RAP et dette flottante (en %).....                                                                                              | 46  |
| Graphique 36: Répartition du service de la dette extérieure (en milliards) .....                                                                                                                 | 47  |
| Graphique 37: Répartition du service de la dette intérieure (en milliards) .....                                                                                                                 | 47  |
| Graphique 38 : Évolution des Soldes Engagés Non Décaissés (SEND's) Extérieurs (en milliards FCFA).....                                                                                           | 48  |
| Graphique 39 : Évolution de la notation du Cameroun par Standard and Poor's.....                                                                                                                 | 49  |
| Graphique 40 : Évolution de la notation du Cameroun par Moody's.....                                                                                                                             | 50  |
| Graphique 41 : Évolution de la notation du Cameroun par Fitch Ratings .....                                                                                                                      | 50  |
| Graphique 42 : score du Cameroun par piliers du B-Ready.....                                                                                                                                     | 60  |
| Graphique 43: Score du Cameroun par dimensions du B-Ready .....                                                                                                                                  | 62  |
| Graphique 44 : Évolution des scores du Cameroun sur les différents piliers de l'indice mondial de l'innovation de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle entre 2024 et 2025..... | 64  |
| Graphique 45: Répartition des projets par secteurs d'intervention .....                                                                                                                          | 67  |
| Graphique 46: Répartition du BIP par sources de financement .....                                                                                                                                | 70  |
| Graphique 47: Évolution du poids des ressources transférées dans les ressources internes ordinaires sur la période 2019-2025 (en %).....                                                         | 72  |
| Graphique 48: répartition de la moins-value fiscale par groupe de produits des APE .....                                                                                                         | 84  |
| Graphique 49: Évolution de la proportion des enfants de 0-5 ans pris en charge gratuitement, par type de palu .....                                                                              | 105 |
| Graphique 50: Évolution de la proportion des enfants de 0-5 ans pris en charge gratuitement, par région .....                                                                                    | 106 |
| Graphique 51 : Écart du PIB réel aux prix de base par rapport à S0 .....                                                                                                                         | 140 |
| Graphique 52 : Écart d'inflation par rapport à S0 .....                                                                                                                                          | 140 |
| Graphique 53 : Écart du solde budgétaire par rapport à S0, en points de PIB .....                                                                                                                | 141 |
| Graphique 54 : Subvention en pourcentage du PIB nominal .....                                                                                                                                    | 141 |
| Graphique 55 : Écart de l'investissement total par rapport à S0.....                                                                                                                             | 142 |
| Graphique 56 : Déviation du solde courant nominal par rapport à S0.....                                                                                                                          | 142 |
| Graphique 57 : Écarts du PIB sectoriel - Agriculture, Industrie, Service .....                                                                                                                   | 144 |
| Graphique 58 : Dynamiques des principales branches exposées aux carburants.....                                                                                                                  | 145 |
| Graphique 59 : Écart de la consommation réelle totale des ménages par rapport à S0..                                                                                                             | 147 |
| Graphique 60 : Écart de la consommation réelle des ménages ruraux par rapport à S0                                                                                                               | 147 |
| Graphique 61 : Écart de la consommation réelle des ménages urbains par rapport à S0 .....                                                                                                        | 148 |

## LISTE DES TABLEAUX

|                                                                                                                         |     |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| Tableau 1: Évolution des emplois du PIB .....                                                                           | 25  |
| Tableau 2: Situation monétaire à fin décembre 2025 (en milliards FCFA) .....                                            | 35  |
| Tableau 3: Réalisation des critères de convergence multilatérale au Cameroun.....                                       | 51  |
| Tableau 4: Indicateurs de surveillance multilatérale .....                                                              | 52  |
| Tableau 5 : score du B-Ready par pilier et par thème du Cameroun.....                                                   | 63  |
| Tableau 6: Gap de financement des projets du PIP .....                                                                  | 68  |
| Tableau 7: Synthèse de la programmation des projets PIP 2026-2028 .....                                                 | 69  |
| Tableau 8: Répartition du BIP par sources de financement et grandes masses (en milliards FCFA).....                     | 71  |
| Tableau 9: Répartition du BIP par secteur (en milliards FCFA).....                                                      | 71  |
| Tableau 10: Évolution des Ressources Transférées du BIP en Crédits de Paiement de 2019 à 2025 (en milliards FCFA) ..... | 72  |
| Tableau 11: Calendrier de démantèlement tarifaire par groupe de produit.....                                            | 83  |
| Tableau 12: Critères de performance quantitatifs (QPC) dans le cadre des accords FEC et MEDC .....                      | 112 |
| Tableau 13: Cibles indicatives dans le cadre des accords FEC et MEDC .....                                              | 113 |
| Tableau 14: Évolution de la mise en œuvre des repères structurels.....                                                  | 114 |
| Tableau 15: Vue d'ensemble des principaux résultats des simulations.....                                                | 139 |
| Tableau 16: Dynamique des branches fortement exposées aux carburants.....                                               | 146 |
| Tableau 17: Mesures de réponse proposées pour limiter les risques.....                                                  | 154 |
| Tableau 18: Évolution de la croissance du PIB (en %) .....                                                              | 158 |
| Tableau 19: Évolution du secteur primaire (en %) .....                                                                  | 158 |
| Tableau 20: Évolution du secteur secondaire (en %).....                                                                 | 159 |
| Tableau 21: Évolution du secteur tertiaire (en %) .....                                                                 | 160 |
| Tableau 22: Évolution des emplois en pourcentage du PIB .....                                                           | 161 |
| Tableau 23: Matrice des risques macro budgétaires .....                                                                 | 164 |

## LISTE DES ANNEXES

|                                                                                     |     |
|-------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| Annexe 1: Évolution des principaux produits exportés.....                           | 168 |
| Annexe 2: Évolution des principaux produits importés.....                           | 169 |
| Annexe 3: Évaluation des politiques et institutions nationales en 2025 (CPIA) ..... | 170 |
| Annexe 4: PIP 2026-2028 suivant les axes stratégiques de la SND30.....              | 171 |

## LISTE DES ACRONYMES

|         |                                                                          |
|---------|--------------------------------------------------------------------------|
| ACC     | Adaptation au Changement Climatique                                      |
| AE      | Autorisation d'Engagement                                                |
| AFE     | Accord sur la Facilitation des Échanges                                  |
| AIBE    | Autres Institutions Bancaires Éligibles au refinancement de la BEAC      |
| AEP     | Alimentation en Eau Potable                                              |
| AIGLES  | Application Informatique de Gestion Logique des Effectifs et de la Solde |
| AFD     | Agence Française de Développement                                        |
| AIC     | Agriculture Intelligente face au climat                                  |
| ALUCAM  | Aluminium du Cameroun                                                    |
| ANIF    | Agence Nationale d'Investigation Financière                              |
| APC     | Africa Processing Company                                                |
| APD     | Avant-Projet Détaillé                                                    |
| AMM     | Autorisation de Mise sur le Marché                                       |
| AN      | Assemblée Nationale                                                      |
| APE     | Accord de Partenariat Économique                                         |
| ARSO    | Organisation Africaine de Normalisation                                  |
| ATO     | Observatoire du Commerce Africain                                        |
| APEX    | Agence de Promotion des Exportations                                     |
| BADEA   | Banque Arabe pour le Développement Économique en Afrique                 |
| BC-PME  | Banque Camerounaise des Petites et Moyennes Entreprises                  |
| API     | Agence de Promotion des Investissements                                  |
| BAD     | Banque Africaine de Développement                                        |
| BDEAC   | Banque de Développement des États de l'Afrique Centrale                  |
| BDP     | Balance des Paiements                                                    |
| BEAC    | Banque des États de l'Afrique Centrale                                   |
| BID     | Banque Islamique de Développement                                        |
| BNT     | Barrières Non Tarifaires                                                 |
| B-READY | Business Ready                                                           |
| BIP     | Budget d'Investissement Public                                           |
| BM      | Banque Mondiale                                                          |

|            |                                                                                |
|------------|--------------------------------------------------------------------------------|
| BTP        | Bâtiments et Travaux Publics                                                   |
| CAC        | Central Africa Cement                                                          |
| C2D        | Contrat de Désendettement et de Développement                                  |
| CAMCIS     | Cameroon Customs Information System                                            |
| CAA        | Caisse Autonome d'Amortissement                                                |
| CMR        | Cameroun                                                                       |
| CAMTEL     | Cameroon Telecommunications                                                    |
| CAMWATER   | Cameroon Water Utilities Corporation                                           |
| CAN        | Coupe d'Afrique des Nations                                                    |
| CARPA      | Conseil d'Appui à la Réalisation des Contrats de Partenariats                  |
| CAS        | Compte d'Affectation Spéciale                                                  |
| CDBF       | Conseil de Discipline Budgétaire et Financier                                  |
| CBMT       | Cadre Budgétaire à Moyen Terme                                                 |
| CCNUCC     | Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques             |
| CDC        | Cameroon Development Corporation                                               |
| CDEC       | Caisse des Dépôts et consignations                                             |
| CDHC       | Commission des Droits de l'Homme du Cameroun                                   |
| CDMT       | Cadre de Dépenses à Moyen Terme                                                |
| CEM        | Country Economic Memorandum                                                    |
| CEAC       | Centres d'Éducation et d'Actions Communautaires aux Communes                   |
| CIOP       | Centre d'Information et d'Orientation Professionnelle                          |
| CNEF       | Conseil National Économique et Financier                                       |
| CNFFDP     | Centre National de Formation des Formateurs et de Développement des Programmes |
| CNI        | Carte Nationale d'Identité                                                     |
| CNPS       | Caisse Nationale de Prévoyance Sociale                                         |
| CNSE-SND30 | Comité National de Suivi-Évaluation de la mise en œuvre de la SND30            |
| CEEAC      | Communauté Économique des États de l'Afrique Centrale                          |
| CEMAC      | Communauté Économique et Monétaire de l'Afrique Centrale                       |
| CNUCED     | Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement               |
| CONAFE     | Comité National de Facilitation des Échanges                                   |

|          |                                                                                                     |
|----------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------|
| CICAM    | Cotonnière Industrielle du Cameroun                                                                 |
| CO2      | Dioxyde de Carbone                                                                                  |
| COVID-19 | Maladie à Coronavirus 2019                                                                          |
| CONSUPE  | Contrôle Supérieur de l'État                                                                        |
| COTIE    | Comité Technique Interministériel d'Experts chargé de l'Examen des dossiers de maturité des projets |
| CPP      | Contrat de Partage de Production                                                                    |
| CP       | Crédits de Paiement                                                                                 |
| CPIA     | Évaluation des politiques et des institutions nationales                                            |
| CRS      | Contrat de Réformes Sectorielles                                                                    |
| CRTV     | Cameroon Radio Television                                                                           |
| CSPH     | Caisse de Stabilisation des Prix des Hydrocarbures                                                  |
| CSU      | Couverture Santé Universelle                                                                        |
| CTD      | Collectivité Territoriale Décentralisée                                                             |
| CUT      | Compte Unique du Trésor                                                                             |
| CTR      | Commission Technique de Réhabilitation des Entreprises du secteur public et Parapublic              |
| CTS      | Comité Technique de Suivi des Programmes Économiques                                                |
| DA       | Droits d'Accises                                                                                    |
| DGB      | Direction Générale du Budget                                                                        |
| DGD      | Direction Générale des Douanes                                                                      |
| DGEPIP   | Direction Générale de l'Économie et de la Programmation des Investissements Publics                 |
| DGI      | Direction Générale des Impôts                                                                       |
| DGSN     | Délégation Générale à la Sureté Nationale                                                           |
| DPO2     | Deuxième Opération d'Appui aux Politiques de Développement                                          |
| DPO3     | Troisième Opération d'Appui aux Politiques de Développement                                         |
| DSCE     | Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi                                                |
| DP       | Division de la Prévision                                                                            |
| DPO      | Development Policy Opération                                                                        |
| ECAM5    | Cinquième Enquête Camerounaise Auprès des Ménages                                                   |
| EESI3    | Troisième Enquête sur l'Emploi et le Secteur Informel                                               |
| DTS      | Droits de Tirages Spéciaux                                                                          |
| DUP      | Déclaration d'Utilité Publique                                                                      |

|        |                                                                     |
|--------|---------------------------------------------------------------------|
| EMF    | Établissement de Microfinance                                       |
| FAO    | Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture |
| FBCF   | Formation Brute de Capital Fixe                                     |
| EEP    | Établissement et Entreprise Publique                                |
| EP     | Entreprises Publiques                                               |
| FCFA   | Franc de la Coopération Financière en Afrique Centrale              |
| FEICOM | Fonds Spécial d'Équipement et d'Intervention Intercommunale         |
| FCP    | Fonds de Contrepartie                                               |
| FIDA   | Fonds International de Développement Agricole                       |
| FEC    | Facilité Élargie de Crédit                                          |
| FEM    | Forum Économique Mondial                                            |
| FNE    | Fonds National pour l'Emploi                                        |
| FOB    | Free on Board (Franco à bord)                                       |
| FINEX  | Financement Extérieur                                               |
| FOSA   | Formations Sanitaires                                               |
| FMI    | Fonds Monétaire International                                       |
| GAFI   | Groupe d'Action Financière                                          |
| GAR    | Gestion Axée sur les Résultats                                      |
| GII    | Global Innovation Index                                             |
| GNL    | Gaz Naturel Liquéfié                                                |
| FODECC | Fonds de Développement des filières Cacao et Café                   |
| FRD    | Facilité pour la Résilience et la Durabilité                        |
| GUCE   | Guichet Unique des Opérations du Commerce Extérieur                 |
| HIMO   | Haute Intensité de Main-d'Œuvre                                     |
| HT     | Hors Taxes                                                          |
| ICSP   | Impôts Communaux Soumis à Péréquation                               |
| GPL    | Gaz de Pétrole Liquéfié                                             |
| GTCI   | Global Talent Competitiveness Index                                 |
| IGS    | Impôt Général Synthétique                                           |
| IDA    | International Development Association                               |
| IDE    | Investissement Direct Étranger                                      |
| IRAD   | Institut de Recherche Agricole pour le Développement                |

|             |                                                                                        |
|-------------|----------------------------------------------------------------------------------------|
| IRCM        | Impôt sur le Revenu des Capitaux Mobiliers                                             |
| INS         | Institut National de la Statistique                                                    |
| INSEAD      | Institut Européen d'Administration des Affaires                                        |
| IS          | Impôt sur les Sociétés                                                                 |
| ICG         | Initiative sur le Commerce Guidé                                                       |
| LBC/FT      | Lutte contre le Blanchiment de Capitaux et le Financement du Terrorisme                |
| MAGZI       | Mission d'Aménagement et de Gestion des Zones Industrielles                            |
| MCS         | Matrice de Comptabilité Sociale                                                        |
| LFI         | Loi de Finances Initiale                                                               |
| MEGC        | Modèle d'Équilibre Général Calculable                                                  |
| LFR         | Loi de Finance Rectificative                                                           |
| MEDC        | Mécanisme Élargi De Crédit                                                             |
| MINAC       | Ministère des Arts et de la Culture                                                    |
| MINADER     | Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural                                   |
| MINAS       | Ministère des Affaires Sociales                                                        |
| MINCOM      | Ministère de la Communication                                                          |
| MINCOMMERCE | Ministère du Commerce                                                                  |
| MINDEF      | Ministère de la Défense                                                                |
| MINDCAF     | Ministère des Domaines, du Cadastre et des Affaires Foncières                          |
| MINDDEVEL   | Ministère de la Décentralisation et du Développement Local                             |
| MINEFOP     | Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle                               |
| MINEDUB     | Ministère de l'Éducation de Base                                                       |
| MINEE       | Ministère de l'Eau et de l'Energie                                                     |
| MINEPAT     | Ministère de l'Économie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire         |
| MINEPDED    | Ministère de l'Environnement de la Protection de la Nature et du Développement Durable |
| MINEPIA     | Ministère de l'Élevage, des Pêches et des Industries Animales                          |
| MINFOF      | Ministère des Forêts et de la Faune                                                    |
| MINESEC     | Ministère des Enseignements Secondaires                                                |
| MINFI       | Ministère des Finances                                                                 |
| MINFOPRA    | Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative                      |

|           |                                                                                        |
|-----------|----------------------------------------------------------------------------------------|
| MINH DU   | Ministère de l'Habitat et du Développement Urbain                                      |
| MINJEC    | Ministère de la Jeunesse et de l'Éducation Civique                                     |
| MINMAP    | Ministère des Marchés Publics                                                          |
| MINMIDT   | Ministère des Mines, de l'Industrie et du Développement Technologique                  |
| MINPMEESA | Ministère des Petites et Moyennes Entreprises, de l'Économie Sociale et de l'Artisanat |
| MINPOSTEL | Ministère des Postes et Télécommunications                                             |
| MINPROFF  | Ministère de la Promotion de la Femme et de la Famille                                 |
| MINRESI   | Ministère de la recherche Scientifique et de l'Innovation                              |
| MINSANTE  | Ministère de la Santé publique                                                         |
| MINSEP    | Ministère des Sports et de l'Éducation Physique                                        |
| MINT      | Ministère des Transports                                                               |
| MINTSS    | Ministère du Travail et de la Sécurité Sociale                                         |
| MINTOURL  | Ministère du Tourisme et des Loisirs                                                   |
| MINTP     | Ministère des Travaux Publics                                                          |
| MW        | Mégawatt                                                                               |
| OEA       | Opérateur Économique Agréé                                                             |
| OES       | Organisations de l'Économie Sociale                                                    |
| OHADA     | Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires                     |
| OIT       | Organisation Internationale du Travail                                                 |
| NBE       | Nomenclature Budgétaire de l'État                                                      |
| OMPI      | Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle                                   |
| ONEFOP    | Observatoire National de l'Emploi et de la Formation Professionnelle                   |
| ONUDI     | Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel                        |
| OMC       | Organisation Mondiale du Commerce                                                      |
| ONG       | Organisation Non Gouvernementale                                                       |
| OSSP-CMR  | Opération de Soutien au Secteur Privé Camerounais                                      |
| OPEP      | Organisation des pays exportateurs de Pétrole                                          |
| P2I-SND30 | Programme d'Impulsion Initiale de la SND30                                             |
| OSC       | Organisation de la Société Civile                                                      |

|             |                                                                                                                                       |
|-------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| PADESCE     | Projet d'Appui au Développement de l'Enseignement Secondaire et des Compétences pour la Croissance et l'Emploi                        |
| PADL        | Programme d'Appui au Développement Local                                                                                              |
| OT          | Obligations du Trésor                                                                                                                 |
| PAD         | Port Autonome de Douala                                                                                                               |
| PAEPYS      | Projet d'Alimentation en Eau Potable de la ville de Yaoundé et de ses environs                                                        |
| PAIRPEV     | Projet d'appui à l'insertion et la réinsertion socio-professionnelle des personnes vulnérables                                        |
| PAK         | Port Autonome de Kribi                                                                                                                |
| PAPSS       | Système panafricain de paiement et de règlement                                                                                       |
| PATIPAPLACE | Projet Plaine Centrale                                                                                                                |
| PAREC       | Programme d'Appui à la Réforme de l'Éducation au Cameroun                                                                             |
| PARPAC      | Programme d'Appui au Renforcement de la Production Agricole du Cameroun                                                               |
| PCA         | Président du Conseil d'Administration                                                                                                 |
| PEA-Jeunes  | Programme de Promotion de l'Entrepreneuriat Agropastoral des Jeunes                                                                   |
| PDFP        | Plateforme de Dialogue sur les Finances Publiques                                                                                     |
| PDU         | Plan de Développement Urbain                                                                                                          |
| PETVISIDAME | Projet d'Élimination de la Transmission du VIH de la Mère à l'Enfant et de Prise en Charge du VIH chez les Enfants et les Adolescents |
| PEF         | Programme Économique et Financier                                                                                                     |
| PFS         | Projet Filets Sociaux                                                                                                                 |
| PFS-AIE     | Projet Filets Sociaux Adaptatifs et d'Inclusion Économique                                                                            |
| PEFA        | Public Expenditure and Financial Accountability                                                                                       |
| PFNL        | Produits Forestiers Non ligneux                                                                                                       |
| PIISAH      | Plan Intégré d'Import-Substitution Agropastoral et Halieutique                                                                        |
| PGRGFP      | Plan Global de Réformes de la Gestion des Finances Publiques                                                                          |
| PIB         | Produit Intérieur Brut                                                                                                                |
| PIP         | Programme d'Investissement Prioritaire                                                                                                |
| PLADDT      | Plans Locaux d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire                                                                  |
| PLANUT      | Plan d'Urgence Triennal pour l'Accélération de la Croissance Économique                                                               |

|           |                                                                                                   |
|-----------|---------------------------------------------------------------------------------------------------|
| PM        | Premier Ministre                                                                                  |
| PME       | Petite et Moyenne Entreprise                                                                      |
| PNLP      | Programme National de Lutte contre le Paludisme                                                   |
| PNIA      | Programme National d'Investissement Agricole                                                      |
| PNG       | Position Nette du Gouvernement                                                                    |
| PNUD      | Programme des Nations Unies pour le Développement                                                 |
| PPP       | Partenariat Public Privé                                                                          |
| PPRD/NOSO | Plan Présidentiel de Reconstruction et de Développement des Régions du Nord-ouest et du Sud-Ouest |
| PRFV      | Programme de Régularisation Fiscale Volontaire                                                    |
| PRC       | Présidence de la République du Cameroun                                                           |
| PRD       | Plan Régional de Développement                                                                    |
| PROBMIS   | Système d'Information de Gestion du Budget Programme                                              |
| PSRGFP    | Plan Stratégique des Réformes et de la Gestion des Finances Publiques                             |
| PROLAC    | Projet Régional et de Développement du Lac Tchad                                                  |
| PRRTERS   | Projet de Remise à Niveau des Réseaux de Transport d'Électricité et de Réforme du Secteur         |
| PSV       | Personne Socialement Vulnérable                                                                   |
| PUMIP     | Projet d'Urgence pour une Meilleure Intégration du PAEPYS                                         |
| PTF       | Partenaire Technique et Financier                                                                 |
| QPC       | Critères de Performance Quantitatifs                                                              |
| RAP       | Restes à Payer                                                                                    |
| RESU      | Registre Social Unifié                                                                            |
| PTS-J     | Plan Triennal Spécial Jeunes                                                                      |
| PZTN      | Plan de Zonage du Territoire National                                                             |
| RESUC     | Registre Social Unifié du Cameroun                                                                |
| RIE       | Réseau Interconnecté Est                                                                          |
| RIO       | Ressources Internes Ordinaires                                                                    |
| RIS       | Réseau Interconnecté Sud                                                                          |
| RR        | Rencontres Régionales                                                                             |
| SASMIN    | Semaine d'Actions de Santé et de Nutrition Infantile et Maternelle                                |
| SECAL     | Projet d'Appui à la Sécurité Alimentaire dans les Territoires Ruraux du Cameroun                  |

|            |                                                                                                   |
|------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------|
| SIGIF2     | Système Informatique de Gestion des Informations Forestières, deuxième génération                 |
| SIG-RESUC  | Système d'Information de Gestion du Registre Social Unifié du Cameroun                            |
| SMIG       | Salaire Minimum Interprofessionnel Garanti                                                        |
| RT         | Ressources Transférées                                                                            |
| RU         | Royaume Uni                                                                                       |
| S&P        | Standard & Poor's                                                                                 |
| SAN        | Sécurité Alimentaire Nutritionnelle                                                               |
| SDSR       | Stratégie de Développement du Secteur rural                                                       |
| SEND       | Soldes Engagés Non Décaissés                                                                      |
| SIDA       | Syndrome de l'Immunodéficience Acquise                                                            |
| SND-30     | Stratégie Nationale de Développement 2020-2030                                                    |
| SNADDT     | Schéma National d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire                           |
| SNH        | Société Nationale des Hydrocarbures                                                               |
| SONAMINES  | Société Nationale des Mines                                                                       |
| SONARA     | Société Nationale de Raffinage                                                                    |
| SPM        | Services du Premier Ministre                                                                      |
| TFMP       | Taux de la Facilité Marginale de Prêt                                                             |
| SRADDT     | Schémas Régionaux d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire                         |
| SUCAM      | Santé Universelle du Cameroun                                                                     |
| TIAO       | Taux d'intérêt des appels d'offres                                                                |
| TIC        | Technologie de l'Information et de la Communication                                               |
| TTC        | Toutes Taxes Comprises                                                                            |
| TIMP       | Taux interbancaire moyen pondéré                                                                  |
| UNFPA      | Fonds des Nations Unies pour la Population                                                        |
| UNVDA      | Upper Nun Valley Development Authority                                                            |
| UPA        | Unité de Production Artisanale                                                                    |
| TRANSFAGRI | Programme Intégré de Valorisation et de Transformation des Produits Agricoles et Agroalimentaires |
| ZEP        | Zone d'Éducation Prioritaire                                                                      |
| ZES        | Zones économiques spécialisées                                                                    |
| ZLECAF     | Zone de Libre Échange Continentale Africaine                                                      |

## PREFACE

L'édition 2026 du Rapport sur l'économie camerounaise paraît dans un contexte international profondément bouleversé. Le conflit armé déclenché le 28 février 2026 au Moyen-Orient, opposant les États-Unis et Israël à l'Iran, a provoqué une onde de choc dont les répercussions vont au-delà du théâtre des opérations. La flambée des cours du pétrole et la désorganisation des chaînes logistiques rappellent avec force la vulnérabilité des économies ouvertes, et tout particulièrement celle du Cameroun, aux chocs géopolitiques majeurs.

Avant d'en évaluer les répercussions, ce rapport dresse **le bilan de l'économie camerounaise au cours de l'année 2025**. Celle-ci s'est inscrite dans la continuité des dynamiques de résilience observées ces dernières années. La croissance du PIB réel s'est maintenue à 3,5%, un niveau identique à celui de 2024, portée par le dynamisme du secteur non pétrolier (+3,8%) qui a compensé le repli de la production d'hydrocarbures. Le secteur tertiaire est demeuré le principal moteur de l'activité (+4,3%), soutenu par la vitalité des télécommunications, des services financiers et des transports. Le secteur secondaire a poursuivi sa transformation, avec un raffermissement des industries manufacturières et de la production énergétique, notamment grâce à la mise en service complète du barrage de Nachtigal. Le secteur primaire, bien qu'en ralentissement, a bénéficié d'une campagne agricole vivrière globalement satisfaisante.

Sur le front des prix, l'inflation a poursuivi sa décrue, revenant à 3,4% en moyenne annuelle après 4,5% en 2024, sous l'effet combiné de la détente des prix alimentaires mondiaux, des politiques monétaires restrictives de la BEAC et d'une meilleure régulation du marché intérieur. Les finances publiques ont été consolidées : la mobilisation des recettes non pétrolières a progressé, même si le déficit budgétaire global s'est dégradé à -2,1% du PIB, et l'encours de la dette du secteur public a été contenu à 43,1% du PIB, bien en deçà du seuil communautaire de 70%. La notation souveraine du Cameroun est restée stable, témoignant de la confiance des partenaires dans la trajectoire de réformes du pays.

Sur le plan des politiques publiques, le Gouvernement a poursuivi la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Développement 2020-2030 (SND30), avec des avancées notables dans les domaines des infrastructures, des industries manufacturières, du secteur rural, du capital humain et de la gouvernance. Le déploiement de la Couverture Santé Universelle s'est accéléré avec l'extension du chèque santé et la montée en puissance de la plateforme numérique de gestion. La politique d'import-substitution a connu une impulsion décisive avec la mise en œuvre du Plan Triennal Intégré d'Import-Substitution Agropastoral et Halieutique. Le Cameroun a par ailleurs achevé avec succès son programme économique et financier avec le FMI, confortant la crédibilité de son cadre de réformes structurelles.

C'est sur ces fondations que survient, en février 2026, le choc géopolitique dont l'analyse constitue le cœur du chapitre IV. Celui-ci situe d'abord le conflit dans son contexte géopolitique, avant d'identifier les quatre canaux de transmission vers l'économie camerounaise. Le MINEPAT a ensuite mobilisé un Modèle d'Équilibre Général Calculable dynamique pour simuler trois scénarios de réponse face au choc (gel total des prix à la pompe, transmission partielle et transmission intégrale). Le chapitre conclut en déclinant les mesures de réponse, conjoncturelles et structurelles, nécessaires pour amortir le choc et renforcer durablement la résilience de l'économie nationale. Les résultats présentés n'ont pas vocation à prédire l'avenir, mais à éclairer les arbitrages entre protection du pouvoir d'achat et soutenabilité budgétaire, entre stabilisation de court terme et préservation de l'investissement à moyen terme.

Je forme le vœu que ce document constitue un outil utile pour les décideurs publics, les partenaires techniques et financiers, les opérateurs économiques et l'ensemble des citoyens soucieux de comprendre les défis que traverse notre économie, et les voies qui s'offrent à nous pour y répondre.

**Alamine Ousmane Mey**  
**Ministre de l'Économie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire**



## RESUME EXECUTIF

**La croissance économique mondiale est restée stable en 2025**, en lien avec le regain d'activité dans la zone euro et la résilience de plusieurs économies émergentes, malgré la persistance de tensions géopolitiques et de politiques monétaires encore restrictives. Ainsi, d'après les Perspectives de l'économie mondiale du FMI de juillet 2026, la croissance mondiale s'est située à 3,5%, un rythme en légère hausse par rapport à 2024. Dans les économies avancées, la croissance est passée de 1,8% à 1,9%, alors qu'elle s'est stabilisée à 4,5% dans les pays émergents et en développement. En Afrique subsaharienne, l'activité s'est raffermie, progressant de 4,2% à 4,5%, portée par les réformes structurelles dans plusieurs grandes économies de la région. L'inflation mondiale a poursuivi son repli, revenant de 5,8% en 2024 à 4,1% en 2025. Dans la zone CEMAC, la croissance est ressortie à 3,5%, contre 2,7% en 2024, sous l'impulsion des dynamiques favorables observées notamment au Cameroun et au Gabon, en dépit de l'essoufflement de la production pétrolière.

**Au niveau national**, malgré la persistance des tensions inflationnistes et la poursuite du déclin de la production pétrolière et gazière (-6,6%), l'activité économique a bénéficié du dynamisme du secteur tertiaire et de la résilience de la demande intérieure. Ainsi, le secteur tertiaire a crû de 4,3% en 2025, contre 4,2% en 2024, en raison de la bonne tenue de l'activité dans les branches « télécommunications », « banques et organismes financiers » et « transports ». Le secteur secondaire a légèrement accéléré, affichant une progression de 2,6% contre 1,7% l'année précédente, porté par le raffermissement des industries manufacturières, de la production d'électricité (avec la mise en service complète du barrage de Nachtigal) et du BTP (+4,3%), malgré le repli persistant des industries extractives. Le secteur primaire a nettement ralenti, avec une croissance limitée à 1,8% contre 3,6% en 2024, imputable à la contre-performance de l'agriculture industrielle d'exportation (-3,2%), que la bonne tenue de l'agriculture vivrière (+3,7%) n'a que partiellement compensée. Le taux de croissance global du PIB s'est ainsi établi à 3,5%, comme en 2024, le dynamisme du secteur non pétrolier (+3,8%) ayant absorbé le choc du repli des hydrocarbures.

**En ce qui concerne le niveau des prix**, les pressions inflationnistes se sont atténuées en 2025, l'inflation revenant à 3,4% en moyenne annuelle contre 4,5 % en 2024. Cette décrue de 1,1 point est principalement attribuable au ralentissement marqué des prix de la fonction transport (+2,4%, après +12,3% en 2024), en lien avec l'effet de base consécutif à la revalorisation des prix des carburants intervenue l'année précédente. En revanche, les prix des produits alimentaires ont accéléré (+6,8% contre +5,5%), tirés par les légumes (+12,5%) et les fruits (+8,6%), sous l'effet des contraintes climatiques pesant sur l'offre et des pressions de la demande sous-régionale. L'inflation sous-jacente s'est établie à 2,1%. Selon l'origine, les prix des produits locaux ont progressé de 3,9% et ceux des produits importés de 2,2%. L'inflation est demeurée au-dessus du seuil communautaire de 3%, avec des disparités notables : Bafoussam (4,7%), Ngaoundéré (4,5%) et Bamenda (4,5%) ont enregistré les niveaux les plus élevés.

**En raison de la contraction sensible des exportations d'hydrocarbures** (-22,5% en valeur), affectées par le déclin des volumes (-15,6%) et le repli des cours internationaux, le taux de couverture des exportations par les importations s'est dégradé en 2025. Il a reculé de 5,1 points pour s'établir à 60,0%. Les exportations totales se sont établies à 3 142 milliards de FCFA (-3,4%), tandis que les importations ont progressé de 4,8% pour atteindre 5 240 milliards, tirées par les biens d'équipement, les véhicules automobiles (+22,8%) et les poissons et crustacés (+37,8%). Ainsi, le solde commercial, structurellement déficitaire, s'est détérioré de 350,9 milliards de FCFA pour s'établir à -2 098 milliards. Les exportations hors hydrocarbures ont néanmoins progressé de 11,5%, portées par le cacao en fèves (+18,8%, à 811,2 milliards, dans un contexte de prix internationaux historiquement élevés), la pâte de cacao (+24,4%), la banane (+85,1%) et le savon de ménage (+54,5%). Les termes de l'échange se sont détériorés de 8,1 %, sous l'effet conjugué du repli des prix à l'exportation (-7,3%) et de la quasi-stabilité des prix à l'importation (+0,9%).

**Le Gouvernement a poursuivi en 2025 la consolidation des finances publiques.** La loi de finances initiale a été révisée par une loi de finances rectificative du 11 juillet 2025, portant le budget à 7 735,9 milliards de FCFA, soit une hausse de 418,2 milliards (+5,7%). À fin décembre 2025, les recettes internes totales (hors dons) mobilisées se sont élevées à 4928,2 milliards de FCFA, soit un taux de réalisation de 92,2% par rapport à la LFR. Les recettes pétrolières se sont établies à 567,2 milliards, en repli de 121,5 milliards, affectées par la contraction de la production et le fléchissement des cours. Les recettes non pétrolières ont en revanche progressé (+59,3 milliards), portées par la bonne performance des impôts et taxes (2929,2 milliards, soit une hausse de 22,7 milliards) et des douanes (1 087,2 milliards, soit une hausse de 30,9 milliards). Les dépenses totales exécutées se sont établies à 5 752,8 milliards de FCFA, en hausse de 239,1 milliards par rapport à 2024, portées conjointement par les dépenses courantes et les dépenses en capital. Le déficit budgétaire global (base ordonnancements) s'est établi à -714,3 milliards de FCFA, soit 2,1 % du PIB, en dégradation par rapport à la LFR qui tablait sur -0,8 % du PIB.

**Le Cameroun a poursuivi durant l'année 2025 sa politique d'endettement prudente** visant à satisfaire les besoins de financement de l'État à moindre coût et à respecter ses obligations de paiement vis-à-vis de ses partenaires. Au terme de l'exercice, l'encours de la dette du secteur public est estimé à 14 736 milliards de FCFA, soit 43,1 % du PIB, en repli de 0,3 point par rapport à 2024. La dette directe de l'administration centrale s'établit à 13 776 milliards de FCFA, dont 73,8 % de dette extérieure. L'encours demeure bien en deçà du seuil communautaire de 70 %. La notation souveraine du Cameroun est restée stable sur la période.

**L'amélioration de la compétitivité de l'économie et du climat des affaires est restée sur une dynamique favorable.** Le Cameroun a poursuivi en 2025 les réformes autour de la facilitation de l'accès au financement, de la facilitation des échanges et de la modernisation de la fiscalité. L'indice B-READY 2025 de la Banque mondiale met en évidence un climat des affaires contrasté, avec un score de 59/100 pour le cadre réglementaire, 36/100 pour les services publics et 57/100 pour l'efficacité opérationnelle, traduisant des acquis réglementaires certains mais une traduction encore insuffisante en

services publics efficaces et digitalisés. L'Indice mondial de l'innovation de l'OMPI a enregistré une progression modeste, reflétant un écosystème d'innovation en structuration. Le Gouvernement devrait toutefois renforcer les actions visant (i) la digitalisation de l'administration publique ; (ii) la facilitation de l'accès aux facteurs de production ; (iii) l'innovation au sein des entreprises ; et (iv) l'amélioration de l'offre d'infrastructures économiques.

**L'enveloppe du BIP 2025 s'est établie à 1 852,1 milliards de FCFA en crédits de paiement**, en hausse de 15,5% par rapport à 2024. Les infrastructures concentrent 60,8% de cette enveloppe, soit 1 126,1 milliards, confirmant l'orientation des investissements publics vers les secteurs à fort impact économique.

**La mise en œuvre du programme économique et financier 2021-2024 avec le FMI** s'est achevée avec succès en juillet 2025. Les revues conduites au titre de l'exercice ont toutes été jugées concluantes par le Conseil d'Administration du FMI, confortant la crédibilité du cadre de réformes structurelles du Cameroun.

**En 2025, la mise en œuvre de la Couverture Santé Universelle (CSU)** a franchi une étape importante avec le lancement de la phase 2 et le renforcement du dispositif de pilotage. Le nombre de personnes enrôlées a atteint 4 256 165 à fin décembre 2025, soit 103% de la cible fixée. La plateforme numérique OpenIMIS a été déployée pour fiabiliser les données, et le panier de soins a été structuré autour de 88 interventions intégrant les programmes prioritaires. L'intensification des stratégies communautaires, à travers plus de 6,8 millions de visites à domicile, a permis de rapprocher les services de santé des populations. La politique d'import-substitution a connu une impulsion décisive avec la mise en œuvre du Plan Triennal Intégré d'Import-Substitution Agropastoral et Halieutique (PIISAH), doté d'une provision de 53 milliards de FCFA dans la loi de finances 2025. L'opérationnalisation de la Zone de Libre-Échange Continentale Africaine (ZLECAf) s'est poursuivie avec de nouvelles initiatives de commerce guidé.

**Le Cameroun est résolument engagé, avec le reste de la communauté mondiale, dans la lutte contre le changement climatique.** Le pays a renforcé son dispositif institutionnel et densifié son cadre de planification stratégique pour une meilleure prise en compte des considérations liées au climat. Dans le cadre de la loi de finances 2026, un document budgétaire sensible au climat a été annexé.

Par ailleurs, la présente édition du Rapport sur l'économie camerounaise consacre une analyse approfondie à une thématique d'actualité : **l'impact du conflit au Moyen-Orient sur l'économie nationale**. Un choc géopolitique majeur est en effet survenu le 28 février 2026 avec le déclenchement du conflit armé opposant les États-Unis et Israël à l'Iran. Le blocus du détroit d'Ormuz, intervenu dès le 4 mars, a paralysé le transit de 20 à 25% du pétrole mondial, propulsant le baril de Brent de 72 à plus de 110 dollars. Pour le Cameroun, importateur net de produits pétroliers et dépendant des chaînes logistiques internationales, ce choc se transmet par quatre canaux principaux : le renchérissement de la charge de subvention aux carburants, la détérioration du compte courant, la hausse des coûts de fret maritime sur les intrants, et le durcissement des conditions financières.

Afin d'éclairer les arbitrages des autorités, trois scénarios de politique de prix ont été simulés à l'aide d'un Modèle d'Équilibre Général Calculable dynamique : **le gel total des prix à la pompe, la transmission partielle du choc et la transmission intégrale aux prix domestiques**. Les résultats font apparaître un arbitrage central entre protection du pouvoir d'achat et soutenabilité budgétaire. Dans le scénario de gel total, la charge de subvention aux carburants s'accroît pour se situer à 0,7% du PIB en 2026, ce qui protège le pouvoir d'achat à court terme (+0,86% de consommation réelle des ménages en 2026), mais dégrade les dépenses d'investissement total (-6,46% en 2026) et creuse le déficit budgétaire. La transmission partielle réduit la charge de subvention qui atteint de 0,35% du PIB tout en répartissant le choc entre l'État et les agents économiques, tandis que la transmission intégrale annule le coût budgétaire direct mais expose davantage les ménages, avec une perte cumulée de consommation réelle de -5,61% sur la période 2026-2028 et une contraction de l'investissement total de -15,2% sur la même période.

Face à ces résultats, le chapitre IV décline un ensemble de mesures de réponse articulées en deux volets, ancrés dans le scénario de transmission partielle (S2), apparu comme le plus équilibré entre protection sociale et soutenabilité budgétaire.

Les mesures conjoncturelles incluent : une trajectoire graduelle d'ajustement des prix à la pompe avec corridor de variation ; des transferts temporaires ciblés vers les ménages pauvres, ruraux et urbains à faible revenu ; la sanctuarisation des projets d'investissement public à fort effet multiplicateur ; des appuis ciblés aux branches fortement exposées (transport, construction, commerce, agriculture) ; la mise en place d'un tableau de bord interministériel de suivi des prix, des marges et des effets de second tour ; ainsi que la mobilisation de financements extérieurs concessionnels pour amortir le choc budgétaire sans compromettre les dépenses essentielles.

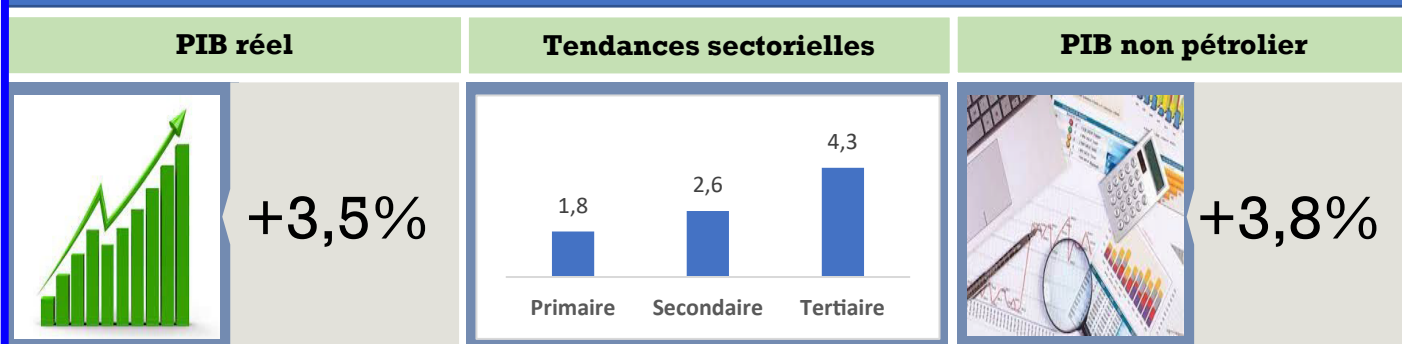
Six chantiers structurels sont par ailleurs identifiés pour réduire durablement les vulnérabilités : réduire la dépendance aux produits raffinés importés (reconstruction de la SONARA, mise en service de la raffinerie C-STAR, diversification du mix énergétique) ; diversifier le portefeuille exportateur par la transformation locale des produits primaires ; renforcer l'autonomie en intrants agricoles (production locale d'engrais, filières semencières nationales) ; moderniser le maillage logistique et réduire les coûts de transport intérieurs ; constituer des stocks stratégiques de produits pétroliers, d'engrais et de denrées alimentaires ; et achever le Registre Social Unifié pour permettre un ciblage efficace des ménages vulnérables en cas de crise. L'ensemble de ces analyses et recommandations est détaillé au chapitre IV.

**En perspective**, malgré les fortes incertitudes liées au conflit au Moyen-Orient et à ses répercussions sur les marchés énergétiques et logistiques mondiaux, **les projections macroéconomiques tablent sur une croissance du PIB réel de 3,5% en 2026, puis de 3,6% en 2027, avant un rebond à 4,8% en 2028** sous l'effet conjugué de la reprise pétrolière et de la consolidation du dynamisme hors pétrole. Les tensions inflationnistes pourraient connaître un rebond sous l'effet de la hausse des coûts de transport et des intrants importés. Le déficit budgétaire devrait rester contenu, dans le souci de maîtriser le niveau d'endettement en dessous de 45% du PIB.

**Plusieurs risques de nature macro-budgétaire pourraient toutefois infléchir ces perspectives.** Le premier est lié à une éventuelle **baisse de la demande extérieure**, dans un contexte de ralentissement des économies avancées et d'essoufflement de la reprise chinoise, qui pèserait sur les exportations camerounaises. Le deuxième concerne **le niveau encore élevé de l'inflation**, entretenu par les tensions sur les prix alimentaires, la hausse des coûts énergétiques et de transport, et les effets de la dépréciation de l'euro face au dollar sur les importations libellées en devises. Le troisième est la **dégradation des conditions climatiques**, avec une probabilité élevée d'inondations et de sécheresses affectant aussi bien la production agricole que la production hydroélectrique, y compris le barrage de Nachtigal. Le quatrième réside dans une éventuelle **restriction des transactions financières internationales à court terme**, susceptible de limiter la liquidité externe. Le cinquième porte sur le **risque d'endettement excessif**, la charge de la dette rapportée aux recettes internes pouvant passer de 28,3% à 53,5% d'ici 2028. Enfin, le sixième risque tient au **passif conditionnel lié aux partenariats public-privé**, dont la matérialisation représenterait un coût de 1 à 2 points de PIB pour les finances publiques.

# L'ECONOMIE CAMEROUNAISE EN CHIFFRES EN 2025

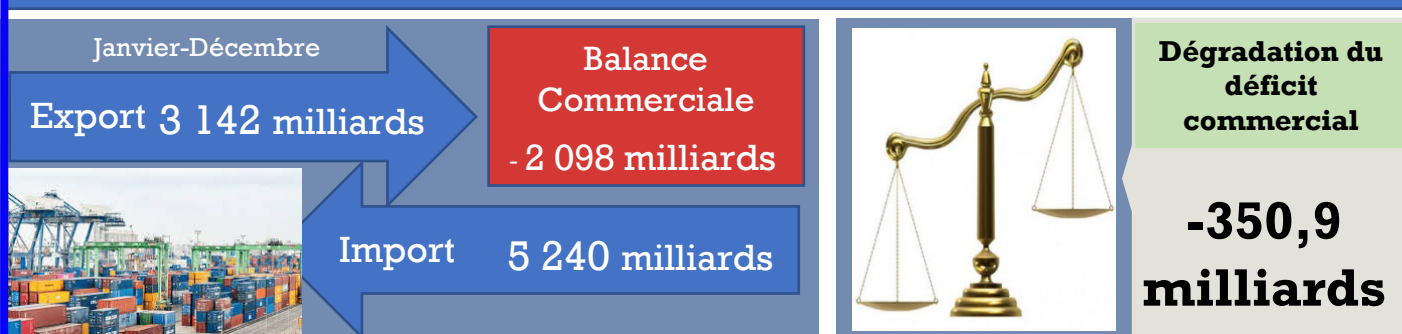
## EVOLUTION DE L'ACTIVITE ECONOMIQUE NATIONALE



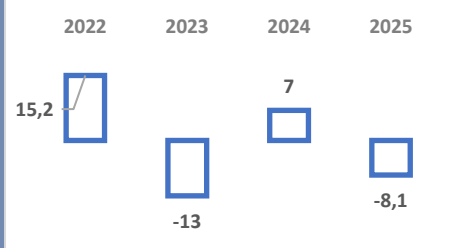
## INFLATION



## ECHANGES COMMERCIAUX



### Termes de l'échange



### Dégradation des termes de l'échange

Soutenue par une diminution sensible de l'indice des prix à l'exportation

## SITUATION MONETAIRE



### Accroissement de la masse monétaire

**+13,3%**

Masse monétaire : **10 357,0 milliards**

Avoirs Ext. nets : **3 395,3 milliards (+21,9%)**

Crédit intérieur : **9 022,3 milliards (+8,1%)**

## FINANCES PUBLIQUES

### Recettes internes et dons

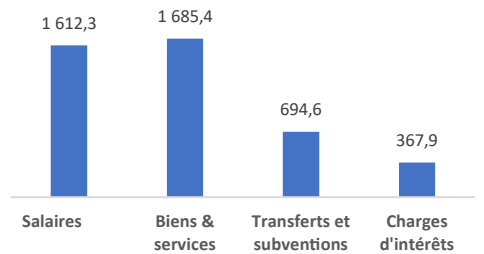


en milliards FCFA

|                  |               |
|------------------|---------------|
| Rec. Pétrolières | 567,2         |
| Rec. Non Pétro.  | 4 361,0       |
| Dons             | 159,3         |
| <b>TOTAL</b>     | <b>5087,5</b> |

### Dépenses courantes

**4 360,1 milliards**



## BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLICS



**BIP**

**1 852,1 milliards**  
en crédits de paiement

En hausse de **248,0 milliards**

A fin déc. 2025

Taux d'ordonnancement

**73,05%**

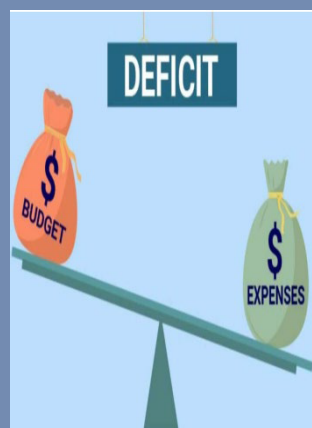
Taux de liquidation

**73,45%**

Taux d'engagement

**73,84%**

### DEFICIT/EXCEDENT PUBLIC



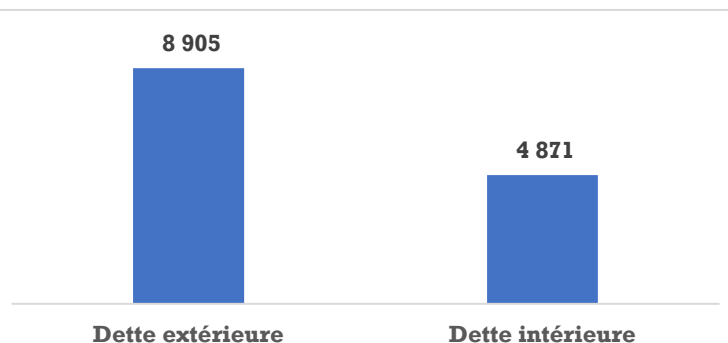
Déficit budgétaire (base ord.)

**-714,3 milliards**

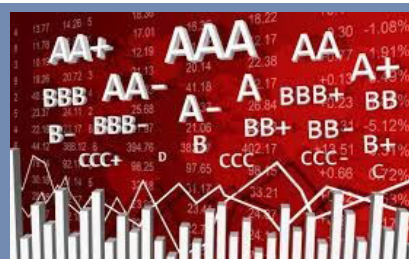
**-2,1% du PIB**

### DETTE PUBLIQUE DIRECTE

**13 776 milliards FCFA**



## NOTATIONS SOUVERAINES

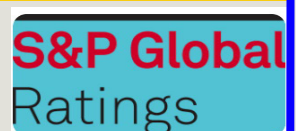
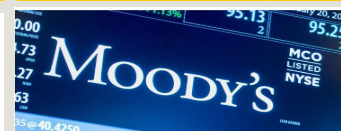


**B**

**Caa1**

**B-**

**FitchRatings**





# CONJONCTURE ECONOMIQUE INTERNATIONALE

Le rythme de la croissance mondiale s'est légèrement amélioré en 2025, prolongeant ainsi une tendance déjà observée au cours des deux années précédentes. Cette situation résulte de dynamiques contrastées à l'échelle internationale : (i) **Dans la zone euro**, on note un redressement notable de l'activité, bien que celui-ci demeure fragile en raison de la persistance des tensions énergétiques et de l'effritement de la compétitivité extérieure, sous l'effet d'une appréciation soutenue de la monnaie commune ; (ii) **En Chine et en Inde**, les économies ont affiché une résilience remarquable : la première, grâce à un soutien massif de l'investissement public ; la seconde, portée par un secteur des services en plein essor ; (iii) **En Afrique subsaharienne**, les activités économiques se sont maintenues à un niveau satisfaisant, soutenues par les efforts de stabilisation macroéconomique et les réformes structurelles engagées dans plusieurs grandes économies de la région ; (iv) **Aux États-Unis**, en revanche, on a enregistré un net recul de l'activité, imputable à la fermeture temporaire de l'administration fédérale en fin d'année, conjuguée aux effets des politiques commerciales plus restrictives adoptées par les autorités.

## Faits marquants du contexte économique mondial en 2025

Les faits marquants du contexte économique mondial en 2025 s'articulent principalement autour de trois grandes dynamiques :

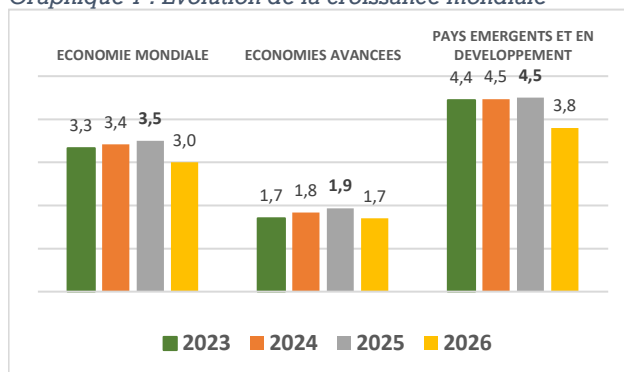
1. **La poursuite de la désinflation** : après le pic enregistré depuis 2022, les pressions inflationnistes ont continué de s'atténuer, ce qui a permis de soutenir le pouvoir d'achat et de renforcer la confiance des consommateurs dans plusieurs économies.
2. **La persistance des tensions géopolitiques et de la fragmentation internationale** : alimentées principalement par le durcissement de la politique commerciale et étrangère américaine, ainsi que par l'escalade des conflits au Moyen-Orient.
3. **La bonne tenue des cours de certaines matières premières** : les prix de plusieurs produits agricoles et miniers, notamment le cacao, la banane, le café et l'or, sont restés bien orientés, tandis que les prix de l'énergie se normalisaient progressivement.

## Un accroissement timide du rythme de croissance en 2025

Selon les *Perspectives de l'économie mondiale* de juillet 2026 publiées par le FMI, la croissance mondiale s'est établie à **3,5 %** en 2025, un niveau légèrement au-dessus de celui de l'année précédente. Cette évolution masque toutefois des dynamiques contrastées : **le regain d'activité** enregistré dans les pays avancés a permis de compenser **le rythme constant** de la croissance dans les économies émergentes et en développement.

La croissance mondiale devrait ensuite ralentir en 2026, en raison notamment des conséquences du conflit au Moyen-Orient. Elle est projetée par le FMI à **3,0 %**.

Graphique 1 : Évolution de la croissance mondiale



Source : FMI (2026), mise à jour des perspectives de l'économie mondiale, juillet 2026

## Pays avancés

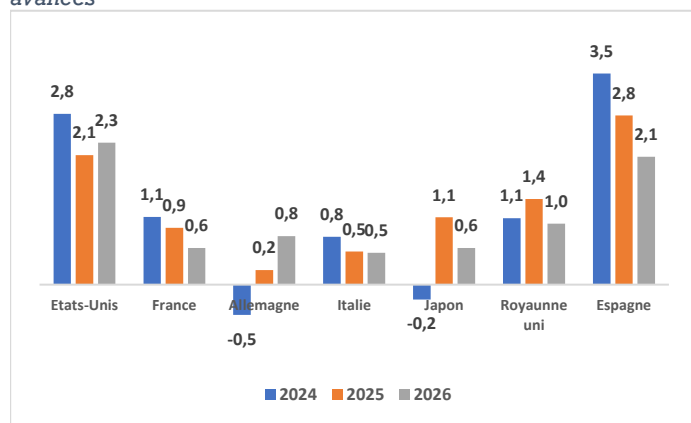
**La croissance des pays avancés** a légèrement progressé, passant de **1,8%** en 2024 à **1,9%** en 2025. Cette évolution d'ensemble recouvre des situations nationales très disparates.

**Aux États-Unis**, l'activité a marqué le pas, ralentissant de **2,8%** à **2,1%**, en dépit de la vigueur des investissements technologiques. Ce recul s'explique principalement par l'adoption de politiques commerciales plus restrictives et par la fermeture temporaire de l'administration fédérale en fin d'année. La croissance au **Canada** a, elle aussi, fléchi, revenant de **2,0%** en 2024 à **1,9%** en 2025.

**Dans la zone euro**, en revanche, la croissance a progressé de **0,9%** en 2024 à **1,4%** en 2025, même si cette amélioration est demeurée inégale selon les pays membres.

**L'Espagne** s'est confirmée comme l'économie la plus dynamique de la zone, avec un taux de **2,8%** (après **3,5%** en 2024), portée en grande partie par la bonne tenue des investissements liés aux technologies. **L'Allemagne** a, pour sa part, amorcé un redressement modeste, enregistrant une croissance de **+0,2%** après un recul de **0,5%** en 2024 ; la reprise du secteur industriel a toutefois été bridée par des coûts énergétiques

Graphique 2 : Évolution de la croissance dans certains pays avancés



Source : FMI (2026), mise à jour des perspectives de l'économie mondiale, juillet 2026

encore élevés et par l'appréciation de l'euro, qui a affaibli la compétitivité des exportateurs et réduit la contribution des exportations nettes à la croissance. En **France**, l'activité a légèrement décéléré, à **0,9%** contre **1,1 %** un an plus tôt, partiellement soutenue par un surplus d'exportations aéronautiques. **L'Italie**, enfin, a vu sa croissance ralentir de **0,8%** en 2024 à **0,5%** en 2025, illustrant la persistance de certaines contraintes structurelles.

### Économies émergentes et en développement

Dans les économies émergentes et en développement, la croissance est restée stable à **4,5 %** en 2025, comme en 2024.

**En Asie émergente**, la dynamique s'est légèrement accélérée, à **5,6%** contre **5,4%** un an plus tôt. La **Chine** a maintenu une croissance de **5,0%**, soutenue par des mesures de relance budgétaire et par un surcroît de prêts des banques publiques en faveur de l'investissement, même si la demande intérieure privée est demeurée peu vigoureuse. **L'Inde** a, quant à elle, nettement accéléré, de **7,1%** à **7,7%**, grâce aux solides performances de l'industrie et des services, ainsi qu'au regain de la demande intérieure et de l'investissement. Cette dynamique conforte le rôle de ce pays comme principal moteur de l'expansion au sein du groupe.

**Dans les pays émergents d'Europe**, la croissance a fortement décéléré, tombant de **3,8%** en 2024 à **2,0%** en 2025. Cette contreperformance est essentiellement imputable au tassement de l'activité en **Russie**, dont le taux de croissance est passé de **4,9 %** à **1,0%**, sous l'effet du durcissement des sanctions internationales liées au conflit en Ukraine.

**En Amérique latine et dans les Caraïbes**, la croissance est restée stable à **2,4%**. Le **Brésil** a enregistré un ralentissement sensible, de **3,4%** à **2,3 %**, dans un contexte de conditions monétaires et financières plus restrictives et d'incertitude mondiale accrue. Le **Mexique** a vu son activité reculer plus nettement encore, de **1,4%** à **0,5%**, pénalisé par la consolidation budgétaire, une politique monétaire restrictive et les effets de l'incertitude commerciale avec les États-Unis sur la consommation et l'investissement.

**Au Moyen-Orient et en Asie centrale**, la croissance s'est établie à **3,7%** en 2025 contre **2,8%** en 2024. Cette hausse est principalement portée par la poursuite de la diversification des activités non pétrolières, notamment en **Arabie Saoudite**, dont la croissance est passée de **2,6%** à **4,6%**.

**En Afrique subsaharienne**, la croissance s'est raffermie, progressant de **4,2%** en 2024 à **4,5%** en 2025, portée par les efforts de stabilisation macroéconomique et les réformes structurelles engagées dans plusieurs grandes économies de la région. Au **Nigéria**, la croissance a légèrement reculé, de **4,1%** à **4,0%**, malgré la résilience de l'activité, soutenue par la mise en service de la nouvelle raffinerie domestique, le redressement de la production pétrolière et la bonne tenue des services. En **Afrique du Sud**, l'activité

s'est redressée, passant de **0,5%** à **1,1%**, en lien avec l'avancement des réformes dans les secteurs de l'électricité et de la logistique. L'**Éthiopie**, qui s'affirme désormais comme l'une des économies les plus dynamiques du continent, a enregistré une croissance de **9,2%** en 2025, contre **8,1%** en 2024, tirée par la vigueur de l'agriculture, des activités minières, de la construction et du secteur manufacturier, ainsi que par l'augmentation de la production électrique et les effets des réformes économiques en cours.

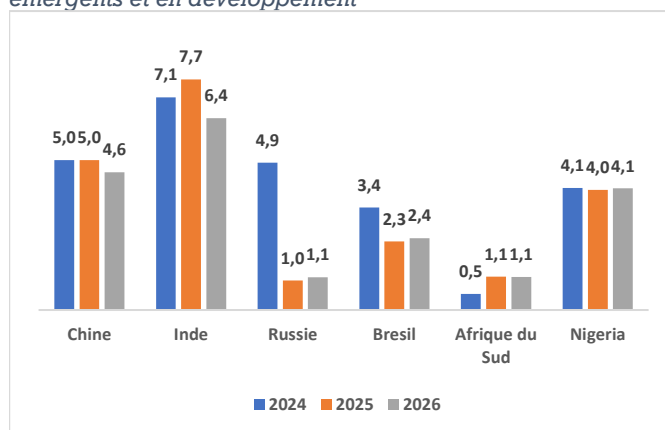
**Pour la zone CEMAC**, la croissance économique est estimée à **3,4%** en 2025 contre **2,7%** en 2024 selon les estimations de la BEAC. En dépit de l'essoufflement de la production pétrolière, cette dynamique a été principalement soutenue par les activités non pétrolières, notamment l'agriculture, les mines, le commerce et certains services.

### Avec une inflation en repli continu

L'inflation mondiale a poursuivi son recul en 2025, prolongeant la phase de désinflation engagée après le pic post-crises. Après s'être établie à **6,7%** en 2023, puis à **5,8%** en 2024, elle est revenue à **4,1%** en 2025. Cette tendance s'explique notamment par le ralentissement progressif de la demande, quoique de manière disparate selon les régions, et par l'atténuation des tensions sur les prix internationaux. Dans les pays avancés, l'inflation moyenne est ainsi revenue à **2,5%** en 2025, tandis qu'elle s'est établie à **5,2%** dans les économies émergentes et en développement.

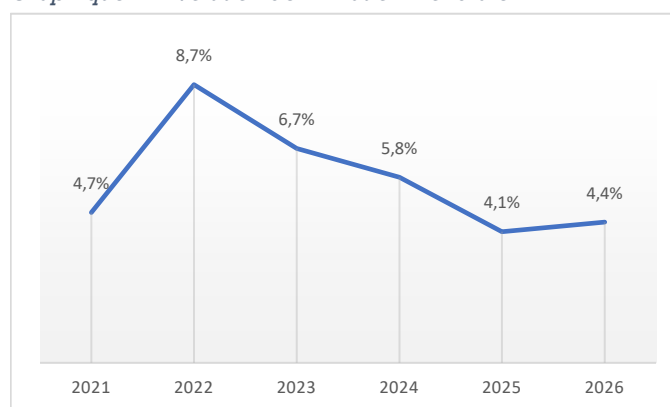
En **2026**, la hausse des coûts internationaux, notamment sur le pétrole et certaines matières premières agricoles, devrait se traduire par une légère remontée de l'inflation, projetée par le FMI à **4,4%**.

Graphique 3 : Évolution de la croissance dans certains pays émergents et en développement



Source : FMI (2026), mise à jour des perspectives de l'économie mondiale, juillet 2026

Graphique 4 : Évolution de l'inflation mondiale



Source : FMI (2026), mise à jour des perspectives de l'économie mondiale, juillet 2026

# CONJONCTURE ECONOMIQUE NATIONALE

Au niveau national, les faits majeurs ayant régi l'évolution de l'activité en 2025 sont en relation avec (i) l'atténuation plus marquée des tensions inflationnistes, en cohérence avec les politiques monétaires restrictives au niveau mondial et régional, une meilleure régulation du marché et la hausse progressive de l'offre nationale ; (ii) l'achèvement du programme économique et financier avec le FMI, ayant permis la mise en œuvre de plusieurs réformes d'amélioration du climat des affaires, notamment en terme de durabilité, ainsi que la mobilisation de financements importants pour la réalisation des projets de développement ; (iii) le renforcement de l'offre énergétique et de la production d'eau potable, avec la mise en service totale du barrage de Nachtigal et du Projet PAEPYS, ainsi que la réhabilitation et l'extension des réseaux de distribution ; (iv) l'amélioration de l'accès aux intrants agricoles et aux financements, soutenue par les actions mises en œuvre par certains programmes et projets du Gouvernement et ses partenaires ; (v) la poursuite de l'opérationnalisation de la Stratégie Nationale de Développement 2020-2030 (SND30), avec un accent particulier sur la réduction de la dépendance aux importations ; (vi) l'atténuation des tensions sécuritaires dans les régions de l'Extrême-Nord, du Nord-Ouest et du Sud-Ouest, favorisant un relèvement progressif de la situation socioéconomique dans lesdites régions.



## CHAPITRE I : L'ACTIVITE ECONOMIQUE EN 2025

Le présent chapitre dresse un état des lieux complet de la situation macroéconomique du Cameroun au cours de l'exercice 2025. Il s'attache à décrypter les tendances lourdes comme les inflexions conjoncturelles qui ont jalonné l'année, en les replaçant dans le double contexte de la poursuite des réformes engagées par les pouvoirs publics et d'un environnement international marqué par des incertitudes persistantes (tensions géopolitiques, volatilité des cours des matières premières et conditions de financement restrictives).

Aussi, il explore successivement six dimensions de la trajectoire macroéconomique nationale : (i) les évolutions de **l'économie réelle** ; (ii) les **échanges commerciaux** ; (iii) la **situation monétaire et du financement de l'économie**, qui examinent l'évolution des agrégats monétaires et des conditions de financement de l'économie; (iv) la situation des **finances publiques**, qui rend compte de la mobilisation des recettes, de l'exécution des dépenses et des soldes budgétaires ; (v) la dynamique de la **dette publique** ; (vi) la **notation souveraine et la convergence multilatérale**, qui permet d'évaluer la perception du risque-pays par les agences internationales et la conformité de la trajectoire camerounaise aux critères de la CEMAC.

### 1.1. ECONOMIE REELLE

L'analyse de l'économie réelle constitue le socle de l'évaluation de la trajectoire macroéconomique du Cameroun. Elle permet d'appréhender, à travers l'évolution du produit intérieur brut, la vigueur de l'activité productive nationale, d'en identifier les moteurs sectoriels et d'en mesurer les fragilités. Elle éclaire également les dynamiques de la demande (intérieure comme extérieure) ainsi que les tensions sur les prix, qui conditionnent le pouvoir d'achat des ménages et la compétitivité de l'économie.

La présente section se propose ainsi de passer en revue, en quatre temps, les principales composantes de l'économie réelle en 2025 : (i) la croissance du PIB et ses sources ; (ii) l'évolution sectorielle détaillée, du primaire au tertiaire ; (iii) l'analyse des emplois du PIB ; (iv) la dynamique de l'inflation, ses origines et sa décomposition par fonction.

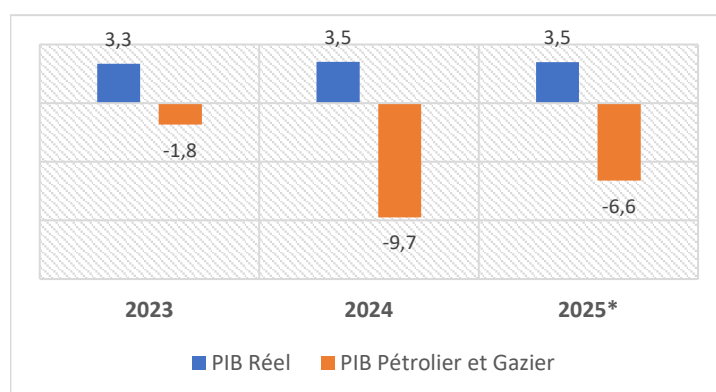
Les données mobilisées sont issues des comptes nationaux, des relevés de l'Institut National de la Statistique (INS) et des estimations provisoires arrêtées par les administrations compétentes à fin décembre 2025.

#### 1.1.1 Croissance du PIB

L'activité économique nationale a poursuivi son expansion en 2025, en dépit d'un environnement international toujours marqué par de fortes incertitudes. Le taux de croissance réel du PIB est estimé à **3,5%** comme en 2024, porté principalement par le dynamisme du secteur non pétrolier. Ce dernier a en effet enregistré une croissance de **3,8%**, après **4,1%** un an plus tôt.

Le secteur pétrolier, quant à lui, a poursuivi sa contraction, pénalisé par le déclin naturel des rendements des gisements en exploitation et par les retards accusés dans le déploiement de nouveaux projets. Il affiche un recul de 6,6% en 2025, après une baisse plus marquée de 9,7% en 2024, traduisant néanmoins une atténuation de cette contraction.

Graphique 5: Évolution du PIB réel



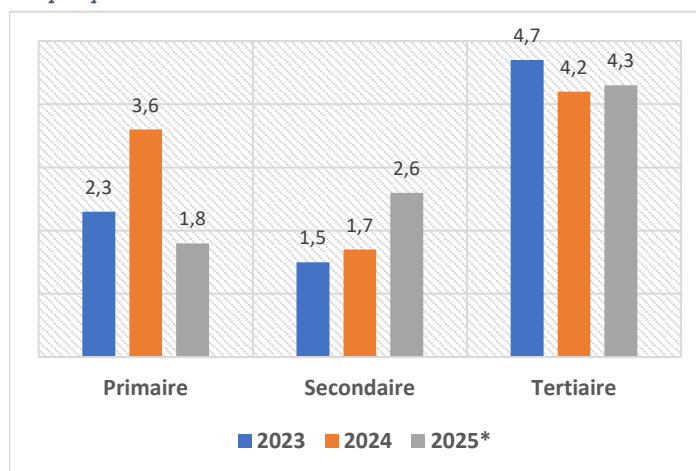
Source : MINEPAT/DGEPIP/INS (2026).

### I.1.2 Évolution sectorielle du PIB

En 2025, la croissance du PIB a été inégalement répartie entre les grands secteurs d'activité. Le secteur tertiaire s'est imposé comme le principal moteur de l'expansion économique, tandis que les secteurs primaire et secondaire ont connu des trajectoires plus modérées :

- Le **secteur primaire** a nettement ralenti, avec une progression limitée à 1,8%, après 3,6% en 2024 ;
- Le **secteur secondaire** a nettement accéléré, affichant une hausse de 2,6%, contre 1,7% l'année précédente ;
- Le **secteur tertiaire** a enregistré une croissance de 4,3%, après 4,2% en 2024.

Graphique 6: Évolution sectorielle du PIB



Source : MINEPAT/DGEPIP/INS (2026).

Ces évolutions traduisent la conjonction de plusieurs facteurs : la poursuite des grands chantiers d'infrastructures publiques, la montée en puissance de certaines activités de services à forte valeur ajoutée, et la résilience de la demande intérieure. L'investissement privé a également joué un rôle d'appoint dans plusieurs filières, sans toutefois constituer le moteur principal de la croissance sectorielle.

#### I.1.2.1 Secteur Primaire

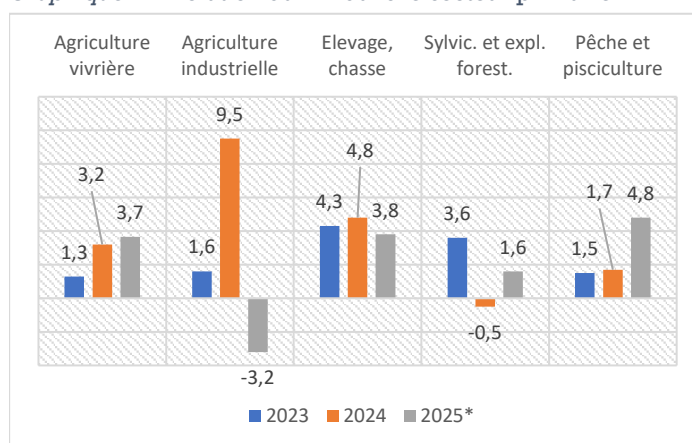
En 2025, la croissance du secteur primaire s'est établie à 1,8%, après 3,6% en 2024, traduisant un net ralentissement. Cette décélération est imputable à la contre-performance de l'agriculture industrielle d'exportation, dont l'effet n'a été que partiellement compensé par la bonne tenue des autres sous-branches.

**Agriculture vivrière** : Elle a enregistré une croissance de 3,7% en 2025, contre 3,2% en 2024, marquant une accélération en dépit des conditions climatiques défavorables en début d'année (fort ensoleillement, hausse des températures et assèchement des cours d'eau), qui ont pesé sur les rendements dans plusieurs zones de production.

Cette branche a démontré une résilience notable, grâce à la mise en œuvre d'initiatives gouvernementales ciblées visant à améliorer l'accès des petits producteurs aux financements et aux intrants agricoles à des coûts abordables.

La robustesse de la demande intérieure, relayée par une demande sous-régionale bien orientée, a également fourni un appui à l'activité.

Graphique 7: Évolution du PIB dans le secteur primaire



Source : MINEPAT/DGEPIP/INS (2026)

**Agriculture industrielle d'exportation** : Cette branche a enregistré une contraction marquée de 3,2% en 2025, après une croissance exceptionnelle de 9,5% en 2024, traduisant un net retournement de conjoncture. Ce repli s'explique en grande partie par les contreperformances enregistrées dans plusieurs productions majeures orientées à l'exportation, notamment la banane, le caoutchouc et le coton.

Ainsi, les exportations de banane ont reculé de 9% sur l'année, tandis que celles de caoutchouc et de coton accusaient des baisses respectives de 12,5% et 23,6%. En revanche, les exportations de cacao ont poursuivi leur bonne tenue, portées par la dynamique favorable des cours mondiaux, ce qui a permis d'atténuer partiellement le repli global de la branche. Par ailleurs, la poursuite des plans de relance de certaines filières stratégiques et le rôle incitatif croissant de la demande locale orientée vers la transformation agro-industrielle constituent des facteurs de soutien à moyen terme.

**Élevage et chasse** : Cette branche a affiché une croissance de 3,8% en 2025, après 4,8% en 2024, maintenant une trajectoire robuste au-dessus de 3,5% depuis plusieurs années. La branche continue de bénéficier d'un environnement favorable, soutenu par les appuis et incitations ciblés du Gouvernement ainsi que par la montée en puissance des investissements privés. Parmi les réalisations notables, on peut relever : (i) le lancement, depuis décembre 2024, d'une unité moderne de production de poules pondeuses et d'œufs par la Ferme coopérative du Cameroun (FCC), dotée d'une capacité de 75 000 œufs par jour ; (ii) la mise à disposition d'équipements modernes aux producteurs des filières bovine et laitière dans la région du Nord, ainsi que l'aménagement de parcelles fourragères dans le cadre du programme Agropole ; et (iii) la construction d'une usine automatisée de production d'aliments pour animaux par la Provenderie du Centre (PDC), contribuant à la modernisation et à la structuration de la filière.

**Sylviculture et exploitation forestière** : Cette branche a renoué avec la croissance en 2025, enregistrant une hausse de 1,6%, après une contraction de 0,5% en

2024. Ce redressement modeste intervient dans un contexte de tensions persistantes sur la demande internationale et de contraintes opérationnelles qui tardent à se résorber. Du côté des facteurs de soutien, l'orientation stratégique demeure résolument axée sur la promotion de la transformation locale, avec le maintien d'une fiscalité dissuasive à l'exportation de grumes, droit de sortie fixé à 75% de la valeur FOB, destinée à favoriser la disponibilité de la matière première pour l'industrie nationale de transformation.

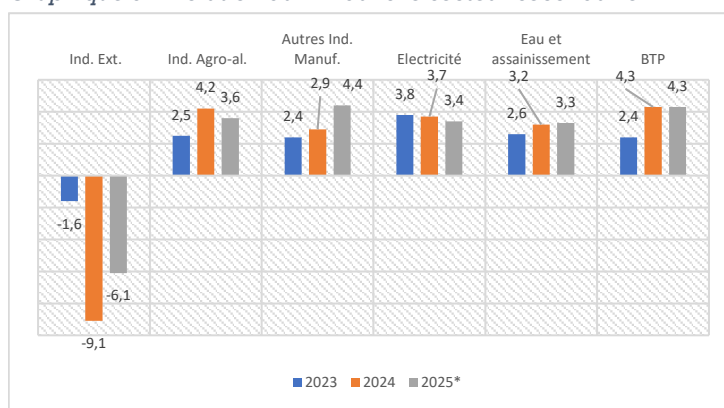
**Pêche et pisciculture** : Cette branche a enregistré une croissance de 4,8% en 2025, contre 1,7% en 2024, confirmant une nette accélération de l'activité. Cette progression fait suite à une année 2024 en demi-teinte, plombée par des contraintes structurelles et des difficultés d'approvisionnement. La reprise observée en 2025 s'appuie sur une combinaison de facteurs favorables : les appuis gouvernementaux ciblés en faveur de la filière, la montée en régime du complexe aquacole de Fish & Co produisant des aliments pour poissons (120 000 tonnes) et des alevins (5 millions par an), ainsi que la construction d'un complexe intégré par MAVE Cameroun comprenant une unité de production d'alevins, de reproducteurs et de crevettes.

### I.1.2.2 Secteur Secondaire

En dépit du repli persistant de l'activité extractive, le dynamisme du BTP et des industries de transformation a permis au secteur secondaire d'enregistrer une nette accélération en 2025. Sa croissance est ainsi estimée à 2,6%, contre 1,7% en 2024.

**Industries extractives** : La branche a poursuivi sa contraction en 2025, avec un recul de 6,1%, après une baisse plus marquée de 9,1% en 2024, traduisant une atténuation progressive de la décroissance. Cette évolution demeure en lien avec le déclin naturel des rendements des gisements en exploitation, ainsi que les retards accusés dans le déploiement de nouveaux projets.

Graphique 8: Évolution du PIB dans le secteur secondaire



Source : MINEPAT/DGEPIP/INS (2026).

**Industries agroalimentaires** : La branche a enregistré une croissance de 3,6% en 2025, après 4,2% en 2024, marquant un léger ralentissement qui intervient dans un contexte de normalisation après une année 2024 particulièrement dynamique. La trajectoire de fond de la filière demeure néanmoins bien orientée.

L'année 2025 a été marquée par le démarrage des activités de plusieurs industries agroalimentaires. Dans le segment de la transformation du cacao, Africa Processing Company SA (Ca'Oly) est entrée en production en janvier 2025. Par ailleurs, le Groupe SABC a mis en service deux nouvelles lignes d'embouteillage à Douala dans le cadre de son plan d'investissement 2023-2027, illustrant la diversification et la montée en puissance de l'appareil productif national.

**Autres industries manufacturières :** La branche a affiché une croissance de 4,4% en 2025 après 2,9% en 2024, traduisant une nette accélération. Plusieurs faits marquants ont ainsi jalonné l'année. On note en particulier l'entrée en production d'Hydrochem (Groupe NJS) en mai 2025 dans le domaine des engrais et fertilisants, avec une capacité annoncée de 150 000 tonnes par an, et le lancement des opérations de Yousheng / Central Africa Cement (CIMACO/SINAFcim) en avril 2025 dans la cimenterie.

Parallèlement, la cimenterie CIMENCAM a inauguré une nouvelle unité de clinker et ciment d'une capacité de 500 000 tonnes à Figuil. À ces réalisations s'ajoutent les mesures incitatives maintenues par le Gouvernement au titre de la politique d'import-substitution, portant notamment sur la réduction des droits d'importation applicables aux biens d'équipement et sur l'octroi de facilités fiscales aux opérateurs qui accroissent leur recours aux intrants locaux.

**Production et distribution d'électricité :** Le secteur de l'électricité a enregistré une croissance de 3,4% en 2025, contre 3,7% en 2024, marquant une légère décélération. L'année 2025 a néanmoins été marquée par la mise en service complète du barrage hydroélectrique de Nachtigal, dont les deux dernières turbines ont permis d'injecter 120 MW supplémentaires dans le réseau par rapport à l'année précédente. En parallèle, plusieurs chantiers structurants se poursuivent : la réhabilitation de lignes de transport d'énergie, l'installation de nouvelles lignes de raccordement, ainsi que les réformes visant à renforcer l'équilibre financier du secteur, menées avec l'accompagnement de partenaires techniques et financiers, dont la Banque Mondiale.

**Bâtiments et travaux publics :** Les BTP ont maintenu leur rythme de progression, avec une croissance estimée à 4,3% en 2025, comme en 2024. Cette progression est portée par la combinaison de plusieurs facteurs :

- ✓ **l'accroissement de l'offre de ciment** soutenu par la montée en régime des opérateurs récemment installés, réduisant les tensions sur les approvisionnements et les coûts ;
- ✓ **la poursuite de la digitalisation des procédures de passation des marchés publics**, qui tend à réduire significativement les délais de contractualisation ;
- ✓ **l'avancement des grands chantiers de travaux publics et d'aménagement urbain**, avec notamment la réhabilitation de plusieurs tronçons dans les centres urbains et périurbains dans le cadre des projets « cœur de ville » ; et
- ✓ **le renforcement des dispositifs de suivi et de redevabilité**, concourant à une meilleure exécution des projets d'infrastructure.

**Eau et assainissement :** Le secteur de l'eau et de l'assainissement a affiché une croissance de 3,3% en 2025, après 3,2% en 2024, témoignant d'une quasi-stabilité du rythme d'activité. Cette performance s'appuie sur la poursuite des travaux d'extension et de réhabilitation du réseau de distribution d'eau potable dans les villes de Yaoundé et Douala, dans le cadre du Projet d'Alimentation en Eau Potable de Yaoundé et des villes Secondaires (PAEPYS), ainsi que sur l'intensification des campagnes de branchement de nouveaux abonnés.

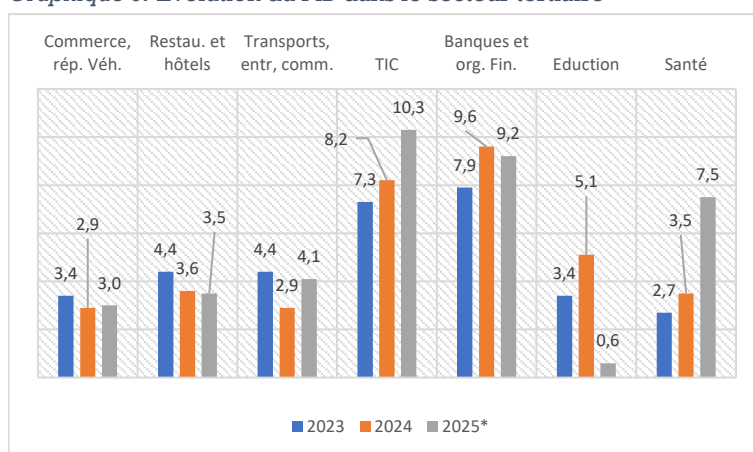
La branche demeure toutefois confrontée à des difficultés opérationnelles et financières chez les principaux opérateurs : d'une part la CAMWATER, qui fait face à des pertes en eau importantes et à des défauts de recouvrement ; d'autre part HYSACAM, confrontée à la saturation de ses infrastructures et à des retards dans l'exécution des contrats et l'attribution des subventions.

### I.1.2.3 Secteur Tertiaire

Le secteur tertiaire a enregistré une croissance de 4,3% en 2025, après 4,2% en 2024, confirmant son rôle de principal moteur de l'économie nationale. Cette progression est portée en particulier par la vigueur des activités financières et d'assurance ainsi que par le dynamisme des technologies de l'information et de la communication.

**Activités financières et d'assurance :** La branche a affiché une croissance de 9,2% en 2025, après 9,6% en 2024, maintenant une trajectoire remarquablement robuste. Plusieurs faits marquants ont jalonné l'année. Sur le plan institutionnel, le démarrage effectif des actions inscrites dans la Stratégie Nationale de Développement du Secteur Financier 2024-2030 a posé un cadre structurant pour les années à venir. Sur le plan concurrentiel, l'entrée en activité de la 19<sup>e</sup> banque installée au Cameroun, Africa Golden Bank, s'est accompagnée d'une montée en puissance rapide, matérialisée par une augmentation de 15 milliards de FCFA de son capital social, soit une hausse de 150%.

Graphique 9: Évolution du PIB dans le secteur tertiaire



Source : MINEPAT/DGEPIP/INS (2026).

Par ailleurs, les efforts déployés par le Gouvernement en faveur de l'inclusion financière se sont intensifiés dans le cadre de la Stratégie Nationale d'Inclusion Financière 2023-2027, à travers le soutien aux mesures de réduction des asymétries informationnelles et l'opérationnalisation de dispositifs ciblés d'amélioration de l'accès aux crédits, parmi lesquels le mécanisme de garantie, l'Opération de Soutien au Secteur Privé Camerounais (OSSP-CMR) et le Projet d'Appui à la Sécurité Alimentaire dans les territoires ruraux du Cameroun (SECAL).

**Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) :** La branche a enregistré une croissance de 10,3% en 2025, après 8,2% en 2024, confirmant une accélération qui conforte le dynamisme exceptionnel du secteur. Cette performance est portée par des tendances de fond solidement ancrées : la pénétration accrue des smartphones et l'essor des services numériques, commerce électronique, streaming, intelligence artificielle et autres applications grand public, qui continuent d'alimenter une consommation de données mobiles en forte expansion, principal moteur de la croissance de la branche. Ces évolutions, conjuguées aux investissements continus des opérateurs

dans le déploiement et la densification des réseaux, devraient continuer de soutenir l'activité à moyen terme.

**Commerce et réparation :** La branche a enregistré une croissance de 3,0% en 2025, après 2,9% en 2024, marquant une légère accélération. La dynamique de la branche demeure néanmoins soutenue par la poursuite de la construction de grands espaces de distribution, sous l'impulsion d'acteurs aussi bien étrangers que locaux, Santa Lucia, Groupe Arno, Super U, entre autres, qui contribuent à moderniser et à densifier le maillage commercial du pays.

**Restaurants et hôtels :** La branche a enregistré une croissance de 3,5% en 2025, contre 3,6% en 2024, affichant une quasi-stabilité. Cette évolution traduit une stabilisation de l'activité portée par les investissements dans la réhabilitation des infrastructures existantes et la construction de nouveaux établissements, en particulier dans les centres urbains. Ces efforts se traduisent par une hausse progressive du nombre d'établissements de restauration agréés ainsi que par une amélioration continue de la qualité des services.

**Transport et entreposage :** La branche a enregistré une croissance de 4,1% en 2025, après 2,9% en 2024, marquant une nette accélération. Cette progression s'appuie sur des avancées dans plusieurs segments.

Dans le transport aérien, la qualité de service a continué de s'améliorer sous l'effet des travaux de réhabilitation engagés dans plusieurs aéroports du pays et de l'acquisition en location de nouveaux appareils par les compagnies opérant sur le corridor camerounais. Dans le transport maritime, l'année 2025 a été marquée par l'acquisition de nouveaux équipements par le Port Autonome de Douala et le Port Autonome de Kribi, destinés à améliorer les opérations de chargement et de déchargement des navires, la manutention des conteneurs et le dragage des installations portuaires. Enfin, le transport ferroviaire devrait bénéficier des travaux de réhabilitation des infrastructures et de l'extension des capacités de CAMRAIL.

**Éducation :** La branche a enregistré une croissance de 0,6% en 2025, après 5,1% en 2024, traduisant un net ralentissement de l'activité de la branche. Néanmoins, on note une meilleure gestion du processus d'intégration des instituteurs et professeurs contractualisés, le paiement régulier des subventions de l'État aux établissements privés agréés, et le renforcement des capacités d'accueil du système éducatif grâce à l'entrée en service de nouvelles infrastructures, parmi lesquelles le Lycée Technique Professionnel de Génie Civil d'Ekounou, ainsi que l'élargissement des plateformes d'enseignement à distance.

Dans l'enseignement supérieur, la dynamique qualitative se poursuit, portée par l'inscription sur les listes d'aptitude aux grades de Chargé de Cours, Maître de Conférences et Professeur Titulaire, ainsi que par les travaux de suivi des formations et de l'employabilité des diplômés.

**Santé et action sociale :** La branche a affiché une croissance de 7,5% en 2025, après 3,5% en 2024, marquant une forte accélération. L'amélioration de l'offre de soins s'est poursuivie à travers plusieurs réalisations notables : le lancement de la campagne gratuite « Promotion Santé 2025 », la mise en service de la centrale autonome de production d'oxygène médical de Limbé, l'ouverture du centre d'hémodialyse de Mokolo,

la montée en puissance du Centre Hospitalier Régional de Bertoua, ainsi que la progression des outils de digitalisation au service de la Couverture Santé Universelle.

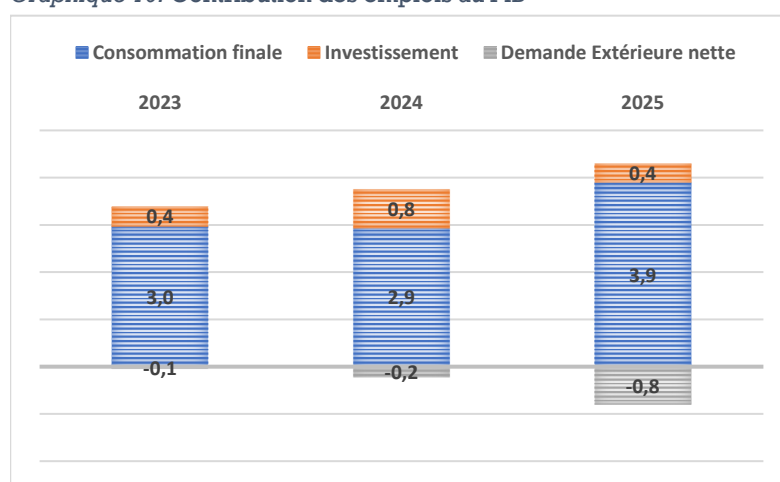
**Services non marchands des administrations publiques** : La branche a enregistré une croissance de 5,9% en 2025, après 5,6% en 2024, marquant une légère accélération qui prolonge le dynamisme observé en 2024.

### I.1.3 Évolution des emplois du PIB

Suivant l'optique emploi, la demande intérieure continue en 2025 d'être le principal moteur de la croissance du PIB. Sa contribution s'élève à 4,3 points, en progression par rapport à 2024 (3,8 points), tandis que la demande extérieure nette continue de peser négativement avec une contribution de -0,8 point contre -0,2 point un an plus tôt.

La consommation finale contribue à hauteur de 3,9 points à la croissance du PIB en 2025, soit une accélération de 1,0 point par rapport à 2024. Cette performance s'explique par la vigueur retrouvée de la consommation privée, dont la contribution passe de 2,1 à 3,6 points, tandis que la consommation publique voit son apport revenir de 0,8 à 0,3 point.

Graphique 10: Contribution des emplois au PIB



Source : MINEPAT/DGEPIP/INS (2026).

La contribution de la consommation publique reflète la poursuite des mesures de soutien aux ménages, dans un contexte où la hausse des prix continue de peser sur le pouvoir d'achat. Rapportée au PIB, la consommation finale progresse à 84,9%, portée par la hausse de la part de la consommation privée (73,8% contre 72,6% en 2024), tandis que la consommation publique enregistre un repli (11,1% après 11,5%).

S'agissant de l'investissement, la contribution de la formation brute de capital fixe passe de 0,7 point en 2024 à 0,9 point en 2025, soit un gain de 0,2 point. Ce regain est exclusivement porté par l'investissement privé, dont l'apport passe de 0,1 à 0,9 point, signalant un redressement de la confiance des entreprises après une année 2024 atone. En revanche, l'investissement public voit sa contribution s'annuler, passant de 0,7 point à 0,0 point, ce qui traduit un certain essoufflement des dépenses d'investissement de l'administration centrale. La variation de stocks, pour sa part, pèse négativement à hauteur de -0,6 point, ce qui pourrait indiquer un soutien à la mise en œuvre des investissements en cours d'année.

Sur le plan structurel, le taux d'investissement, mesuré par la part de la FBCF dans le PIB, progresse légèrement à 18,6% contre 18,2% en 2024, tiré par le redressement de l'investissement privé qui passe de 14,3% à 14,8% du PIB, tandis que l'investissement public se replie de 3,9% à 3,7%.

Tableau 1: Évolution des emplois du PIB

|                                         | En pourcentage du PIB |       |       | Contribution au PIB en % |      |      |
|-----------------------------------------|-----------------------|-------|-------|--------------------------|------|------|
|                                         | 2023                  | 2024  | 2025  | 2023                     | 2024 | 2025 |
| <b>Demande Intérieure</b>               | 104,0                 | 103,3 | 103,7 | 3,4                      | 3,8  | 4,3  |
| <b>Consommation</b>                     | 84,9                  | 84,2  | 84,9  | 3,0                      | 2,9  | 3,9  |
| Secteur privé                           | 73,7                  | 72,6  | 73,8  | 2,0                      | 2,1  | 3,6  |
| Administration centrale                 | 11,2                  | 11,5  | 11,1  | 1,0                      | 0,8  | 0,3  |
| <b>Investissement</b>                   | 19,3                  | 18,9  | 18,7  | 0,4                      | 0,8  | 0,4  |
| <b>Formation brute de capital fixe</b>  | 19,1                  | 18,2  | 18,6  | 0,7                      | 0,7  | 0,9  |
| Secteur privé                           | 15,6                  | 14,3  | 14,8  | 1,4                      | 0,1  | 0,9  |
| Administration centrale                 | 3,5                   | 3,9   | 3,7   | -0,7                     | 0,7  | 0,0  |
| <b>Variation de Stock</b>               | 0,1                   | 0,7   | 0,2   | -0,3                     | 0,1  | -0,6 |
| <b>Demande Extérieure nette</b>         | -4,2                  | -3,1  | -3,7  | -0,1                     | -0,2 | -0,8 |
| <b>Exportation de biens et services</b> | 16,9                  | 15,7  | 15,1  | 0,1                      | -0,9 | 0,2  |
| <b>Importation de biens et services</b> | 21,0                  | 18,7  | 18,8  | 0,1                      | -0,6 | 1,0  |

Source : MINEPAT/DGEPI/INS (2026).

La demande extérieure nette continue de se dégrader sensiblement en 2025, avec une contribution négative de -0,8 points contre -0,2 point en 2024, soit une détérioration de 0,6 points. Cette aggravation résulte d'un mouvement défavorable des importations, lesquelles enregistrent une contribution qui renoue avec le positif suite à une hausse en volume de 5,1%, après le recul de 2,9% observé en 2024. Les exportations enregistrent une contribution positive de 0,2 point, résultant d'une inflexion favorable des ventes à l'étranger avec une hausse de 1,0% en 2025 après un repli de 5,1% un an plus tôt.

La remontée des importations, si elle pèse mécaniquement sur la contribution du solde extérieur, n'en est pas moins révélatrice d'un certain dynamisme de l'économie nationale : elle traduit notamment des acquisitions de biens d'équipement nécessaires à la relance de l'investissement privé. Ainsi, à titre illustratif, les importations en volume de produits métalliques de base et ouvrages en métaux, ainsi que des équipements et appareils audiovisuels, ont enregistré des hausses de 25,5% et 21,5% en 2025, après un repli de 4,1% et une hausse de 16,1% respectivement en 2024.

#### 1.1.4 Inflation

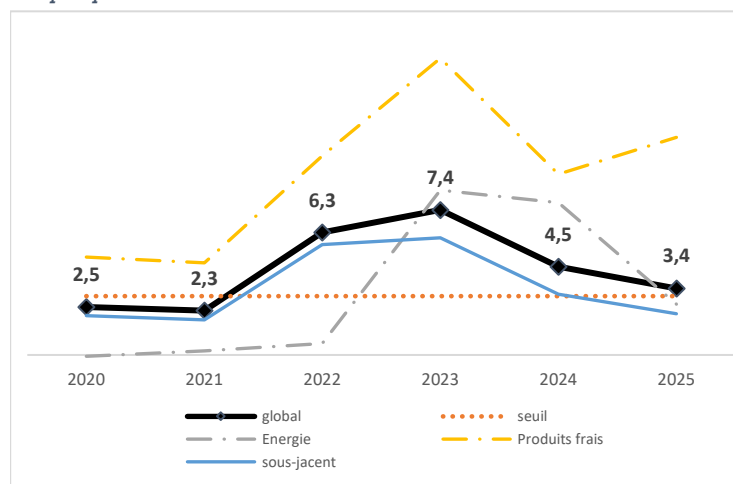
L'inflation a poursuivi sa trajectoire de décélération en 2025. La prudence maintenue par les politiques monétaires au niveau international a permis d'atténuer davantage l'inflation importée, tandis que les mesures gouvernementales visant à renforcer l'offre globale ont continué de produire leurs effets.

#### I.1.4.1 Évolution du niveau général des prix

Après le pic atteint en 2023, le **niveau général des prix** a poursuivi son processus de normalisation en 2025. Il a ainsi progressé de **3,4 %**, soit une baisse de **1,1 point** par rapport à l'année précédente (**4,5 %**). Toutefois, l'inflation demeure au-dessus du plafond de **3%** fixé par le pacte de convergence de la **CEMAC**.

Cette tendance baissière est confirmée par l'évolution de l'**inflation sous-jacente**, qui a suivi la même dynamique au cours des dernières années. Celle-ci s'est établie à **2,1%** en 2025, et ce, malgré une accélération des prix des produits frais.

Graphique 11: Évolution de l'inflation au Cameroun



Source : MINEPAT/DGEPIP/INS (2026)

D'un point de vue territorial, le niveau général des prix a été relativement plus élevé dans plusieurs capitales régionales, en particulier : Il s'agit en particulier des villes de Ngaoundéré (4,5%), Bamenda (4,5%), Bafoussam (4,7%), Buea (3,7%) et Yaoundé (3,7%).

#### I.1.4.2 Évolution par fonction de l'inflation

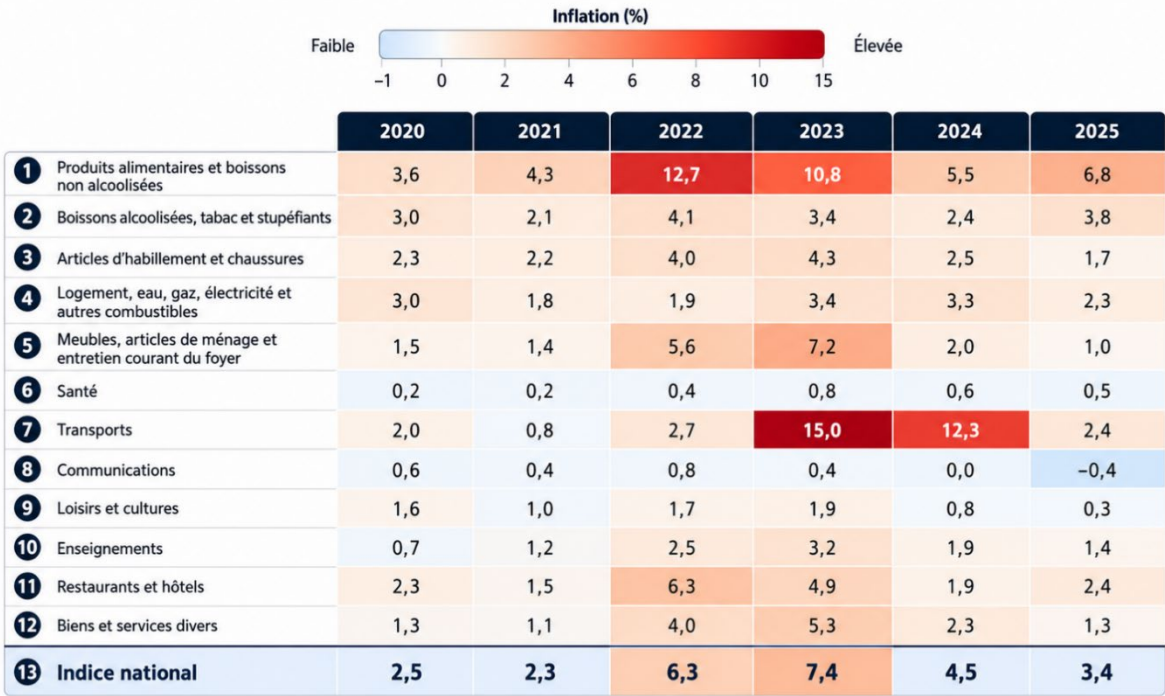
L'atténuation de l'inflation en 2025 est principalement attribuable au ralentissement marqué des prix de la fonction **transport**, qui a enregistré une hausse limitée à **2,4%**, après un pic de **12,3%** en 2024 consécutif à la revalorisation des prix des carburants. Cet effet de base a joué un rôle déterminant dans la décrue globale de l'inflation.

En revanche, deux fonctions ont exercé des pressions à la hausse sur le niveau général des prix :

1. **Produits alimentaires et boissons non alcoolisées** : cette fonction, qui représente environ **32%** du panier de consommation des ménages, a vu sa progression rebondir à **6,8%**, contre **5,5%** en 2024. Cette accélération est principalement imputable à la hausse des prix des **légumes** (+12,5%) et des **fruits** (+8,6%), sous l'effet conjugué des contraintes climatiques pesant sur l'offre et des pressions exercées par la demande sous-régionale.
2. **Boissons alcoolisées, tabac et stupéfiants** : la hausse s'est établie à **3,8%**, contre **2,4%** en 2024, tirée essentiellement par les **produits alcoolisés** (+3,9%). Cette évolution est à mettre en relation avec l'ajustement aux coûts supplémentaires induits par les contraintes logistiques et les nouvelles mesures fiscales entrées en vigueur.

En dehors de ces deux fonctions, on relève également une progression modérée des prix de la fonction **restaurants et hôtels**, estimée à **2,4%** contre **1,9%** en 2024, qui demeure contenue.

Graphique 12: Évolution des prix des fonctions de consommation



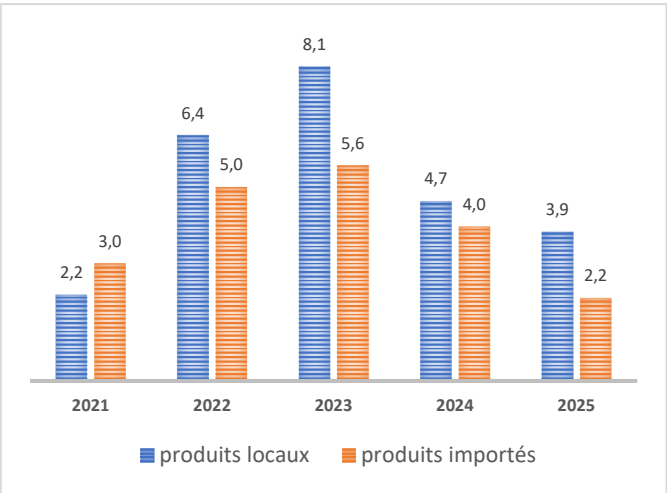
Source : MINEPAT/DGEPIP/INS (2026).

### I.1.4.3 Origines de l'inflation

S'agissant des sources de l'inflation, celles-ci restent principalement alimentées en 2025 par la hausse des prix des **produits locaux**, qui ont enregistré une augmentation de **3,9%**, après **4,7%** en 2024. Cette décélération témoigne d'une atténuation progressive des tensions sur l'offre domestique.

Quant aux prix des **produits importés**, ils ont crû de **2,2%** en 2025, contre **4,0 %** en 2024, traduisant une nette modération de l'inflation importée. Cette évolution reflète également une **perte de compétitivité** de l'économie nationale qui persiste depuis 2022 et qui, paradoxalement, freine la transmission des hausses de prix extérieurs tout en signalant une fragilité structurelle.

Graphique 13: Évolution de l'inflation selon l'origine des produits

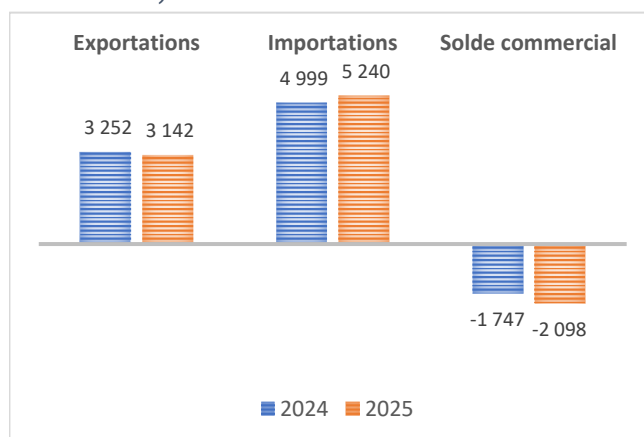


Source : MINEPAT/DGEPIP/INS (2026).

## 1.2. ECHANGES COMMERCIAUX

En 2025, la balance commerciale affiche un déficit de **2 098 milliards de FCFA**, soit une dégradation de **20,1%** par rapport à 2024. Cette évolution résulte principalement de deux facteurs conjugués : **d'une part**, la contraction des exportations d'hydrocarbures, tant en volume qu'en valeur, et **d'autre part**, la progression des importations de produits hors hydrocarbures. Ces dernières concernent notamment certains biens d'équipement, le fer et ses ouvrages, ainsi que des produits de consommation tels que les poissons et crustacés. En conséquence, le taux de couverture global des importations par les exportations s'est dégradé, passant de **65,1 % en 2024 à 60,0 % en 2025**

Graphique 14: Évolution des échanges extérieurs (en milliards Fcfa)



Source : MINFI/DGD (2026).

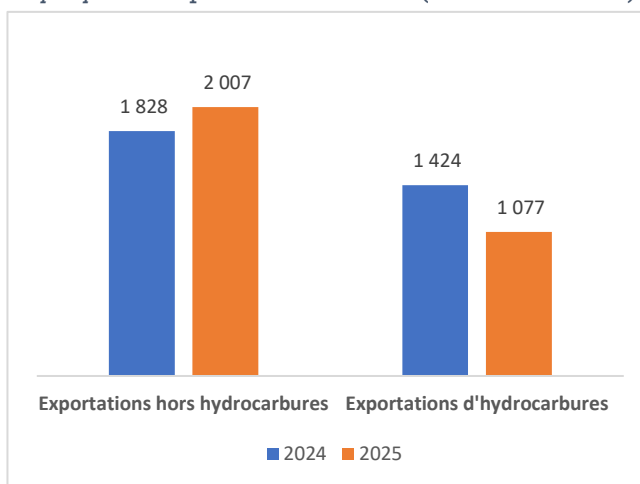
### 1.2.1 Exportations de biens

La valeur totale des exportations de biens s'établit à **3 142 milliards de FCFA en 2025**, accusant un repli de **110,2 milliards de FCFA**, soit **-3,4%** par rapport à l'année précédente. Cette contraction est essentiellement imputable aux contreperformances enregistrées sur certains produits, au premier rang desquels figurent les hydrocarbures.

Ainsi, la valeur des exportations d'hydrocarbures s'est repliée de **22,5%** pour s'établir à **1 104 milliards de FCFA**. Cette évolution traduit la contraction des volumes exportés, marquée notamment par un recul de **15,6%** des ventes de pétrole, aggravée par le repli sensible des cours du pétrole et du gaz sur les marchés internationaux.

À l'inverse, les exportations de produits hors hydrocarbures ont progressé de **11,5 %** en 2025. Cette embellie est principalement portée par la hausse de la valeur des ventes des produits suivants :

Graphique 15: Exportations des biens (en milliards FCFA)



Source : MINFI/DGD (2026).

- **Le cacao brut en fèves**, dont les exportations ont atteint **811,2 milliards de FCFA**, en progression de **18,8%** sur un an. Cette performance est d'autant plus remarquable que les volumes vendus ont, dans le même temps, diminué d'environ **8,8 %**. Elle s'explique par le niveau historiquement élevé des prix internationaux du cacao, conjugué à une meilleure valorisation des fèves d'origine camerounaise,

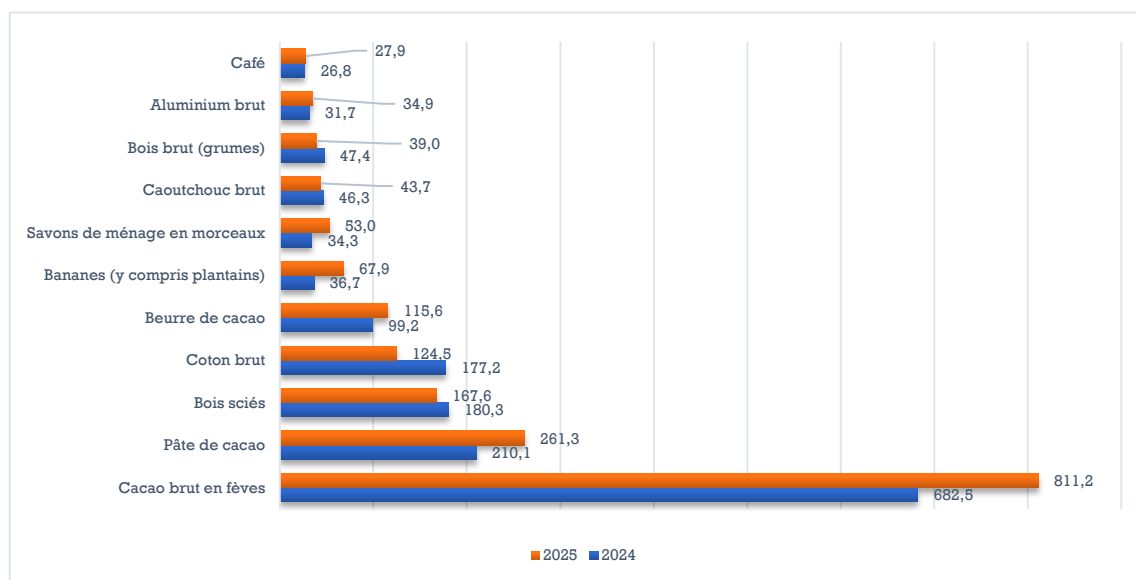
portée par la reconnaissance croissante de leur qualité, plusieurs distinctions ayant déjà été obtenues, dont le Prix d'excellence de l'*African Taste of Harvest 2026* ;

- **La pâte de cacao**, dont la valeur exportée se chiffre à **261,3 milliards de FCFA**, en hausse de **24,4%** par rapport à l'année précédente, portée par une augmentation des volumes de **19,1 %** ;
- **Le beurre de cacao**, dont les exportations atteignent **115,6 milliards de FCFA**, soit une progression de **16,5 %** sur un an ;
- **La banane (y compris la banane plantain)**, dont les ventes à l'exportation s'élèvent à **67,8 milliards de FCFA**, enregistrant un bond de **85,1%** par rapport à l'année précédente ;
- **Le savon de ménage en morceaux**, dont les exportations se sont établies à **52,9 milliards de FCFA en 2025**, affichant une progression de **54,5%** sur un an.

En revanche, les ventes de certaines spéculations phares se sont inscrites en repli. Cette orientation baissière concerne principalement :

- Le **bois scié** (-7,0 %), en lien avec un recul des volumes exportés de 12,4% ;
- Le **coton brut** (-29,7%), imputable principalement à une baisse de 23,6% en volume ;
- Le **caoutchouc brut** (-5,6%), avec une diminution des quantités exportées de 12,5% ;
- Le **bois brut** (-17,7 %), en rapport avec une baisse des volumes de 26,5%, évolution soutenue par la politique nationale de promotion de la transformation locale.

Graphique 16: Exportations des principaux produits hors hydrocarbures (en milliards FCFA)



Source : MINFI/DGD (2026).

S'agissant en particulier des **exportations de produits manufacturés**, des évolutions positives continuent d'être observées en 2025 pour plusieurs produits, au-delà

du beurre de cacao, des pâtes de cacao et des savons de ménage déjà mentionnés. On relève notamment :

- Les **préparations pour soupes et potages**, en hausse de **9,1%** en valeur, pour atteindre **8,7 milliards de FCFA**, avec une progression des volumes de 12,6% ;
- Les **bonbonnes, bouteilles et flacons**, dont la valeur exportée progresse de **52,1%** pour s'établir à **6,8 milliards de FCFA**, avec une augmentation des volumes de 50,2% ;
- Les **tôles en aluminium**, en progression de **33,4%** en valeur, s'établissant à **5,2 milliards de FCFA**, portée par une hausse des volumes de 29,0% ;
- Les **boissons gazeuses**, dont les exportations augmentent de **17,2%** pour atteindre **2,4 milliards de FCFA** ;
- Le **bois contreplaqué, bois plaqué et bois stratifiés similaires**, enregistrant une hausse de **15,6%** en valeur et de 34,1% en volume ;
- Les **ciments**, qui connaissent une progression spectaculaire de **292,0%** en valeur, soutenue par un accroissement des volumes de 318,8% ;
- Les **peintures et vernis**, affichant une hausse de **6,6%** en valeur et de **215,5%** en volume sur la période sous revue.

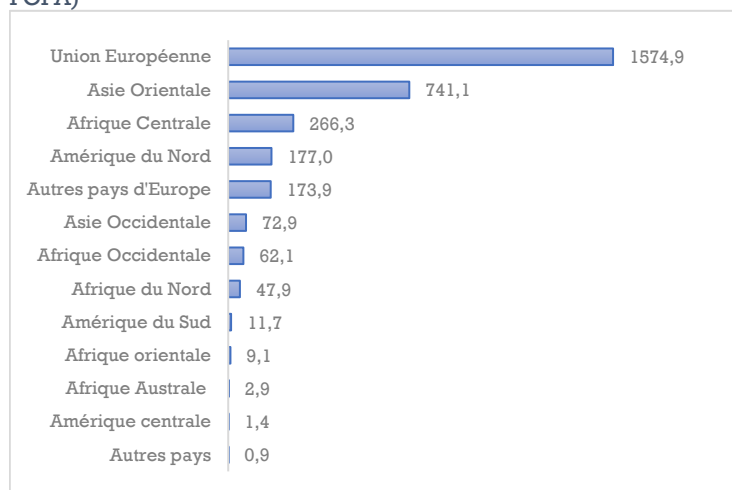
**En ce qui concerne les destinations géographiques**, on note que les exportations en 2025 ont été majoritairement orientées vers les pays de l'Union Européenne (50,1%) et de l'Asie orientale (23,6%). Après ces deux zones géographiques, on enregistre l'Afrique centrale (8,5%), l'Amérique du Nord (5,6%) et les autres pays d'Europe (5,5%).

**Les exportations à destination de l'Union Européenne en 2025** sont

évaluées à 1 570, 9 milliards FCFA, en hausse de 17,3% par rapport à 2024, avec pour principaux pays clients les Pays-Bas (44% du total de la zone), la France (15,5%), la Belgique (11,9%), l'Italie (10,4%), l'Espagne (9,8%) et l'Allemagne (5,4%).

**Pour ce qui est des exportations vers l'Asie orientale**, elles sont évaluées à 741,1 milliards FCFA, en baisse de 40,4% par rapport à 2024 en raison principalement de la baisse des exportations en direction de la Chine. Les principaux pays clients sont l'Inde (24,2% du total de la zone), la Chine (22,7%), et le Bangladesh (15,9%).

Graphique 17: Destination des Exportations en 2025 (en milliards FCFA)



Source : MINFI/DGD (2026).

**En ce qui concerne l'Afrique centrale**, les exportations sont estimées à 266,3 milliards FCFA, avec comme principaux clients, le Tchad (60,2% du total de la zone), la République Centrafricaine (14,5%) et le Gabon (12,8%).

**Les exportations à destination de l'Amérique du Nord** se situent à 177 milliards FCFA dont 76,5% en direction des États-Unis et sont pour l'essentiel constituées des pâtes de cacao, de bois sciés et de caoutchouc.

**S'agissant des autres pays d'Europe**, les exportations sont de l'ordre de 173,9 milliards FCFA, et les principaux clients sont la Grande Bretagne et la Turquie avec respectivement 26,6% et 72,6% des exportations dudit regroupement.

Enfin, il convient de relever que les exportations vers l'Afrique orientale et l'Afrique australe demeurent marginales, s'élevant à 12 milliards de FCFA.

### 1.2.2 Importations de biens

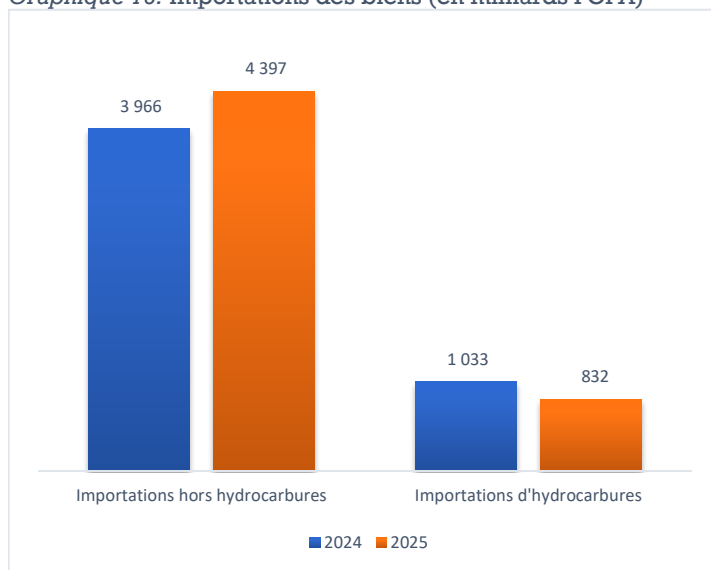
La valeur totale des importations de biens s'est établie à **5 240 milliards de FCFA en 2025**, en progression de **4,8 %** par rapport à l'année précédente. Cette hausse est principalement attribuable à l'accroissement des importations hors hydrocarbures, dont la valeur a atteint **4 376 milliards de FCFA**, soit une augmentation de **10,3%** par rapport à 2024.

À l'inverse, les importations d'hydrocarbures ont reculé de **16,4%** en valeur sur la même période, pour s'établir à **864 milliards de FCFA**. Ce repli s'explique essentiellement par la baisse des prix des carburants et lubrifiants sur les marchés internationaux, contribuant ainsi à contenir la progression globale de la facture des importations.

La dynamique haussière des importations hors hydrocarbures est principalement tirée par les articles suivants :

- Les **machines et appareils électriques**, dont la valeur importée progresse de **12,8%** pour atteindre **347,7 milliards de FCFA**, avec une hausse des volumes de 15,2% ;
- Les **véhicules automobiles et tracteurs**, qui enregistrent une progression de **22,8%** pour s'établir à **323,5 milliards de FCFA**, portée par une augmentation des volumes de l'ordre de 17,7% ;

Graphique 18: Importations des biens (en milliards FCFA)

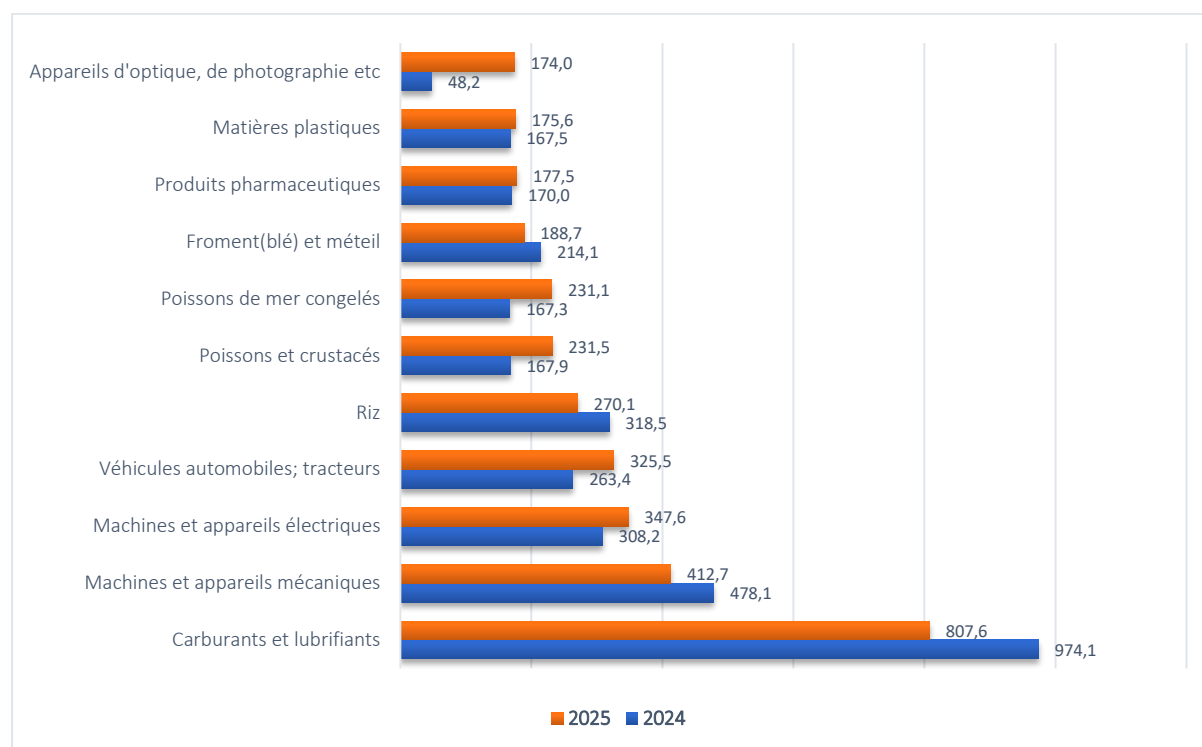


Source : MINFI/DGD (2026).

- Les **poissons et crustacés**, dont les importations grimpent de **37,8%** en valeur pour atteindre **231,3 milliards de FCFA**, avec une hausse des volumes de 29,0% ;
- Les **poissons de mer congelés**, dont les achats progressent de **38,0%** pour se situer à **230,9 milliards de FCFA**, soutenus par une augmentation des volumes de 29,1% ;
- Les **produits pharmaceutiques**, dont la valeur importée s'accroît de **4,4%** pour atteindre **177,5 milliards de FCFA** ;
- Les **matières plastiques**, dont les importations augmentent de **4,6%** pour s'établir à **175,1 milliards de FCFA** ;
- Les **appareils d'optique, de photographie et assimilés**, dont les importations bondissent de **260,7%** en valeur pour atteindre **173,9 milliards de FCFA**.

En revanche, les achats à l'étranger de certains produits se sont contractés. Sont concernés les **carburants et lubrifiants** (-19,1 %), les **machines et appareils mécaniques** (-14,3 %), le **riz** (-15,6 %), ainsi que le **froment (blé) et méteil** (-12,3 %).

Graphique 19: Évolution des principaux produits ayant contribué à la hausse des Importations en 2025 (en milliards FCFA)



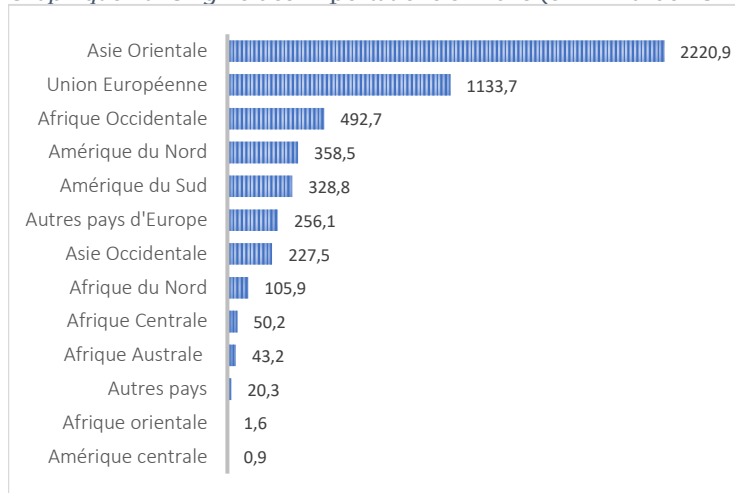
Source : MINFI/DGD (2026).

**En ce qui concerne les origines géographiques des importations**, on relève que les importations en 2025 proviennent essentiellement des pays de l'Asie orientale (42,4% de la valeur totale) et de l'Union Européenne (21,6%). Ces deux zones géographiques sont suivies par l'Afrique occidentale (9,4%), l'Amérique du Nord (6,8%), l'Amérique du Sud (6,3%) et les autres pays d'Europe (4,9%).

**Les importations en provenance de l'Asie orientale en 2025** sont évaluées à 220,9 milliards FCFA en hausse de 13,3% par rapport à l'année précédente, avec pour principaux pays fournisseurs la Chine (64,8% du total de la zone), l'Inde (19,4%) et le Japon (5,3%).

**Pour ce qui est des importations en provenance de l'Union Européenne**, elles sont estimées à 1 133,7 milliards FCFA, avec pour principaux pays fournisseurs la France (25,7% du total de la zone), l'Allemagne (14,1%), les Pays-Bas (10,5%), l'Espagne (8,4%) l'Italie (8,3%), et la Belgique (7,7%).

Graphique 20: Origine des Importations en 2025 (en milliards FCFA)



Source : MINFI/DGD (2026).

Pour ce qui est de l'Afrique occidentale, les exportations sont en hausse par rapport à 2024 et se situent à 492,7 milliards de FCFA. 69,7% du total desdites importations proviennent du Nigeria.

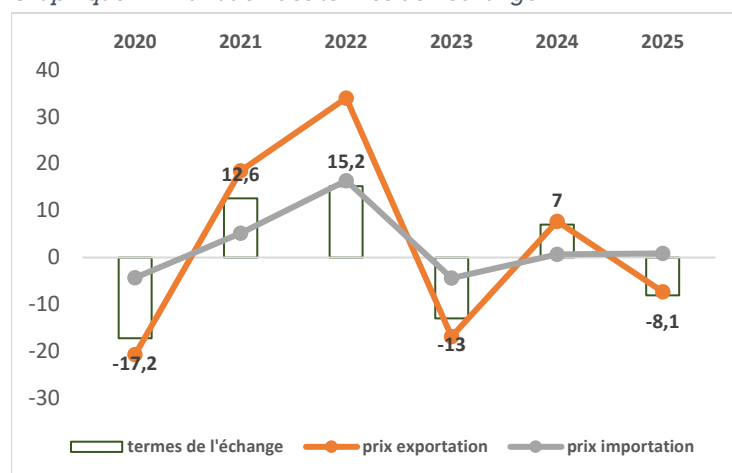
### I.2.3 Termes de l'échange

Selon les estimations de la Banque des États de l'Afrique Centrale (BEAC), les termes de l'échange du Cameroun se sont détériorés en 2025, enregistrant un recul de 8,1 %, après une augmentation de 7,0 % en 2024.

Cette dégradation résulte d'une diminution sensible de l'indice des prix à l'exportation (-7,3 %), conjuguée à une relative stabilité des prix des produits importés (+0,9 %).

S'agissant des prix à l'exportation, leur repli s'explique principalement par la normalisation des cours des produits énergétiques sur le marché international, notamment le pétrole brut et le gaz, que la remontée de certaines matières premières agricoles, telles que le cacao, n'a pas suffi à compenser.

Graphique 21: Variation des termes de l'échange



Source : BEAC (2026).

Concernant les prix à l'importation, l'évolution est contrastée. D'un côté, une orientation haussière est observée sur les poissons et crustacés ainsi que sur les engrais, les produits textiles et les produits chimiques. De l'autre, cette pression a été largement

atténuée par la diminution des coûts à l'importation de plusieurs denrées, parmi lesquelles les céréales (riz et blé), le lait en poudre, le sucre et les boissons alcoolisées.

### ***1.3. SITUATION MONETAIRE***

En 2025, la BEAC a procédé à un assouplissement de sa politique monétaire, en cohérence avec l'atténuation progressive des tensions inflationnistes dans les pays membres de la sous-région.

Ainsi, les principaux taux directeurs ont été revus à la baisse :

- (i) Le **Taux d'intérêt des appels d'offres (TIAO)** a été réduit de 50 points de base, passant de 5,00% à **4,50%** à compter de mars 2025, après être demeuré inchangé pendant deux ans (depuis mars 2023) ;
- (ii) Le **Taux de la facilité marginale de prêt (TFMP)** a été abaissé de 75 points de base, s'établissant à **6,00 %** à la même date, contre 6,75 % depuis mars 2023.

Toutefois, en raison de la détérioration de la couverture extérieure de la monnaie observée en fin d'année, le Comité de politique monétaire a relevé ces deux taux de 25 points de base lors de sa session de décembre 2025, les portant respectivement à **4,75 %** et **6,25 %**. Ils demeurent néanmoins **inférieurs à leurs niveaux de 2024**.

Par ailleurs, le **Taux interbancaire moyen pondéré (TIMP)** s'est situé en moyenne à **6,49 %** sur l'ensemble de l'année 2025, en baisse de 23 points de base par rapport à 2024 (6,72%). Cette orientation traduit une augmentation sensible du besoin de liquidité des banques.

En revanche, le taux de rémunération des réserves obligatoires, le taux de la facilité de dépôts et le taux créditeur minimum (TCM) sont restés inchangés.

#### ***1.3.1 Masse monétaire***

À fin décembre 2025, la masse monétaire (M2) a enregistré une progression de **13,3 %** en glissement annuel, passant de 9 144,7 milliards à **10 357 milliards de FCFA**. Cette évolution a été soutenue par :

- Une hausse de **7,8%** de la circulation fiduciaire, qui s'établit à **2 256,1 milliards de FCFA** ;
- Une progression de **14,9%** des dépôts bancaires, lesquels atteignent **8 100,9 milliards de FCFA**, portée à la fois par la quasi-monnaie (+13,3 %) et la monnaie scripturale (+15,9 %).

La hausse des dépôts bancaires (+14,9 %), conjuguée à un repli des réserves des banques commerciales auprès de la BEAC (-1,0 %), a entraîné une contraction du taux de liquidité bancaire de 2,5 points, celui-ci s'établissant à **17,3%**. Cette dégradation appelle à un renforcement du contrôle prudentiel des banques.

### I.3.2 Contreparties de la masse monétaire

S'agissant des contreparties de la masse monétaire, on observe une progression sensible tant des avoirs extérieurs nets que du crédit intérieur par rapport à la situation de fin décembre 2024.

#### I.3.2.1 Avoirs extérieurs nets

Les avoirs extérieurs nets ont progressé de **21,9%** pour s'établir à **3 395,3 milliards de FCFA** en décembre 2025. Cette hausse est portée par la forte augmentation des avoirs extérieurs des Banques créatrices de monnaie (banques commerciales) et des Autres institutions bancaires éligibles au refinancement de la BEAC (AIBE). Ceux-ci ont bondi de **59,6%** pour atteindre **1 647,1 milliards de FCFA**, sous l'effet conjugué de l'accroissement de la valeur des titres de placement et des crédits à la clientèle non-résidente, ainsi que d'une contraction sensible des engagements extérieurs à court terme.

En revanche, les avoirs extérieurs nets de la BEAC ont reculé de **0,3%** pour s'établir à **1 748,2 milliards de FCFA**. Ce repli est principalement lié à la diminution des avoirs du compte d'opération, elle-même consécutive à la baisse des cours et des niveaux de production du pétrole brut. En conséquence, les réserves de change officielles du Cameroun se sont établies à **3 178,6 milliards de FCFA**, affichant un recul de **2,1%**.

#### I.3.2.2 Crédit intérieur

L'encours du crédit intérieur a progressé de **8,1%** pour s'établir à **9 022,3 milliards de FCFA**, soit une augmentation en valeur absolue de 673,2 milliards de FCFA. Cette évolution résulte d'un accroissement sensible à la fois des crédits à l'économie et des créances nettes sur l'État.

Tableau 2: Situation monétaire à fin décembre 2025 (en milliards FCFA)

|                                  | Déc-24            | Déc-25            | Variation (en %) |
|----------------------------------|-------------------|-------------------|------------------|
|                                  | a                 | b                 | b/a              |
| <b>CONTREPARTIES</b>             | <b>11 134 740</b> | <b>12 417 684</b> | <b>11,5</b>      |
| <b>AVOIRS EXTERIEURS NETS</b>    | <b>2 785 559</b>  | <b>3 395 342</b>  | <b>21,9</b>      |
| Avoirs Ext. Nets de la BEAC      | 1 753 265         | 1 748 184         | -0,3             |
| Avoirs Ext. Nets des BCM et AIBE | 1 032 294         | 1 647 158         | 59,6             |
| <b>CREDIT INTERIEUR</b>          | <b>8 349 181</b>  | <b>9 022 342</b>  | <b>8,1</b>       |
| Créances nettes sur l'État       | 2 049 339         | 2 130 090         | 3,9              |
| PNG                              | 2 211 981         | 2 298 202         | 3,9              |
| Crédits à l'économie             | 6 299 842         | 6 892 252         | 9,4              |
| Crédits au secteur privé         | 5 519 385         | 6 102 297         | 10,6             |
| <b>RESSOURCES</b>                | <b>11 134 741</b> | <b>12 417 684</b> | <b>11,5</b>      |
| <b>MASSE MONETAIRE</b>           | <b>9 144 750</b>  | <b>10 356 972</b> | <b>13,3</b>      |
| Circulation fiduciaire           | 2 093 499         | 2 256 070         | 7,8              |
| Monnaie scripturale              | 4 256 765         | 4 933 535         | 15,9             |
| Quasi-monnaie                    | 2 794 486         | 3 167 368         | 13,3             |
| <b>Autres postes nets</b>        | <b>1 989 991</b>  | <b>2 060 711</b>  | <b>3,6</b>       |

Source : BEAC (2026).

Les **crédits à l'économie** se sont accrus de **9,4 %** en glissement annuel, pour atteindre **6 892,2 milliards de FCFA**. Cette dynamique est essentiellement imputable à la progression des engagements du secteur privé (**+10,6 %**), dans un contexte marqué par la mise en œuvre des stratégies nationale et régionale d'inclusion financière, ainsi que par l'accélération des incitations à l'investissement dans le cadre de la politique d'import-substitution du Gouvernement. L'analyse par maturité révèle que les créances à moyen et long terme ont augmenté respectivement de 10,5% et 32,3%, tandis que les créances à court terme ont progressé de 7,3%.

Les **créances nettes sur l'État** sont passées de 2 049,3 milliards à **2 130,1 milliards de FCFA** sur la période sous revue, enregistrant une hausse de **3,9%**. Cette évolution est liée à la dynamique de la Position nette débitrice du Gouvernement (PNG), qui s'est accrue dans les mêmes proportions pour atteindre **2 298,2 milliards de FCFA**, sous l'effet de l'augmentation de l'exposition des banques vis-à-vis de l'État (+42,6%).

### **I.3.3 Marché bancaire**

L'offre de services bancaires au Cameroun s'est contractée d'un acteur en 2025, à la suite de la cession, en décembre, de la filiale de Standard Chartered Bank au groupe Access Bank. Le marché comptait ainsi **18 établissements** en fin d'année.

À l'échelle du système bancaire, les dépôts de la clientèle se sont établis à **9 155,9 milliards de FCFA** à fin décembre 2025, contre 8 351,6 milliards un an auparavant, soit une progression de **9,6 %**. Dans le même temps, les crédits bruts ont atteint **7 080,0 milliards de FCFA**, contre 6 060,2 milliards à fin décembre 2024, correspondant à une hausse plus soutenue de **16,8 %**. Cette évolution traduit un renforcement de l'activité d'intermédiation bancaire, dans un contexte où les concours à l'économie ont progressé plus rapidement que la collecte des ressources.

Parallèlement, les fonds propres nets du secteur ont crû de **14,8 %**, passant de 925,0 milliards à **1 061,6 milliards de FCFA**, tandis que le total du bilan est resté globalement stable, s'établissant à **12 720,8 milliards de FCFA** à fin 2025, contre 12 736,8 milliards un an auparavant. Cette configuration suggère une amélioration de la capitalisation comptable agrégée du secteur.

#### **I.3.3.1 Progression des dépôts bancaires**

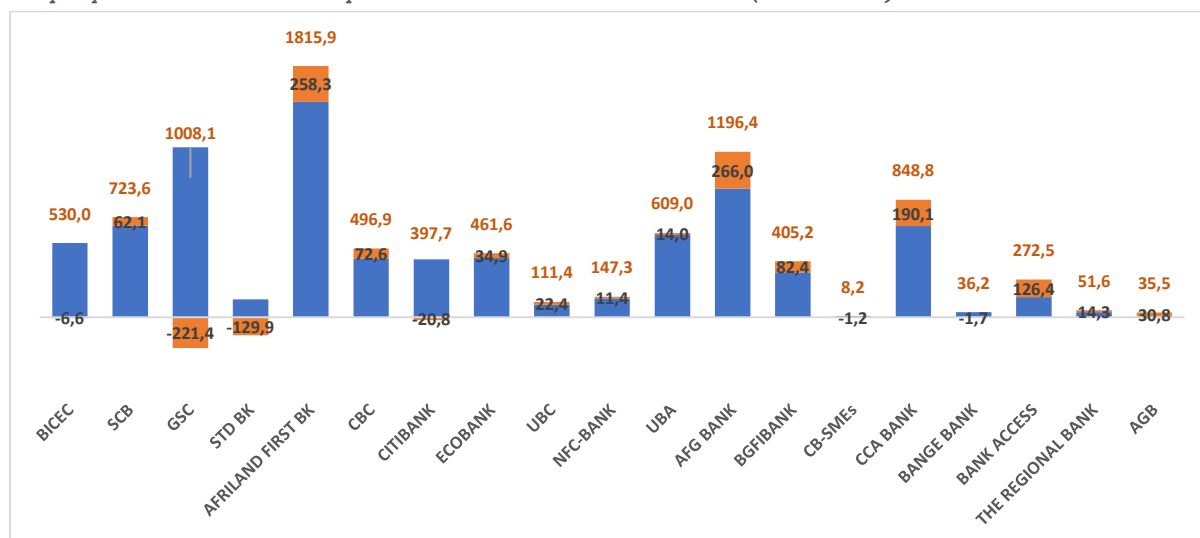
La progression des dépôts enregistrée entre fin 2024 et fin 2025 témoigne d'une consolidation de la capacité du système bancaire à mobiliser l'épargne et les ressources liquides de la clientèle.

Les contributions les plus significatives à cette dynamique proviennent notamment d'**AFG Bank (+266 milliards)**, **Afriland First Bank (+258,3 milliards)**, **CCA-Bank (+190,1 milliards)**, **Bank Access (+126,4 milliards)** et **BGFI Bank (+82,4 milliards)**. À l'opposé, certains établissements ont enregistré un repli de leurs dépôts, au premier rang desquels **GSC Bank<sup>1</sup> (-221,4 milliards)**, dont la contraction ressort comme la plus marquée sur la période. Dans une moindre mesure, **Citibank (-20,8 milliards)**, **BICEC (-6,6 milliards)**, **Bange Bank (-1,7 milliards)** et la **BC-PME (CB-SMEs) (-1,2 milliard)** ont également vu leurs dépôts se réduire.

---

<sup>1</sup> Banque Société Générale Cameroun

Graphique 22: Évolution des dépôts bancaires au Cameroun en 2025 (en milliards)



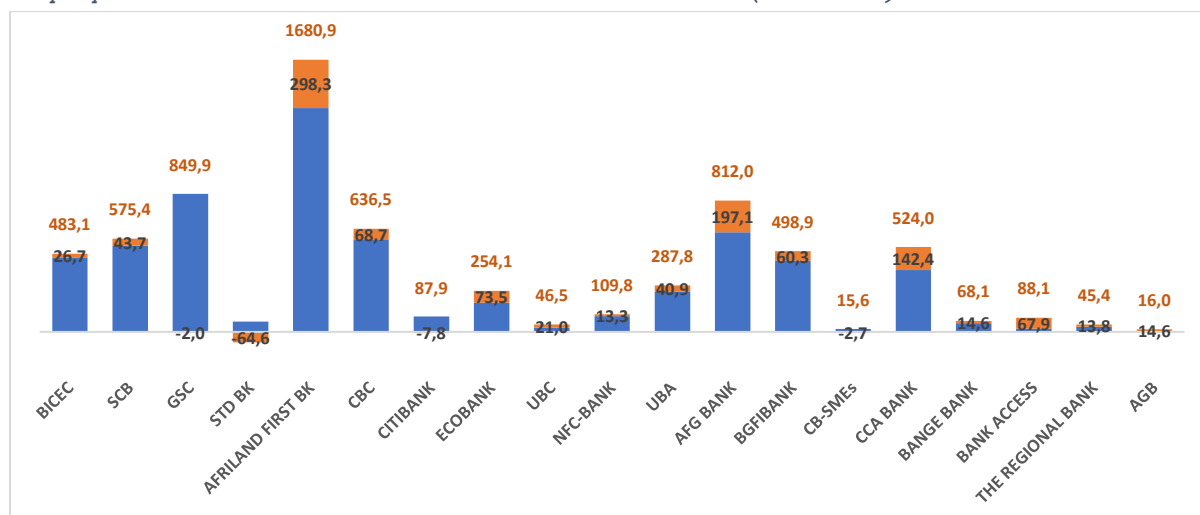
Source : CNEF (2026).

Dans l'ensemble, la dynamique des dépôts confirme le maintien d'un niveau de confiance significatif à l'égard du système bancaire, bien que les évolutions demeurent différenciées selon les établissements.

### I.3.3.2 Accélération des crédits à l'économie

L'encours global des crédits a connu une progression plus rapide que celle des dépôts, traduisant une orientation plus volontariste des banques en faveur du financement de l'économie. Cette dynamique a été portée par les performances d'**Afriland First Bank** (+298,3 milliards), **AFG Bank** (+197,1 milliards), **CCA-Bank** (+142 milliards), **Ecobank** (+73,5 milliards) et **CBC** (+68,7 milliards), qui forment le *top five* des établissements octroyeurs de crédits en 2025.

Graphique 23: Évolution des crédits bancaires au Cameroun en 2025 (en milliards)



Source : CNEF (2026).

La croissance des crédits, supérieure à celle des dépôts, s'est traduite par une hausse du ratio agrégé de transformation des ressources. Le ratio crédits/dépôts du système bancaire est ainsi passé de **72,6% à fin 2024 à 77,3% à fin 2025**. Cette évolution

reflète une intensification de l'activité de prêt, mais appelle également à une vigilance accrue en matière de liquidité et d'équilibre des structures de financement, en particulier pour les établissements dont les crédits excèdent largement les dépôts collectés.

À cet égard, plusieurs banques affichaient à fin 2025 des ratios crédits/dépôts supérieurs à 100 %, notamment la **BC-PME (CB-SMEs)**, **Bange Bank**, **CBC** et **BGFI Bank**. Une telle situation peut traduire un recours plus marqué à des ressources alternatives aux dépôts de la clientèle, mais également une structure de financement plus exposée aux tensions de liquidité.

### I.3.3.3 Structure du marché bancaire

L'analyse de la structure du marché confirme un secteur dominé par quelques établissements de grande taille, sans toutefois relever d'une concentration excessive au regard des indicateurs usuels.

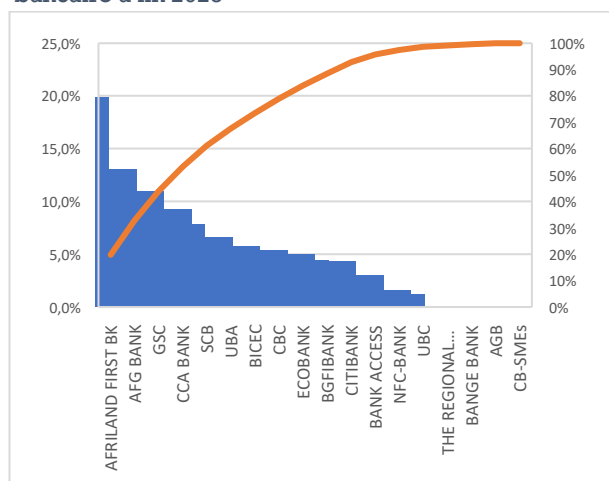
S'agissant des **dépôts**, **Afriland First Bank** occupe la première place avec une part de marché de **19,8%** à fin 2025, suivie par **AFG Bank (13,1 %)**, **GSC Bank (11,0 %)**, **CCA-Bank (9,3 %)** et **SCB Cameroun (7,9%)**. Les trois premières banques concentrent **43,9%** du marché des dépôts, tandis que les cinq premières en détiennent **61,1 %**.

**Pour les crédits**, la domination d'**Afriland First Bank** apparaît encore plus prononcée, avec une part de marché de **23,7 % à fin 2025**. Elle est suivie de **GSC Bank (12,0%)**, **AFG Bank (11,5 %)**, **CBC (9,0%)** et **SCB Cameroun (8,1%)**. Les trois premières banques représentent ainsi **47,2 %** de l'encours total de crédits, et les cinq premières **64,3%**.

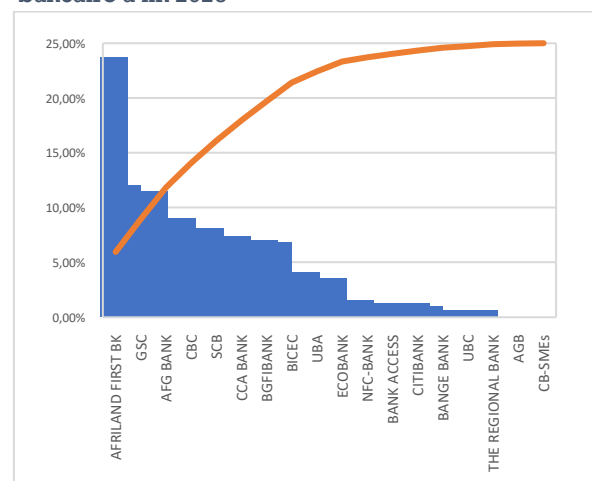
**Concernant le total bilan**, Afriland First Bank demeure également le principal établissement du système, avec **20,0 % des actifs**, devant **AFG Bank (12,2%)**, **GSC Bank (10,4%)**, **CCA-Bank (8,5%)** et **SCB Cameroun (7,2%)**.

Les indices de concentration calculés à partir des parts de marché confirment une **concentration modérée du secteur bancaire camerounais**. Le marché reste donc concurrentiel, même s'il demeure fortement structuré autour d'un noyau restreint de banques systémiques.

Graphique 24 : répartition des dépôts du secteur bancaire à fin 2025



Graphique 25: répartition des crédits du secteur bancaire à fin 2025



Source : CNEF (2026).

#### I.3.3.4 Qualité du portefeuille et évolution des créances en souffrance

L'encours des créances en souffrance est passé de 820,1 milliards à **869,2 milliards de FCFA** entre fin décembre 2024 et fin décembre 2025, soit une hausse de **6,0%**. Cette progression étant demeurée inférieure à celle des crédits bruts, le ratio agrégé de dégradation du portefeuille s'est amélioré.

Ainsi, le ratio **créances en souffrance/crédits** s'est établi à **12,3%** à fin 2025, contre **13,5%** un an auparavant. Cette baisse constitue un signal globalement favorable pour le système bancaire, dans la mesure où elle témoigne d'une amélioration de la qualité relative des actifs de crédit, en dépit de l'augmentation du volume nominal des créances douteuses.

Cette embellie d'ensemble masque toutefois des disparités importantes entre établissements. Certaines banques affichent encore des niveaux de créances en souffrance particulièrement élevés au regard de leur portefeuille de crédits. Tel est notamment le cas de la **BC-PME (72,9%)**, de la **BICEC (35,4%)**, d'**UBA Cameroun (23,5%)**, de **GSC Bank (16,6%)** et de **SCB Cameroun (14,6%)**, dont les ratios de créances douteuses demeurent sensiblement supérieurs à la moyenne sectorielle. À l'opposé, quelques établissements présentent des ratios très faibles, voire quasi nuls, à l'instar de **Citibank, AGB, Bank Access, Bange Bank** et **CCA-Bank**.

Ces écarts traduisent la persistance de profils de risque et de politiques de gestion du portefeuille hétérogènes au sein du secteur bancaire.

#### I.3.3.5 Appréciation de la solidité financière du secteur

L'examen de quelques indicateurs de solidité met en évidence une situation globalement mieux orientée à fin 2025, sans pour autant effacer certaines vulnérabilités spécifiques.

Tout d'abord, le ratio **fonds propres/actifs**, indicateur simple de capitalisation comptable, est passé de **7,3% à fin 2024 à 8,3% à fin 2025**. Cette progression traduit un renforcement de l'assise financière globale des banques. La situation varie toutefois sensiblement selon les établissements : certains présentent des niveaux de fonds propres rapportés aux actifs relativement confortables, tandis que d'autres affichent des marges plus limitées.

Ensuite, le ratio **créances en souffrance/fonds propres** s'est amélioré à l'échelle du système, passant de **88,7 % à 81,9 %** entre fin 2024 et fin 2025. Il demeure néanmoins préoccupant pour plusieurs établissements, en particulier lorsque le stock de créances en souffrance atteint ou dépasse le niveau de leurs fonds propres, ce qui accroît leur vulnérabilité en cas de matérialisation des pertes.

Enfin, la situation des fonds propres appelle une attention particulière dans certains cas. À fin 2025, seule la **BC-PME** présentait des fonds propres négatifs, contre deux établissements un an auparavant, ce qui constitue à la fois un point de fragilité individuel important et un signal d'amélioration partielle à l'échelle du système.

## **I.4. FINANCES PUBLIQUES**

L'exécution du budget de l'État au titre de l'exercice 2025 s'est déployée dans un contexte jalonné par cinq orientations majeures des pouvoirs publics :

- (i) la poursuite de la consolidation budgétaire, en cohérence avec le Programme économique et financier conclu avec le FMI ;
- (ii) le relèvement substantiel des dépenses d'investissement, destiné à accélérer la mise en œuvre de la Stratégie nationale de développement 2020-2030 (SND30) ;
- (iii) la mise en service d'un nouveau système intégré de gestion des carrières, de la solde et des pensions, dénommé Application informatique de gestion logique des effectifs et de la solde (AIGLES) ;
- (iv) la poursuite des réformes des finances publiques engagées à la suite de l'évaluation PEFA de 2023 ;
- (v) la poursuite de la décentralisation, notamment à travers l'amélioration du transfert des ressources par les administrations compétentes aux collectivités territoriales décentralisées (CTD).

Par ailleurs, les évolutions de la conjoncture nationale et internationale observées au cours du premier semestre 2025 ont conduit à l'adoption d'une loi de finances rectificative (LFR), promulguée par l'ordonnance n° 2025/001 du 11 juillet 2025. Le budget de l'État a ainsi été porté de 7 317,7 milliards de FCFA dans la loi de finances initiale à **7 735,9 milliards de FCFA**, se décomposant en 7 669 milliards pour le budget général et 66,9 milliards pour les comptes d'affectation spéciale (CAS), soit une augmentation de **418,2 milliards en valeur absolue (+5,7 %)**.

### **I.4.1 Recettes internes**

Les recettes internes totales (hors dons) mobilisées au cours de l'exercice se sont élevées à **4 928,2 milliards de FCFA**, en deçà de l'objectif de 5 344,4 milliards fixé par la LFR, soit un taux de réalisation de **92,2 %**.

#### **I.4.1.1 Recettes pétrolières**

Les recettes d'origine pétrolière se sont établies à **567,2 milliards de FCFA**, ne couvrant que **88,4 %** de la cible annuelle de 641,5 milliards inscrite dans la LFR. En glissement annuel, elles accusent un repli de **121,5 milliards de FCFA**. Cette contreperformance est imputable à un triple effet : la contraction de la production, le fléchissement des cours des hydrocarbures par rapport aux hypothèses ayant présidé à la fixation de l'objectif, et la migration de certaines conventions d'établissement (CE) vers des contrats de partage de production (CPP), laquelle s'est traduite par une réduction du taux de l'impôt sur les sociétés (IS) pétrolier applicable aux principaux champs de production.

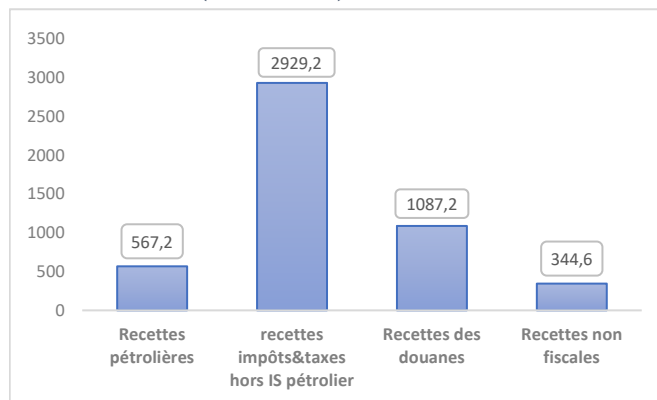
#### **I.4.1.2 Recettes non pétrolières**

Les recettes non pétrolières ont atteint **4 361,0 milliards de FCFA**, contre 4 301,7 milliards en 2024, soit une progression de **59,3 milliards (+1,4 %)**. Pour autant, l'objectif de la LFR, arrêté à 4 702,9 milliards, n'a pas été atteint, le taux de réalisation s'établissant

à **92,7 %**. Examinées par composante, les recettes fiscales ont été mobilisées à hauteur de 92,5 % de leur cible, tandis que les recettes non fiscales ont atteint un taux de réalisation de 95,4 %.

La **Direction Générale des Impôts (DGI)** a mobilisé **2 929,2 milliards de FCFA** en 2025, enregistrant une hausse de **22,7 milliards** par rapport à 2024. Toutefois, au regard de l'objectif de la LFR, le taux de réalisation ressort à **91,4%**, soit un manque à percevoir de **276,8 milliards de FCFA**. Ce déficit de recouvrement trouve son origine dans les rendements décevants de plusieurs impôts, parmi lesquels :

Graphique 26: Situation de la mobilisation des recettes internes en 2025 (en milliards)



Sources : MINFI/DP (2026).

- (i) l'impôt sur les sociétés (IS) non pétrolières (-86,7 milliards), en raison notamment du recul du rendement des soldes annuels versés ;
- (ii) les droits d'accises (-18,4 milliards) ;
- (iii) les droits d'enregistrement (-11,1 milliards) ;
- (iv) la taxe spéciale sur les revenus versés à l'étranger, ou TSR (-4,1 milliards) ;
- (v) les autres recettes des impôts (-101,3 milliards).

Ces contreperformances ont été partiellement compensées par l'embellie enregistrée en termes de taxes sur les traitements et salaires (+52,8 milliards), d'impôt sur les revenus des capitaux mobiliers ou IRCM (+42,5 milliards), de TVA (+30,1 milliards) et de taxes sur les opérations de transfert d'argent (11,1 milliards).

Du côté de l'**administration douanière**, les recettes mobilisées se sont établies à **1087,2 milliards de FCFA** en 2025, en progression de **30,9 milliards** par rapport aux réalisations de 2024. Comparé à l'objectif de la LFR (1 136,4 milliards), le taux de réalisation atteint **95,7 %**. Cette performance remarquable repose sur plusieurs facteurs :

- la dynamique favorable des indicateurs d'activité à l'importation, qui s'est mécaniquement traduite par une progression des droits de douane y relatifs (+14,8 milliards) ;
- l'accroissement de la TVA à l'import (+8,4 milliards) ;
- la hausse des droits d'accises (+4,8 milliards), en liaison avec le renforcement des mesures visant la réorientation de la demande domestique vers certains produits fabriqués localement.

Ces résultats auraient néanmoins pu être supérieurs sans les perturbations engendrées par la crise post-électorale, dont le manque à gagner pour la seule fin du mois d'octobre 2025 a été estimé dans une fourchette de 15,2 à 16,7 milliards de FCFA.

Quant aux **recettes non fiscales**, elles se sont élevées à **344,6 milliards de FCFA**, soit un taux de réalisation de **95,4 %** par rapport à la cible de 361,1 milliards fixée dans la

LFR. Elles affichent une progression de **1,7 % (+5,7 milliards de FCFA)** par rapport à 2024, attribuable à la combinaison de la hausse des dividendes (+13,9 milliards) et des cotisations pour la retraite (+4,8 milliards).

Enfin, les **dons** mobilisés au cours de l'exercice se sont établis à **159,3 milliards de FCFA**, largement au-delà de la prévision de 90,4 milliards inscrite dans la loi de finances, soit une hausse de 68,9 milliards.

### **I.4.2 Dépenses publiques**

Les dépenses totales de l'administration publique exécutées en 2025 s'établissent à **5 752,8 milliards de FCFA** (y compris le service de la dette), contre 5 513,68 milliards en 2024, soit une hausse de **239,1 milliards (+4,3 %)**. Ces dépenses se répartissent entre les dépenses courantes, à hauteur de **4 360,1 milliards de FCFA**, et les dépenses en capital, pour **1 392,6 milliards de FCFA**.

#### **I.4.1.1 Dépenses courantes**

Les dépenses courantes se sont élevées à **4 360,1 milliards de FCFA**, correspondant à un taux d'exécution de **93,8 %** par rapport à la LFR. En glissement annuel, elles accusent une hausse de **172,8 milliards de FCFA**, imputable à deux mouvements de sens contraire.

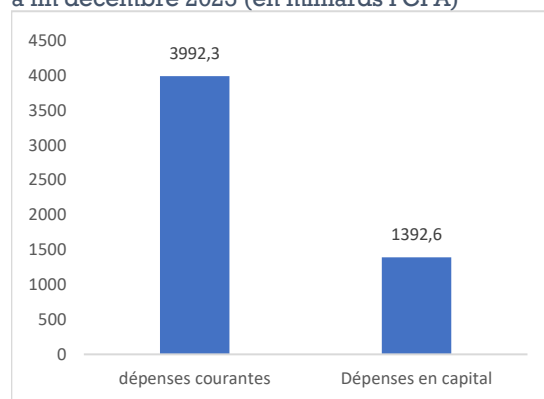
D'un côté, deux postes majeurs se sont contractés :

- les transferts et subventions, en recul de **223,1 milliards** pour s'établir à 694,6 milliards de FCFA ;
- les paiements d'intérêts, en diminution de **29,6 milliards** pour s'établir à **367,9 milliards de FCFA**.

De l'autre, des poussées ont été observées sur :

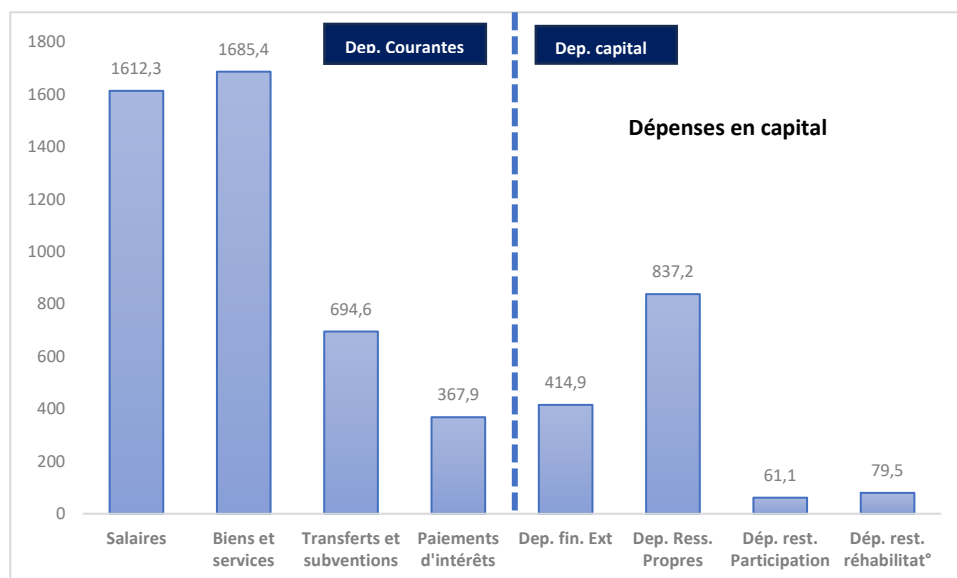
- les dépenses de personnel, en progression de **89,5 milliards de FCFA**, sous l'effet conjugué de la mise en service du logiciel AIGLES, qui a permis l'automatisation des avancements d'échelle et de grade, et de la poursuite de l'apurement de la dette salariale ;
- les dépenses de biens et services, en hausse de **336,0 milliards de FCFA**.

Graphique 27: Exécution des dépenses publiques à fin décembre 2025 (en milliards FCFA)



Source : MINFI/DP (2026).

Graphique 28: Composition des dépenses courantes et en capital en 2025 (en milliards FCFA)



Source : MINFI/DP (2026).

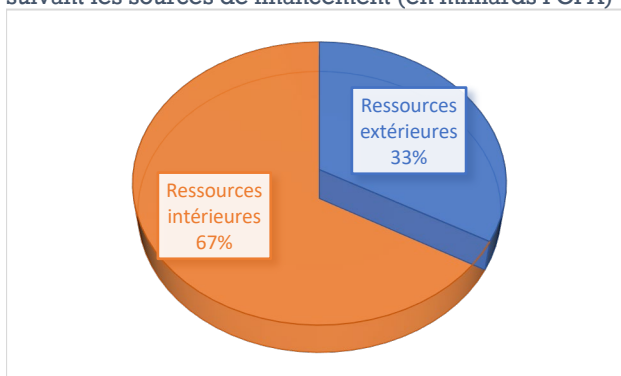
#### I.4.1.2 Dépenses en capital

L'exécution des dépenses en capital s'est établie à **1 392,6 milliards de FCFA**, en progression de **66,2 milliards** par rapport à 2024. Rapporté aux objectifs de la LFR, le taux d'exécution demeure toutefois limité à **77,5%**.

La ventilation par source de financement fait apparaître la structure suivante :

- Les dépenses sur **ressources propres** ont atteint **837,2 milliards de FCFA**, soit 90,8% des prévisions de la LFR, en hausse de 138,9 milliards par rapport à 2024;
- Les dépenses sur **financement extérieur** se sont élevées à **414,9 milliards de FCFA**, avec un taux d'exécution de 59,8 % du total de la LFR, en repli marqué d'environ 84,8 milliards par rapport à 2024.

Graphique 29: Part des dépenses en capital en 2025 suivant les sources de financement (en milliards FCFA)



Source : MINFI/DP (2026).

#### I.4.3 Soldes budgétaires

**L'exécution budgétaire de 2025** dégage un solde global déficitaire de -714,3 milliards de FCFA, soit -2,1 % du PIB. Ce résultat marque un creusement sensible par rapport à la LFR 2025, qui tablait sur un déficit de 0,8 % du PIB. Le dérapage observé est essentiellement expliqué par une croissance plus faible qu'attendue. En effet, en nominal, le déficit global reste moins important que celui envisagé dans la LFR (-1011,9 milliards).

**Le solde primaire non pétrolier**, dons compris, qui neutralise les recettes pétrolières et les intérêts de la dette, ressort à -913,6 milliards, soit -2,7 % du PIB, contre -1346,3 milliards et -3,9 % du PIB en LFR. Ce résultat traduit une meilleure gestion des

ressources hors pétrole pour la prise en charge des dépenses courantes et d'investissement. Néanmoins, il ressort également que le service de la dette vient financer un déséquilibre déjà structurel, sans que les recettes pétrolières, sur une courbe plongeante ces dernières années, ne puissent inverser la tendance.

## 1.5. DETTE PUBLIQUE

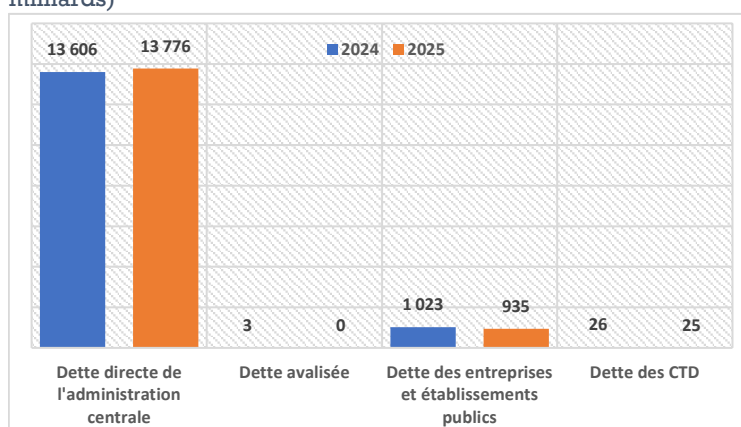
En 2025, la politique d'endettement conduite par l'État s'est articulée autour de deux axes majeurs : (i) satisfaire, dans toute la mesure du possible et à un coût comme un risque maîtrisés, les besoins de financement ainsi que les obligations de paiement de l'État ; (ii) favoriser le développement et le bon fonctionnement des marchés primaire et secondaire des titres publics domestiques.

### 1.5.1 Encours de la dette

Au 31 décembre 2025, l'encours total de la dette du secteur public est estimé à **14 736 milliards de FCFA**, soit **43,1% du PIB**. Cet encours, en repli de 0,3 point de pourcentage sur un an, se décompose comme suit : **93,5%** de dette directe de l'administration centrale (y compris les restes à payer (RAP) et la dette flottante), **6,3%** de dette des entreprises publiques et **0,2%** de dette des collectivités territoriales décentralisées (CTD).

L'encours de la **dette directe de l'administration centrale** (y compris RAP et dette flottante) à fin décembre 2025 est évalué à près de **13 776 milliards de FCFA**, représentant **40,3% du PIB**. Il enregistre une progression de **1,2% (+170 milliards de FCFA)** par rapport à fin décembre 2024, imputable pour l'essentiel à la forte augmentation de la dette intérieure hors RAP et dette flottante, en hausse de **7,6 % (+294 milliards de FCFA)**. Les restes à payer de plus de trois mois se sont inscrits en baisse de **16,0% (-86 milliards de FCFA)**, de même que la dette extérieure qui s'est contractée de **0,1% (-9 milliards de FCFA)**.

Graphique 30: Encours de la dette du secteur public en 2025 (en milliards)



Source : CAA (2026).

Selon l'origine des engagements, la dette directe de l'administration centrale (y compris RAP et dette flottante) se répartit entre **64,6 % de dette extérieure** et **35,4 % de dette intérieure**.

S'agissant de la **dette des entreprises publiques**, elle s'est repliée de **8,6% (-88 milliards de FCFA)** par rapport à l'année précédente, pour s'établir à **935 milliards de FCFA**. La dette avalisée par l'État a quant à elle été **intégralement apurée**.

Enfin, la **dettes des CTD** est demeurée relativement stable en 2025 par rapport à 2024, à **25 milliards de FCFA**. Les travaux de recensement de cette dette se poursuivent, en vue de sa prise en compte progressive et plus précise dans le périmètre du secteur public.

### I.5.1.1 Dette extérieure de l'administration centrale

À fin décembre 2025, l'encours de la dette extérieure de l'administration centrale s'élève à **8 905 milliards de FCFA**, soit **26,1% du PIB**. Il accuse un recul de **0,1% (-9 milliards de FCFA)** par rapport à la même période de 2024.

Cette contraction résulte de la diminution sensible de la **dette bilatérale (-597 milliards de FCFA)**, qui a plus que compensé la progression de la **dette commerciale (+186 milliards)** et celle de la **dette multilatérale (+402 milliards)**.

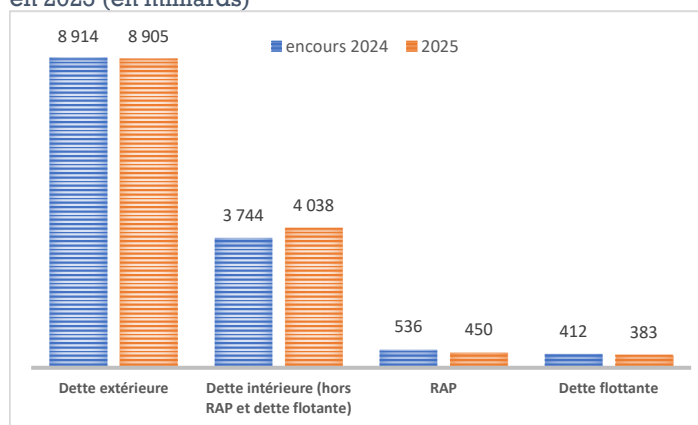
Le stock de la dette extérieure se ventile ainsi entre :

- la dette **multilatérale**, pour **4 808 milliards de FCFA** (54%, contre 49,4% en 2024);
- la dette **bilatérale**, pour **2 487 milliards de FCFA** (27,9%, contre 34,6% en 2024);
- la dette **commerciale**, pour **1 610 milliards de FCFA** (18,1%, contre 16,0% un an auparavant).

Cette reconfiguration graduelle en faveur des engagements concessionnels emporte des effets bénéfiques sur le coût moyen de la dette.

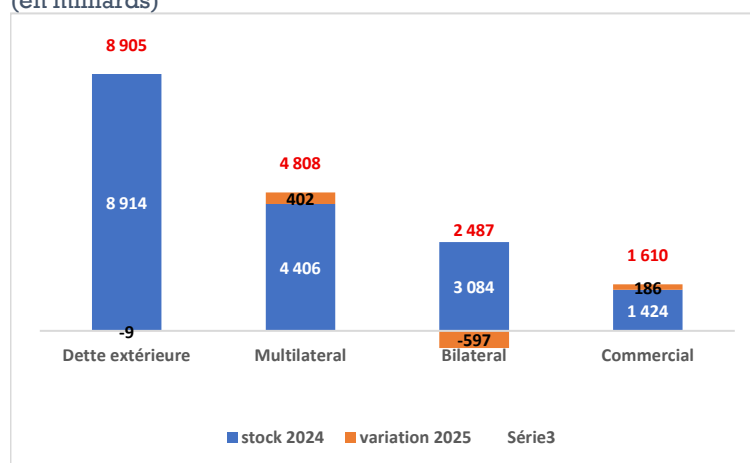
La progression de la **dette multilatérale** est principalement attribuable à l'accroissement des appuis budgétaires, en lien notamment avec la conclusion du Programme avec le FMI, adossé au FEC-MEDC et à la Facilité pour la résilience et la durabilité (FRD), ainsi qu'aux décaissements associés de la Banque africaine de développement (BAD). Les décaissements issus des appuis budgétaires sectoriels de l'IDA, de même que les prêts-projets de la BIRD et de la BAD, ont également exercé un effet significatif.

Graphique 31: Encours de la dette directe et à garantie publique en 2025 (en milliards)



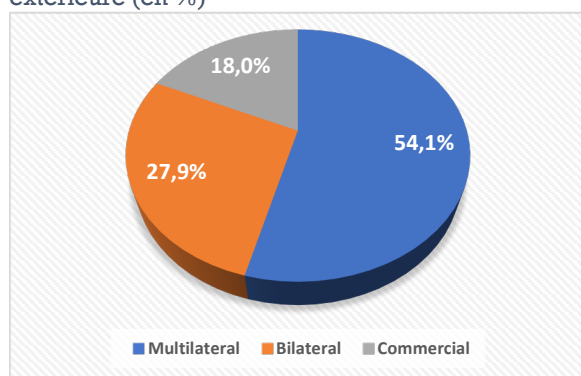
Source : CAA (2026).

Graphique 32: Structure de l'encours de la dette extérieure en 2025 (en milliards)



Source : CAA (2026).

Graphique 33: Structure de l'encours de la dette extérieure (en %)



Source : CAA (2026).

L'augmentation de la **dette commerciale** a, pour sa part, été essentiellement portée par les décaissements de l'IFTC en faveur de la SONARA et d'ALUCAM (importation de produits pétroliers et d'alumine), ainsi que par les financements octroyés par AEI et China City Bank pour la mise en œuvre de projets de transport et l'extension du plan national de système intelligent de vidéosurveillance.

### I.5.1.2 Dette intérieure de l'administration centrale

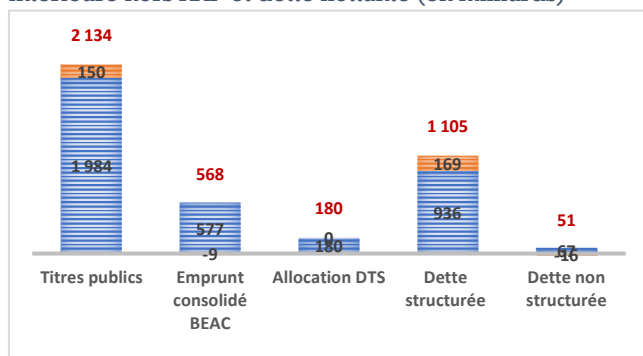
L'encours de la dette intérieure de l'administration centrale (y compris RAP et dette flottante) s'est établi à **4 871 milliards de FCFA** à fin décembre 2025, en progression de **3,8% (+179 milliards)** en glissement annuel.

Cette hausse est principalement imputable à la dynamique de la composante hors RAP et dette flottante, qui enregistre une augmentation de **7,9%** pour atteindre **4 038 milliards de FCFA**. Deux facteurs principaux ont contribué à cette expansion :

- l'accroissement de la **dette structurée**, en hausse de **169 milliards de FCFA**, sous l'impulsion de la progression des engagements envers le secteur bancaire ;
- l'augmentation de l'encours des **titres publics**, en progression de **150 milliards de FCFA**, soutenue essentiellement par les émissions d'obligations du Trésor assimilables (OTA).

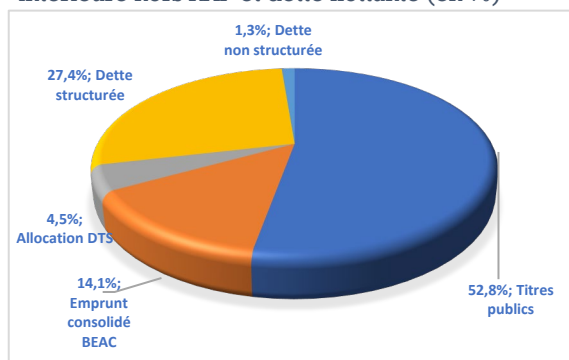
Ces évolutions traduisent à la fois une exposition accrue du secteur bancaire aux engagements publics et un recours renforcé de l'État aux instruments domestiques de longue maturité.

Graphique 34: Répartition de l'encours de la dette intérieure hors RAP et dette flottante (en milliards)



Source : CAA (2026).

Graphique 35: Structure de l'encours de la dette intérieure hors RAP et dette flottante (en %)



Source : CAA (2026).

Ainsi, la dette intérieure hors RAP et dette flottante se décompose à fin 2025 en 2 134 milliards FCFA de titres publics (52,8%), 1 105 milliards FCFA de dette structurée (27,4%), 568 milliards FCFA d'emprunt consolidé auprès de la banque centrale (14,1%), 180 milliards FCFA d'allocations DTS (4,5%) et 51 milliards FCFA de dette non structurée (1,3%).

## I.5.2 Service de la dette publique

Au cours de l'exercice budgétaire 2025, le service total de la dette publique acquitté par l'État s'est élevé à **1 435, milliards de FCFA** (hors remboursements de crédits de TVA, dettes flottantes et restes à payer), en dessous des prévisions de dépenses inscrites dans la LFR. Ce montant a été affecté à hauteur de **79,6 %** au remboursement du principal et de **20,4%** au paiement des intérêts. La dépense a été majoritairement orientée vers le service de la **dette intérieure (73,9%)**, le solde étant consacré à l'apurement de la **dette extérieure (26,1%)**.

### I.5.2.1 Service de la dette extérieure

Le service de la dette extérieure payé en 2025 s'est établi à **1 060,6 milliards de FCFA** (y compris le service IFTC), se décomposant en **800,2 milliards de FCFA** au titre du remboursement du principal (75,4 % du service) et **260,4 milliards de FCFA** pour le règlement des intérêts (24,6 %). Le montant acquitté est supérieur de **65,9 milliards de FCFA** à la dotation prévue dans la LFR, en raison des variations de valeur induites par les fluctuations des taux d'intérêt et de change, et témoigne par ailleurs de la détermination du Gouvernement à honorer ses engagements vis-à-vis de ses partenaires extérieurs.

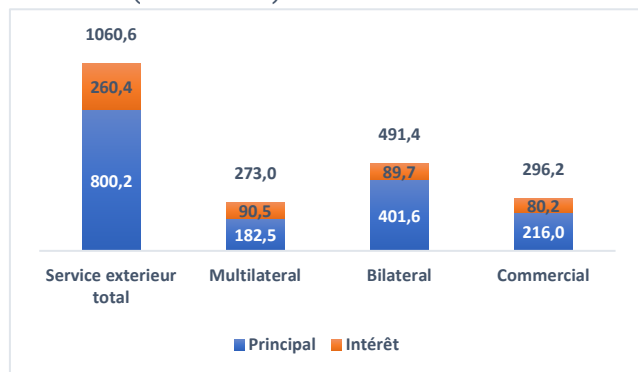
Par catégorie de créanciers, ce service se répartit comme suit :

- La **dette bilatérale** a mobilisé **491,4 milliards de FCFA**, soit 46,3 % du service de la dette extérieure (contre 47,1 % en 2024), dont 401,7 milliards pour le principal et 89,7 milliards pour les intérêts ;
- La **dette multilatérale** a absorbé **273 milliards de FCFA**, soit 25,7% (contre 26,4 % en 2024) ;
- La **dette commerciale** (y compris l'IFTC) a représenté **296,2 milliards de FCFA**, soit 27,9% (contre 23,9% en 2024).

### I.5.2.2 Service de la dette intérieure

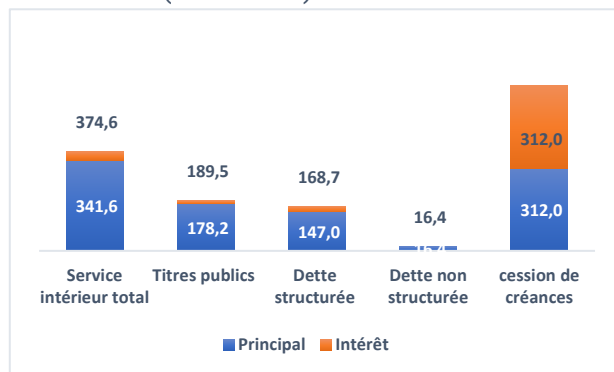
Le service de la dette intérieure (hors RAP et dette flottante) réglé en 2025 s'est établi à **374,6 milliards de FCFA**, soit 26,1% du service total de la dette publique. Il se décompose en **341,6 milliards de FCFA** d'amortissement du principal (91,2 % du service intérieur) et **33 milliards de FCFA** de charges d'intérêts (8,8 %). Ce montant reste dans le cadre des prévisions de la LFR.

Graphique 36: Répartition du service de la dette extérieure (en milliards)



Source : CAA (2026).

Graphique 37: Répartition du service de la dette intérieure (en milliards)

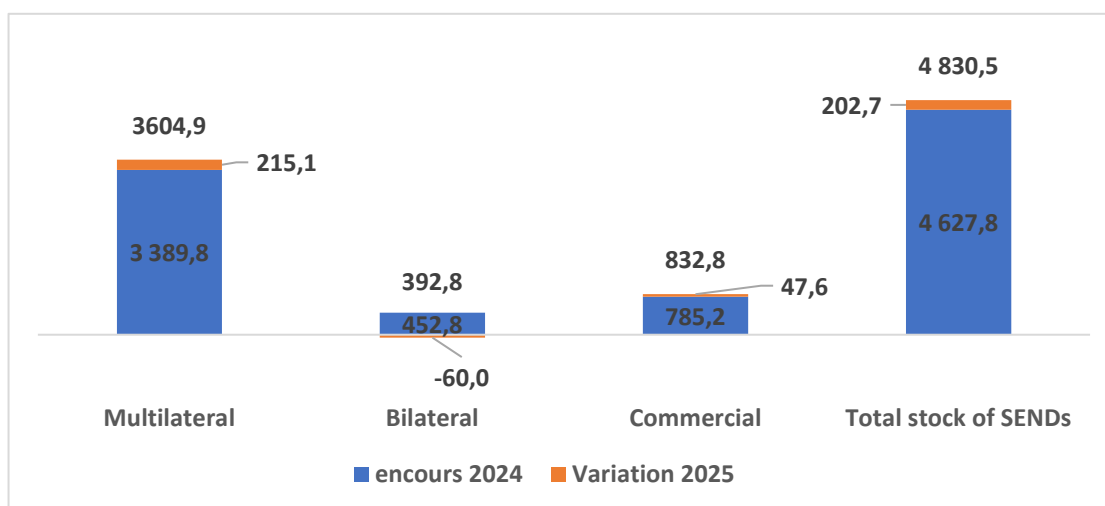


Source : CAA (2026).

### 1.5.3 Évolution des Soldes Engagés Non Décaissés Extérieurs (SEND's)

Les soldes engagés non décaissés (SEND's) sont totalement dus aux engagements extérieurs. Ils sont estimés, à fin décembre 2025, à **4 830,5 milliards de FCFA**, dont 246,3 milliards d'appuis budgétaires. Ils enregistrent une hausse de **4,4 % (+202,7 milliards de FCFA)** en glissement annuel.

Graphique 38 : Évolution des Soldes Engagés Non Décaissés (SEND's) Extérieurs (en milliards FCFA)



Source : CAA (2026).

Par type de créancier, ces SEND se répartissent entre les bailleurs **multilatéraux (74,6%)**, les créanciers **bilatéraux (8,1%)** et les prêts **commerciaux (17,2%)**. Les SEND des créanciers multilatéraux ont augmenté de 215,1 milliards, tout comme ceux des créanciers commerciaux (47,6 milliards). En revanche, les SEND bilatéraux se sont réduits de 60 milliards.

Afin de réduire ces soldes, les efforts doivent être intensifiés pour améliorer l'alignement de l'exécution sur les conditionnalités et les procédures des bailleurs, en particulier s'agissant des bailleurs multilatéraux, qui concentrent la majeure partie du stock de SEND.

## 1.6. NOTATION SOUVERAINE ET CONVERGENCE MULTILATERALE

L'évaluation de la signature souveraine du Cameroun et l'appréciation de sa trajectoire au regard des critères de convergence multilatérale constituent deux prismes complémentaires pour appréhender la crédibilité macroéconomique du pays. D'un côté, les notations attribuées par les agences internationales donnent une mesure synthétique du risque-pays perçu par les investisseurs et les partenaires financiers. De l'autre, les critères de convergence arrêtés dans le cadre de la CEMAC fournissent une boussole pour la coordination des politiques économiques à l'échelle sous-régionale et la préservation de la stabilité de la zone franc.

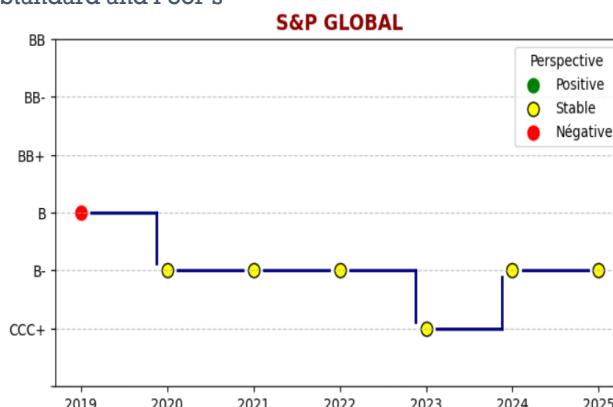
La présente section se propose ainsi d'examiner successivement ces deux dimensions. Elle analyse, dans un premier temps, les notations souveraines décernées au Cameroun en 2025 par Standard & Poor's, Moody's et Fitch Ratings, en mettant en lumière les facteurs qui sous-tendent les appréciations respectives de ces agences. Dans un second temps, elle dresse le bilan de la convergence multilatérale du pays, en confrontant ses performances aux quatre critères communautaires ainsi qu'aux indicateurs de surveillance macroéconomique.

### 1.6.1 Notation souveraine du Cameroun

En 2025, la notation souveraine du Cameroun reflète une situation globalement stable, tout en demeurant tributaire de fragilités structurelles et d'incertitudes conjoncturelles. Les trois principales agences de notation (Standard & Poor's, Moody's et Fitch Ratings) ont reconduit leurs évaluations antérieures, traduisant une perception toujours prudente du risque souverain du pays.

**Standard & Poor's** a maintenu en 2025 la note du Cameroun à **B-**, assortie d'une **perspective stable**. Cette appréciation prend appui sur la poursuite de la consolidation budgétaire et une relative maîtrise du déficit public. L'agence souligne toutefois que ces progrès demeurent insuffisants pour justifier un relèvement de la note, en raison notamment du niveau encore élevé de la dette et de la persistance de tensions de liquidité.

Graphique 39 : Évolution de la notation du Cameroun par Standard and Poor's

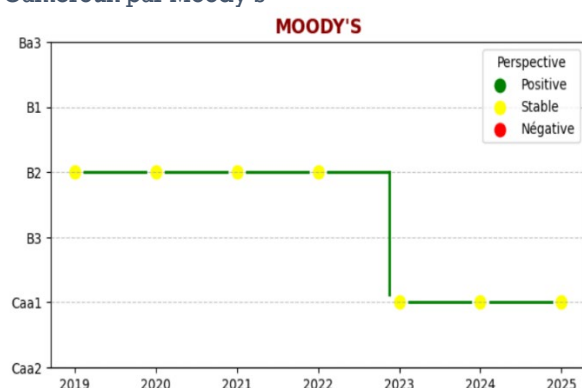


Source : S&P Global (2025).

**Moody's** a également conservé en 2025 la note de **Caal** avec une **perspective stable**, reflétant une évaluation plus pessimiste du risque de crédit. L'agence met l'accent sur la vulnérabilité persistante des finances publiques, caractérisée par des tensions de trésorerie récurrentes et une dépendance à l'égard des financements extérieurs. En dépit de certaines avancées en matière de réformes fiscales et de gestion des dépenses, les marges de manœuvre budgétaires demeurent étroites.

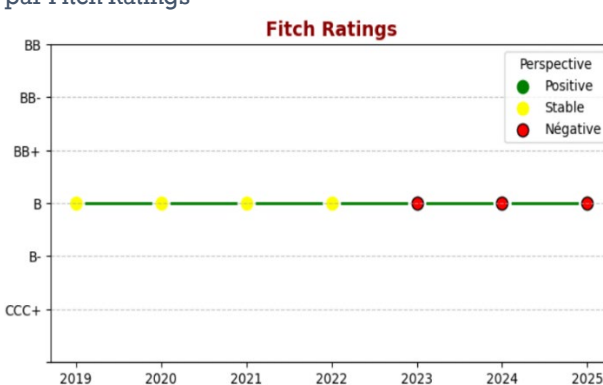
**Fitch Ratings** a, pour sa part, maintenu la note du Cameroun à **B**, assortie d'une **perspective négative**. Cette notation traduit un équilibre entre une croissance économique résiliente et des risques élevés liés à la gouvernance, à la liquidité et au contexte politique, marqué par la tenue d'une élection présidentielle. L'agence insiste en outre sur les lenteurs observées dans la mise en œuvre de certaines réformes structurelles, qui freinent l'amélioration du profil de crédit du pays.

Graphique 40 : Évolution de la notation du Cameroun par Moody's



Source : Moody's (2025).

Graphique 41 : Évolution de la notation du Cameroun par Fitch Ratings



Source : Fitch Ratings (2025).

S'agissant des **perspectives pour 2026**, la notation souveraine du Cameroun devrait être reconduite par les agences. Un éventuel relèvement reste toutefois conditionné à l'adoption de mesures résolues visant à :

- Renforcer la discipline budgétaire ;
- Atténuer les tensions de trésorerie ;
- Réduire le risque politique ;
- Accélérer la mise en œuvre des réformes structurelles, tout particulièrement dans les domaines de la mobilisation des recettes et de la gestion des entreprises publiques.

### 1.6.2 Convergence multilatérale

En 2025, la convergence macroéconomique du Cameroun s'inscrit dans une dynamique globalement maîtrisée. Des avancées notables sont enregistrées en matière de discipline budgétaire et de soutenabilité de la dette, mais des tensions persistent sur le front de l'inflation et de la trésorerie. Sur les quatre critères de convergence de la CEMAC, deux ont été respectés : le **solde budgétaire de référence**, qui s'établirait à **-1,5% du PIB**, et le **ratio de la dette publique**, estimé à **43,1% du PIB**. En revanche, le critère relatif à l'**inflation** n'a pas été satisfait, celle-ci demeurant supérieure au seuil communautaire, à **3,4%**.

Plus précisément :

- Le **solde budgétaire de référence** se situerait autour de **-1,5 % du PIB**, soit au niveau du seuil plancher de -1,5 % fixé par les critères de convergence.
- Le **taux d'inflation** a prolongé la trajectoire baissière amorcée en 2024 pour s'établir à **3,4 %** en 2025. Il n'en demeure pas moins supérieur au seuil de 3 % retenu par la CEMAC, signalant la persistance de tensions sur les prix domestiques.
- La **dette publique** a atteint un encours estimé à **14 736 milliards de FCFA**, soit **43,1% du PIB**, en repli de 0,3 point de pourcentage sur un an. Ce ratio reste donc confortablement en dessous du plafond communautaire de 70 %, témoignant d'une

évolution maîtrisée de l'endettement et du respect de la stratégie nationale d'endettement.

- **Le critère relatif à l'absence d'arriérés sur la gestion courante** n'a, quant à lui, pas été respecté et s'est même dégradé. Cette situation résulte de la conjugaison de trois facteurs : la sous-performance dans la mobilisation des recettes, des conditions de financement difficiles tant sur le marché intérieur qu'international, et le retard dans la mise en œuvre des réformes structurelles, lequel a empêché le décaissement de certains appuis budgétaires programmés.

Tableau 3: Réalisation des critères de convergence multilatérale au Cameroun

| Critères de convergence                            | Norme   | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 | 2025 |
|----------------------------------------------------|---------|------|------|------|------|------|------|------|------|
| 1- Solde budgétaire de référence (en % du PIB)     | > -1,5% | -2,8 | -4,1 | -3,3 | -2,5 | -2,9 | -1,0 | -1,4 | -1,5 |
| 2- Taux d'inflation moyen annuel                   | < 3%    | 1,1  | 2,5  | 2,5  | 2,3  | 6,3  | 7,4  | 4,5  | 3,4  |
| 3- Stock de la dette publique totale/ PIB nominal* | ≤ 70%   | 33,3 | 36,0 | 40,3 | 45,3 | 44,7 | 44,2 | 43,4 | 43,1 |
| 4- Absence d'arriérés                              |         |      |      |      |      |      |      |      |      |

\*au cours de la période, notamment à partir de 2019, le champ de la dette s'est graduellement élargi aux autres structures étatiques pour inclure les CTD et les administrations publiques. Toutefois, il reste en dessous du seuil de convergence de 70%

Au-delà des critères de convergence, l'examen des indicateurs de surveillance et d'alerte précoce des risques macroéconomiques appelle les observations suivantes pour 2025 :

- (i) **Le taux d'investissement** continue de se situer en dessous de l'objectif de **20% du PIB** ;
- (ii) La **pression fiscale** devrait se situer à **12,7% du PIB**, soit un niveau largement inférieur au seuil indicatif de 17 %, imputable au recul de la mobilisation des recettes fiscales ;
- (iii) **Le poids de la masse salariale** sur les finances publiques demeure élevé et s'est accru avec la mise en service du système AIGLES, appelant une vigilance particulière quant à la soutenabilité des charges de personnel.

Tableau 4: Indicateurs de surveillance multilatérale

| Blocs                         | Indicateurs                                                                                     | Normes | 2020  | 2021  | 2022  | 2023  | 2024 | 2025* |
|-------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------|--------|-------|-------|-------|-------|------|-------|
| <b>1- Croissance</b>          | 1. Taux de croissance du PIB réel                                                               | ≥ 7%   | 0,3   | 3,3   | 3,6   | 3,2   | 3,5  | 3,5   |
|                               | 2. Taux d'investissement (% PIB)                                                                | ≥ 20%  | 17,8  | 18,1  | 19,1  | 19,3  | 18,9 | 18,7  |
| <b>2- Monnaie et prix</b>     | 3. Taux de couverture extérieure de la monnaie (CEMAC)                                          | ≥ 20%  | 65,7  | 63,9  | 73,1  | 71,9  | 74,9 | 64,9  |
|                               | 4. Taux d'inflation                                                                             | ≤ 3%   | 2,5   | 2,3   | 6,3   | 7,4   | 4,5  | 3,4   |
| <b>3- Finances publiques</b>  | 5. Solde budgétaire primaire hors recettes pétrolières (% PIB hors pétrole)                     | /      | -4,6  | -4,0  | -4,1  | -2,6  | -2,4 | -2,7  |
|                               | 6. Taux de pression fiscale hors recettes pétrolières (recettes hors pétrole/PIB non pétrolier) | ≥ 17%  | 11,5  | 12,2  | 13,1  | 13,6  | 13,3 | 12,7  |
|                               | 7. Service de la dette/recettes fiscales                                                        | /      | 22,6  | 36,2  | 35,7  | 40,2  | 35,7 | 35,7  |
|                               | 8. Masse salariale/recettes fiscales                                                            | ≤ 35%  | 41,1  | 38,1  | 37,4  | 37,2  | 38,4 | 40,1  |
|                               | 9. Dépenses de fonctionnement/recettes fiscales                                                 | /      | 102,8 | 100,0 | 101,6 | 100,3 | 99,7 | 99,4  |
|                               | 10. Part des investissements productifs dans les dépenses totales                               | /      | 27,2  | 27,1  | 27,1  | 21,9  | 29,3 | 32,2  |
| <b>4- Équilibre extérieur</b> | 11. Solde du compte courant hors dons (%PIB)                                                    | ≤ 5%   | -3,9  | -3,7  | -3,4  | -4,1  | -3,3 | -3,9  |
|                               | 12. Service de la dette extérieure (% des exportations)                                         | /      | 10,2  | 12,1  | 16,1  | 16,9  | 17,5 | 33,8  |
|                               | 13. Rythme d'endettement                                                                        | /      | /     | /     | /     | /     | /    | /     |
| <b>5- Système financier</b>   | 14. Adéquation des fonds propres                                                                | ≥ 8%   | /     | /     | /     | /     | /    | /     |
|                               | 15. Qualité des actifs                                                                          | /      | /     | /     | /     | /     | /    | /     |
|                               | 16. Liquidité                                                                                   | /      | /     | /     | /     | /     | /    | /     |

Source : DGEPIP-MINEPAT (\* estimation-données provisoires) (2026).

## CHAPITRE II : COMPETITIVITE ET INVESTISSEMENTS

Dans un contexte marqué par la persistance des chocs économiques et les mutations de l'environnement international, l'amélioration de la compétitivité de l'économie camerounaise constitue un levier essentiel pour le renforcement de la croissance et l'approfondissement de la transformation structurelle. À cet effet, les actions engagées par les pouvoirs publics et les acteurs économiques visent à la fois à consolider les capacités productives nationales, à améliorer l'environnement des affaires et à promouvoir la création de valeur ajoutée locale.

Le présent chapitre examine la situation de la compétitivité de l'économie camerounaise en 2025 et analyse les principaux leviers mobilisés pour la renforcer. Il s'articule autour de quatre sections : (i) l'état de la compétitivité en 2025, apprécié à travers les réformes engagées et les évaluations internationales ; (ii) la dynamique des investissements publics, de la programmation à l'exécution ; (iii) l'évolution des investissements privés, par grands secteurs d'activité ; (iv) le processus de démantèlement tarifaire dans le cadre de l'Accord de partenariat économique avec l'Union européenne et le Royaume-Uni.

### II.1. ETAT DE LA COMPETITIVITE EN 2025

Dans un environnement international marqué par une concurrence accrue pour l'attraction des capitaux, la captation des chaînes de valeur et la conquête des marchés, l'amélioration de la compétitivité constitue un impératif stratégique pour le Cameroun. Elle conditionne à la fois la capacité des entreprises nationales à se développer et à créer des emplois, l'attractivité du territoire pour les investisseurs étrangers, et la résilience de l'économie face aux chocs exogènes.

Conscient de ces enjeux, le Gouvernement a, en 2025, poursuivi et approfondi les réformes destinées à améliorer l'environnement des affaires, tout en s'attachant à mesurer les progrès accomplis au moyen des instruments d'évaluation internationaux les plus reconnus.

La présente section dresse le bilan de ces efforts. Elle examine successivement : (i) les principales réformes mises en œuvre en 2025 pour renforcer la compétitivité ; (ii) les performances du Cameroun au regard des trois grands indices internationaux de compétitivité et de climat des affaires : l'indice CPIA et l'indice B-READY de la Banque mondiale, ainsi que l'Indice mondial de l'innovation de l'OMPI.

#### II.1.1 Renforcement de la compétitivité en 2025

En 2025, le Gouvernement a poursuivi les actions destinées à améliorer l'environnement des affaires et à renforcer la compétitivité de l'économie nationale. Au-delà des interventions liées au renforcement de l'offre infrastructurelle, ces actions se sont articulées autour de trois axes majeurs : (i) la facilitation de l'accès au financement ; (ii) la facilitation des échanges ; et (iii) la modernisation de la fiscalité.

##### A. Facilitation de l'accès au financement

Les actions engagées en la matière ont visé à améliorer l'accès au crédit, à restaurer la confiance entre l'État et les opérateurs économiques, ainsi qu'à mobiliser des

ressources en faveur de l'investissement productif. Les principales réalisations sont les suivantes :

- la signature d'un arrêté du Premier Ministre fixant les conditions d'octroi et de mise en œuvre de la garantie de l'État, contribuant à assouplir les conditions de financement des entreprises. Dans le cadre de ce mécanisme, la BDEAC a accordé trois financements garantis à hauteur de 50 % par l'État à certaines entreprises opérant sur le territoire national, pour un montant global d'environ **26,9 milliards de FCFA** ;
- l'adoption d'une circulaire relative à l'apurement des dettes des entités publiques envers les opérateurs économiques privés, permettant d'améliorer la trésorerie desdits opérateurs. Ainsi, la dette des entreprises et établissements publics s'est réduite de **71 milliards de FCFA** en glissement annuel à fin décembre 2025 ;
- le renforcement des dispositifs de financement adaptés aux PME, à travers notamment l'extension du mécanisme de prêt d'honneur du Projet SECAL et la mise en place de lignes de crédit à taux bonifié (5 % TTC) dans le cadre du projet OSSP-CMR ;
- le relèvement des fonds propres de la Banque camerounaise des PME dans le cadre de la mise en œuvre du Plan intégré d'import-substitution agropastoral et halieutique (PIISAH), visant à accroître sa capacité d'intervention dans les secteurs ciblés.

## **B. Facilitation des échanges**

Les mesures prises ont porté sur l'intégration commerciale régionale, la fluidification des corridors et la mise en conformité avec les engagements internationaux. On relève notamment :

- **l'accompagnement de neuf entreprises à l'obtention de l'agrément CEMAC**, facilitant leur accès au marché régional, bien que le nombre d'entreprises exportatrices demeure encore limité ;
- **le renforcement de la surveillance des corridors et la mise en place d'une coordination nationale**, avec pour objectif de réduire les délais et les coûts informels de transit ;
- **la poursuite de la mise en œuvre effective des mesures prévues dans l'Accord de l'OMC sur la facilitation des échanges (AFE)**, notamment en ce qui concerne le statut d'Opérateur économique agréé (OEA), contribuant à améliorer la fluidité des opérations commerciales ;
- **la réduction des coûts et délais de passage aux frontières**, en liaison avec le Comité national de facilitation des échanges (CONAFE) ;
- **le renforcement du dialogue public-privé aux frontières**, favorisant une meilleure prise en compte des préoccupations des opérateurs économiques ;
- **la simplification des procédures administratives**, avec l'habilitation de l'administration des douanes à liquider directement sur la plateforme CAMCIS les droits de mutation sur les véhicules d'occasion importés, ainsi que la TVA

applicable aux honoraires des commissionnaires en douane, aux frais de manutention, de scanning et d'inspection ;

- **la poursuite de la digitalisation, avec le passage au Guichet unique de troisième génération (GUCE)** et l'intégration des systèmes, aboutissant notamment à : (i) la consolidation des acquis (plus de 35 procédures dématérialisées et le paiement via e-GUCE) tout en renforçant la cybersécurité et l'accompagnement des usagers sur les corridors ; (ii) le renforcement de la synergie entre la plateforme douanière CAMCIS et les autres maillons de la chaîne logistique, notamment par la généralisation du Document unique de sortie et de la quittance dématérialisée dans CAMCIS, réduisant ainsi considérablement les interventions physiques ;
- **la poursuite de la mise en œuvre de l'Accord de partenariat économique (APE)** avec l'Union européenne et de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf).

### **C. Modernisation de la fiscalité**

Les réformes engagées ont visé à réduire les coûts de transaction et des facteurs, à soutenir l'industrialisation locale, à garantir la conformité environnementale des produits exportés, ainsi qu'à améliorer la relation avec l'administration fiscale et la simplification des procédures.

#### **S'agissant de la réduction des coûts de transaction et des facteurs :**

- la réduction du coût fiscal des entreprises, afin d'accroître l'attractivité des investissements, le financement via le capital-risque et l'entrepreneuriat : (i) impôt sur les bénéfices des PME ramené de 35 % à 25 % ; (ii) impôt sur les bénéfices des grandes entreprises de 35 % à 30 % ; (iii) IRCM sur les dividendes des PME de 15 % à 10 % ; (iv) opérationnalisation de l'Impôt général synthétique (IGS), facilitant l'intégration des petites entreprises dans le système fiscal ;
- la baisse de la taxation sur plusieurs opérations immobilières, afin de faciliter l'installation physique et l'extension des activités des entreprises, ainsi que la mobilité des travailleurs : (i) plus-value immobilière de 10 % à 5 % ; (ii) ventes d'immeubles de 15 % à 10 % pour les immeubles urbains bâtis, de 10 % à 5 % pour les immeubles urbains non bâtis et ruraux bâtis, et de 5 % à 2 % pour les immeubles ruraux non bâtis ; (iii) réduction des droits d'enregistrement sur les baux ;
- la réduction du coût de la main-d'œuvre, à travers : (i) la diminution de la taxe spéciale sur le revenu appliquée aux rémunérations versées à l'étranger dans le cadre de la commande publique, de 15 % à 3 % ; (ii) l'exonération de toutes les charges fiscales et sociales liées au salaire (IRPP, CFC, FNE, RAV, TDL) pendant 3 ans (portée à 5 ans en zones économiquement sinistrées) pour tout recrutement d'un premier emploi (jeune diplômé de moins de 35 ans) ;
- la baisse de la taxe spéciale sur le gaz naturel à usage industriel, ramenée à 50 FCFA/m<sup>3</sup> ;

- le déclassement tarifaire des logiciels importés de 20 % à 10 %, lorsqu'ils sont déclarés spontanément, afin de faciliter la digitalisation des entreprises;
- l'exonération totale de la TVA sur les semences destinées à l'agriculture, à l'élevage et à la pêche.

**En ce qui concerne le soutien à l'industrialisation locale :**

- la réduction du taux de droit de sortie sur certains bois ouvrés issus de la troisième transformation, ramené à 5 % au lieu de 15 %, afin de favoriser la transformation locale du bois ;
- l'instauration de droits d'accises sur certains produits importés, contribuant à soutenir la production locale à travers la demande ;
- l'abattement de 50 % pour 24 mois sur la valeur imposable des véhicules et motocycles électriques neufs importés, ainsi que de leurs batteries et bornes de recharge, assorti d'une exonération du droit d'accises à l'importation.

**Relativement à la conformité environnementale des produits exportés:**

- l'abattement de 20 % sur la valeur FOB des cargaisons de cacao, d'hévéa et de bois en grumes à l'exportation, à condition de disposer d'un certificat de conformité aux normes de lutte contre la déforestation.

**Concernant l'amélioration de la relation avec l'administration fiscale et la simplification des procédures :**

- la reconduction de la transaction fiscale pour les créances fiscales émises avant le 31 décembre 2022, en vue d'améliorer le règlement des litiges fiscaux, la sécurité juridique et l'apurement du passif ancien ;
- la prorogation du Programme de régularisation fiscale volontaire (PRFV) pour deux ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025, dans un cadre révisé et clarifié, afin de promouvoir la conformité volontaire, la transparence, la formalisation et la confiance dans l'administration fiscale ;
- la clarification de l'assiette douanière des engins et matériels de génie civil importés selon l'état, l'âge et le nombre d'heures d'utilisation, en vue notamment d'accroître la prévisibilité réglementaire et de renforcer la simplification du dédouanement ;
- la centralisation de la liquidation des droits de mutation (véhicules) et de la TVA sur les frais de transit, le paiement électronique via e-GUCE et le portail de la DGI devenant la norme exclusive pour les entreprises moyennes et grandes ;
- le renforcement de l'obligation de délivrer les certificats de non-redevance et les états de revenus de manière automatisée, limitant ainsi l'arbitraire administratif lors des contrôles.

### ***II.1.2 Performances en matière d'amélioration du climat des affaires et la compétitivité***

Les performances du Cameroun en matière de compétitivité sont appréciées à travers les évaluations de la Banque mondiale (sous le prisme de l'indice CPIA et de

l'indice Business Ready (B-READY)) ainsi que l'Indice mondial de l'innovation (GII) de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI).

Ces indicateurs mettent en évidence une amélioration progressive du cadre économique et institutionnel, ainsi que des avancées dans le développement de l'écosystème d'innovation et de l'environnement des affaires. Toutefois, des efforts demeurent nécessaires pour renforcer l'efficacité des services publics et améliorer la transformation des réformes en gains concrets de compétitivité.

### II.1.2.1 Évaluation des Politiques et Institutions Nationales : Indice CPIA

L'indicateur CPIA (*Country Policy and Institutional Assessment*) de la Banque mondiale évalue la qualité des politiques publiques et des institutions des pays éligibles à l'Association internationale de développement (IDA). Noté sur une échelle de 1 (faible) à 6 (très performant), il couvre quatre dimensions principales : la gestion économique, les politiques structurelles, les politiques d'inclusion sociale et d'équité, ainsi que la gestion du secteur public et des institutions, regroupés autour de 16 critères.

En 2025, le **Cameroun a enregistré une note globale de 3,3**, en léger recul par rapport à 2024 (3,4), tout en demeurant au-dessus de la moyenne des pays emprunteurs de l'IDA (3,1). Cette baisse résulte exclusivement du repli de la note des politiques monétaires et de change (dimension gestion économique), les quinze autres critères étant restés inchangés.

Le bloc de la **gestion économique** recule de 3,8 à 3,7 en 2025, revenant au niveau observé entre 2021 et 2023 après l'amélioration enregistrée en 2024. Il demeure néanmoins supérieur à la moyenne des pays emprunteurs de l'IDA (3,2). Cette évolution résulte entièrement de la baisse de la note des politiques monétaires et de change, de 4,0 à 3,5, tandis que la politique budgétaire reste notée à 4,0 et la politique et la gestion de la dette à 3,5. Le profil du bloc demeure donc relativement favorable, mais le recul de 2025 souligne que les acquis de stabilité macroéconomique restent sensibles à l'évolution de l'environnement régional et extérieur.

Concernant les politiques monétaires et de change, le recul du score intervient dans une phase de transition entre l'orientation restrictive qui avait prévalu en 2024 et un assouplissement prudent de la politique monétaire régionale. Après la baisse de l'inflation moyenne au Cameroun, de 7,4 % en 2023 à 4,5 % en 2024, la BEAC a ramené, en mars 2025, le taux d'intérêt des appels d'offres de 5,0 % à 4,5 % et le taux de la facilité de prêt marginal de 6,75 % à 6,0 %, tout en maintenant inchangés les coefficients de réserves obligatoires. Cette orientation visait à soutenir l'activité dans un contexte de désinflation et de niveau encore adéquat des réserves régionales. Elle devait toutefois rester compatible avec la préservation de la parité du franc CFA et la maîtrise des risques extérieurs liés notamment au recul de la production pétrolière, à la volatilité des cours des matières premières et aux besoins croissants de financement des importations.

La politique budgétaire conserve pour sa part une note de 4,0, nettement supérieure à la moyenne IDA de 3,0. Cette appréciation traduit la poursuite des efforts d'assainissement des finances publiques, d'accroissement des recettes non pétrolières et de rationalisation progressive des dépenses fiscales. Cette évolution doit toutefois être nuancée au regard des dérapages de 2024, où le déficit budgétaire s'est aggravé et le

solde primaire hors pétrole est resté en deçà de l'objectif du programme, sous l'effet de dépenses excessives et de recettes moins élevées que prévu. En 2025, les mesures correctives ont porté sur le renforcement de la mobilisation fiscale et douanière, l'amélioration de la gestion des investissements publics, la maîtrise des dépenses et l'apurement d'une partie des arriérés intérieurs. La stabilité du score reflète ainsi la solidité relative du cadre budgétaire, tout en rappelant que sa crédibilité dépend encore de la qualité de l'exécution, de la gestion de trésorerie et du contrôle des engagements.

La politique et la gestion de la dette demeurent également stables, à 3,5, contre une moyenne de 3,1 pour les pays emprunteurs de l'IDA. Le Cameroun reste classé à risque élevé de surendettement, bien que sa dette soit considérée comme soutenable, les principales vulnérabilités tenant davantage aux tensions de liquidité et au poids du service de la dette qu'au niveau de l'encours. Dans ce contexte, la préservation du score suppose de poursuivre une stratégie d'endettement prudente, privilégiant les financements concessionnels, de limiter le recours aux emprunts non concessionnels, d'améliorer le suivi des passifs éventuels des entreprises publiques et de réduire durablement les arriérés. Le maintien de la note en 2025 traduit donc une continuité des pratiques de gestion, sans effacer les risques que font peser les besoins de refinancement et les contraintes du marché régional des titres publics.

S'agissant des **politiques structurelles**, la note se maintient à 3,3 en 2025. Elle demeure ainsi au niveau atteint en 2023, après 3,2 en 2021 et 2022, et reste légèrement supérieure à la moyenne des pays emprunteurs de l'IDA (3,1). Cette stabilité recouvre un profil contrasté. La politique commerciale demeure le principal point fort du bloc, avec une note de 4,0, contre 3,7 en moyenne pour les pays de l'IDA. Le secteur financier et le cadre réglementaire des entreprises restent, pour leur part, notés à 3,0, soit respectivement au-dessus et au voisinage des moyennes de référence. L'absence d'évolution en 2025 indique toutefois que les réformes engagées n'ont pas encore produit une amélioration suffisamment généralisée de l'environnement productif et du financement de l'économie.

Dans le secteur financier, les mesures prises en 2025, notamment la recapitalisation de deux banques et la poursuite des stratégies de développement du secteur financier et d'inclusion financière, ont contribué à préserver la stabilité du système. Des vulnérabilités structurelles demeurent néanmoins, en particulier le niveau élevé des créances en souffrance, l'exposition des banques au secteur public, la faible profondeur du marché financier et les difficultés d'accès au crédit pour les PME. S'agissant du climat des affaires, les efforts de rationalisation des incitations fiscales, de modernisation du cadre des partenariats public-privé et d'automatisation de certaines procédures douanières vont dans le sens d'une meilleure transparence. Leur portée reste cependant limitée par les contraintes d'approvisionnement en électricité, l'insuffisance des infrastructures de transport et de communication, les arriérés intérieurs et la prévisibilité encore insuffisante de l'environnement réglementaire.

En matière de **politiques de lutte contre l'exclusion sociale et de promotion de l'équité**, le score reste inchangé à 3,3, niveau observé depuis 2023 et pratiquement identique à la moyenne des pays emprunteurs de l'IDA. La valorisation des ressources humaines demeure le principal point fort, avec une note de 4,0, supérieure à la moyenne IDA de 3,6. Les politiques et institutions axées sur la durabilité écologique obtiennent

également une appréciation relativement favorable, à 3,5 contre 3,2. À l'inverse, l'égalité des sexes et l'équité dans l'utilisation des ressources publiques stagnent à 3,0, en deçà des moyennes IDA respectives de 3,2 et 3,4. La protection sociale et les politiques du travail restent également à 3,0, soit un niveau proche de la moyenne de référence, mais encore insuffisant au regard de l'ampleur des besoins sociaux.

Le maintien du score de valorisation des ressources humaines ne doit pas masquer les difficultés persistantes en matière de qualité des apprentissages, d'accès équitable aux services sociaux et de transformation du capital humain en emplois productifs. La Banque mondiale relève que la progression du capital humain par habitant demeure modeste par rapport aux pays comparables, tandis que la pauvreté s'est accrue au cours des dernières années, sous l'effet d'une croissance insuffisante, d'une forte dynamique démographique et d'une création d'emplois limitée. Les dispositifs de filets sociaux ont permis d'étendre progressivement la couverture des ménages vulnérables et de mettre en place des mécanismes de ciblage et de paiement plus structurés. Toutefois, leur couverture reste fragmentée, le niveau des prestations demeure faible et leur financement dépend encore largement de l'appui des partenaires. Dans ce contexte, l'amélioration de l'efficacité et du ciblage des dépenses sociales, ainsi que l'affectation d'une partie des économies issues de la réduction des subventions aux carburants à la protection sociale, constituent des priorités.

Sur le volet environnemental, le score de 3,5 traduit la consolidation progressive du cadre de gouvernance climatique, avec l'adoption d'instruments de planification, une meilleure coordination institutionnelle et l'intégration croissante des risques climatiques dans la préparation des investissements publics. Ces avancées restent toutefois à opérationnaliser pleinement afin d'améliorer la résilience des populations et des infrastructures face aux inondations, à la dégradation des terres et aux autres chocs climatiques. Dans l'ensemble, la stabilité du bloc social en 2025 reflète donc davantage le maintien d'acquis institutionnels. Elle souligne la nécessité de mieux articuler les politiques d'éducation, de santé, de protection sociale, d'emploi, d'égalité de genre et de gestion environnementale, afin que les dépenses publiques produisent des effets plus visibles sur la réduction de la pauvreté et des inégalités.

Concernant la **gestion et les institutions du secteur public**, la note demeure à 3,0 en 2025, inchangée depuis 2021, tout en restant légèrement supérieure à la moyenne des pays emprunteurs de l'IDA (2,9). La qualité de la gestion budgétaire et financière constitue le principal point fort du bloc, avec un score de 3,5 contre 2,9 pour la moyenne IDA. Ce résultat traduit les acquis liés au cadre de programmation budgétaire, aux réformes de la gestion des finances publiques et aux efforts de modernisation des systèmes d'information. En 2025, la mise en œuvre du Plan stratégique de réforme de la gestion des finances publiques, l'amélioration de la préparation des projets d'investissement et le renforcement de la cohérence entre les plans de passation des marchés, les engagements et la trésorerie ont constitué des axes importants de réforme.

Ces avancées coexistent cependant avec des fragilités persistantes dans l'exécution budgétaire. Les écarts entre les prévisions et les réalisations de recettes et de dépenses, l'utilisation de certaines procédures exceptionnelles, les insuffisances de la gestion de trésorerie et l'accumulation d'arriérés intérieurs réduisent la crédibilité du budget et affectent les prestataires de l'État. L'efficacité de la mobilisation des recettes

reste ainsi notée à 3,0, en dessous de la moyenne IDA de 3,2. Malgré les mesures d'élargissement de l'assiette, de rationalisation des dépenses fiscales et de modernisation des administrations fiscale et douanière, les recettes non pétrolières ont progressé moins rapidement qu'attendu, en raison notamment de retards dans la mise en œuvre de certaines réformes. La qualité de l'administration publique reste également à 3,0, légèrement au-dessus de la moyenne IDA, mais sans amélioration depuis 2021.

Les droits de propriété et la gouvernance fondée sur les règles demeurent le principal point faible du bloc, avec une note de 2,5, inférieure à la moyenne IDA de 2,8 et inchangée sur toute la période 2021-2025. Cette faiblesse renvoie à la sécurité juridique des transactions, à l'application des contrats, à l'accès à la justice et à la prévisibilité des décisions administratives, qui restent déterminants pour l'investissement privé. La transparence, la redevabilité et la lutte contre la corruption sont notées à 3,0, au-dessus de la moyenne IDA de 2,8, mais ce niveau demeure modeste dans l'absolu. Les actions engagées à la suite du diagnostic de gouvernance réalisé avec le FMI, la mise en place d'un registre des bénéficiaires effectifs, les efforts de retour à la conformité avec l'Initiative pour la transparence dans les industries extractives et l'amélioration du suivi des entreprises publiques constituent des avancées. Leur mise en œuvre reste toutefois incomplète, ce qui explique l'absence de progression du score en 2025.

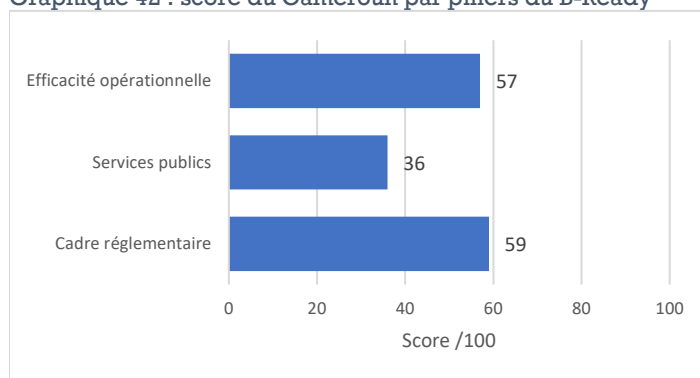
Dans l'ensemble, le recul du score global en 2025 par rapport à 2024 reste circonscrit à la composante monétaire et de change, les quinze autres critères étant demeurés stables. Cette stabilité ne doit cependant pas être assimilée à une absence de vulnérabilités. Le profil du Cameroun reste caractérisé par une gestion macroéconomique relativement mieux évaluée, des politiques structurelles et sociales intermédiaires, ainsi qu'une stagnation prolongée des institutions du secteur public. L'accélération des réformes devrait dès lors porter prioritairement sur l'approfondissement du secteur financier, l'amélioration effective du climat des affaires, le renforcement du ciblage et de l'équité des dépenses sociales, la sécurisation des droits de propriété, la mobilisation des recettes, la maîtrise des arriérés et la consolidation des mécanismes de transparence et de redevabilité.

### II.1.2.2 Indice Business Ready (B-READY)

Le dispositif *Business Ready* (B-READY) constitue le nouveau cadre d'évaluation du climat des affaires développé par la Banque mondiale. Il vise à apprécier, de manière quantitative, la capacité d'une économie à offrir un environnement favorable au développement du secteur privé. Contrairement à une lecture exclusivement centrée sur la facilité administrative, le B-READY adopte une approche plus équilibrée, en évaluant à la fois :

- Le **cadre réglementaire**, qui mesure la qualité des

Graphique 42 : score du Cameroun par piliers du B-Ready



Source : Banque Mondiale (2025).

lois et règlements applicables aux entreprises ;

- Les **services publics**, qui apprécient la disponibilité, la qualité, la transparence et la digitalisation des services permettant aux entreprises de se conformer aux règles ;
- l'**efficacité opérationnelle**, qui mesure les délais, les coûts et l'expérience pratique des entreprises.

Ces trois piliers sont appliqués à dix dimensions du cycle de vie de l'entreprise : entrée sur le marché, localisation, services d'utilité publique, travail, services financiers, commerce international, fiscalité, règlement des différends, concurrence sur les marchés et insolvabilité.

S'agissant de l'économie camerounaise, le B-READY 2025 met en évidence un climat des affaires contrasté. Le pays obtient un score moyen de **59/100** pour le cadre réglementaire, **36/100** pour les services publics et **57/100** pour l'efficacité opérationnelle. Ces résultats suggèrent que le Cameroun dispose de certains acquis réglementaires, mais que leur traduction en services publics efficaces, transparents et digitalisés demeure insuffisante.

L'analyse par thème confirme ce constat. Les meilleurs scores concernent les services d'utilité publique, la fiscalité, le travail, l'insolvabilité des entreprises et le commerce international. À l'inverse, les dimensions les plus faibles sont le règlement des différends, la localisation des entreprises, la concurrence sur les marchés et l'entrée des entreprises.

**Les services d'utilité publique** apparaissent comme le domaine le plus favorable du profil camerounais, avec un score global de **63/100**. Ce résultat s'explique surtout par la qualité relative du cadre réglementaire, qui atteint **79,86/100**, et par l'existence d'exigences de supervision des tarifs et de la qualité de service dans l'électricité, l'eau et l'internet. Toutefois, cette performance doit être nuancée : l'efficacité opérationnelle n'est que de **45,10/100**, en raison notamment des problèmes de fiabilité, plusieurs coupures de courant par mois sont enregistrées, et le recours aux groupes électrogènes est largement répandu, tandis que peu d'entreprises indiquent ne pas subir de perturbations des services internet.

**La fiscalité** constitue également un domaine relativement mieux noté, avec un score global de **60/100**. La Banque mondiale souligne que le Cameroun se situe, sur cette dimension, dans les 40 % les mieux classés des économies mesurées, notamment grâce au développement des services numériques pour les contribuables. Le pilier des services publics fiscaux obtient **56,81/100**, porté par l'existence d'un portail fiscal, de la déclaration électronique, du paiement électronique et d'un identifiant fiscal unifié. Néanmoins, des faiblesses persistent : le cadre réglementaire fiscal ne reçoit que **45,92/100**, du fait notamment de la faible consultation publique sur les changements fiscaux et de procédures jugées lourdes par certaines entreprises, en particulier pour le remboursement de la TVA.

**Le thème du travail** présente une situation intermédiaire favorable, avec un score global de **60/100** et une efficacité opérationnelle de **68,20/100**. Les indicateurs montrent un délai de licenciement relativement court, estimé à 2 semaines, une indemnité de

licenciement également de 2 semaines, et un délai de résolution des litiges du travail de 2 mois. Toutefois, des insuffisances sont signalées dans les services publics du travail, notamment l'absence de statistiques désagrégées par sexe sur la participation au marché du travail et le chômage, ainsi que des faiblesses dans l'inspection du travail et les mécanismes non judiciaires de règlement des différends.

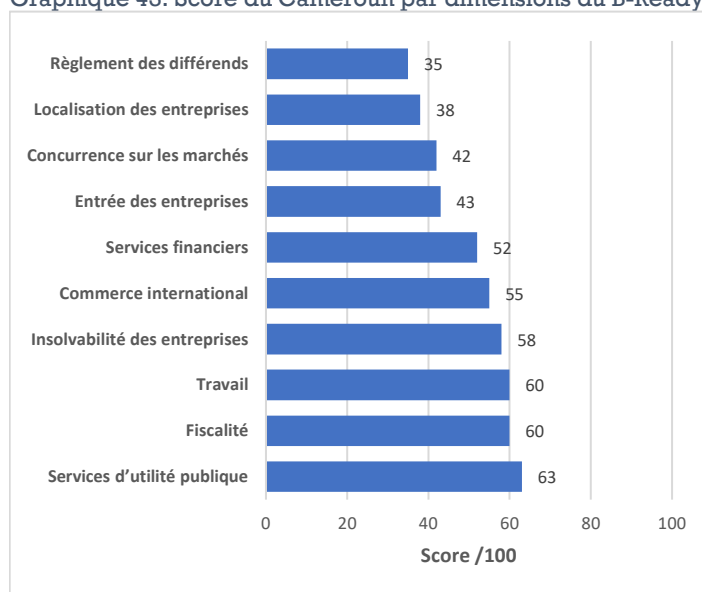
**L'insolvabilité des entreprises** offre un profil particulier. Le score global est relativement correct, à **58/100**, grâce à un cadre réglementaire très solide, noté **83,28/100**, et à une efficacité opérationnelle élevée, notée **76,03/100**. Une liquidation judiciaire ou une réorganisation peut être résolue en 6 mois, avec des coûts estimés respectivement à 13% et 12% de la valeur de marché de l'entreprise. Cependant, le pilier des services publics n'atteint que **13,33/100**, avec un score nul pour les services numériques des procédures d'insolvabilité, l'interopérabilité et les systèmes de gestion électronique des dossiers.

**Le commerce international** présente un score global de **55/100**. L'efficacité opérationnelle y est relativement élevée, à **68,71/100**, ce qui traduit des acquis dans les délais et coûts de conformité aux exigences d'exportation et d'importation. Les marchandises exportées prennent 5 jours pour franchir les contrôles aux frontières, contre 8 jours pour les importations, avec un coût de conformité à l'exportation d'environ 7% de la valeur des biens exportés. Cependant, les services publics liés au commerce restent perfectibles : la transparence de l'information commerciale, les guichets d'information, les consultations sur les projets de réglementation et les mécanismes de facilitation tels que les programmes d'opérateurs de confiance demeurent limités.

**Les services financiers** obtiennent un score global moyen de **52/100**, mais constituent un domaine de vulnérabilité pour les entreprises. Le cadre réglementaire est relativement meilleur, avec **72,44/100**, mais l'efficacité opérationnelle tombe à **33,48/100**. La perception de l'accès au financement comme contrainte demeure importante, les entreprises dénonçant la durée relativement longue pour l'obtention d'un prêt, la complexité des procédures, les taux d'intérêt défavorables et les exigences élevées de garanties.

**Le règlement des différends** constitue la principale faiblesse du profil camerounais, avec un score global de **35/100**, plaçant le pays dans les 20% les moins performants des économies mesurées sur ce thème. Cette situation est liée notamment à une faible adoption du numérique, à l'absence de services de médiation et aux limites en

Graphique 43: Score du Cameroun par dimensions du B-Ready



Source : Banque Mondiale (2025).

matière de fiabilité des tribunaux. Les indicateurs opérationnels confirment ces difficultés : l'instruction d'un litige commercial prend environ 300 jours en première instance et 360 jours en appel.

**Le thème de la localisation des entreprises** constitue également l'un des points faibles du climat des affaires camerounais. Le score global de **38/100** traduit des contraintes persistantes dans l'accès au foncier, le transfert de propriété, les permis de construire et les autorisations environnementales. Les services publics associés à cette dimension obtiennent seulement **15,21/100**, avec un score nul pour la disponibilité et la fiabilité des services digitaux liés au foncier, aux permis de construire et aux autorisations environnementales.

**La concurrence sur les marchés** apparaît comme un facteur limitatif en 2025, avec un score global de **42/100**. Ce résultat traduit un écart important entre un cadre réglementaire relativement mieux structuré, noté **56,58/100**, et des services publics encore insuffisants, notés seulement **24,14/100**, tandis que l'efficacité opérationnelle reste moyenne, à **45,31/100**. Les faiblesses tiennent notamment à l'indépendance opérationnelle limitée de l'autorité de concurrence, à l'absence de lignes directrices suffisamment détaillées sur les pratiques anticoncurrentielles, au déficit de transparence dans la commande publique et à la faible disponibilité des documents clés relatifs aux marchés publics. S'y ajoutent des contraintes opérationnelles importantes, notamment les délais de traitement des opérations par l'autorité de concurrence et les retards de paiement des contrats publics, qui pénalisent particulièrement les PME. On note également une dynamique d'innovation encore limitée, avec une faible proportion d'entreprises introduisant de nouveaux produits, services ou procédés, ainsi qu'un recours limité aux certifications de qualité.

*Tableau 5 : score du B-Ready par pilier et par thème du Cameroun*

| Thème                         | Cadre réglementaire | Services publics | Efficacité opérationnelle | Score global du thème |
|-------------------------------|---------------------|------------------|---------------------------|-----------------------|
| Entrée des entreprises        | 50,04               | 20,33            | 58,66                     | 43                    |
| Localisation des entreprises  | 45,56               | 15,21            | 53,56                     | 38                    |
| Services d'utilité publique   | 79,86               | 62,59            | 45,1                      | 63                    |
| Travail                       | 57,74               | 54,31            | 68,2                      | 60                    |
| Services financiers           | 72,44               | 50,17            | 33,48                     | 52                    |
| Commerce international        | 46,49               | 50,45            | 68,71                     | 55                    |
| Fiscalité                     | 45,92               | 56,81            | 78,46                     | 60                    |
| Règlement des différends      | 49,6                | 15,67            | 38,84                     | 35                    |
| Concurrence sur les marchés   | 56,58               | 24,14            | 45,31                     | 42                    |
| Insolvabilité des entreprises | 83,28               | 13,33            | 76,03                     | 58                    |

*Source : Banque Mondiale (2025).*

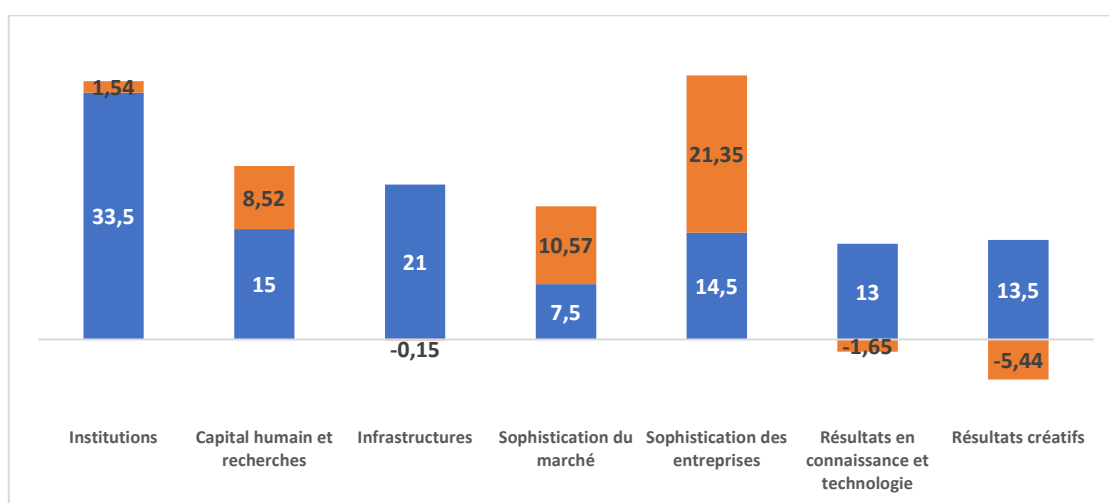
### II.1.2.3 L'indice mondial de l'innovation de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle

L'Indice mondial de l'innovation (*Global Innovation Index* (GII)), publié par l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI), constitue l'un des principaux instruments internationaux de mesure des capacités d'innovation des économies. Il évalue l'innovation dans une approche multidimensionnelle, en distinguant les **intrants de l'innovation** (institutions, capital humain et recherche, infrastructures, sophistication du marché et sophistication des entreprises) et les **extrants de l'innovation**, qui renvoient aux résultats en matière de connaissances, de technologie et de production créative. L'intérêt de cet indice est qu'il ne se limite pas à mesurer les inventions ou les dépôts de propriété intellectuelle, mais cherche à apprécier l'ensemble de l'écosystème permettant à une économie de produire, d'absorber, de diffuser et de valoriser l'innovation. Le GII 2025 couvre 139 économies et repose sur environ 80 indicateurs.

En 2025, le **Cameroun obtient un score global de 18,2/100**, contre 14,4 en 2024, soit une progression de 3,8 points. Cette amélioration permet au pays de passer du 123<sup>e</sup> rang en 2024 au **116<sup>e</sup> rang en 2025**, soit un gain de sept places. Le Cameroun se classe ainsi 116<sup>e</sup> sur 139 économies, 26<sup>e</sup> parmi les 37 économies à revenu intermédiaire de la tranche inférieure et 14<sup>e</sup> parmi les 32 économies d'Afrique subsaharienne. Cette progression traduit un redressement appréciable de la performance d'innovation, même si le score demeure inférieur à la moyenne mondiale estimée à 31,49 points en 2025.

L'amélioration observée est principalement portée par les **intrants de l'innovation**, ce qui signifie que le Cameroun progresse davantage dans les conditions permettant l'innovation que dans la transformation effective de ces conditions en résultats mesurables. Le pays se classe 113<sup>e</sup> pour les intrants d'innovation, contre 118<sup>e</sup> pour les extrants, confirmant que les capacités de base de l'écosystème s'améliorent, mais que leur conversion en productions technologiques, scientifiques et créatives reste encore limitée. L'OMPI souligne d'ailleurs que le Cameroun produit moins d'extrants d'innovation que ce qui serait attendu au regard de son niveau d'intrants.

Graphique 44 : Évolution des scores du Cameroun sur les différents piliers de l'indice mondial de l'innovation de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle entre 2024 et 2025



Source: World Intellectual Property Organization (2025).

La progression est particulièrement notable au niveau de la **sophistication des entreprises**, qui constitue le principal point fort relatif du Cameroun. Ce pilier enregistre la plus forte amélioration par rapport à l'année précédente, avec une hausse de 21,35 points, et le pays y occupe le **44<sup>e</sup> rang mondial**, soit son meilleur classement parmi les sept piliers de l'indice. Cette performance traduit un dynamisme relatif des entreprises dans l'absorption des connaissances, les liens d'innovation, l'emploi qualifié ou encore certaines formes de collaboration entre universités et entreprises. Le Cameroun se distingue notamment par de bons classements sur le dividende démographique jeune, les diplômés en sciences et ingénierie, les importations de services TIC et la collaboration université-industrie en R&D.

La **sophistication du marché** progresse également, avec une hausse de 10,57 points, mais demeure l'un des piliers les plus faibles, le Cameroun étant classé 126<sup>e</sup> mondial dans ce domaine. Cette situation traduit une amélioration de certains mécanismes d'intermédiation économique, mais aussi la persistance de contraintes structurelles liées au financement des startups, au capital-risque, à la diversification productive, à la taille du marché et aux conditions d'accès aux marchés internationaux. Le GII identifie notamment comme faiblesses le niveau élevé du tarif appliqué pondéré, la faible complexité de la production et des exportations, ainsi que l'insuffisance des investisseurs en capital-risque rapportés à la taille de l'économie.

Le pilier **capital humain et recherche** enregistre une amélioration de 8,52 points et constitue un autre point relativement favorable du profil camerounais, avec un classement de **95<sup>e</sup> mondial**. Le pays réalise une performance particulièrement notable dans la proportion de diplômés en sciences et ingénierie, classée 17<sup>e</sup>, ce qui constitue un atout important pour le développement d'une base nationale de compétences scientifiques et techniques. Toutefois, cet avantage reste encore insuffisamment transformé en capacité de recherche et développement structurée, plusieurs données clés demeurant manquantes.

Le pilier **institutions** progresse plus modestement, avec une hausse de 1,54 point, et le Cameroun se classe **103<sup>e</sup> mondial**. Cette évolution indique une consolidation progressive de l'environnement institutionnel de l'innovation, mais elle demeure insuffisante pour créer un cadre pleinement favorable à l'investissement productif. Le score institutionnel reste affecté par la qualité de la gouvernance, l'efficacité gouvernementale et l'État de droit. En revanche, le sous-pilier relatif à l'environnement des affaires apparaît relativement mieux positionné, notamment grâce à la perception des politiques et de la culture entrepreneuriales.

Les **infrastructures** demeurent l'un des principaux points de faiblesse du Cameroun. Le pilier recule légèrement de 0,15 point et se classe **134<sup>e</sup> mondial**, soit le plus faible rang du pays parmi les sept piliers. Cette contreperformance reflète les contraintes persistantes en matière d'infrastructures numériques, logistiques, énergétiques et générales, qui limitent la diffusion de l'innovation dans l'économie réelle.

Les **résultats en connaissance et technologie** reculent de 1,65 point, même si le Cameroun se classe **108<sup>e</sup> mondial** sur ce pilier. Cette baisse suggère que les investissements et capacités d'innovation ne se traduisent pas encore suffisamment en créations technologiques, brevets, articles scientifiques ou exportations de haute technologie. Le rapport relève que le pays a enregistré 43 brevets d'origine en 2023, en

baisse par rapport à l'année précédente, et que les exportations de haute technologie demeurent faibles, avec un classement de 131<sup>e</sup> pour leur part dans le commerce total.

Enfin, les **résultats créatifs** enregistrent le recul le plus marqué parmi les extrants, avec une baisse de 5,44 points, et le Cameroun se classe **118<sup>e</sup> mondial** sur ce pilier. Cette contreperformance met en évidence les limites de la valorisation économique des actifs immatériels, des marques, des dessins industriels, des biens créatifs, des contenus numériques et des industries culturelles. Elle suggère que les industries créatives restent encore insuffisamment structurées, protégées, financées et connectées aux marchés internationaux, en dépit du fort potentiel culturel, numérique et entrepreneurial du pays.

## **II.2. DYNAMIQUE DES INVESTISSEMENTS PUBLICS**

Les investissements publics constituent un levier majeur d'amélioration de la compétitivité, en ce qu'ils permettent de renforcer les infrastructures, de soutenir la production et d'améliorer l'environnement économique.

Au titre de l'exercice 2025, le Budget d'investissement public (BIP), conformément à la loi de finances rectificative, s'établissait à **1 983,8 milliards de FCFA en autorisations d'engagement (AE)** et à **1 852,1 milliards de FCFA en crédits de paiement (CP)**. S'agissant des ressources en CP, elles étaient en hausse de **248 milliards de FCFA** par rapport à l'exercice 2024.

Conformément à la Circulaire n° 001/CAB/PR du 23 octobre 2025 du Président de la République relative à la préparation du Budget de l'État pour l'exercice 2025, et en cohérence avec les orientations de la SND30, les priorités du BIP en matière économique pour l'exercice 2025 portaient entre autres sur :

- l'accroissement de l'offre énergétique aux industries et aux ménages ;
- le désenclavement des bassins de production ;
- l'accroissement de l'offre locale des produits de grande consommation et des intrants destinés aux agro-industries ;
- le renforcement du soutien financier au secteur de l'industrie ;
- la poursuite de l'accompagnement et de la préservation du pouvoir d'achat des ménages vulnérables ;
- la poursuite de la veille sécuritaire sur toute l'étendue du territoire et de la mise en œuvre du Plan présidentiel de reconstruction et de développement des régions affectées par les crises sécuritaires, en particulier celles du Nord-Ouest, du Sud-Ouest et de l'Extrême-Nord.

### **II.2.1 Banque des projets d'investissement public**

Les travaux de centralisation et de mise à jour de la Banque des projets d'investissements publics se sont poursuivis en 2025, avec un effort toujours plus prononcé en faveur de l'enregistrement des projets suffisamment matures pour garantir la bonne exécution des investissements publics.

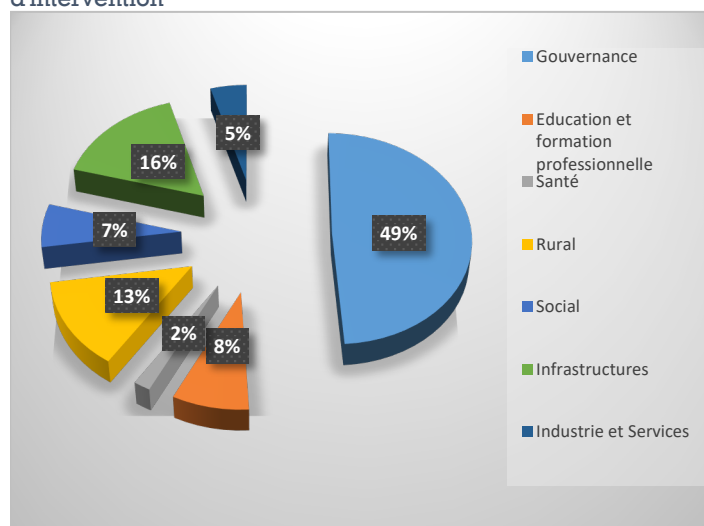
Au terme de l'exercice, la Banque des projets recense **4 939 projets**, contre 5 107 en 2024, soit une diminution de 168 projets. Parallèlement, le nombre d'opérations associées s'établit à **17 627**, en hausse de 721 par rapport à l'année précédente. Cette évolution traduit une rationalisation du portefeuille de projets, accompagnée d'un approfondissement du niveau de maturation et de structuration des interventions. En termes de nouveaux projets, on en a enregistré 654, correspondant à 1 063 nouvelles opérations.

La répartition des projets par secteur met en évidence une orientation marquée vers le secteur de la **gouvernance** (2 423 projets, soit 49,96 %), suivi des **infrastructures** (803 projets, soit 16,56 %). Cette configuration est cohérente avec les performances observées en matière de compétitivité, notamment l'amélioration du cadre institutionnel et du climat des affaires mise en évidence par les indicateurs internationaux.

Plus précisément :

- Le secteur **Gouvernance**, composé de dix-huit institutions et départements ministériels, détient 2 423 projets en 2025 contre 2 296 en 2024. Le MINDEF dispose du plus grand nombre de projets (1 148), dont 73 nouveaux.
- Le secteur **Infrastructures**, qui comprend six départements ministériels, regroupe 803 projets en 2025 contre 1 489 en 2024. Le MINPOSTEL dispose du plus grand nombre de projets (189), dont 36 nouveaux.
- Le secteur **Rural**, constitué de quatre départements ministériels, comporte 665 projets en 2025 contre 745 en 2024. Le MINADER dispose du plus grand nombre de projets (250), dont 42 nouveaux.
- Le secteur **Éducation et formation professionnelle**, composé de cinq départements ministériels, détient 410 projets contre 411 en 2024. Le MINRESI dispose du plus grand nombre de projets (263), dont 36 nouveaux.
- Le secteur **Social**, constitué de sept départements ministériels, comporte 326 projets en 2025 contre 422 en 2024. Le MINSEP dispose du plus grand nombre de projets (122), dont 12 nouveaux.
- Le secteur **Santé** compte 90 projets, comme en 2024, dont 8 nouveaux.

Graphique 45: Répartition des projets par secteurs d'intervention



Source : MINEPAT/DGEPIP (2026).

Par ailleurs, la prise en compte des enjeux transversaux progresse, avec **47 projets sensibles au genre** (contre 7 en 2024) et **81 projets sensibles au climat** (après 93 l'année précédente). Cette évolution reflète une intégration

progressive des dimensions de durabilité et d'inclusion dans le processus de maturation des projets et programmes d'investissement public.

## II.2.2 Programme d'Investissement Prioritaire

Défini comme la programmation des projets prioritaires du Gouvernement sur une période de trois ans, le Programme d'investissement prioritaire (PIP) est un instrument nécessaire au contrôle et à l'évaluation de l'impact de ces projets sur l'atteinte des objectifs fixés dans la SND30.

Au cours de l'exercice 2025, le PIP élaboré a porté sur la période 2026-2028, dans un contexte marqué par la persistance des contraintes budgétaires consécutives aux chocs exogènes et endogènes qui continuent d'affecter les finances publiques. Dans ce cadre, le PIP 2026-2028 s'inscrit dans une orientation visant à renforcer les déterminants de la compétitivité, à travers :

- l'intensification du développement des infrastructures nécessaires à la transformation structurelle de l'économie ;
- la poursuite de la mise en œuvre des grands projets de deuxième génération ;
- l'accélération des investissements dans le secteur privé, notamment via l'action de la SNI ;
- le renforcement de la politique d'import-substitution, en particulier à travers le Programme d'import-substitution agro-sylvo-pastoral et halieutique (PIISAH).

### A- Espace budgétaire toujours contraint

Les conférences de programmation des décaissements sur financement extérieur 2025 ont établi un besoin de **3 648 milliards de FCFA** sur la période 2026-2028 (dons et emprunts), pour un plafond prévisionnel de **2 813 milliards de FCFA**, soit un gap d'environ **835 milliards de FCFA** sur ladite période.

Tableau 6: Gap de financement des projets du PIP

| 2026  |      |       | 2027  |      |       | 2028  |      |       | Cumul sur la période 2026-2028 |       |       |
|-------|------|-------|-------|------|-------|-------|------|-------|--------------------------------|-------|-------|
| PROG  | CBMT | ECART | PROG  | CBMT | ECART | PROG  | CBMT | ECART | PROG                           | CBMT  | ECART |
| 1 266 | 895  | -371  | 1 138 | 959  | -179  | 1 244 | 959  | -285  | 3 648                          | 2 813 | -835  |

Source : MINEPAT/DGEPIP (2026).

Le besoin de décaissements en ressources extérieures restait insatisfait à court et moyen terme. En particulier, pour l'année 2026, le gap était estimé à 371 milliards de FCFA. Les projections pour 2027 et 2028 affichaient des gaps respectifs de l'ordre de 179 milliards et 285 milliards de FCFA. Ces prévisions demeurent néanmoins sujettes aux nouvelles conventions de financement à venir ainsi qu'au rythme de mise en œuvre des projets et programmes.

### B- Programme d'Investissement Prioritaire pour le triennat 2026-2028

Suite à l'application rigoureuse de la méthodologie de sélection, tenant compte des contraintes budgétaires et des orientations de politique économique, le portefeuille du PIP 2026-2028 comprend **83 projets**, contre 74 dans le précédent programme.

Sur cet ensemble de projets, **32 sont en cours d'exécution**, tandis que **51 restent à lancer**. Parmi les projets en cours, deux relèvent du secteur privé et un seul s'implémente en mode PPP. Relativement aux projets à lancer, un devrait être financé sur fonds privés et 18 en mode PPP. Cette dynamique traduit l'orientation générale vers une implication plus forte des entreprises privées, compte tenu de l'étroitesse de l'espace budgétaire et des ambitions de la SND30. Ainsi, sur un besoin total de **21 692 milliards de FCFA** pour la réalisation de ces projets à lancer, la contribution attendue de l'État est de **7 863 milliards de FCFA**, soit 36,2 %. En termes de calendrier, 20 de ces projets devraient avoir démarré en 2025, 11 sont prévus pour 2026, 11 autres pour 2027 et 9 en 2028.

Suivant les secteurs d'intervention, la majorité des projets concernent l'**énergie** (32 %) et les **routes** (19 %), puis l'**agropastoral** (11 %) et les **transports ferroviaires et maritimes** (10 %).

Les informations détaillées sur le Programme d'investissement prioritaire 2026-2028 sont consignées en annexe.

Tableau 7: Synthèse de la programmation des projets PIP 2026-2028

| Axes d'intervention                                                                  | En cours  | 2025      | 2026      | 2027      | 2028     | Total projets |
|--------------------------------------------------------------------------------------|-----------|-----------|-----------|-----------|----------|---------------|
| Développement de la productivité et de la Production Agropastorale                   | 4         | 3         |           | 1         | 1        | 9             |
| Développement des infrastructures / modernisation urbaine                            |           | 3         | 3         |           |          | 6             |
| Développement des Infrastructures extractives                                        | 2         | 1         |           | 1         | 1        | 5             |
| Développement des Infrastructures productives                                        | 6         |           | 1         |           |          | 7             |
| Développement des Infrastructures productives/Infrastructure énergétiques            | 7         | 4         | 3         | 8         | 3        | 25            |
| Développement des Infrastructures productives /Infrastructures de télécommunication. | 1         |           |           |           |          | 1             |
| Éducation et Formation                                                               | 2         | 1         |           |           |          | 3             |
| Infrastructure et transport /routes                                                  | 7         | 6         | 1         |           | 2        | 16            |
| Infrastructure et transport /Transport ferroviaire et maritime                       | 1         | 2         | 3         | 1         | 2        | 9             |
| Santé                                                                                | 2         |           |           |           |          | 2             |
| <b>TOTAL GENERAL</b>                                                                 | <b>32</b> | <b>20</b> | <b>13</b> | <b>11</b> | <b>7</b> | <b>83</b>     |

Source : MINEPAT/DGEPIP (2026).

### II.2.3 Préparation des projets d'investissements public en 2025

La tenue des sessions des différentes Commissions internes de maturation des projets d'investissement public, ainsi que du Comité technique interministériel d'experts chargé de l'examen (COTIE) au niveau du MINEPAT, a été régulière au cours de l'année 2025. Ces activités ont permis de renforcer davantage la maturité des projets et programmes, afin d'en faciliter l'exécution éventuelle.

S'agissant en particulier du **COTIE**, qui s'intéresse exclusivement aux opérations de BIP de plus de 100 millions de FCFA, **25 projets** au total ont été passés en revue au cours d'une session tenue en mars 2025. À l'issue des analyses, **16 projets ont reçu un avis favorable** autorisant l'octroi du visa de maturité, tandis que 9 projets ont reçu un avis

défavorable ou ont été ajournés sous réserve de la complétude de leurs dossiers. Ce bilan montre qu'une nette majorité (64 %) des projets soumis dispose de la maturité nécessaire. Les projets ajournés ou rejetés le sont généralement en raison de l'absence de pièces foncières ou d'expropriation cruciales, d'un manque d'actualisation des coûts ou de l'omission de plans de maintenance et de gestion des risques.

Relativement aux **Commissions internes de maturation**, on note une intensification des actions visant à mieux les opérationnaliser dans tous les départements ministériels, notamment avec : (i) la prise en compte des dépenses de fonctionnement des Commissions internes de maturation dans les budgets des administrations et institutions publiques ; (ii) la vulgarisation de la présence des ingénieurs de l'État dans les commissions qui en manquaient ; (iii) la mise en place des Commissions internes de maturation dans certains Établissements et Entreprises publics (EEP) qui en étaient dépourvus.

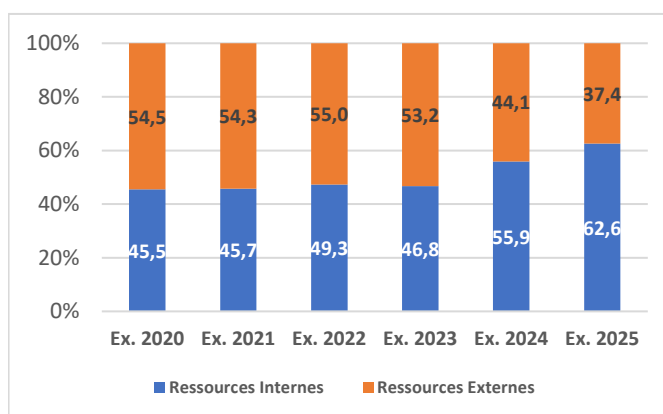
#### **II.2.4 Présentation du Budget d'Investissement Public (BIP) 2025**

Dans le cadre de l'exécution du budget de l'État pour l'exercice 2025, la loi de finances initiale promulguée le 23 décembre 2024 a fait l'objet d'une révision le 11 juillet 2025, par Ordonnance du Président de la République n° 2025/001, afin de tenir compte des évolutions de l'environnement économique, financier et sociopolitique.

Ainsi, le Budget d'investissement public (BIP), initialement arrêté à 1 863,1 milliards de FCFA, a été légèrement révisé à la baisse pour s'établir à **1 852,1 milliards de FCFA**, représentant **25,7 % du budget général de l'État**. En comparaison avec 2024, le BIP enregistre une augmentation significative de **248 milliards de FCFA (+15,5%)**, traduisant un renforcement de l'effort d'investissement public.

La structure de financement du BIP met en évidence une prédominance des **ressources internes (62,56 %)**, contre 37,44 % de ressources extérieures, confirmant une évolution progressive vers une plus grande autonomie de financement des investissements publics. En effet, la part des financements extérieurs, historiquement majoritaire depuis 2019, connaît une baisse progressive, passant de 53,2 % en 2023 à 44,1 % en 2024, puis à 37,44 % en 2025. Cette dynamique confirme une tendance structurelle à la réduction de la dépendance aux financements extérieurs et au renforcement de la soutenabilité de la politique d'investissement public.

Graphique 46: Répartition du BIP par sources de financement



Source : MINEPAT/DGEPIP (2026)

Tableau 8: Répartition du BIP par sources de financement et grandes masses (en milliards FCFA)

| Source de Financement           | BIP 2024<br>(LFR) | BIP 2025<br>(LFR) | Variation absolue entre<br>2024 et 2025 (+/-) | Variation relative<br>entre 2024 et 2025 (%) |
|---------------------------------|-------------------|-------------------|-----------------------------------------------|----------------------------------------------|
| <b>Ressources Internes</b>      | <b>896,8</b>      | <b>1158,7</b>     | <b>261,9</b>                                  | <b>22,6</b>                                  |
| PLANUT                          | 62                | 65                | 3                                             | 4,8                                          |
| PTSJ                            | 4                 | 4                 | 0                                             | 0                                            |
| RIS* (C2D+ Appui<br>budgétaire) | 123,4             | 156,5             | 33,1                                          | 26,8                                         |
| FCP/(DR+TDD)                    | 141,6             | 131,9             | -9,7                                          | -6,9                                         |
| RIO (autres)                    | 532,8             | 736,3             | 203,5                                         | 38,2                                         |
| Réhabilitation/Participation    | 33                | 65                | 32                                            | 97                                           |
| <b>Ressources Externes</b>      | <b>707,3</b>      | <b>693,4</b>      | <b>-13,9</b>                                  | <b>-2</b>                                    |
| <b>BIP</b>                      | <b>1604,1</b>     | <b>1852,1</b>     | <b>248</b>                                    | <b>15,5</b>                                  |

Source : MINEPAT/DGEPIP (2026).

### A. Présentation du BIP par secteur

Comme par le passé, la répartition du BIP en 2025 met en évidence une orientation marquée vers les **infrastructures**, qui concentrent **60,8 %** de l'enveloppe totale, soit **1 126,1 milliards de FCFA**. Ce montant, en hausse de 8,7% par rapport à 2024, traduit la poursuite de l'accent mis par le Gouvernement sur le désenclavement des bassins de production, l'accroissement de l'offre énergétique et la réalisation des autres grands projets structurants.

Le secteur **Production et commerce** bénéficie également d'une part significative, avec **123,7 milliards de FCFA** (6,6 %). Ainsi, ces deux secteurs concentrent plus de 67 % du BIP en 2025, confirmant une orientation des investissements publics vers les secteurs à fort impact économique, en cohérence avec les objectifs de transformation structurelle de l'économie.

Tableau 9: Répartition du BIP par secteur (en milliards FCFA)

| SECTEURS                                       | BIP 2024       | BIP 2025       | Poids (%)     | Variation  |             |
|------------------------------------------------|----------------|----------------|---------------|------------|-------------|
|                                                | (a)            | (b)            | /             | b-a        | (b-a) / a   |
| <b>Souveraineté</b>                            | 50,6           | 49             | 2,65          | -1,6       | -3,2        |
| <b>Défense et sécurité</b>                     | 26             | 27             | 1,46          | 1          | 3,8         |
| <b>Administration générale et financière</b>   | 113,8          | 229,1          | 12,37         | 115,3      | 101,3       |
| <b>Enseignement, formation et recherche</b>    | 52,5           | 68             | 3,67          | 15,5       | 29,5        |
| <b>Communication, culture, loisir et sport</b> | 11,4           | 13,8           | 0,75          | 2,4        | 21,1        |
| <b>Santé</b>                                   | 59,3           | 71,7           | 3,87          | 12,4       | 20,9        |
| <b>Affaires sociales et emplois</b>            | 17,3           | 23,4           | 1,26          | 6,1        | 35,3        |
| <b>Infrastructures</b>                         | 1 028,2        | 1 126,1        | 60,80         | 97,9       | 9,5         |
| <b>Production et commerce</b>                  | 102,1          | 123,7          | 6,68          | 21,6       | 21,2        |
| <b>Dépenses communes</b>                       | 142,7          | 120,3          | 6,50          | -22,4      | -15,7       |
| <b>TOTAL</b>                                   | <b>1 604,1</b> | <b>1 852,1</b> | <b>100,00</b> | <b>248</b> | <b>15,5</b> |

Source : MINEPAT/DGEPIP (2026).

## B. Évolution des ressources transférées aux Collectivités Territoriales Décentralisées

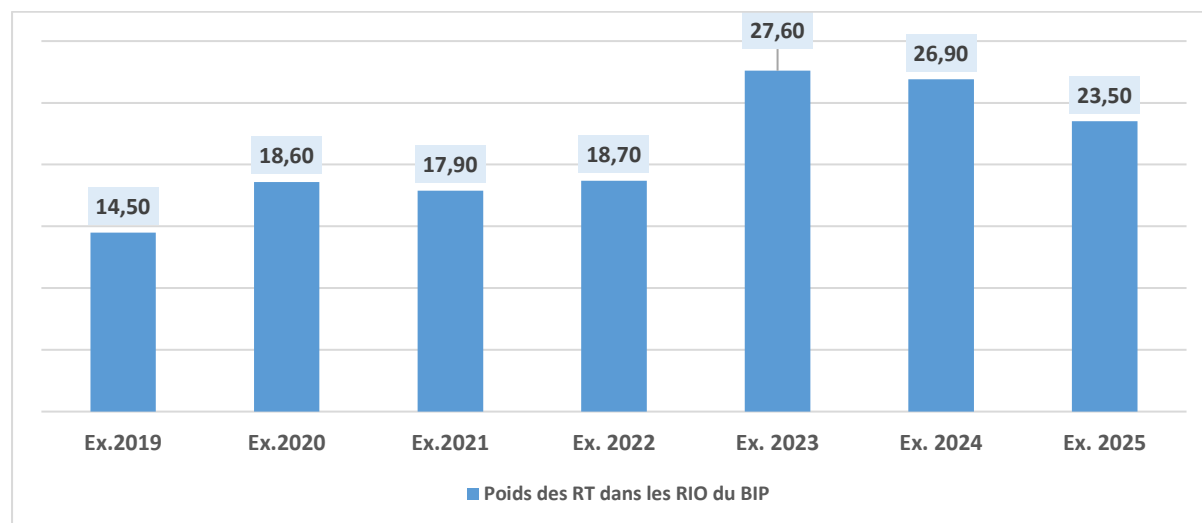
Les ressources transférées aux Collectivités territoriales décentralisées (CTD) s'élèvent à **157,8 milliards de FCFA** en 2025, en hausse de **10,2 %** par rapport à 2024. Elles représentent **23,5 %** des ressources internes ordinaires, traduisant un renforcement du rôle des collectivités dans la mise en œuvre des investissements publics, bien que cette part soit en légère baisse par rapport à l'année précédente. Cette évolution contribue à rapprocher l'investissement public des besoins locaux, favorisant ainsi une meilleure prise en compte des spécificités territoriales et une amélioration de l'efficacité des interventions.

Tableau 10: Évolution des Ressources Transférées du BIP en Crédits de Paiement de 2019 à 2025 (en milliards FCFA)

|                                             | 2019        | 2020         | 2021        | 2022        | 2023         | 2024        | 2025        |
|---------------------------------------------|-------------|--------------|-------------|-------------|--------------|-------------|-------------|
| Ressources Internes Ordinaires (RIO) du BIP | 636,3       | 523,6        | 570,9       | 601,5       | 415,8        | 628,3       | 671,1       |
| <b>Variation relative RIO (%)</b>           | <b>0,2</b>  | <b>-17,7</b> | <b>9,0</b>  | <b>5,4</b>  | <b>-30,9</b> | <b>51,1</b> | <b>6,8</b>  |
| Ressources Transférées (RT) du BIP          | 92          | 97,6         | 102         | 112,3       | 114,9        | 143,2       | 157,8       |
| <b>Variation relative RT (%)</b>            | <b>54,4</b> | <b>6,1</b>   | <b>4,5</b>  | <b>10,1</b> | <b>2,3</b>   | <b>24,6</b> | <b>10,2</b> |
| <b>Poids des RT dans les RIO du BIP (%)</b> | <b>14,5</b> | <b>18,6</b>  | <b>17,9</b> | <b>18,7</b> | <b>27,6</b>  | <b>22,8</b> | <b>23,5</b> |

Source : DGEPIP-MINEPAT (2025).

Graphique 47: Évolution du poids des ressources transférées dans les ressources internes ordinaires sur la période 2019-2025 (en %)



Source : DGEPIP-MINEPAT (2025).

### II.2.5 Suivi de l'exécution de l'investissement public

Conformément à la Circulaire n° 0001395/C/MINFI du 31 décembre 2024 portant instructions relatives à l'exécution des Lois de finances, au suivi et au contrôle de l'exécution du Budget de l'État et des autres entités publiques pour l'exercice 2025, le MINEPAT a organisé, en collaboration avec le MINFI, le MINMAP et la CAA, des revues trimestrielles visant à évaluer l'état d'avancement des projets et à identifier les mesures correctives nécessaires.

## A. Situation de la contractualisation des projets à gestion centrale

L'analyse du processus de contractualisation met en évidence une évolution contrastée en 2025. Les performances enregistrent un recul par rapport à 2024 :

- un taux d'attribution de **90,88%**, contre 96,09 % au 31 décembre 2024, soit une baisse de 5,21 points ;
- un taux de signature de **89,43%**, contre 95,48 % au terme de l'exercice 2024, soit une diminution de 6,05 points ;
- un taux de réception de **70,97%**, globalement stable.

Cette évolution traduit un ralentissement dans le processus de passation des marchés, lié notamment à une appropriation encore insuffisante des procédures réglementaires, en particulier s'agissant du passage à la dématérialisation complète de la procédure.

## B. Situation de l'exécution du BIP<sup>2</sup>

Le BIP arrêté par la loi de finances rectificative (LFR) de 2025, en crédits de paiement, est de 1 852,1 milliards de FCFA. Au 31 décembre 2025, ce budget a connu pendant son exécution une hausse de **97,5 milliards de FCFA** pour s'établir à **1 949,6 milliards de FCFA**, répartis entre 1 256,2 milliards en ressources internes et 693,4 milliards en ressources externes.

Cette évolution de la dotation du BIP est consécutive à des redéploiements de crédits en provenance du budget de fonctionnement, effectués à l'intérieur de 26 chapitres budgétaires. Les principaux chapitres concernés sont : le chapitre 65 « Dépenses communes » (50,7 milliards de FCFA redéployés pour 171 opérations), le chapitre 36 « MINTP » (20,2 milliards) et le chapitre 40 « MINSANTE » (19,7 milliards).

### B 1. Exécution financière

Au 31 décembre 2025, la situation de l'exécution financière du BIP se présente comme suit :

- **engagement** : 1 439,65 milliards de FCFA, soit **73,84 %** (contre 84,89 % à la même période en 2024, soit une baisse de 11,05 points) ;
- **liquidation** : 1 431,92 milliards de FCFA, soit **73,45 %** (contre 83,82 %, soit une perte de 10,37 points) ;
- **ordonnancement** : 1 424,12 milliards de FCFA, soit **73,05 %** (contre 82,93 %, soit une diminution de 9,88 points).

S'agissant du **BIP sur ressources internes**, les taux d'engagement, de liquidation et d'ordonnancement sont respectivement de 83,19 %, 82,58 % et 81,96%.

Suivant le mode de gestion :

---

<sup>2</sup> Chiffres du MINEPAT, pouvant être différents de ceux du MINEFI en raison de la couverture et des sources différentes d'information.

- le BIP sur ressources internes à **gestion centrale** (1 006,04 milliards) affiche des taux d'engagement, de liquidation et d'ordonnancement respectifs de 80,75 %, 80,75 % et 80,24 % ;
- le BIP sur ressources internes à **gestion déconcentrée** (80,92 milliards) affiche des taux respectifs de 95,68 %, 92,22 % et 91,96 % ;
- le BIP sur ressources internes à **gestion décentralisée** (transferts aux CTD (169,27 milliards)) affiche des taux respectifs de 91,73 %, 88,82 % et 87,37 %.

Concernant les **transferts et subventions d'investissement aux Établissements et Entreprises publics**, les crédits alloués s'élèvent à 52,75 milliards de FCFA, en augmentation de 18,16 milliards par rapport à la LFR (34,59 milliards). La situation d'exécution financière affiche au 31 décembre 2025 un volume d'engagements de 47,81 milliards de FCFA, soit un taux de 90,64 %.

Pour les projets relevant des **financements extérieurs**, le volume de décaissement s'établit à 542,95 milliards de FCFA sur un plafond de 815 milliards, représentant un taux de **68,62 %**.

Ces résultats traduisent une baisse globale des performances par rapport à l'année précédente. Toutefois, l'analyse par source de financement montre de meilleures performances pour les ressources internes, notamment au niveau déconcentré et décentralisé, où les taux d'exécution dépassent 90 %. Ce constat met en évidence l'importance du renforcement de ces modes de gestion pour améliorer l'efficacité globale de la dépense publique.

## **B 2. Exécution physique**

La situation de l'exécution physique des projets du BIP affiche, au 31 décembre 2025, un taux d'exécution de **64,15%**, en légère baisse par rapport à 2024 (64,88 %). Cette baisse s'explique principalement par la contreperformance observée dans l'exécution des projets financés sur ressources internes, qui affichent un taux de réalisation physique de **66,48%**, contre 74,93% à la même période en 2024, soit une baisse sensible de 8,45 points.

Le BIP à gestion centrale, après une légère hausse de 3,1 points en 2024, a enregistré une baisse de 11,53 points en glissement annuel pour s'établir à **62,43%** en 2025. Cette performance est tirée à la baisse par : les projets relevant des crédits PIISAH (15,95% de taux d'exécution), les projets financés sur ressources C2D (14,84 %), les appuis budgétaires sectoriels (4,62 %) et la contreperformance dans l'exécution des projets du PLANUT (-13,58 points).

Les faibles taux d'exécution physique de ces différents projets s'expliquent par :

- les retards dans la définition et la validation des opérations à exécuter ;
- les retards accusés dans la contractualisation des projets concernés ;
- le défaut d'alignement des procédures d'exécution des dépenses relevant du C2D sur les procédures classiques ;
- le retard dans la délivrance des avis de non-objection de l'AFD.

## **II.2.6      Contrôle de l'exécution du BIP**

Conformément aux orientations arrêtées dans le cadre de la mise en œuvre de la SND30, la Brigade des Contrôles du MINEPAT a effectué plusieurs missions de contrôle au titre de l'exercice 2025, couvrant cinq grandes catégories de la dépense :

- **Le contrôle mensuel de l'investissement public** : 748 projets d'investissement, représentant un montant total de 23,33 milliards de FCFA, ont été contrôlés (en hausse par rapport à 2024 : 677 projets pour 20,6 milliards). Au terme des opérations, 65 % des projets vérifiés ont été exécutés conformément aux clauses contractuelles, contre 51,26 % en 2024. Par ailleurs, 14,84 % des projets contrôlés ont été réceptionnés avec divers manquements, 2,41 % ont été abandonnés et 2,67% n'ont pas connu un début de démarrage. Le préjudice financier global causé à l'État est évalué à 441,8 millions de FCFA, soit 1,89 % du montant total des opérations contrôlées.
- **Le contrôle de l'utilisation des fonds de contrepartie mobilisés au profit des programmes et projets d'investissement public** : la Brigade a ciblé 142 programmes et projets représentant un montant de fonds de contrepartie évalué à 76,71 milliards de FCFA. À l'issue des missions, 47,89 % desdits programmes et projets s'exécutent conformément aux normes. Les Maîtres d'ouvrage sont plus attentifs à l'utilisation des ressources, et certaines irrégularités récurrentes par le passé ne sont plus observables.
- **Les contrôles de l'utilisation des ressources d'investissement public transférées par l'État aux Communautés urbaines et aux Conseils régionaux** : la Brigade a procédé à la revue de l'utilisation de 1,57 milliard de FCFA dédiés au financement de 17 projets logés au sein des Communautés urbaines et de 2 milliards de FCFA transférés aux Conseils régionaux (exercices 2022, 2023 et 2024) pour le financement de 73 projets. Pour les Communautés urbaines, 76,47 % des projets ont été exécutés conformément. Pour les Conseils régionaux, 72,60 % des projets sont conformes.
- **Les contrôles de l'utilisation des subventions d'investissement octroyées aux EP, CTD, ONG et autres organismes au titre de l'exercice 2024** : le contrôle auprès de 72 structures bénéficiaires, pour un montant total de 27,04 milliards de FCFA, a permis de constater un taux de conformité de 31,94 %. Les irrégularités relevées portent notamment sur la réception et le paiement de prestations exécutées avec malfaçons, l'absence de diligences des maîtres d'ouvrage, le paiement de prestations sans contrepartie du service fait, la non-production des liasses justificatives, le fractionnement des crédits et le non-estampillage des matériels acquis.
- **Les contrôles et vérifications de l'état d'exécution physico-financière des programmes et projets actifs bénéficiant de financements extérieurs** : l'évaluation de 111 programmes à financements extérieurs, représentant plus de 3 700 milliards de FCFA, révèle que 32 d'entre eux, soit 28,83 %, se sont exécutés conformément aux normes.

## **II.2.7 Évolution des grands projets d'infrastructures**

Au cours de l'année 2025, des avancées significatives ont été enregistrées dans la réalisation et la mise en service de plusieurs projets structurants dans les secteurs de l'énergie, du transport, de l'eau, de l'immobilier et des mines. Ces projets, inscrits dans le cadre de la mise en œuvre de la SND30, contribuent à renforcer les capacités productives de l'économie et à améliorer les conditions de compétitivité.

### **A. Secteur énergétique**

Les progrès réalisés dans le secteur énergétique ont permis de renforcer l'offre en électricité, un facteur déterminant pour la productivité des entreprises.

- **Le barrage hydroélectrique de Lom Pangar** : le taux d'exécution physique global est de 88 %. L'usine de pied est opérationnelle avec les quatre groupes montés pour une capacité totale de 30 MW, et la ligne 90 kV Lom Pangar-Bertoua est sous tension depuis 2023. Les travaux de construction des lignes haute tension Bertoua-Abong-Mbang et Bertoua-Batouri, ainsi que des postes d'interconnexion, se poursuivront jusqu'en 2027.
- **Le barrage hydroélectrique de Nachtigal-Amont** : totalement achevé et mis en service depuis mars 2025 pour une capacité de **420 MW**.
- **Le Projet de remise à niveau des réseaux de transport d'électricité et de réforme du secteur (PRRTERS)** : il vise à renforcer le réseau de transport de l'énergie électrique dans les villes de Douala et Yaoundé. Le taux d'exécution physique est évalué à 80 %, grâce à l'achèvement des travaux des lignes Nyom II-Ngouso-Oyomabang-Nkolbisson et des postes associés. Les diligences se poursuivent en vue de l'achèvement d'ici juin 2026 des lignes 225 kV Edéa-Nkolkoumou, des lignes 225 kV/90 kV autour de Douala et de Garoua-Maroua.
- **Le Projet d'interconnexion des réseaux électriques du Cameroun et du Tchad** : d'un coût de 370 milliards de FCFA, ce projet comprend la construction d'environ 1 024 km de lignes HT. Les taux d'avancement sont les suivants : 30 % pour le lot 1 (Ntui-Yoko), 34 % pour le lot 2 (Yoko-Tibati), 20 % pour le lot 3 (Tibati-Wouro-Soua) et 11,7 % pour la section Edéa-Missole.

### **B. Secteur des transports routiers**

Les investissements dans les infrastructures de transport visent à réduire les coûts logistiques et à améliorer l'intégration des marchés. S'agissant des **œuvres finalisées ou en voie d'achèvement**, on note :

- **Le Complexe industrialo-portuaire de Kribi** : des aménagements complémentaires sont réalisés. La phase 2 (extension du terminal à conteneurs de 715 mètres linéaires, pour un coût de 391,5 milliards de FCFA) est achevée et mise en service depuis mai 2025.
- **L'aménagement de l'Entrée Est de Douala (phase 2)** : les travaux de base sont achevés. Des travaux complémentaires pour prolonger les aménagements jusqu'au pont sur la Dibamba (PK10+400 au PK19+300) sont en cours, avec un taux d'avancement de 90 % et une livraison prévue en février 2026.

- **La construction de la route Kumba-Ekondo-Titi** : taux de réalisation physique de 70 %.
- **La réhabilitation de la route Babadjou-Bamenda** : ce projet est achevé.

Pour les **projets en cours ou en voie de démarrage**, on relève notamment : (i) la réhabilitation de la route Mora-Dabanga-Kousseri (lot 1 à 60 %, livraison en juin 2029) ; (ii) la construction de la route Ebolowa-Akom2-Kribi (177 milliards de FCFA, démarrage en 2026) ; (iii) la section urbaine de l'autoroute Yaoundé-Nsimalen (405 milliards de FCFA, démarrage 2026, livraison 2030) ; (iv) la construction de l'autoroute Yaoundé-Douala, phase 2 (136 km, estimée à 899 milliards de FCFA HT, montage financier en cours

### **C. Secteur de l'eau**

Dans le secteur de l'eau, le **Projet d'Alimentation en Eau Potable de la ville de Yaoundé et de ses Environs à partir du fleuve Sanaga (PAEPYS)** est achevé et opérationnel, avec une capacité de production de 300 000 m<sup>3</sup>/jour.

En outre, plusieurs projets sont en préparation en vue d'améliorer les capacités d'offre. On cite notamment :

- **Le projet de reconfiguration du système d'alimentation en eau potable de Yaoundé** (135 milliards de FCFA), dont les études d'avant-projet détaillé (APD) sont disponibles et le financement en cours de mobilisation. Le démarrage des travaux est prévu pour 2026 et la livraison pour 2030 ;
- **le projet de réhabilitation et d'extension de la station d'adduction d'eau potable à Japoma** (63 milliards de FCFA), dont le taux d'avancement est de 20 % et la livraison prévue en décembre 2026 ;
- **le Mégaprojet d'approvisionnement en eau potable de Douala**, pour une capacité de 400 000 m<sup>3</sup> d'eau supplémentaires par jour à partir du fleuve Wouri, dont le démarrage est prévu pour 2026.

### **D. Secteur de l'immobilier**

Les projets concernant le secteur de l'immobilier sont condensés dans un vaste **Programme gouvernemental de logements sociaux**. Ce programme comprend :

- **La construction de 1 675 logements à Yaoundé/Olembé et à Douala/Mbanga-Bakoko**, dont le taux d'exécution physique global des travaux est de 81 % ;
- **La construction de 1 520 logements sociaux avec la coopération chinoise**, totalement achevée ;
- **La construction de 10 000 logements sociaux et équipements socio-culturels par la firme multinationale PIZAROTTI**, dont la phase pilote de 1 000 logements présente un taux d'exécution de 40 % et une date prévisionnelle d'achèvement en novembre 2026 ;
- **La construction de 800 logements dans le cadre du Plan d'Urgence Triennal pour l'Accélération de la Croissance**, avec la Banque Atlantique.

Ces initiatives contribuent à améliorer les conditions de vie et à soutenir le développement urbain, avec des effets indirects sur l'attractivité économique.

## **E. Secteur minier**

Dans le secteur minier, plusieurs projets d'exploitation du fer sont en préparation ou en cours de mise en œuvre, induisant des investissements importants avec une participation très substantielle du secteur privé. L'État intervient notamment dans la délivrance des permis et la prise de participation, conformément au Code minier. C'est dans ce cadre que des avancées sensibles ont été enregistrées sur les projets suivants :

- **L'exploitation de la Bauxite de Minim-Martap**, dans l'Adamaoua, portée par l'entreprise Camalco S.A. (filiale à 100 % de l'australien Canyon Resources) ;
- **L'exploitation du fer de Bipindi-Grand-Zambi** dans le Sud, portée par l'entreprise G-Stones Ressources S.A. (Groupe BOCOM) ;
- **L'exploitation du fer de la Lobé**, près de Kribi, dans le Sud, portée par l'entreprise chinoise SINOSTEEL ;
- **L'exploitation de l'or de Colomine**, dans l'Est, portée par la société CODIAS SA, avec une participation de 10 % de l'État.

## **II.3. EVOLUTION DES INVESTISSEMENTS PRIVES**

En 2025, l'investissement privé a connu une dynamique soutenue, marquée par le démarrage, la poursuite et la mise en service de plusieurs projets d'envergure dans divers secteurs. Cette évolution est portée à la fois par les financements nationaux et par les investissements directs étrangers (IDE), dans un contexte marqué par la mise en œuvre de la politique d'import-substitution et un meilleur encadrement des incitations à l'investissement à travers la loi de 2013, modifiée par l'Ordonnance n° 2025/002 du 18 juillet 2025. Les IDE ont notamment contribué au financement de projets industriels, miniers et logistiques, favorisant les transferts de technologies et l'intégration progressive de l'économie nationale dans les chaînes de valeur régionales et internationales.

### **II.3.1 Développement des filières agro-industrielles**

Le secteur agro-industriel se caractérise par une montée en puissance des investissements orientés vers la transformation locale des matières premières agricoles. À ce titre, plusieurs projets ont été mis en service ou poursuivis en 2025 :

- **La construction d'une unité de transformation de cacao à Ngolambélé**, dans la région de l'Est. D'une capacité de transformation de 13 000 tonnes, cette unité, inaugurée en novembre 2025, a nécessité un investissement de 700 millions de FCFA. Elle constitue la deuxième unité de l'entreprise Africa Processing Company (APC) après celle de Mbankomo et permettra de porter à 110 000 tonnes les capacités installées de transformation de cacao dans le pays.
- **La construction d'une usine de transformation du riz à Sanguéré**, près de Garoua. D'un montant d'un milliard de FCFA, cette unité a été inaugurée le 20 décembre 2025 par le Ministre de l'Agriculture et du Développement rural (MINADER). Cette infrastructure industrielle, d'une capacité annuelle de 18 000 tonnes, représente un investissement stratégique dans la filière rizicole camerounaise. L'unité dispose d'une capacité de traitement de 60 tonnes de riz par

jour, ce qui lui permet d'absorber environ 40 % de la production locale de la région du Nord.

- **La construction d'une raffinerie d'oléagineux à Douala par SCS ALID.** Cette unité, qui a nécessité un investissement de 15 milliards de FCFA, dispose d'une capacité de traitement de 500 tonnes par jour pour la production d'huile de marque Star Oil. Mise en service en 2025, elle vient renforcer la précédente raffinerie du groupe, installée à Bafoussam en 2009, consolidant ainsi le dispositif national de production d'huile raffinée.
- **La mise en service d'une usine de production d'eau minérale et de boissons gazeuses à Tiko (Sud-Ouest) par la société Pristine.** Opérationnelle depuis 2025 pour un coût de 36 milliards de FCFA, cette unité vise à répondre à la demande du marché national, tout en exploitant les opportunités offertes par les marchés de la CEMAC et de la ZLECAf. Elle se distingue par son engagement en faveur de normes de qualité élevées et l'adoption de pratiques environnementales responsables.
- **La poursuite de la mise en œuvre du plan d'investissement de 250 milliards de FCFA du Groupe Boissons du Cameroun.** Cela s'est traduit notamment par la mise en service de nouvelles lignes conçues pour produire 35 000 bouteilles par heure dans les usines de Bafoussam et de Garoua. Ces investissements viennent à la suite de la modernisation des usines de Yaoundé et de Ndokoti-Douala. Grâce à ces installations, la SABC prévoit de porter sa capacité globale à 10,7 millions d'hectolitres, permettant ainsi de couvrir totalement la demande nationale.
- **La construction d'un complexe aquacole par l'entreprise camerounaise Fish & Co.** D'un coût de 10 milliards de FCFA, ce projet, démarré en 2023 et opérationnel depuis 2025, comprend trois unités industrielles de production d'aliments extrudés, de pellets et d'élevage aquacole : (i) la ferme de Dibamba, dédiée à l'élevage de poissons Tilapia ; (ii) l'usine de Kendeck, retenue pour la production d'aliments extrudés pour poissons, porcs et volailles ; et (iii) la ferme de Nachtigal, consacrée à la production d'alevins sur un site de 25 hectares en bordure de la Sanaga. Équipée d'un système de 72 étangs aux superficies variant de 600 m<sup>2</sup> à 3 000 m<sup>2</sup>, cette ferme dispose d'une capacité de production de 10 millions d'alevins monosexuels Tilapia de 5 grammes par an.

Ces investissements contribuent à la création de valeur ajoutée locale, à la réduction des importations alimentaires et à l'amélioration de la compétitivité des filières agricoles.

### **II.3.2 Essor des industries extractives et lourdes**

Le secteur extractif connaît une dynamique importante, avec le développement de projets structurants dans l'exploitation minière et les infrastructures associées. Les principaux projets concernent :

- **L'exploitation de la Bauxite de Minim-Martap**, dans l'Adamaoua : portée par l'entreprise Camalco S.A., l'exploitation industrielle du site a été officiellement lancée par le Premier Ministre en septembre 2025. L'année a été marquée par la structuration logistique du projet, avec le développement de la route Makor-

Martap, la poursuite des travaux de réhabilitation du chemin de fer jusqu'à Douala et le démarrage du processus d'acquisition de nouvelles locomotives destinées à l'évacuation du minerai par voie ferrée. Ce projet devrait générer des exportations de 20 millions de tonnes de bauxite riche par an, avec des réserves réévaluées à 144 millions de tonnes de haute qualité (teneur de 51 % en alumine et de 2,4 % en silice). Il produira également de la bauxite moins riche, qui sera transformée en alumine à travers la construction, dès 2027, d'une raffinerie en partenariat avec ALUCAM.

- **L'exploitation du fer de Bipindi-Grand-Zambi** dans le Sud : portée par l'entreprise G-Stones Ressources S.A. (Groupe BOCOM), les travaux sur le site se sont poursuivis en 2025, permettant d'enregistrer la première exportation dudit minerai à des fins d'analyse en janvier 2026. Les réserves sont estimées à 750 millions de tonnes, avec une production annuelle projetée de 36 millions de tonnes. Parallèlement, deux usines de transformation sont en cours de construction, contribuant ainsi à la structuration de la chaîne de valeur locale.
- **L'exploitation du fer de la Lobé**, près de Kribi, dans le Sud : portée par l'entreprise chinoise SINOSTEEL, cette exploitation repose sur des réserves estimées à 632 millions de tonnes, pour une production annuelle de 20 millions de tonnes. La construction du terminal minéralier en cours au port de Kribi devrait faciliter l'exportation du minerai obtenu, de même que celui de Bipindi-Grand-Zambi.
- **Le démarrage de la construction du terminal minéralier au Port Autonome de Kribi** : portée par SINOSTEEL, la pose de la première pierre de ce terminal a été effectuée le 22 septembre 2025 par le Premier Ministre, Chef du Gouvernement. Ce terminal vise à exporter, dès fin 2027, 14 millions de tonnes de fer par an. Le projet inclut un quai de 22 mètres de profondeur à Kribi et une centrale thermique de 40 MW pour le traitement du minerai. Par ailleurs, il devrait s'étendre sur une superficie totale de 25 hectares de zone portuaire aménagée, avec un quai principal de 350 mètres de longueur, un tirant d'eau de 16 mètres, un système de chargement de 8 000 tonnes par heure et une capacité de stockage de 200 000 tonnes en zones couvertes.
- **L'exploitation de l'or de Colomine**, dans l'Est : la SONAMINES a officiellement évalué la mise en service de la toute première mine souterraine du Cameroun dans la localité, le tunnel s'étendant sur près d'un kilomètre de long à environ 100 mètres de profondeur. Par ailleurs, l'État a officiellement intégré le capital de la société CODIAS SA, en charge de l'exploitation du site, obtenant 10 % de ladite société conformément au Code minier. Les réserves du site sont estimées à 400 000 onces sur une durée de 20 ans, avec une production estimée à 600 kg par an.
- **L'exploitation de la mine de fer de Mbalam par Cameroon Mining Company** : les travaux, démarrés en 2023, ont connu une accélération en 2025. L'exploitation de ce gisement nécessite des investissements estimés à 2 700 milliards de FCFA, destinés à la construction d'infrastructures incluant une mine à ciel ouvert de grande envergure, une usine de traitement d'une capacité de 50 000 tonnes par jour et un chemin de fer de 250 kilomètres reliant directement le site minier au port stratégique de Kribi. Ces infrastructures permettront l'exportation d'un concentré

de fer de haute qualité, titrant entre 65 % et 68 % de fer. Les premières exportations sont programmées pour 2026 via le Port Autonome de Kribi, avec une phase initiale d'évacuation par voie routière.

- **L'exploitation du calcaire et du marbre de Bidzar**, dans le Nord : ce projet, porté par Cimencam (filiale de Holcim), constitue le poumon de l'industrie cimentière du Grand Nord. L'année 2025 a été consacrée à l'extension opérationnelle sur le Bloc B de Bidzar. Ce nouveau permis d'exploitation vise à sécuriser l'approvisionnement de la cimenterie de Figuil, dont la nouvelle ligne de production, plus moderne et moins polluante, a été consolidée en 2025. Le gisement certifié de Bidzar est évalué à 16,7 millions de tonnes, avec une production annuelle de 668 301 tonnes par an sur 25 ans.

### ***II.3.3 Renforcement de la production manufacturière en lien avec la réduction de la dépendance aux importations***

Le secteur manufacturier se renforce à travers le développement d'industries locales, notamment dans les matériaux de construction et les industries de transformation. Les principales réalisations incluent :

- **La construction d'une cimenterie à Koukoué (arrondissement d'Edéa 1<sup>er</sup>) par l'entreprise chinoise Sinafcam Sarl.** Fonctionnelle depuis juin 2025, cette unité d'une capacité annuelle d'un million de tonnes produit le ciment de marque Cimaco (grades 32,5, 42,5 et 52,5). Les travaux ont duré un peu plus d'un an et ont coûté 39 milliards de FCFA. L'usine vient renforcer le tissu industriel national, qui compte déjà une dizaine d'unités de production de ciment.
- **La construction d'une cimenterie dans la ville d'Edéa par Sarl Central Africa Cement (CAC).** L'usine, inaugurée en septembre 2025, dispose d'une capacité de production installée de 1,5 million de tonnes par an et représente un investissement de 12 milliards de FCFA. Elle se distingue par une approche innovante et durable, combinant l'utilisation de ressources locales (pouzzolane et calcaire) et l'importation stratégique de clinker pour compléter le processus de production.
- **La construction d'une usine de production de ciment par la société Yousheng Cement.** Démarrés en 2024, les travaux devraient s'achever en 2026. D'un montant de 30 milliards de FCFA, l'usine, implantée sur les rives du fleuve Dibamba, disposera d'une capacité de production annuelle ciblée de 1,8 million de tonnes.
- **La construction d'un complexe sidérurgique à Fifinda (département de l'Océan) par le groupe camerounais Bocom :** les travaux ont démarré en août 2025 pour une durée de 15 mois. L'unité aura une capacité de 500 000 tonnes de fer à béton par an, avec une production supplémentaire d'autres produits sidérurgiques. Elle transformera le minerai de fer extrait par la filiale du groupe, G-Stones, dans le gisement de Bipindi-Grand-Zambi.
- **La construction d'une unité pharmaceutique en partenariat avec le groupe Yicheng Pharmaceutical,** dans la localité de Meyo (département du Mfoundi). Les travaux, débutés en 2025 pour une durée de 15 mois et un coût de 30 milliards

de FCFA, porteront sur la construction d'une unité dotée d'une capacité de production annuelle de 100 millions de flacons de perfusion, 2 milliards d'ampoules injectables et 10 milliards de comprimés, pour 100 références de médicaments et dispositifs médicaux. Ce projet constitue un jalon important de la politique nationale d'import-substitution dans le domaine de la santé.

### ***II.3.4 Dynamisme maintenu dans les services, en particulier dans les infrastructures logistiques et d'hébergement***

Les investissements privés dans les services se sont concentrés essentiellement sur les infrastructures logistiques et d'hébergement, contribuant à améliorer l'environnement des affaires et à renforcer l'attractivité de l'économie nationale. Parmi les projets réalisés ou en cours, on relève :

- **La construction d'une zone industrielle de 500 hectares située sur les berges de la Dibamba par Arise IIP.** La pose de la première pierre a eu lieu en juillet 2025, en présence du Premier Ministre, Chef du Gouvernement. D'un coût de 230 milliards de FCFA, le projet se déroulera en deux phases : une première de 24 mois pour l'aménagement d'une zone logistique multimodale de 100 hectares (magasins de stockage, infrastructures routières, ferroviaires et fluviales), suivie d'une deuxième phase de 36 mois consacrée à la réalisation d'une zone industrialo-portuaire de 350 hectares (unités agro-industrielles, parc à bois et port de pêche).
- **La construction du terminal mixte vraquier sur 36 hectares à Bonabéri, par l'entreprise Africa Ports Development.** Ce projet, estimé à 282 milliards de FCFA et dont les travaux ont débuté en 2025, vise à moderniser et à étendre les capacités logistiques du port de Douala. Le terminal sera spécialisé dans le traitement et le stockage des cargaisons de vrac sec (minerais, céréales, engrais, ciment, etc.) et de vrac liquide.
- **La construction du quai 17 au Port de Douala par Negri et Fils.** Débutée en 2025 pour un coût estimé à 47 milliards de FCFA, cette opération s'inscrit dans le cadre de la modernisation et de l'extension du terminal à conteneurs du Port de Douala, conformément au schéma directeur 2020-2050 du Port. Elle vise à doubler les capacités logistiques actuelles, permettant au port d'accueillir jusqu'à 1 million de conteneurs supplémentaires.
- **La mise en service d'un hôtel 5 étoiles, dénommé Concord International Hôtel, à Yaoundé.** D'un montant de 19 milliards de FCFA, ce projet inauguré en 2025 est porté par la Mutuelle des personnels du Trésor (Mutresor), une entité rattachée à la Direction Générale du Trésor et de la Coopération Financière et Monétaire du Ministère des Finances. Construit sur 3 884 m<sup>2</sup>, il s'élève sur 13 niveaux, avec une capacité d'accueil de 116 chambres, dont 24 suites. Il renforce l'offre hôtelière haut de gamme de Yaoundé.
- **La poursuite de la construction de l'hôtel 4 étoiles du Groupe Le Méridien à Yaoundé.** Situé au quartier Intendance, cet établissement est porté par l'entreprise Nofik Hotels & Tourism. Il sera doté de 155 chambres, de 14 suites, de trois salles

de conférences et d'une salle des fêtes, et s'élèvera sur 13 étages avec deux parcs souterrains. Le lancement des activités est prévu en 2027.

Dans l'ensemble, les investissements privés en 2025 traduisent une dynamique positive orientée vers les secteurs productifs, en cohérence avec les objectifs de transformation structurelle de l'économie. Cette évolution constitue un levier important d'amélioration de la compétitivité, contribuant à la réduction des importations, au développement des exportations et à l'accroissement de la productivité.

## II.4. PROCESSUS DE DEMANTELEMENT TARIFAIRE DE L'APE

L'Accord de Partenariat Économique (APE) conclu entre le Cameroun et l'Union européenne, entré en vigueur en 2016, de même que l'accord bilatéral signé avec le Royaume-Uni en 2021, prévoient un démantèlement tarifaire progressif et asymétrique. Ce dispositif vise à permettre aux entreprises camerounaises de bénéficier d'intrants et de biens d'équipement à moindre coût, tout en préservant les filières les plus sensibles d'une exposition brutale à la concurrence internationale. La présente section dresse le bilan de la mise en œuvre du processus en 2025.

### II.4.1 Point sur l'état de mise en œuvre

Depuis l'entrée en vigueur de l'APE entre le Cameroun et l'Union européenne en 2016, ainsi que de l'accord bilatéral avec le Royaume-Uni en 2021, le processus de démantèlement tarifaire se poursuit conformément au calendrier établi.

En 2025, la dixième phase de mise en œuvre se caractérise par un **démantèlement total des produits des groupes 1 et 2**, et un **démantèlement partiel à 60 % pour les produits du groupe 3**. Les produits de ce groupe sont des biens à forte sensibilité économique, parmi lesquels on peut, à titre illustratif, citer le ciment, les véhicules de tourisme, les motocycles et les céréales.

Tableau 11: Calendrier de démantèlement tarifaire par groupe de produit

| GROUPE PRODUITS | 04/08/14-03/08/15 | 04/08/15-03/08/16 | 04/08/16-03/08/17 | 04/08/17-03/08/18 | 04/08/18-03/08/19 | 04/08/19-31/12/20 | 01/01/21-03/08/21 | 04/08/21-03/08/22 | 04/08/22-03/08/23 | 04/08/23-03/08/24 | 04/08/24-03/08/25 | 04/08/25-03/08/26 | 04/08/26-03/08/27 | 04/08/27-03/08/28 | 04/08/28-03/08/29 | 04/08/29-03/08/30 |
|-----------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|
| 1               | 0%                | 0%                | 25%               | 50%               | 75%               | 100%              | 100%              | 100%              | 100%              | 100%              | 100%              | 100%              | 100%              | 100%              | 100%              | 100%              |
| 2               | 0%                | 0%                | 0%                | 15%               | 30%               | 45%               | 60%               | 75%               | 90%               | 100%              | 100%              | 100%              | 100%              | 100%              | 100%              | 100%              |
| 3               | 0%                | 0%                | 0%                | 0%                | 0%                | 0%                | 10%               | 20%               | 30%               | 40%               | 50%               | 60%               | 70%               | 80%               | 90%               | 100%              |
| 5               | 0%                | 0%                | 0%                | 0%                | 0%                | 0%                | 0%                | 0%                | 0%                | 0%                | 0%                | 0%                | 0%                | 0%                | 0%                | 0%                |
| SITUATION       | Phases achevées   |                   |                   |                   |                   |                   |                   |                   |                   |                   |                   | en cours          | Phase à venir     |                   |                   |                   |

Source : MINFI/DGD (2026).

### II.4.2 Effets budgétaires : la moins-value fiscale

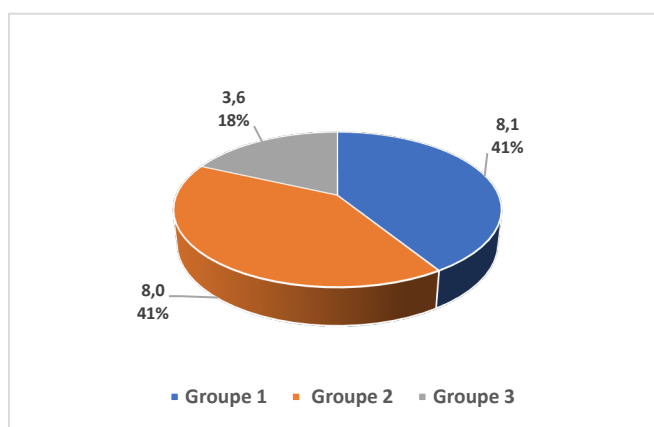
L'opérationnalisation du démantèlement tarifaire lié à l'APE avec l'Union européenne s'est accompagnée d'une **moins-value fiscale estimée à 19,6 milliards de FCFA** entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2025, en hausse de 2,9 % par rapport à la même période en 2024. Cette évolution est notamment imputable à la progression des importations du groupe 3, dont la moins-value fiscale progresse de 9,0 %, soit une hausse

de 0,3 milliard de FCFA. Elle reflète l'intensification progressive du processus de libéralisation, combinée à la dynamique des importations.

La répartition de la moins-value fiscale par groupe de produits met en évidence la prédominance des **groupes 1 (41,0%)** et **2 (40,7%)**, dont le démantèlement est achevé. Le groupe 3 représente **18,2 %** du total, en hausse d'un point par rapport à l'exercice 2024.

Par ailleurs, les importations en provenance de la **France (21,3%)**, de l'**Espagne (13,1%)**, de l'**Italie (12,9%)**, de l'**Allemagne (10,8%)** et de la **Belgique (8,7%)** concentrent près des deux tiers de la moins-value fiscale.

Graphique 48: répartition de la moins-value fiscale par groupe de produits des APE



Source : MINFI/DGD (2026)

À fin 2025, le **montant cumulé de la moins-value fiscale générée depuis le début du démantèlement tarifaire** entre le Cameroun et l'Union européenne est estimé à **108,0 milliards de FCFA**.

En ce qui concerne l'**APE Cameroun - Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord**, la moins-value fiscale s'élève à **128,1 millions de FCFA** en 2025, largement portée par les produits du groupe 2, qui concentrent 90,4 millions, soit 71 % du total, contre 18,3 millions pour le groupe 1 et 19,5 millions pour le groupe 3. Comparativement à 2024, où la moins-value fiscale s'élevait à 94 millions de FCFA, on enregistre une hausse de 34,1 millions de FCFA, correspondant à une progression relative de 36,3 %. Le **montant cumulé de la moins-value fiscale générée depuis le début du démantèlement tarifaire** avec le Royaume-Uni est estimé à **908,8 millions de FCFA**.

### II.4.3 Dynamique des importations

La **valeur des importations sous régime préférentiel Cameroun-UE** s'est établie à **206,4 milliards de FCFA** en 2025, en hausse de 1,2 %. Cette évolution s'est accompagnée d'une recomposition interne au profit des produits du groupe 1 (+8,7 % d'importations), tandis que le groupe 2 demeure quasi stable (+0,2 %) et que le groupe 3 enregistre un recul de 7,6 %.

En ce qui concerne le nombre d'opérations, **4 460 opérations d'importation** ont bénéficié de la préférence tarifaire APE en 2025, soit une **hausse modérée de 1,0 %** par rapport à 2024. L'analyse par phase du nombre d'opérations ayant bénéficié de la facilité APE met en évidence une progression soutenue jusqu'à la phase 7 du calendrier de démantèlement (04/08/22 – 03/08/23), traduisant une appropriation progressive du régime préférentiel. Le pic de 4 617 opérations enregistré à cette phase suggère l'atteinte d'un palier, suivi d'une phase de stabilisation autour d'une moyenne de 4 500 opérations par an au cours des périodes suivantes. Par ailleurs, **535 importateurs ont bénéficié de**

**la préférence UE** en 2025, portant à **1 317 le nombre total d'importateurs bénéficiaires** depuis le début du démantèlement tarifaire.

S'agissant de la **valeur des importations ayant bénéficié de la facilité APE Cameroun - Royaume-Uni**, elle s'est établie à **1,4 milliard de FCFA**, contre 869 millions de FCFA en 2024. Cette hausse est portée par les produits du groupe 2 (+619%), tandis que le groupe 1 augmente de 15% et que le groupe 3 enregistre un recul de 45%. Le nombre d'opérations d'importation s'est établi à 129 en 2025, pour 44 importateurs bénéficiaires. Depuis le début du démantèlement tarifaire, le **nombre total d'importateurs bénéficiaires** s'élève à **128**.

#### **II.4.4 Nature des biens importés et implications économiques**

En 2025, l'analyse de la structure des importations de biens dans le cadre de l'APE Cameroun-UE révèle une prédominance des **biens intermédiaires (35%)**, des **biens destinés à la production (31,6%)** et des **équipements industriels (19,1%)**, soit près de **86 % du total**.

S'agissant de l'APE Cameroun - Royaume-Uni, la moins-value fiscale bénéficie principalement aux **biens intermédiaires (40,6 %)**, aux **équipements industriels (36,5 %)** et à la **consommation des entreprises (20,8 %)**.

Cette structure est favorable à la compétitivité, dans la mesure où elle permet aux entreprises de réduire leurs coûts de production, d'améliorer leur productivité et de renforcer leur capacité de transformation. Toutefois, l'ouverture progressive du marché, notamment pour certains produits sensibles du groupe 3, peut également accentuer la concurrence pour les industries locales, en particulier dans les segments encore peu compétitifs.

#### **II.4.5 Perspectives**

À compter du **4 août 2026**, la onzième phase de démantèlement tarifaire portera le taux de libéralisation des produits du groupe 3 à **70 %**, tandis que les groupes 1 et 2 resteront entièrement démantelés.

Cette évolution renforcera l'impact budgétaire du dispositif, appelant une vigilance accrue en matière de mobilisation des recettes et d'optimisation de l'utilisation des préférences APE.

Dans cette perspective, la pleine valorisation des opportunités offertes par l'APE dépendra de la capacité de l'économie à renforcer sa base productive, à améliorer la compétitivité des entreprises locales et à tirer parti des marchés d'exportation. Ceci appelle notamment un renforcement des politiques d'accompagnement, afin de maximiser les gains en compétitivité tout en limitant les effets potentiellement défavorables sur le tissu productif national.



## CHAPITRE III : MISE EN ŒUVRE DES POLITIQUES ET STRATÉGIES

L'économie camerounaise s'inscrit dans une dynamique de transformation profonde, portée par une volonté politique de résilience et de mutation structurelle. Cette ambition s'appuie sur un ensemble cohérent de cadres stratégiques et de programmes de réformes, articulés de manière à soutenir la trajectoire définie pour atteindre l'émergence à l'horizon 2035. Dans un contexte mondial et interne marqué par des incertitudes persistantes, entretenues notamment par les tensions géopolitiques internationales, les aléas climatiques, les chocs sécuritaires et les effets résiduels de la pandémie de COVID-19, les autorités camerounaises ont poursuivi le déploiement de leurs cadres stratégiques, parallèlement aux politiques de stabilisation macroéconomique.

Le présent chapitre examine la mise en œuvre des principaux instruments de la politique de développement, à savoir : (i) la Stratégie Nationale de Développement 2020-2030 (SND30) ; (ii) la Couverture Santé Universelle (CSU) ; (iii) la politique d'import-substitution ; (iv) le Programme Économique et Financier couplé à la Facilité pour la Résilience et la Durabilité, ainsi que les réformes structurelles associées ; et (v) la Zone de Libre-Échange Continentale Africaine (ZLECAf).

### III.1. STRATEGIE NATIONALE DE DEVELOPPEMENT (SND 30)

Depuis 2010, le Cameroun s'est engagé dans une dynamique de transformations par vagues successives, en vue de réaliser à l'horizon 2035 son ambition de devenir un pays émergent, démocratique et uni dans sa diversité. La première vague de ces transformations était portée par le Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi (DSCE), arrivé à son terme en 2020. Depuis lors, la Stratégie Nationale de Développement 2020-2030 (SND30) a été adoptée comme cadre de référence de la deuxième vague de transformations structurelles, avec pour ambition de porter la croissance économique à une moyenne de 8,1% par an et de réduire significativement la pauvreté, dont le taux s'établissait à 37,7% en 2022 selon l'Enquête Camerounaise auprès des Ménages (ECAM5).

Parvenu en 2025 à mi-chemin de cette décennie stratégique, le Gouvernement, conformément aux principes de la Gestion Axée sur les Résultats (GAR), a engagé une évaluation à mi-parcours de la mise en œuvre de la SND30, afin de capitaliser les leçons apprises et d'optimiser la mise en œuvre de la stratégie sur la période 2025-2030. Cette évaluation a été conduite selon une démarche participative associant experts sectoriels, parlementaires, Collectivités Territoriales Décentralisées (CTD), secteur privé et société civile, en organisation concertée avec la Banque Mondiale dans le cadre du *Country Economic Memorandum* (CEM).

La mise en œuvre de la SND30 s'est cependant déroulée dans un environnement international et national particulièrement éprouvant, qui a pesé sur la dynamique de réalisation des objectifs quantitatifs de croissance et de réduction de la pauvreté.

**Au plan international**, trois chocs exogènes majeurs ont successivement perturbé les trajectoires prévues : (i) la pandémie de COVID-19 (2020), dont les effets sanitaires ont désarticulé les chaînes d'approvisionnement logistiques et profondément affecté

l'économie mondiale ; (ii) le conflit russo-ukrainien (2022), qui a engendré une flambée des prix de l'énergie, des engrais et des céréales, générant une inflation importée ayant fragilisé les finances publiques camerounaises ; (iii) plus récemment, les tensions liées à la crise israélo-palestinienne et aux politiques commerciales de la nouvelle administration américaine, qui ont accru la fébrilité d'une économie mondiale globalisée.

Sur le plan financier, la notation souveraine du Cameroun a été dégradée par les principales agences internationales : Standard & Poor's a abaissé la note de B à B– en mars 2024, tandis que Moody's l'a rétrogradée à CAA1 en juillet 2023, en raison de retards de paiement de la dette extérieure et de défis persistants en matière de gestion de la trésorerie et de liquidité.

**Au plan interne**, les crises socio-sécuritaires dans les régions de l'Extrême-Nord, du Nord-Ouest et du Sud-Ouest ont continué de peser sur le déploiement des développements sectoriels, même si l'État poursuit ses stratégies volontaristes de retour à la paix dans ces zones.

Dans ce contexte, si la croissance est demeurée positive sur la période 2020-2025 (avec des taux respectifs de 0,3 % ; 3,3 % ; 3,7 % ; 3,2 % ; 3,5 % et 3,6 %) elle est restée structurellement en deçà des ambitions volontaristes de la SND30, creusant un écart moyen d'environ trois points par an par rapport à la trajectoire projetée, et faisant peser un risque réel sur l'ambition d'émergence à l'horizon 2035.

La présente section fait le point sur la mise en œuvre à mi-parcours de la SND30, à la lumière du rapport y relatif produit par le Comité National de Suivi-Évaluation de la mise en œuvre de la SND30 (CNSE-SND30). Elle est structurée autour des quatre piliers fondateurs de la SND30 :

- (i) la transformation structurelle de l'économie, qui couvre les secteurs ruraux, industries et services, et les infrastructures productives ;
- (ii) le développement du capital humain et du bien-être, qui intègre les domaines de l'éducation et de la formation professionnelle, de la santé et de la nutrition, ainsi que de la protection sociale ;
- (iii) la promotion de l'emploi et de l'insertion économique, en réponse à un taux de sous-emploi global qui atteignait encore 79,5 % en 2021 selon l'Enquête sur l'Emploi et le Secteur Informel (EESI3) ;
- (iv) la gouvernance, la décentralisation et la gestion stratégique de l'État, pilier transversal de l'efficacité et de la légitimité de l'ensemble du dispositif de développement.

### ***III.1.1 Pilier sur la transformation structurelle de l'économie***

En ce qui concerne le pilier sur la transformation structurelle de l'économie, les actions mises en œuvre ont notamment porté sur : (i) le développement des industries et des services ; (ii) le développement du secteur rural ; et (iii) la modernisation des infrastructures productives.

## **A. Développement des industries manufacturières et des services**

Les principales actions engagées se sont structurées autour du renforcement du cadre d'investissement, de l'accompagnement des projets industriels structurants, de la promotion de l'import-substitution et de l'amélioration de l'environnement fiscal et administratif des entreprises.

**S'agissant du renforcement du cadre d'investissement**, le Gouvernement a poursuivi l'adaptation du cadre légal et réglementaire de promotion de l'investissement privé. L'action la plus significative en 2025 est l'adoption de l'ordonnance n° 2025/002 du 18 juillet 2025 fixant les incitations à l'investissement en République du Cameroun, venue renforcer le dispositif en vigueur depuis 2013. Cette évolution traduit la volonté de mieux orienter les avantages accordés aux investisseurs vers les projets productifs, les filières prioritaires et les activités capables de soutenir la transformation structurelle de l'économie. Ce nouveau cadre devrait donc encourager la production des biens de grande consommation, renforcer l'accompagnement d'entreprises stratégiques locales à fort potentiel, et faciliter l'accès à la commande publique et à la sous-traitance dans les grands projets.

**Relativement à l'accompagnement des projets industriels structurants**, l'opérationnalisation du Programme d'Impulsion Initiale de la SND30 (P2I-SND30) s'est poursuivie. Ce programme regroupe trente projets identifiés dans les filières prioritaires de la stratégie, majoritairement portés par des entités privées ou d'économie mixte, avec une contribution de l'État. À cet effet, la loi de finances de 2025 a prévu une provision de 20 milliards de FCFA pour accompagner ce portefeuille de projets, après un crédit de 30 milliards de FCFA en 2024. La mise en œuvre du P2I-SND30 s'est aussi matérialisée par la signature de deux conventions structurantes : (i) l'une entre le MINEPAT et la Société Nationale d'Investissement, portant sur l'ingénierie des projets industriels ; (ii) l'autre entre le MINEPAT et le Port Autonome de Kribi, relative aux aménagements nécessaires à l'installation d'industries dans le complexe industrialo-portuaire de Kribi. Dans ce cadre, les études de faisabilité de la Zone Industrielle Intégrée au Port de Kribi, prévue sur près de 4 000 hectares, ont été bouclées, ainsi que la mise en place d'une filiale dédiée avec le consortium HOLDCO, AGL, ARISE et BELMONT.

Des réalisations concrètes sont également observées dans certaines filières industrielles. Dans les matériaux de construction, plusieurs nouveaux acteurs se sont ajoutés au secteur cimentier, portant les capacités installées à un niveau supérieur à la demande nationale (Central Africa Cement, Yousheng Cement, etc.). Dans la céramique, KEDA Cameroon Ceramics à Kribi est fonctionnelle depuis 2025, avec une capacité annuelle de 20 millions de m<sup>2</sup> de carreaux, tandis que l'usine de Nkaké-Souza est en cours de construction. Ces réalisations traduisent une montée en capacité productive dans des segments directement liés à la demande nationale en infrastructures, logements et équipements.

**Concernant la promotion de l'import-substitution**, le Gouvernement a inscrit une provision de 53 milliards de FCFA dans la loi de finances 2025 au profit du Plan Intégré d'Import-Substitution Agropastoral et Halieutique (PIISAH). Outre les actions visant le renforcement de la production agricole dans les spéculations prioritaires (riz, maïs, blé et farines locales, palmier à huile, mil, sorgho, soja, poisson, bovin et lait), ce plan se matérialise également par des initiatives de transformation locale. Dans le textile, on note

la mise en place d'un partenariat entre la SODECOTON et le groupe ARISE pour la mise en place d'une unité de tissage et de filature destinée à transformer 70 000 tonnes de fibre de coton par an. Dans l'industrie pharmaceutique, l'élaboration de la Stratégie Nationale de Développement de l'Industrie Pharmaceutique Locale 2025-2030 vise à renforcer la production locale, notamment autour des médicaments génériques, tout en accompagnant la modernisation des capacités existantes. À ce titre, on relève la construction, dans la localité de Meyo à Yaoundé, d'une nouvelle unité de production de médicaments portée par des actionnaires sino-camerounais.

**Pour ce qui est de l'amélioration de l'environnement fiscal et administratif des entreprises**, l'année 2025 a été marquée par des mesures visant à alléger certaines charges, sécuriser les relations entre l'administration et les contribuables, et renforcer la compétitivité des entreprises. La loi de finances 2025 a notamment prévu la réduction de l'impôt sur les bénéfices des PME de 35 % à 25 %, ainsi que celle applicable aux grandes entreprises de 35 % à 30 %. Elle a également réduit la taxe spéciale sur le gaz naturel à usage industriel de 70 FCFA/m<sup>3</sup> à 50 FCFA/m<sup>3</sup>, mesure importante pour les unités industrielles fortement consommatrices d'énergie. Ces mesures viennent s'ajouter à celles déjà présentes pour favoriser les entreprises qui justifient d'un taux important d'utilisation des matières premières locales.

Par ailleurs, plusieurs mesures de sécurisation juridique et de simplification des procédures fiscales ont été instaurées, visant à réduire davantage l'incertitude fiscale, à améliorer la prévisibilité de l'environnement des affaires et à encourager l'investissement productif. Il s'agit notamment de l'encadrement de la procédure de dialogue de conformité, de la consécration de l'accord préalable en matière de prix de transfert, de l'amélioration des voies de recours en cas de redressement fiscal, de la rationalisation du sursis de paiement et de l'automatisation de la remise gracieuse des pénalités et intérêts de retard.

Ces mesures, couplées aux réalisations des années précédentes, ont soutenu la croissance des industries agroalimentaires, dont le taux moyen s'est établi autour de 3,8% sur la période 2020-2025, ainsi que du secteur Construction/BTP (4,6 % en moyenne). Cependant, la part de la valeur ajoutée manufacturière dans le PIB est restée en deçà de la cible de 20 % fixée pour 2025, avec un écart qui s'est progressivement creusé au fil des années.

## **B. Développement du secteur rural**

La mise en œuvre de la SND30 dans le secteur rural s'est traduite par une orientation plus opérationnelle de l'action publique autour des axes suivants : (i) soutien à la modernisation de la production et appuis directs aux producteurs ; (ii) amélioration de l'offre d'infrastructures communautaires de conquête de marchés ; et (iii) structuration des acteurs et résilience du secteur rural.

**S'agissant de la modernisation de la production et des appuis directs aux producteurs**, les interventions publiques se sont concentrées sur l'amélioration de l'accès des producteurs aux intrants, aux semences, aux équipements, à l'encadrement technique et à la terre. On note ainsi :

- l'opérationnalisation de la politique nationale de subvention agricole, avec l'objectif de faciliter l'accès des producteurs aux appuis publics, ainsi que la formulation de nouveaux guichets, notamment le guichet de transition agroécologique et le guichet collectivités ;
- le renforcement des mécanismes de subvention agricole, notamment à travers le guichet producteur du FODECC (intrants), le projet PARPAC (intrants et semences) avec la BAD et le projet OSSP-CMR (intrants, semences et équipements) avec la BADEA ;
- le lancement du projet Plaine Centrale (PATIPAPLACE), portant sur une première phase d'aménagement de 400 000 ha, extensible à 1 200 000 ha pour les promoteurs agro-industriels ;
- la sécurisation des sites choisis par certains promoteurs de la filière halieutique, ayant permis l'octroi d'autorisations d'exploitation de sites à cinq promoteurs, la création de 39 fermes piscicoles, ainsi que l'installation de promoteurs sur 1 200 hectares à Dibamba, Kribi, Mbalmayo et Monatélé ;
- l'installation de 20 petites unités de transformation du manioc, 111 serres de cacao et 50 unités mobiles de transformation du palmier à huile ;
- l'adoption, dans les lois de finances 2025 et antérieures, d'un régime de promotion du secteur agricole, de l'élevage et de la pêche, incluant notamment l'exonération de la TVA sur les intrants, équipements et matériels agricoles, d'élevage et de pêche ; l'exonération des droits d'enregistrement sur les mutations de terrains agricoles et les prêts destinés aux projets agricoles ; et l'exonération de la taxe foncière pour les propriétés affectées à ces activités.

**Relativement à l'amélioration de l'offre d'infrastructures communautaires de conquête de marchés**, 425 mini-infrastructures socioéconomiques et communautaires ont été construites ou réhabilitées, dont des ponts, 30 marchés et 30 hangars, et deux magasins de stockage pour la pomme de terre. En outre, dans le secteur de l'élevage, 53 infrastructures ont été installées, y compris des infrastructures de commercialisation et de transformation, comprenant notamment 22 points d'eau, cinq fermes avicoles, trois marchés à bétail, trois boucheries, des aires d'abattage, des abattoirs, deux chambres froides, un magasin de stockage, un espace à usage pastoral, un quai d'embarquement et une piste à bétail sécurisée.

**Concernant la structuration des acteurs et la résilience du secteur rural**, l'action gouvernementale a porté sur la poursuite de l'identification et de la caractérisation des acteurs des filières, la structuration des producteurs et des interprofessions, la formation spécialisée dans les filières agricoles prioritaires, ainsi que l'amélioration du fonctionnement des postes agricoles, des centres zootechniques et vétérinaires et des centres régionaux de professionnalisation agropastorale. L'accent a également été mis sur l'appui-conseil, la vulgarisation, l'entrepreneuriat des jeunes, ainsi que l'octroi d'équipements, matériels et intrants.

Dans le même temps, les actions environnementales ont visé à renforcer la résilience du secteur rural face aux changements climatiques. À ce titre, on relève notamment la poursuite du projet ACREGIR (Accroître la résilience des communautés

locales au changement climatique grâce à l'entrepreneuriat des jeunes et à la gestion intégrée des ressources naturelles), le renforcement du système d'information climatique et d'alerte précoce du MINEPDED, la restauration de 1 250 hectares de forêts, ainsi que la poursuite de la révision de la Stratégie et du Plan d'Action National pour la Biodiversité.

Ainsi, sur la base des actions récentes, des résultats encourageants ont été enregistrés dans certaines filières prioritaires. La production de riz paddy s'est accrue de plus de 100 000 tonnes entre 2020 et 2024, passant de 297 350 tonnes à 401 084 tonnes, soit une croissance annuelle moyenne de 7,7 %. Le coton a connu une progression remarquable, passant de 250 000 tonnes à 395 000 tonnes sur la même période, soit une croissance annuelle moyenne de 12,1 %. Le maïs, le mil/sorgho et la banane plantain ont également enregistré des croissances annuelles moyennes positives, respectivement de 4,4 %, 2,8 % et 2 %. En revanche, le café présente un recul préoccupant, sa production ayant chuté de 36 359 tonnes en 2020 à 10 953 tonnes en 2024. Dans le sous-secteur de l'élevage, la production de viande de porc est passée de 44 000 à 52 960 tonnes entre 2021 et 2024 (+6,4 % en moyenne annuelle), et celle de viande de volaille de 52 679 à 71 156 tonnes (+10,5 % en moyenne annuelle).

Toutefois, la productivité agricole globale a progressé à un rythme annuel moyen d'environ 1,1 % sur les cinq dernières années, en deçà de la moyenne de l'Afrique subsaharienne (1,8 %), témoignant d'un retard structurel persistant dans la modernisation du secteur.

### **C. Développement du secteur des infrastructures**

L'action gouvernementale sur cet aspect a principalement porté sur cinq axes : le renforcement de l'offre énergétique, l'amélioration des infrastructures de transport et de logistique, le développement des infrastructures numériques, l'accès à l'eau potable et à l'assainissement, ainsi que la modernisation urbaine. L'objectif opérationnel est de disposer d'infrastructures capables de réduire les coûts de production, d'améliorer la mobilité des personnes et des marchandises, de soutenir l'industrialisation et de renforcer l'attractivité des territoires.

**Relativement au renforcement des infrastructures énergétiques**, l'année 2025 s'est traduite par la poursuite de la mise en service des grands ouvrages de production et de transport d'électricité. À ce titre, on relève essentiellement :

- l'achèvement de presque tous les grands projets démarrés avant l'adoption de la SND30, notamment la ligne de transport d'électricité de Memve'ele et l'usine de pied de Lom Pangar ;
- la mise en exploitation totale du barrage de Nachtigal, d'une capacité de 420 MW, portant la capacité publique installée de production électrique à 2 170 MW en 2025 (contre une cible de 3 500 MW cette même année) ;
- l'installation d'environ 44 000 panneaux solaires (30 MW) couvrant 40 % des besoins des régions septentrionales ;
- la mise en service de la centrale photovoltaïque de Bindoumba ;
- la finalisation des études pour la construction du barrage hydroélectrique de Minkouma (300 MW) et Kikot (500 MW) ;

- la poursuite du Projet d'Électrification Rurale et d'Accès à l'Électricité dans les Zones sous-desservies, visant l'électrification de 525 localités dans les régions de l'Extrême-Nord, du Nord, de l'Est et du Nord-Ouest.

**Pour ce qui est de l'amélioration des infrastructures de transport et de logistique**, on relève des avancées concrètes dans les infrastructures portuaires. La deuxième phase du port en eau profonde de Kribi a été finalisée, avec une cérémonie de mise en exploitation le 9 mai 2025. Cette réalisation s'accompagne de l'achèvement du système d'alimentation en eau potable du port et de ses dépendances. Au port de Douala-Bonabéri, on note l'aménagement de 5 km de voies de desserte, y compris une aire de stationnement de 20 000 m<sup>2</sup> pour camions en zone aval, ainsi que la construction de voies de contournement et de desserte. Aussi, le PAD a acquis un nouveau progiciel de gestion portuaire et procédé à la mise à niveau de son site de secours.

Sur le plan routier, l'action gouvernementale a continué de privilégier la préservation du patrimoine existant, la réduction des coûts et le désenclavement des bassins de production. Ainsi, on relève :

- la poursuite de la plateforme de coordination des interventions pour le désenclavement des bassins agropastoraux, avec notamment l'élaboration d'un guide méthodologique de priorisation des interventions, la mutualisation des ressources entre le MINTP et le MINADER, ainsi que des modules de formation des CTD à la maîtrise d'ouvrage ;
- l'extension de la nomenclature communale à 299 Communes ;
- l'élaboration d'un référentiel des prix unitaires des travaux routiers ;
- le recours à des techniques de recyclage des chaussées à l'émulsion de bitume ;
- la construction/réhabilitation de 731,11 km de routes sur une cible de 910,16 km. Parmi les tronçons livrés, on peut notamment citer la section Ntui-Njolé de la route Batchenga-Ntui-Yoko-Lena-Tibati (63,75 km) et la route Nding-Mbgaba (50,71 km) ;
- l'entretien de plus de 3 000 km de routes ;
- la réalisation de 780,75 ml d'ouvrages d'art.

**Concernant le développement des infrastructures numériques**, le Gouvernement a récemment placé le PATNUC (Projet d'Accélération de la Transformation Numérique) au cœur de sa stratégie, lançant les premières étapes opérationnelles pour connecter 328 localités rurales non desservies en 3G/4G, avec un financement structuré autour d'un appui de la Banque mondiale estimé à 55 milliards de FCFA. Pour matérialiser cette ambition, l'État a renforcé la coordination entre MINPOSTEL, MINEPAT, ART, CAMTEL, opérateurs privés (MTN, Orange) et les mécanismes publics de financement (Fonds spécial, Fonds d'aménagement numérique universel), tout en accélérant le maillage en fibre optique et le déploiement de stations de base hybrides solaires dans les régions à faible desserte. Ces mesures s'accompagnent d'un volet usages, à travers des programmes de formation, l'équipement des écoles et des centres de santé, et les incitations pour l'essor des services numériques (fintech, e-santé, e-administration) afin que la couverture accrue se traduise en adoption et en valeur économique pour les territoires.

Ces actions viennent renforcer les réalisations existantes qui avaient déjà permis d'atteindre un linéaire de fibre optique de plus de 15 000 km en 2025. Dans le même temps, l'indice de développement des TIC a dépassé la cible, s'établissant à 5 pour une cible de 4,5, tandis que la fracture numérique a été réduite à 35 % contre 58 % en 2020.

**S'agissant de l'accès à l'eau potable et à l'assainissement**, on a assisté, dans les infrastructures hydrauliques, à une consolidation des capacités de production d'eau potable. Cette situation est principalement liée à la mise en service du projet PAEPYS, qui a porté les capacités installées de 823 848 m<sup>3</sup>/j à 1 120 000 m<sup>3</sup>/j. Pour améliorer l'intégration des ouvrages de ce projet au réseau existant, le Gouvernement a accordé à la CAMWATER un appui spécial d'environ 10 milliards de FCFA, destiné notamment à la construction d'environ 100 km de canalisations et la réalisation de 200 000 nouveaux branchements, afin de couvrir les besoins supplémentaires d'au moins un million d'habitants de Yaoundé et de ses environs avant la fin de l'année 2025. Le taux d'exécution du projet est estimé à 70 %. Pour la ville de Douala, la recherche de financement pour une opération similaire est en cours.

Des actions sont également engagées pour les zones rurales. Le Projet d'Alimentation en Eau et d'Assainissement en Milieu Rural, appuyé par la Banque Islamique de Développement, vise la construction de systèmes d'approvisionnement en eau potable dans 60 villages et l'installation de 2 220 latrines dans les lieux publics. Après l'actualisation des études de faisabilité, les démarches de recherche de financements complémentaires sont en cours.

Ainsi, le taux d'accès à l'eau potable s'établit à 77 % pour une cible de 80 %, et le taux d'accès aux infrastructures d'assainissement à 62,3 % pour une cible de 65 %.

**En matière de modernisation urbaine**, l'action gouvernementale s'est poursuivie sur les travaux de transport urbain, de mobilité durable et d'amélioration du cadre de vie. À cet effet, on relève notamment la construction, la réhabilitation et l'entretien d'environ 762,348 km de voiries urbaines au niveau national, ainsi que l'accélération du projet de voie de contournement de Yaoundé.

### ***III.1.2 Pilier sur le capital humain et bien-être***

Ce pilier s'appuie sur le développement de la santé, la protection sociale et l'accès aux services sociaux de base, ainsi que le développement de l'éducation et de la formation professionnelle.

#### **A. Développement de la santé**

Dans ce domaine, la mise en œuvre de la SND30 s'est notamment traduite par (i) l'extension de la Couverture Santé Universelle, (ii) la prévention des maladies prioritaires et le renforcement des interventions communautaires, (iii) la santé maternelle, infantile et la prise en charge des pathologies lourdes, et (iv) le relèvement du plateau technique et de la gouvernance sanitaire.

Cependant, selon les derniers chiffres (loi de règlement), la part du budget alloué à la santé (3,57 % en 2024) demeure nettement inférieure à la cible SND30 (5,00 % en 2024).

**S'agissant de l'extension de la Couverture Santé Universelle**, le taux d'enrôlement a continué de progresser dans les régions déjà couvertes de manière plus que satisfaisante, après la phase pilote lancée officiellement le 12 avril 2023 dans la localité de Mandjou (région de l'Est).

Les prestations prises en charge dans le panier de soins traduisent une volonté de cibler les groupes les plus vulnérables et les pathologies les plus coûteuses pour les ménages. Il s'agit notamment des services préventifs et promotionnels, de la vaccination et de la nutrition, de la consultation gratuite et du traitement gratuit du paludisme simple ou grave chez les enfants de 0 à 5 ans, de la prise en charge du VIH/SIDA, de la tuberculose et de l'onchocercose, ainsi que du forfait annuel de 15 000 FCFA pour les personnes sous dialyse, contre un coût de référence de 480 000 FCFA. Pour les femmes enceintes et les nouveau-nés, le chèque santé permet de réduire à 6 000 FCFA le coût du suivi de la grossesse, de l'accouchement, y compris la césarienne et les complications associées, contre environ 60 000 FCFA.

Toutefois, la loi-cadre instituant la CSU n'a pas encore été adoptée, et les textes d'application relatifs à la création de son organe de gestion, à l'harmonisation de la tarification des actes médicaux et à la réforme hospitalière restent encore attendus.

**En ce qui concerne la prévention des maladies prioritaires et le renforcement des interventions communautaires**, les actions de prévention se sont traduites par le déploiement de campagnes intégrées ciblant prioritairement les enfants, les femmes enceintes et les zones à risque.

En 2025, le premier round de la Semaine d'Actions de Santé et de Nutrition Infantile et Maternelle (SASMIN), couplé au deuxième tour des Journées Nationales de Vaccination de riposte contre la poliomyélite, a été lancé en mai 2025. La riposte vaccinale contre la poliomyélite a également bénéficié d'un appui concret à travers la réception, en mars 2025, de 2 044 900 doses de vaccin polio oral remises par le Brésil au Cameroun. D'une valeur supérieure à un milliard de FCFA, ces doses étaient destinées à soutenir la vaccination de routine sur une période de six à sept mois.

Dans le domaine de la nutrition préventive, le deuxième tour de la SASNIM, tenu du 4 au 9 décembre 2025, a permis d'atteindre 98 % de supplémentation en vitamine A chez les enfants de 12 à 59 mois, dépassant la cible opérationnelle de 95 %. Par ailleurs, 69 % des enfants ciblés ont été déparasités au Mébendazole, avec la distribution de 4 millions de comprimés.

**Relativement à la santé maternelle, infantile et la prise en charge des pathologies lourdes**, les réalisations ont porté sur le développement des ressources humaines à travers la formation et le déploiement du personnel médical, notamment dans les zones rurales et mal desservies.

À titre illustratif pour l'année 2025, le Projet d'Élimination de la Transmission du VIH de la Mère à l'Enfant et de Prise en Charge du VIH chez les Enfants et les Adolescents (PETVISIDAME), soutenu par le MINSANTE et l'UNFPA, a mené une mission de formation dans la région du Sud à partir d'avril 2025. Quatre écoles de santé ont été retenues, notamment à Ebolowa, Bissok et Sangmélina, pour renforcer les capacités pédagogiques en santé maternelle et infantile, avec un accent sur les démonstrations pratiques et les mises en situation répétées avant les stages hospitaliers. Dans la même dynamique, des

écoles de formation de sagefemmes et d'infirmiers diplômés d'État ont été équipées en 2025 grâce à l'appui du projet PETVISIDAME. Les régions concernées sont l'Adamaoua, l'Est, l'Extrême-Nord, le Nord, l'Ouest et le Sud, avec des équipements didactiques destinés à améliorer la maîtrise des techniques liées à la lutte contre le VIH/SIDA, ainsi qu'à la réduction de la mortalité maternelle, néonatale et infanto-juvénile.

Les actions de proximité ont notamment été renforcées dans la région de l'Est. Le projet PETVISIDAME a déployé des dispositifs *Point of Care*, des véhicules tout-terrain, des motos et des intrants médicaux permettant aux équipes de santé de réaliser des dépistages, vaccinations et suivis nutritionnels directement dans les communautés. Dans les autres régions également, comme le Sud notamment en septembre 2025, plusieurs campagnes de santé gratuite ont été lancées. Les prestations réalisées comprenaient des consultations générales et spécialisées, des actes de chirurgie de base, des soins dentaires et ophtalmologiques, des bilans biologiques, des médicaments gratuits, etc.

Pour les pathologies lourdes et les soins spécialisés, l'année 2025 a été marquée par le suivi des chantiers hospitaliers, notamment pour l'Hôpital Général de Douala, relativement à l'extension du service de radiothérapie, la future unité de médecine nucléaire, le bâtiment d'oncohématologie dont le taux d'avancement était de 87 %, ainsi que le bâtiment de l'administration médicale achevé à 98 %. Ces infrastructures s'inscrivent dans l'amélioration de la prise en charge des cancers et des pathologies nécessitant des soins spécialisés.

**Concernant le relèvement du plateau technique et de la gouvernance sanitaire**, il a été procédé au renforcement des infrastructures à travers la construction, la modernisation et l'équipement de plusieurs formations sanitaires (FOSA) et hôpitaux de référence (Centre Hospitalier Régional de Bertoua, etc.).

En 2025, le fait le plus probant est l'inauguration, le 21 août, de la centrale autonome de production d'oxygène médical de l'Hôpital Régional de Limbé. Première infrastructure de ce type dans le Sud-Ouest, elle permet désormais d'alimenter localement les blocs opératoires, les unités de soins intensifs, la néonatalogie et les autres services critiques, tout en réduisant la dépendance aux livraisons depuis Douala ou Yaoundé.

Le renforcement du plateau technique a aussi concerné les capacités de diagnostic et de surveillance. En janvier 2025, le Laboratoire National de Santé Publique a reçu un don d'équipements et de consommables d'une valeur de plus de 63 millions de FCFA, comprenant notamment des équipements de protection individuelle, du matériel de prélèvement, de conditionnement et de transport sécurisé des échantillons. Cette dotation visait à améliorer les capacités du laboratoire dans l'identification et la confirmation des maladies infectieuses et virales émergentes ou réémergences, notamment le Mpox, le choléra et la coqueluche.

Sur le plan de la gouvernance hospitalière, les efforts se poursuivent, notamment à travers des missions de contrôle inopinées et l'amélioration du système de remontée des plaintes des usagers. Par ailleurs, en avril 2025, le MINSANTE a procédé à la révision et à la validation de registres améliorés pour les formations sanitaires, préalablement à leur entrée en vigueur. Les quatre registres concernés portent sur la consultation prénatale, le laboratoire, la consultation générale et les urgences, avec une formation prévue sur leur

utilisation. Cette réforme vise à fiabiliser la collecte des données sanitaires et à améliorer la prise de décision à tous les niveaux du système.

Enfin, l'année 2025 a vu avancer la réforme de la régulation pharmaceutique avec les travaux préparatoires à la mise en place de l'Agence Camerounaise du Médicament. Une feuille de route et un projet de texte portant création, organisation et fonctionnement de cette agence ont été élaborés. Cette réforme répond aux enjeux de qualité des médicaments, de surveillance du marché, de contrôle des points d'entrée et de lutte contre la contrefaçon pharmaceutique.

## **B. Protection sociale et services sociaux**

Dans ce domaine, les actions ont porté essentiellement sur (i) le renforcement des transferts sociaux ; (ii) l'amélioration du ciblage des personnes vulnérables ; (iii) l'extension de la sécurité sociale et le soutien aux assurés ; (iv) la promotion du genre ; et (v) l'accès aux services sociaux de base.

**S'agissant du renforcement des transferts sociaux**, une somme totale de 3,5 milliards de FCFA a été versée à 44 500 ménages vulnérables dans le cadre du Projet Filets Sociaux Adaptatifs et d'Inclusion Économique (PFS-AIE) à fin 2025. Anciennement appelé Projet Filets Sociaux (PFS), la mutation nominale intervenue, dans le cadre d'un nouveau financement de la Banque Mondiale, visait à mettre en exergue les effets attendus sur l'autonomisation des personnes et ménages vulnérables assistés. Par ailleurs, on relève que suite aux chocs climatiques et humanitaires, le projet a déployé des transferts monétaires d'urgence à 110 478 ménages sinistrés dans les régions de l'Extrême-Nord et de l'Ouest en 2025.

**Concernant l'amélioration du ciblage des personnes vulnérables**, les travaux de mise en place du Registre Social Unifié du Cameroun (RESUC) se sont poursuivis. Ce dispositif vise à disposer d'un outil national fiable d'identification des ménages et personnes vulnérables, afin de mieux orienter les appuis publics et d'éviter la dispersion des interventions. Au premier semestre 2025, plus de 189 000 ménages avaient déjà été intégrés dans la base de données du SIG-RESUC piloté, dont 5 000 issus du ciblage à la demande, 53 000 du ciblage communautaire et 41 000 provenant du Projet Filets Sociaux.

**Relativement à l'extension de la sécurité sociale et le soutien aux assurés**, 515 649 travailleurs du secteur informel ont déjà bénéficié de prestations sociales, même si le système demeure encore principalement centré sur les travailleurs du secteur formel. En 2025, cette orientation a été renforcée par des actions de sensibilisation de la CNPS en direction des travailleurs indépendants et des jeunes, mettant en exergue le bien-fondé de l'assurance volontaire.

Par ailleurs, la CNPS a poursuivi les mesures de sécurisation du paiement des droits sociaux. Dès janvier 2025, elle a publié le calendrier des pensions afin d'améliorer la prévisibilité du paiement des pensions et la qualité de service aux retraités. En août de la même année, elle a procédé à une allocation spéciale de rentrée scolaire 2025-2026 destinée aux assurés remplissant les conditions de perception des allocations familiales et dont les employeurs sont à jour de leurs cotisations sociales. Ces mesures, bien que ciblées, contribuent à soutenir le pouvoir d'achat des ménages assurés et à renforcer la confiance dans le système de prévoyance sociale.

**Pour ce qui est de la promotion du genre**, des résultats encourageants ont été obtenus dans la scolarisation des jeunes filles dans les Zones d'Éducation Prioritaires (ZEP), avec un appui technique de partenaires tels que l'ONVF et la FAO.

**En matière d'accès aux services sociaux de base**, les avancées sont importantes. Dans le domaine de l'eau potable, les travaux du Projet d'Urgence pour une Meilleure Intégration du PAEPYS (PUMIP) se poursuivent. Le taux d'accès à l'eau potable s'est établi à 77 % en 2025 pour une cible de 80 %, et le taux d'accès à l'électricité progresse, notamment dans les régions septentrionales grâce aux solutions solaires.

Dans le domaine du logement social, le Programme gouvernemental de construction de logements sociaux a connu de nouvelles livraisons en 2025. Le MINHDU indique que près de 200 nouveaux logements ont été mis à la disposition des Camerounais, notamment dans la ville de Douala. Sur le site d'Olembé, la cinquième cérémonie de remise des clés a porté sur 100 nouveaux logements, portant à 970 le nombre total de logements achevés dans le cadre du projet de 1 675 logements sociaux.

### **C. Développement de l'éducation et de la formation professionnelle**

En vue de renforcer le capital humain à travers l'éducation et la formation professionnelle, le Gouvernement a intensifié ses actions visant à améliorer l'accès, l'équité et la qualité de l'enseignement à tous les niveaux.

**Au niveau de l'éducation de base**, des progrès importants ont été réalisés. Le taux brut de préscolarisation est passé de 38,4 % en 2020/2021 à 41,0 % en 2023/2024, soit une augmentation de 2,6 points. Le taux d'achèvement du primaire a connu une évolution significative, passant de 71,1 % en 2020 à 80,7 % en 2024, avec une estimation de 83,2 % en 2025, se rapprochant ainsi de la cible de 83,8 %. Pour soutenir cette dynamique, le Gouvernement a maintenu sa politique de recrutement annuel de 3 000 instituteurs dans le cadre du programme PAREC, lequel continue le déploiement du Financement Basé sur la Performance. Des mesures incitatives ont également été prises pour fidéliser les enseignants en zones rurales, notamment par la construction de logements d'astreinte et l'octroi de primes spéciales.

**Au niveau du secondaire**, les résultats sont restés en deçà des attentes. La SND30 prévoyait un relèvement du taux brut de scolarisation de 47,5 % en 2021 à 58 % en 2025, alors que la réalisation effective n'a été que de 47,4 % en 2025, soit un écart de près de 11 points de pourcentage. De même, le taux d'achèvement au secondaire n'est que de 44 % pour une cible de 59,4 %, et moins de 55 % des candidats réussissent au baccalauréat. On relève toutefois que les efforts de digitalisation des enseignements se poursuivent. 254 tableaux numériques Promethean ont été réceptionnés, sur la base de coopérations avec plusieurs partenaires internationaux, pour leur mise à disposition aux établissements d'enseignement secondaire. Aussi, la plateforme de cours en ligne du MINESEC s'est désormais enrichie d'outils d'intelligence artificielle, et la formation des encadreurs à l'utilisation des tableaux numériques interactifs se poursuit.

**Dans l'enseignement supérieur**, le Gouvernement a mis en œuvre un plan spécial de recrutement de 2 000 enseignants-chercheurs pour améliorer la qualité de la formation dans les dix universités d'État. Aussi, les dotations se poursuivent auprès des universités nouvellement créées pour l'amélioration du plateau technique et la construction des autres infrastructures.

**S'agissant de la formation professionnelle**, le développement de l'offre de formation s'est poursuivi à travers : (i) la création en 2023 du Centre National de Formation des Formateurs et de Développement des Programmes (CNFFDP) ; (ii) la mise en place de sept Centres d'Information et d'Orientation Professionnelle (CIOP) dans les grandes villes du pays ; (iii) l'octroi d'agréments à 381 Centres de Formation privés ; (iv) l'homologation de 76 référentiels de formation professionnelle ; (v) l'octroi de 230 bourses nationales pour faciliter l'accès des jeunes à la formation professionnelle. En outre, le nombre de formations professionnalisantes développées dans l'enseignement secondaire est passé de 74 en 2020 à 250 en 2022. Par ailleurs, les efforts se poursuivent pour renforcer la proportion des apprenants des Centres de Formation Professionnelle inscrits dans les filières prioritaires de l'économie (numérique, BTP, agroalimentaire), après la baisse observée en 2022 (3,0 % contre 6,8 % en 2021).

Il convient également de relever que la part du budget alloué à l'éducation (13,58 % en 2024) est restée systématiquement inférieure au profil d'allocation prévu par la SND30 (16,30 % en 2024), ce qui constitue un frein structurel aux ambitions du secteur.

### ***III.1.3 Pilier sur la promotion de l'emploi et de l'insertion économique***

L'évaluation globale de la politique de l'emploi indique que la situation demeure structurellement préoccupante. Selon les résultats de la 3<sup>e</sup> Enquête sur l'Emploi et le Secteur Informel (EESI3) réalisée par l'INS en 2021, le taux de sous-emploi global s'établit à 79,5 %. La SND30 a fixé une cible de moins de 50 % à l'horizon 2030. À mi-parcours, les projections indiquent un taux de sous-emploi global de 58,05 % en 2025, soit un écart de 1,61 point par rapport à la trajectoire prévue. Plus préoccupant encore, le taux de sous-emploi visible a augmenté pour atteindre 21,0 % en 2025 contre une cible de 12,8 %, révélant une dégradation des conditions effectives d'emploi. Le taux de chômage élargi s'établit quant à lui à 9,8 % en 2025 pour une prévision de 8,0 %.

En dépit de ce panorama, les actions mises en œuvre dans le cadre de ce pilier portent sur : (i) la promotion de l'emploi dans les projets d'investissement public ; (ii) le développement de la productivité agricole, de l'emploi et des revenus en milieu rural ; (iii) la promotion de la migration de l'informel vers le formel ; (iv) la création et la préservation de l'emploi décent dans les grandes entreprises ; et (v) la mise en adéquation formation-emploi et l'insertion professionnelle.

#### **A. La promotion de l'emploi dans les projets d'investissement public**

Les effets du BIP sur l'emploi se sont réduits entre 2020 et 2024, sous l'effet de la baisse de la part des projets de petite et moyenne taille intensifs en main-d'œuvre. Cette dynamique a été confirmée par l'exercice d'estimation du potentiel emploi du BIP 2024 réalisé par l'ONEFOP avec l'appui de l'OIT. Il en ressort que les effets directs du BIP 2024 étaient estimés à 235 714 opportunités d'emplois potentiels et 86 699 emplois en équivalent plein temps, en baisse de 15 % en opportunités d'emplois par rapport à 2023. Cette tendance justifie, en 2025, le recentrage de certaines interventions sur des projets territoriaux plus intensifs en main-d'œuvre et sur le renforcement de l'approche HIMO. Ainsi, en 2025, des conventions entre le MINEPAT et huit Communes ont été signées pour la réalisation de projets démonstratifs de type HIMO. Les Communes bénéficiaires sont Bandja, Belabo, Djohong, Gaschiga, Jakiri, Martap, Mbalmayo et Wabané, bénéficiant d'une enveloppe de plus de 2,6 milliards de FCFA destinée à financer des projets

socioéconomiques de proximité. Ces conventions prévoient la création de plus de 1 700 emplois, ainsi que la formation de 650 jeunes dans différentes spécialités des bâtiments et travaux publics.

Toutefois, la promotion de l'emploi dans les projets d'investissement public ne peut se limiter à l'inscription budgétaire des projets. C'est conscient de ce fait que le Gouvernement poursuit les actions visant un meilleur ciblage des projets à fort contenu emploi, une maturation plus rigoureuse des opérations, la systématisation de clauses favorables à la main-d'œuvre locale dans les cahiers de charges, un suivi effectif des emplois créés sur les chantiers et une meilleure coordination entre l'État, les CTD, les entreprises attributaires et les dispositifs de formation professionnelle.

### **B. Le développement de la productivité agricole, de l'emploi et des revenus en milieu rural**

Les actions menées en faveur de la productivité sont à mettre en relation avec la mise à disposition de quantités importantes de semences, d'intrants et d'équipements au profit des producteurs ruraux, notamment au travers des programmes ciblés comme le PARPAC, l'OSSP-CMR et le SECAL. Ces programmes ont également favorisé l'amélioration des techniques de production via des activités de renforcement des capacités en situation réelle.

La dimension emploi et revenus a été renforcée par les mécanismes de financement productif et d'accompagnement des jeunes entrepreneurs ruraux. Ainsi, après les acquis de sa première phase (13 928 emplois créés sur une cible de 14 800, 4 500 jeunes formés dans des centres d'incubation et 15 centres d'incubation officiellement agréés), la deuxième phase du Programme de Promotion de l'Entrepreneuriat Agropastoral des Jeunes (PEA-Jeunes) a été préparée en 2025 avec l'appui du FIDA, pour un coût total évalué à 122,6 millions d'euros. Elle prévoit notamment l'appui à la création ou à l'expansion d'entreprises agropastorales, l'accès au financement rural, l'éducation financière, la structuration des jeunes entrepreneurs et la mise en place de dispositifs de financement plus adaptés aux réalités agricoles. Pour cette deuxième phase, les cibles portent notamment sur 20 000 à 50 000 emplois créés, 4 000 à 10 000 entreprises agropastorales financées et 20 000 jeunes entrepreneurs agropastoraux bénéficiaires d'une éducation financière.

### **C. La promotion de la migration de l'informel vers le formel**

**Au niveau de la formalisation administrative**, plus de 4 000 Organisations de l'Économie Sociale (OES) et 6 500 Unités de Production Artisanale (UPA) ont migré du secteur informel vers le secteur formel, dont environ 1 000 OES et 1 800 UPA ont bénéficié d'un accompagnement technique ciblé en entrepreneuriat et packaging. Plus de 1 300 nouvelles PME ont adhéré aux Centres de Gestion Agréés et 250 entreprises ont été inscrites dans le Fichier National des PME. L'accompagnement technique a également bénéficié à plus de 1 200 PME pour le renforcement des compétences managériales et l'établissement de partenariats stratégiques, avec un appui financier global de près de 900 millions de FCFA.

**La migration de l'informel vers le formel a également été soutenue par des mesures d'inclusion fiscale.** La loi portant fiscalité locale a introduit l'Impôt Général Synthétique (IGS), qui remplace l'impôt libératoire et le régime simplifié d'imposition pour

les contribuables exerçant une activité commerciale, industrielle, artisanale ou agropastorale, ne relevant pas du régime du réel, et réalisant un chiffre d'affaires annuel hors taxes inférieur à 50 millions de FCFA. L'IGS impose des obligations déclaratives, notamment l'immatriculation, la déclaration annuelle, la présentation d'une attestation de conformité fiscale et la tenue d'une comptabilité conforme au système OHADA. Cette réforme contribue à créer un palier d'entrée plus lisible vers la fiscalité formelle. Elle est particulièrement pertinente pour les petits opérateurs, car elle organise leur passage progressif vers une relation régulière avec l'administration fiscale, sans les soumettre immédiatement aux exigences du régime réel. L'un des incitatifs importants est la réduction de moitié des tarifs de l'IGS pour les contribuables qui adhèrent à un Centre de Gestion Agréé.

#### **D. La création et la préservation de l'emploi décent dans les grandes entreprises**

**S'agissant de la création d'emplois**, le nombre d'emplois permanents créés entre 2015 et 2022 dans les grandes entreprises s'élève à 71 339, représentant 20 % du total des emplois permanents créés durant la période. La performance la plus importante revient aux Très Petites Entreprises (TPE) qui concentrent 45 % des nouveaux emplois permanents créés. Dans ce cadre, neuf conventions de partenariat impliquant le MINEFOP et des institutions privées, dont le Syndicat des Transporteurs et le Groupement des Entreprises Industrielles et Interprofessionnelles du Cameroun, ont été signées en 2022. Des campagnes de sensibilisation sur le respect des quotas de main-d'œuvre nationale selon les catégories professionnelles ont également été poursuivies.

**Pour ce qui est du renforcement du dialogue social et de la régulation du travail**, le bilan 2025 du MINTSS fait état de 5 346 visites de l'Inspection du Travail réalisées au 30 août 2025, ayant donné lieu à 311 mises en demeure et 5 980 procès-verbaux de conciliation. Le dialogue social a été soutenu par la signature de cinq conventions collectives, ainsi que par deux campagnes de vulgarisation du Programme national de sécurité et santé au travail. Ces actions sont particulièrement importantes pour les grandes entreprises, où la taille des effectifs rend indispensables la régulation des relations professionnelles, la prévention des conflits collectifs, la sécurisation des conditions de travail et le respect des obligations sociales.

**Relativement à la protection sociale des travailleurs et à l'incitation à la conformité des employeurs**, la CNPS a poursuivi la dématérialisation de ses services, notamment pour faciliter l'immatriculation, le paiement des cotisations et l'accès aux prestations. Ceci s'est traduit par l'enregistrement d'un nombre important de nouveaux assurés, dont une part significative dans le cadre de l'assurance volontaire.

Quant à la promotion du travail décent, le SMIG a fait l'objet d'un relèvement et la revalorisation salariale des personnels de l'État a été effectuée.

#### **E. La mise en adéquation formation-emploi et l'insertion professionnelle**

Plusieurs actions ont été menées, notamment : (i) la création du Centre National de Formation des Formateurs et de Développement des Programmes (CNFFDP) en 2023 ; (ii) le déploiement de sept Centres d'Information et d'Orientation Professionnelle (CIOP) ; (iii) l'adoption d'une stratégie nationale de développement de l'entrepreneuriat ; (iv) la mise en œuvre du programme PADESCE, soutenu par la Banque Mondiale dans le cadre du

dispositif « Train my Generation » ; (v) le renforcement de la sensibilisation en matière d'insertion professionnelle des étudiants et de professionnalisation de l'enseignement supérieur. En matière de régulation du marché du travail, des actions ont été menées pour accroître la transparence du marché de l'emploi et réformer le Fonds National pour l'Emploi (FNE) afin de recentrer ses activités sur l'observation et l'intermédiation entre l'offre et la demande d'emploi.

### ***III.1.4 Pilier sur la gouvernance, la décentralisation et la gestion stratégique de l'État***

En ce qui concerne le pilier sur la gouvernance, la décentralisation et la gestion stratégique de l'État, il se structure autour de : (i) la décentralisation et le développement local ; (ii) le renforcement de l'État de droit et la sécurité des personnes et des biens ; (iii) l'amélioration du service public de l'État ; (iv) la gouvernance économique et financière ; et (v) la promotion du bilinguisme, du multiculturalisme et de la citoyenneté.

#### **A. La décentralisation et le développement local**

Des avancées particulièrement significatives ont été enregistrées sur ce domaine. La part du budget transféré aux Collectivités Territoriales Décentralisées (CTD), calculée en référence aux ressources propres de l'État, est passée de 9,96 % en 2021 à 23,3 % en 2025. Lorsque cette part est calculée par rapport au budget total, elle passe de 6,3 % en 2023 à 17 % en 2025. Dans tous les cas, le seuil critique de 15 % a été dépassé, traduisant ainsi la pleine opérationnalisation de la politique de décentralisation. En termes absolus, les ressources transférées aux CTD sont passées de 103,9 milliards de FCFA en 2021 à 873,7 milliards de FCFA en 2024. La Dotation Générale à la Décentralisation est, quant à elle, passée de 10 milliards à 292,5 milliards de FCFA entre 2020 et 2024. Sur le plan institutionnel, les premières élections régionales ont été organisées le 6 décembre 2020 et les Conseils Régionaux installés. Cependant, les CTD ne disposent pas encore des capacités financières, humaines et organisationnelles suffisantes pour exercer pleinement l'ensemble de leurs compétences transférées.

#### **B. Le renforcement de l'État de droit et la sécurité des personnes et des biens**

Les actions menées ont porté sur le renforcement des capacités des personnels judiciaires et pénitentiaires, avec 398 personnels formés en 2023 et 317 en 2024. Toujours en 2024, 2 016 Avocats stagiaires et 19 Avocats ont été admis au Barreau du Cameroun. Par ailleurs, dans le domaine de la sécurité publique, le Gouvernement a procédé à la mise en service de nouveaux centres de production de la nouvelle CNI hautement sécurisée et d'un nouveau système de production de passeports biométriques. Pour renforcer le dispositif de lutte contre la cybercriminalité, le pays a adhéré à la Convention de Budapest sur la cybercriminalité en mai 2022. Toutefois, le taux d'exécution des décisions de justice demeure préoccupant, s'établissant à 40,8 % en 2025 pour une cible de 53,3 %, et le taux d'occupation des prisons atteint 184,4 %, révélant une surpopulation carcérale persistante.

#### **C. L'amélioration du service public de l'État**

Le Gouvernement a poursuivi la modernisation de l'administration publique à travers : (i) la mise à jour des données des personnels de l'État, avec un taux d' enrôlement de 71,93 % dans l'application de cartographie des postes de travail, sur un effectif estimé

à 388 997 agents publics ; (ii) la mise en place d'un système d'évaluation de la performance des agents publics ; (iii) la poursuite de l'implémentation du projet e-gouvernement, avec l'intensification du processus de digitalisation des services de l'administration publique ; (iv) la dématérialisation des procédures d'obtention du visa budgétaire et des procédures douanières aux frontières terrestres, maritimes et aériennes. En matière de lutte contre la corruption, la synergie d'actions entre les institutions de contrôle (CONSUPE, Chambre des Comptes, Inspections Générales des Ministères, ANIF) a été renforcée à travers la mise en place de plateformes d'échange d'informations. Toutefois, la corruption demeure un phénomène important selon 88,6 % des personnes interrogées dans le cadre de l'enquête paix et sécurité.

#### **D. La gouvernance économique et financière**

L'amélioration de la gestion des finances publiques s'est faite à travers l'élaboration et la mise en œuvre du Plan Global des Réformes des Finances Publiques, et plus récemment du Plan Stratégique des Réformes et de la Gestion des Finances Publiques (PSRGFP) 2024-2027. Le site web [rfp.cm](http://rfp.cm) a été mis en service pour assurer la publication des informations budgétaires. En 2023, 100 % des acteurs de la gestion des finances publiques se sont approprié les normes du contrôle interne, avec 18 entités contrôlées et auditées, et 35 sessions du CDBF tenues. S'agissant de la gestion de la dette, le ratio dette/PIB se stabilise autour de 44 %. L'encours des Restes à Payer (RAP), précédemment évalué à environ 679,8 milliards de FCFA en décembre 2024, a été actualisé à 964,9 milliards de FCFA à fin décembre 2025, dont 58,3 % correspondent à des RAP de plus de 3 mois. La part du BIP dans le budget de l'État suit par ailleurs une tendance baissière préoccupante, passant de 28,4 % en 2020 à 19,7 % en 2025 pour une cible de 32 %.

La question de la gouvernance des entreprises et des établissements publics mérite également une attention particulière. En effet, le dernier rapport de l'ex-Commission Technique de Réhabilitation (CTR) indiquait des Résultats Nets négatifs dans les secteurs agriculture/sylviculture, industries/commerces et génie civil/BTP, signalant un risque structurel pour les finances publiques.

#### **E. La promotion du bilinguisme, du multiculturalisme et de la citoyenneté**

De nombreuses actions ont été menées sur la période 2020-2024, parmi lesquelles : (i) l'organisation de la 18<sup>e</sup> édition de la Semaine Nationale du Bilinguisme ; (ii) la réalisation de missions d'évaluation de la mise en application effective de la politique de promotion des langues officielles dans les 38 départements ministériels du pays ; (iii) le suivi de la pratique du bilinguisme dans 15 hôpitaux publics, 7 Universités d'État et 10 institutions de formation des forces de défense et de sécurité.

### **III.2. COUVERTURE SANTE UNIVERSELLE**

La Couverture Santé Universelle (CSU) s'impose progressivement comme un levier central d'amélioration de l'accès équitable aux soins, dont la consolidation dépend du renforcement du financement et de l'équité territoriale.

### **III.2.1 État de mise en œuvre de la Couverture Santé Universelle**

Après le lancement de la phase pilote en 2023, la mise en œuvre de la Couverture Santé Universelle (CSU) au Cameroun a franchi en 2025 une étape importante avec le renforcement du dispositif de pilotage, tant sur le plan institutionnel qu'opérationnel. Cette dynamique s'inscrit dans la continuité des réformes engagées en vue d'améliorer l'accès aux soins, la qualité des services et la protection financière des populations. En particulier, la CSU ambitionne d'offrir un accès équitable à des soins de santé, tout en réduisant les risques financiers pour les populations les plus vulnérables.

**À cet effet, les autorités ont poursuivi les efforts de structuration du programme**, notamment à travers l'amélioration du pilotage et de la gouvernance, le renforcement de la coordination entre les acteurs et le suivi rapproché des activités aux niveaux central et régional. La mise en place d'outils de suivi-évaluation plus performants, incluant la définition d'indicateurs de performance et le suivi des prestations, a permis d'améliorer la traçabilité des actes et la redevabilité du dispositif.

**Des progrès ont également été enregistrés en matière de digitalisation**, avec le déploiement de la plateforme OpenMIS et l'amélioration des mécanismes d'enrôlement. Cette évolution contribue à fiabiliser les données, sécuriser les processus de prise en charge et mieux cibler les bénéficiaires.

**Par ailleurs, la structuration du panier de soins s'est poursuivie**, avec son agencement autour de 88 interventions, et une meilleure intégration des programmes prioritaires (santé maternelle, paludisme, VIH, tuberculose, dialyse), permettant d'améliorer la cohérence des interventions et l'accessibilité de l'offre de soins.

**Sur le plan opérationnel, l'intensification des stratégies communautaires**, à travers plus de 6,8 millions de visites à domicile, a permis de rapprocher les services de santé des populations, de renforcer la demande de soins et de favoriser une prise en charge plus précoce, notamment chez les groupes vulnérables.

En outre, la CSU a bénéficié d'un rayonnement accru en 2025, à travers la célébration de la Journée internationale de la CSU sur l'étendue du territoire national. La participation du Cameroun à la 78<sup>e</sup> Assemblée mondiale de la santé a également contribué à renforcer la visibilité du programme et l'engagement des parties prenantes.

Ces efforts se sont traduits par des résultats significatifs à fin décembre 2025 :

- **4 256 165 personnes enrôlées**, soit 103 % de la cible fixée, traduisant une accélération de l'adhésion au dispositif ;
- **352 926 accouchements réalisés** dans le cadre de la santé maternelle, en hausse de 25,2 % par rapport à 2024 ;
- **2 084 488 consultations gratuites** prodiguées aux enfants, dont 1 166 397 cas de paludisme pris en charge, confirmant l'intensification de l'accès aux soins pédiatriques ;
- **442 843 personnes vivant avec le VIH suivies** et **1 420 patients sous dialyse**, attestant de la consolidation de la prise en charge des pathologies chroniques.

Malgré ces avancées, des défis persistent, notamment en matière de soutenabilité du financement, de disponibilité des intrants et d'équité territoriale. Les disparités entre zones urbaines et rurales, ainsi que les contraintes de décaissement, peuvent affecter la continuité des prestations. Dans ce contexte, la consolidation de la CSU à l'horizon 2026 nécessitera un renforcement du financement, une amélioration de l'efficacité de la dépense et la poursuite des réformes engagées.

### **III.2.2 Contribution de la CSU à la gratuité de la prise en charge du paludisme chez les enfants de moins de 5 ans**

Le paludisme demeure l'une des principales causes de morbidité et de mortalité au Cameroun, en particulier chez les enfants de moins de 5 ans, qui représentent en moyenne 50 % des cas confirmés sur les trois dernières années. Cette pathologie pèse lourdement sur les consultations et les hospitalisations dans les formations sanitaires, avec un impact significatif sur le système de santé et les ménages.

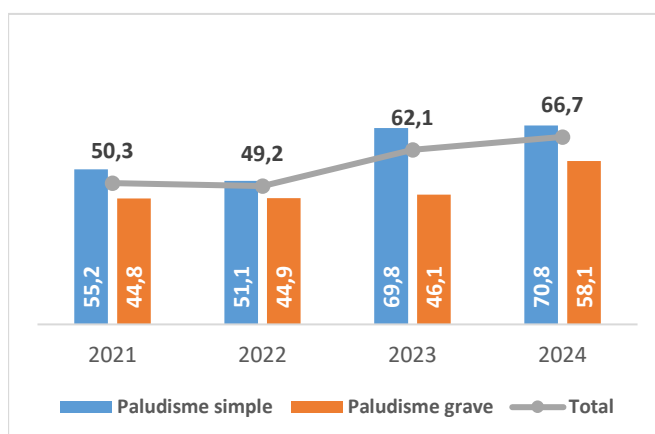
Face à cette situation, le Gouvernement a instauré dès 2011 la gratuité de la prise en charge du paludisme chez les enfants de moins de 5 ans. Toutefois, malgré son importance, cette mesure est longtemps restée d'une effectivité inégale sur le territoire, en raison de contraintes opérationnelles et de défaillances de suivi.

L'introduction de la CSU en 2023 a constitué un tournant dans la mise en œuvre de cette politique, en lui apportant un cadre structuré de financement, de suivi et d'identification des bénéficiaires. En renforçant la traçabilité des prestations et les stratégies communautaires, la CSU a permis d'élargir la couverture et d'améliorer l'accès effectif aux soins.

Cette dynamique se traduit par une progression notable de la proportion d'enfants de 0 à 5 ans bénéficiant d'une prise en charge gratuite, passée d'environ 50 % en 2021 à 62 % en 2023, puis à près de 67 % en 2024. Cette tendance illustre une amélioration continue de la couverture, qui s'est vraisemblablement consolidée en 2025.

L'analyse territoriale met en évidence des dynamiques différenciées. Dans les régions à dominance rurale, notamment l'Extrême-Nord et le Nord, les niveaux de couverture, déjà élevés, se rapprochent de la saturation, avec des taux avoisinant 90 %. Cette performance repose en grande partie sur l'action des agents de santé communautaires, qui facilitent l'identification des cas et l'accès aux soins. Dans les régions à dominance urbaine, telles que le Centre et le Littoral, les niveaux de couverture, initialement faibles, ont connu une progression significative, passant

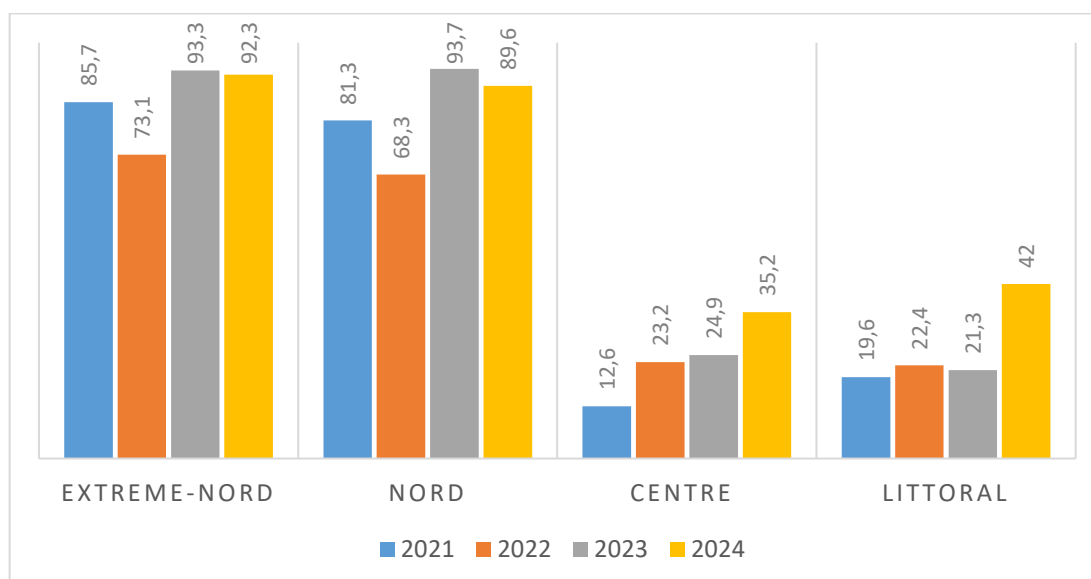
Graphique 49: Évolution de la proportion des enfants de 0-5 ans pris en charge gratuitement, par type de palu



Source : Rapports d'activité du PNLP, 2021 à 2024

d'environ 12–20 % à plus de 35–40 %, traduisant une amélioration tangible de l'effectivité de la gratuité dans ces zones.

Graphique 50: Évolution de la proportion des enfants de 0-5 ans pris en charge gratuitement, par région



Source : Rapports d'activité du PNLP, 2021 à 2024

Dans l'ensemble, ces évolutions confirment le rôle structurant de la CSU dans l'amélioration de la couverture, tant en termes de population que de territoire. Toutefois, des limites persistent. La forte prévalence du paludisme continue de peser sur les hospitalisations pédiatriques, mettant en évidence les insuffisances d'une approche exclusivement centrée sur la prise en charge curative. Par ailleurs, des contraintes opérationnelles subsistent, notamment des disparités territoriales, des ruptures ponctuelles d'intrants et des tensions de financement.

Dans ce contexte, la CSU constitue un levier essentiel pour renforcer l'effectivité de la gratuité du paludisme, **sous réserve d'un financement accru, d'une disponibilité renforcée des intrants et d'une meilleure articulation entre les actions curatives et préventives.**

### III.3. POLITIQUE D'IMPORT-SUBSTITUTION

La politique d'import-substitution constitue l'une des trois orientations fondamentales de la SND30, aux côtés de la promotion des exportations et de la combinaison entre planification impérative et planification indicative. Elle procède d'un constat structurel préoccupant : la dégradation du déficit commercial hors hydrocarbures du Cameroun, en grande partie imputable à la dépendance croissante aux importations de produits de grande consommation (riz, blé, poisson, huile de palme, lait) pour lesquels le pays dispose pourtant d'un potentiel productif avéré. À titre d'illustration, en 2022, la production nationale ne couvrait que 20,9 % de la demande en riz, 0,1 % de celle en blé et 58,9 % de celle en lait, générant une facture d'importation de 1 000 milliards de FCFA pour les seuls produits agropastoraux de grande consommation.

Face à ce déséquilibre structurel, aggravé par les perturbations des chaînes d'approvisionnement mondiales induites par la pandémie de COVID-19 et le conflit russo-ukrainien, le Gouvernement a adopté une approche globale et progressive, articulée en deux phases successives.

### ***III.3.1 Phase préparatoire et dispositif d'amorçage (2021–2023)***

Dès 2021, le Gouvernement a élaboré un **plan de soutien à la production et à la transformation des produits de grande consommation**, portant initialement sur les filières riz, maïs, blé, lait, poisson, mil/sorgho et soja. Ce plan a permis d'engranger les premiers résultats encourageants dès la fin 2023, avec une chute des importations de riz et de blé et une baisse de la facture des importations des produits du règne végétal. Ainsi, les réductions d'importations enregistrées ont généré **des économies totales de 85,4 milliards de FCFA en 2023**, ventilées entre les principales filières comme suit : riz (40,2 milliards de FCFA, soit 47 % du total), blé (21,4 milliards de FCFA, 25 %), poisson (6,3 milliards de FCFA, 7 %) et autres filières (17,5 milliards de FCFA, 21 %).

Parallèlement, en cohérence avec la première orientation fondamentale de la SND30, le Gouvernement a renforcé le dispositif législatif et réglementaire de protection de l'espace économique national. Parmi les mesures phares, on peut relever :

- l'exclusion de toutes facilités douanières des biens importés disposant de substituts produits localement ;
- l'abattement de 50 % sur la valeur imposable à l'importation des compléments alimentaires destinés à l'élevage ;
- la simplification des procédures d'importation des intrants et équipements agricoles ;
- l'exonération des droits de douane sur les équipements et matériels destinés à l'élevage, à la pêche et à la pisciculture ;
- le renforcement des contrôles sur les importations de produits similaires à ceux produits localement, avec plus de **1 100 contrôles inopinés** réalisés en 2024, ayant abouti à la saisie ou au retrait de **2 400 tonnes** de produits non conformes ou contrefaits, soit une hausse de 18 % par rapport à 2023.

### ***III.3.2 Plan Intégré d'Import-Substitution Agropastoral et Halieutique (PIISAH) 2024–2026***

Pour consolider la réduction de la dépendance aux importations, et conformément aux instructions du Président de la République consignées dans sa Circulaire n° 001 du 30 août 2023, le Gouvernement a élaboré et mis en œuvre à partir de 2024 le **Plan Intégré d'Import-Substitution Agropastoral et Halieutique (PIISAH)**.

#### **A. Présentation du PIISAH**

Le PIISAH constitue le principal instrument opérationnel de la politique d'import-substitution sur le triennat 2024–2026. Il poursuit trois objectifs spécifiques :

- faciliter le développement des actions du secteur privé dans le domaine agropastoral sur des espaces sécurisés et aménagés ;
- contribuer à l'augmentation significative de la production et de la disponibilité des produits locaux de grande consommation ;
- créer un environnement propice au développement des activités agropastorales.

Son objectif global est de contribuer à la réduction du déficit de la balance commerciale, avec pour cible une **diminution de 40 % des importations des filières ciblées à l'horizon 2026**. Le coût total du PIISAH est évalué à **1 443 milliards de FCFA** sur le triennat.

Le plan couvre sept filières prioritaires qui grèvent substantiellement la balance commerciale : le riz, le maïs, le blé/farines locales, le palmier à huile, le mil/sorgho/soja, le poisson et le bovin/lait. Sa mise en œuvre s'organise autour de trois axes d'intervention complémentaires :

- **Axe 1** : Sécurisation et aménagement des périmètres hydroagricoles, pastoraux et halieutiques ;
- **Axe 2** : Amélioration de la production, de la transformation et de la commercialisation ;
- **Axe 3** : Amélioration de l'accès à la recherche, à la formation et aux financements.

Sur le plan institutionnel, le dispositif de pilotage repose sur deux instances : (i) un Comité de Supervision, présidé par le Secrétaire Général de la Présidence de la République, chargé du suivi stratégique et se réunissant au moins une fois par trimestre ; et (ii) un Secrétariat Technique, dirigé par un Coordonnateur nommé par arrêté du Premier Ministre, chargé du suivi technique et opérationnel. Depuis son lancement, le nombre d'administrations impliquées est passé de 7 en 2024 à 10 en 2025, témoignant de l'élargissement progressif de la coalition institutionnelle au service du plan.

## **B. État d'avancement et résultats enregistrés**

Les résultats enregistrés dans le cadre du PIISAH témoignent d'avancées réelles, mais à un rythme encore insuffisant au regard des ambitions affichées.

- **Sur l'Axe 1 : Sécurisation et aménagement des périmètres de production** : Des progrès importants ont été réalisés en matière de maîtrise du foncier agricole. Ainsi, 350 464 hectares ont été sécurisés dans le cadre du Projet Plaine Centrale, dont la première phase porte sur 400 000 hectares, extensible à terme à 1 200 000 hectares ouverts aux promoteurs agroindustriels. Par ailleurs, 9 018 hectares de périmètres hydroagricoles ont été aménagés et 4 428 hectares de périmètres rizicoles ont été réhabilités dans la plaine du Logone.
- **Sur l'Axe 2 : Production, transformation et commercialisation** : L'IRAD a produit 670 tonnes de semences certifiées (riz, maïs, sorgho, soja), soit un taux de réalisation de 96 % de la cible annuelle en 2025. Les projets VIVA-BENOUE et VIVA-LOGONE ont réceptionné d'importants équipements agricoles, comprenant notamment 10 tracteurs, 13 mini-moissonneuses, 25 batteuses de riz, 40 motoculteurs et 137 matériels de transport. Dans le volet transformation, la rizerie de l'UNVDA, d'une capacité de 10 tonnes/heure de riz blanchi, affiche un taux

d'exécution de 80 %, avec une mise en exploitation effective prévue au second semestre 2026 à Nélop. En complément, 13 000 tonnes de farines panifiables et 452 tonnes de semences de diverses spéculations ont été produites, 2 millions de tonnes d'engrais ont été mis à la disposition des producteurs, et 21 centres d'insémination artificielle sont en cours de construction.

- **Sur l'Axe 3 : Recherche, formation et financements** : La formation des acteurs a connu une progression remarquable, passant de 80 à 580 bénéficiaires entre 2024 et 2025, soit une multiplication par plus de sept. Trois interprofessions de filières sont désormais opérationnelles, favorisant une meilleure coordination entre les maillons des chaînes de valeur. Par ailleurs, 155 PME ont été accompagnées pour la mise en conformité de leurs produits aux normes en vigueur.

**Mesures structurelles complémentaires.** Ces réalisations sont complétées par un ensemble de mesures structurelles, parmi lesquelles :

- la révision des cadres législatifs sur l'agriculture, la pêche et l'eau ;
- la réduction de la redevance foncière pour les promoteurs agricoles ;
- l'élaboration de normes sur les farines locales panifiables, ouvrant la voie à l'incorporation des céréales locales dans la fabrication du pain ;
- la fixation de quotas d'importation ;
- la mise en place de zones économiques agropastorales.

### **C. Diagnostic financier et contraintes de mise en œuvre**

La mise en œuvre du PIISAH se heurte à des défis financiers et structurels importants. Sur un coût total prévisionnel de **1 443 milliards de FCFA** pour le triennat, moins de **110 milliards de FCFA** ont été effectivement mobilisés à fin 2025, soit un taux de mobilisation inférieur à **8 % du coût global**.

Au titre de l'exercice 2025, une enveloppe de **53 milliards de FCFA** avait été allouée, dont 22,3 milliards à la BC-PME et 19,9 milliards à d'autres structures publiques (IRAD, UNVDA, SODEPA, SEMRY). La situation d'exécution physico-financière à fin décembre 2025 fait ressortir un taux d'ordonnancement de **94,14%**, mais un taux d'exécution physique global de seulement **15,95%**, résultant pour l'essentiel d'engagements provisionnels dont le déploiement est encore en cours.

Cinq contraintes majeures expliquent ces résultats en deçà des attentes :

1. **Des contraintes agronomiques** inhérentes aux cycles de production longs de certaines filières ciblées : le palmier à huile requiert 7 ans avant la première récolte commerciale, et l'élevage bovin implique des cycles pluriannuels ;
2. **Des retards dans la maturation des projets structurants**, notamment le Projet Plaine Centrale, qui n'était pas encore opérationnel au démarrage du plan en 2024 ;
3. **Les capacités opérationnelles insuffisantes de la BC-PME**, qui, sur un montant global de 22 milliards de FCFA transférés en 2025, n'a effectivement mis à disposition que 10 milliards de FCFA de financements à fin mars 2026 ;

4. **Une application insuffisante des mesures structurelles** (quotas d'importation, droits de douane différenciés, obligation d'incorporation des farines locales), ce qui a alimenté la hausse continue des importations des produits ciblés ; celles-ci ont atteint **848,3 milliards de FCFA en 2025**, en hausse de **15 %** par rapport à 2024;
5. **Des contraintes de trésorerie** ayant affecté la rapidité des mandatement et la mise à disposition effective des ressources allouées.

#### **D. Impact sur la balance commerciale et perspectives**

L'impact de la politique d'import-substitution sur la balance commerciale demeure limité à ce stade. En 2025, les réductions d'importations ont permis une diminution du déficit agropastoral de **3,5 %** et une contribution à la réduction du déficit total de **1,2 %**. Ces résultats, quoiqu'encourageants en tant que premiers signaux d'inversion de tendance, ne représentent encore qu'une fraction modeste du déficit commercial total.

Au regard de ces constats, il est établi que la **cible de réduction de 40 % des importations des filières ciblées à l'horizon 2026** ne pourra être atteinte dans le cadre du triennat initial. Dans ces conditions, il serait souhaitable qu'une **prorogation du PIISAH sur la période 2027–2030** soit envisagée, assortie d'une révision des cibles tenant compte des cycles réels de production et d'une garantie de ressources annuelles effectivement décaissées.

Cette prorogation pourrait s'accompagner de trois mesures correctives urgentes :

- la révision du mécanisme de financement des opérateurs privés, avec la mobilisation de banques locales au-delà de la BC-PME et l'accompagnement direct des opérateurs disposant de projets matures ;
- l'application effective et immédiate des mesures structurelles (quotas, droits de douane différenciés, obligation d'incorporation des farines locales) ;
- le renforcement des capacités d'exécution des administrations sectorielles en charge de la mise en œuvre.

Les perspectives à moyen terme demeurent néanmoins encourageantes. L'objectif de réduction du déficit commercial fixé par la SND30 (ramener le déficit de la balance commerciale de 8,8 % du PIB en 2018 à 3 % en 2030) reste atteignable si les efforts sont maintenus, intensifiés et mieux coordonnés sur la période 2025–2030, en capitalisant sur les bases déjà posées en matière de sécurisation foncière, de capacités de transformation et de renforcement des chaînes de valeur agropastorales.

### **III.4. PROGRAMME ECONOMIQUE ET FINANCIER, ET REFORMES STRUCTURELLES**

La mise en œuvre de la SND30 a été adossée à un cadre de soutenabilité macroéconomique et de réformes structurelles, dont le Programme économique et financier (PEF) 2021-2025 conclu avec le Fonds monétaire international (FMI) constitue la pièce maîtresse. Ce programme a été complété par des appuis budgétaires et des programmes de réformes menés en partenariat avec la Banque mondiale, l'Union européenne et la Banque africaine de développement. L'ensemble de ces instruments visait à renforcer la stabilité du cadre macroéconomique, à améliorer la gouvernance des finances publiques et à accélérer les réformes sectorielles indispensables à une croissance durable et inclusive.

#### **III.4.1 Mise en œuvre du Programme Économique et Financier**

L'année 2025 a marqué l'achèvement du Programme économique et financier (PEF) 2021-2025 du Cameroun, soutenu par la Facilité élargie de crédit (FEC) et le Mécanisme élargi de crédit (MEDC) du FMI. Initialement prévu pour expirer le 29 juillet 2024, le programme avait été prolongé de 12 mois en décembre 2023, afin de laisser davantage de temps aux autorités pour mettre en œuvre les réformes dans un contexte marqué par de multiples chocs exogènes, et de favoriser l'accès, un mois plus tard, en janvier 2024, à la Facilité pour la résilience et la durabilité (FRD) de la même institution. Cette dernière visait à renforcer les capacités institutionnelles du pays à déployer ses politiques de lutte contre le changement climatique et à intégrer ses engagements internationaux en matière de climat dans un cadre juridique approprié, en complément des mesures engagées depuis 2021 en faveur du renforcement de la stabilité économique. Ces mesures étaient notamment axées sur l'atteinte d'une croissance forte, soutenue et inclusive, appuyée par des financements adéquats et une politique budgétaire compatible avec la lutte contre la pandémie et la réduction de la pauvreté.

**Au cours de l'année 2025, le PEF appuyé par le FMI a fait l'objet de deux revues, toutes deux jugées concluantes par le Conseil d'administration de l'institution.** Dans le cadre de la septième revue, les travaux techniques se sont tenus avec l'équipe-pays du FMI du 3 au 16 octobre 2024 en présentiel, puis en visioconférence, pour s'achever le 30 janvier 2025. Sur la base des performances du programme ainsi que des perspectives de l'économie camerounaise, le Conseil d'administration du FMI a achevé cette revue le 12 mars 2025. Quant à la huitième et dernière revue, les travaux techniques se sont tenus du 30 avril au 8 mai 2025 en présentiel pour l'examen des performances du programme, puis en visioconférence pour l'appréciation de l'état d'avancement des réformes et des priorités des autorités.

Les performances susmentionnées s'apprécient à l'aune des critères quantitatifs et cibles indicatives, des réformes structurelles engagées et des perspectives économiques.

**Au plan des critères de performance quantitatifs,** la performance du programme se présente comme suit :

Tableau 12: Critères de performance quantitatifs (QPC) dans le cadre des accords FEC et MEDC

|                                                                                                                          | Fin-juin 2024<br>(7 <sup>ème</sup> revue) | Fin-déc. 2024<br>(8 <sup>ème</sup> revue) | Fin-mars 2025<br>(8 <sup>ème</sup> revue) |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------|-------------------------------------------|-------------------------------------------|
| <b>A. Critères de performance quantitatifs</b>                                                                           |                                           |                                           |                                           |
| Plancher du solde budgétaire primaire hors pétrole (base ordonnancement)                                                 | Respecté                                  | Non Respecté                              | Respecté                                  |
| Plafond du financement intérieur net de l'administration centrale (hors financement FMI)                                 | Respecté                                  | Non Respecté                              | Respecté                                  |
| Plafond du besoin net de financement de l'administration centrale auprès de la banque centrale (hors financement du FMI) | Respecté                                  | Respecté                                  | Respecté                                  |
| Plafond sur les décaissements sur emprunts extérieurs non-concessionnels                                                 | Respecté                                  | Respecté                                  | Respecté                                  |
| <b>B. Critères de performance quantitatifs continus</b>                                                                  |                                           |                                           |                                           |
| Plafond sur l'accumulation de nouveaux arriérés de paiements extérieurs                                                  | Respecté                                  | Respecté                                  | Respecté                                  |
| VA de la contractualisation et de la garantie des nouveaux emprunts extérieurs                                           | Respecté                                  | Respecté                                  | Respecté                                  |
| Plafond des avances de Trésorerie sans réservation de crédit                                                             | N. A                                      | Non Respecté                              | Respecté                                  |

Source : CTS (2025).

La conclusion de la septième revue par le Conseil d'administration du FMI a permis de confirmer la bonne exécution du programme à fin juin 2024, avec le respect de l'ensemble des six critères de performance quantitatifs. À fin décembre 2024, pour le compte de la huitième et dernière revue, trois des sept critères de réalisation n'ont pas été respectés, à savoir : le plancher du solde primaire non pétrolier, le plafond sur les financements intérieurs nets du gouvernement central et le plafond des avances de trésorerie sans réservation de crédit. Ce dernier critère, naguère introduit comme cible indicative, a été repositionné comme critère de réalisation continu à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2024, réaffirmant ainsi la volonté des autorités d'améliorer la transparence budgétaire et d'en préserver l'intégrité. D'ailleurs, le plafond des avances de trésorerie sans réservation de crédit a été respecté à fin mars 2025, en même temps que les six autres critères de performance quantitatifs, ce qui traduit la bonne tenue d'ensemble du programme.

**Concernant les cibles indicatives**, quatre des six cibles ont été atteintes à fin juin 2024. Au titre de la huitième et dernière revue, à fin décembre 2024, quatre des cinq cibles suivies ont été évaluées, faisant apparaître le non-respect de deux d'entre elles : l'accumulation nette d'arriérés de paiement intérieurs et les interventions directes de la SNH, qui enregistraient des résultats supérieurs aux plafonds arrêtés, en raison principalement de la persistance de la crise sécuritaire dans certaines régions du pays. Pour y remédier, le suivi de ce type de dépenses a été renforcé, avec la production

régulière d'un rapport dans la perspective d'une budgétisation progressive desdites dépenses.

À fin mars 2025, une seule des cinq cibles indicatives n'a pas été atteinte, à savoir le plancher sur les recettes non pétrolières.

Tableau 13: Cibles indicatives dans le cadre des accords FEC et MEDC

|                                                                                                                          | Fin-juin 2024<br>(7ème revue) | Fin-déc. 2024<br>(8ème revue) | Fin-mars. 2025<br>(8ème revue) |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------|-------------------------------|--------------------------------|
| <b>C. Cibles indicatives</b>                                                                                             |                               |                               |                                |
| Plancher sur les recettes non pétrolières                                                                                | Respecté                      | Respecté                      | Non Respecté                   |
| Plafond de l'accumulation nette d'arriérés de paiement intérieurs                                                        | Non respecté                  | Non Respecté                  | Respecté                       |
| Plancher des dépenses sociales de réduction de la pauvreté                                                               | Respecté                      | Respecté                      | Respecté                       |
| Plafond des interventions directes de la SNH                                                                             | Non Respecté                  | Non Respecté                  | Respecté                       |
| Part des dépenses exécutées dans le cadre des procédures exceptionnelles sur les dépenses autorisées (ordre de paiement) | Respecté                      | -                             | Respecté                       |
| Plafond des avances de Trésorerie sans réservation de crédits                                                            | Respecté                      | N. A                          | N. A                           |

Source : CTS (2025).

Face à la récurrence de certains manquements, notamment au regard des performances du programme à fin décembre 2024, les autorités ont opté pour l'adoption d'une loi de finances rectificative au titre de l'exercice 2025, qui tenait compte des écarts constatés et visait à favoriser la réduction nette des arriérés de paiement suivant un plan d'apurement triennal. Il a également été procédé à : (i) la publication d'une circulaire présidentielle consacrant l'insertion, dans la loi de finances 2026, d'une projection pluriannuelle de toutes les dépenses stratégiques précédemment financées par les interventions directes de la SNH ; et (ii) le transfert au Trésor public de toutes les recettes issues de la vente d'hydrocarbures, déduction faite uniquement des coûts de production.

**Le PEF quadriennal a officiellement pris fin le 29 juillet 2025.** Cependant, le Gouvernement a poursuivi ses efforts pour consolider les acquis et respecter ses engagements, bien au-delà de l'expiration du programme. Ces efforts se sont traduits par la mise en œuvre des mesures de politiques économiques et financières envisagées, notamment celles destinées à créer un espace budgétaire susceptible de soutenir les investissements productifs, en cohérence avec la stratégie de développement. Au terme de l'année 2025, la situation des mesures ayant bénéficié d'un suivi particulier se présente comme suit :

Tableau 14: Évolution de la mise en œuvre des repères structurels

| N° | Repères structurels                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         | Date butoir  | Observations                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
|----|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 1  | Sur la base d'un audit, adoption par le Ministre des Finances d'une instruction pour la mise en œuvre d'une stratégie pour l'amélioration de la gestion des comptes de correspondants, comprenant des mesures pour clôturer les comptes ouverts à l'encontre de la loi, apurer les arriérés de paiement et définir des procédures de décaissement annuel cohérentes avec la politique budgétaire de la Loi de finances annuelle.                            | Déc. 2024    | <b>Observé</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| 2  | Soumettre au Parlement une Loi de finances rectificative 2025 cohérente avec le cadrage macroéconomique et budgétaire du programme (mesure préalable)                                                                                                                                                                                                                                                                                                       | Juillet 2025 | <b>Observé.</b><br>Ordonnance N°2025/001 du 11 juillet 2025 modifiant et complétant certaines dispositions de la loi n°2024/013 du 23 décembre 2024 portant loi de finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2025<br><a href="https://www.prc.cm/fr/multimedia/documents/10434-ordonnance-n-2025-001-du-11-07-2025">https://www.prc.cm/fr/multimedia/documents/10434-ordonnance-n-2025-001-du-11-07-2025</a> |
| 3  | Émettre une circulaire précisant que (i) la loi de finances 2026 comprend une projection pluriannuelle de toutes les dépenses stratégiques et autres, précédemment financées par les interventions directes de la SNH ; et (ii) la SNH transfère au Trésor public toutes les recettes issues de la vente d'hydrocarbures, après déduction des coûts de production, mais sans déduire les transferts et paiements dus par l'État à la SNH (mesure préalable) | Juillet 2025 | <b>Observé</b><br>Circulaire N°001 du 18 juillet 2025 relative à la préparation du budget de l'État au titre de l'exercice 2026<br><a href="https://www.prc.cm/fr/multimedia/documents/10454-circulaire-n-001-du-18-07-2025">https://www.prc.cm/fr/multimedia/documents/10454-circulaire-n-001-du-18-07-2025</a>                                                                                                         |
| 4  | Réviser la loi n°2013/004 du 18 avril 2013 en vue de rationaliser ces incitations et promouvoir la saine concurrence entre les opérateurs économiques (mesure préalable)                                                                                                                                                                                                                                                                                    | avril 2025   | <b>Observé</b><br>Ordonnance N°2025/002 du 18 juillet 2025 fixant les incitations à l'investissement en République du Cameroun<br><a href="https://www.prc.cm/fr/multimedia/documents/10455-ordonnance-n-2025-002-du-18-07-2025">https://www.prc.cm/fr/multimedia/documents/10455-ordonnance-n-2025-002-du-18-07-2025</a>                                                                                                |
| 5  | Élaborer des plans de passation des marchés publics exhaustifs et réalistes, lesquels devront permettre l'élaboration des plans d'engagements cohérents avec les plans de trésorerie mensuels.                                                                                                                                                                                                                                                              | Mai 2025     | <b>Observé</b><br>Rapport diagnostic disponible.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |

| N° | Repères structurels                                                                                                                                                                                                                                                                                 | Date butoir | Observations                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
|----|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 6  | Réaliser l'étude de faisabilité technico-économique et financière approfondie de l'option n° 3 validée par le Président de la République relative à une raffinerie complexe disposant d'une unité d'hydrocraquage, assortie des plans et design de la nouvelle raffinerie. - Rapport intermédiaire. | Mai 2025    | <b>En cours</b><br>Un rapport intermédiaire provisoire est disponible et contient trois (03) des quatre (04) volets attendus à savoir (i) une étude des quatre configurations et scénarios de réhabilitation/restructuration retenus ; (ii) la note méthodologique pour le calcul de l'OPEX et CAPEX classe 5 et une étude financière pour deux cas de configuration de capacité maximale ; (iii) une étude de marchés de produits pétroliers de l'Afrique sub-saharienne. Le diagnostic de démantèlement des unités (qui est le quatrième volet) a été rendu disponible au premier trimestre de l'année 2026 |
| 7  | Recapitaliser les deux banques présentant une insuffisance de fonds propres afin qu'elles soient en conformité avec le ratio de couverture par les fonds propres nets à 8 %, en conformité avec la réglementation COBAC (R2010-01 et R2016-03) et au cadre de Bâle en matière de fonds propres.     | Avril 2025  | <b>Observé</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |

*Source : CTS (2025).*

**S'agissant de l'accès à la Facilité pour la résilience et la durabilité (FRD)**, trois des quatre mesures de réformes attendues en 2025 ont été mises en œuvre, comme suit :

| N° | Mesure de réforme (MR)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            | Date butoir | Observations                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
|----|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 1  | Réviser le décret n° 2018/4992 du 21 juin 2018, qui fixe les règles régissant le processus de maturation des projets et le décret n° 2013/7987 portant création, organisation et fonctionnement des Comités de Suivi de l'Exécution Physico-Financière de l'Investissement Public, afin d'intégrer les considérations climatiques à chaque phase du cycle du projet d'investissement (évaluation ex-ante, sélection, budgétisation, évaluation ex post, audit externe)                                            | Avril 2025  | <b>Observé</b><br>Décret n° 2025/01081 du 17 juin 2025 fixant les règles régissant le processus de maturation des projets et programmes d'investissement public<br><a href="https://www.spm.gov.cm/site/?q=fr/content/decret-n%C2%B0-202501081-du-17-juin-2025-fixant-les-r%C3%A8gles-r%C3%A9gissant-le-processus-de-maturation">https://www.spm.gov.cm/site/?q=fr/content/decret-n%C2%B0-202501081-du-17-juin-2025-fixant-les-r%C3%A8gles-r%C3%A9gissant-le-processus-de-maturation</a> |
| 2  | Adoption d'un Plan National pour le climat (PNC) validé par le Premier Ministre, conformément à la Contribution Déterminée au niveau National (CDN) de 2021, qui (i) énonce les actions, objectifs, politiques et mesures clés du gouvernement en matière de climat pour relever les défis de l'adaptation et de l'atténuation et (ii) définit les rôles et responsabilités des ministères et agences sectoriels dans la mise en œuvre du PNC. Le PNC sera publié sur le site web soit du MINEPDED, soit des SPM. | Avril 2025  | <b>Observée</b><br>Arrêté n°106/PM du 11 juillet 2025 portant approbation du Plan National Climat du Cameroun<br><a href="https://minepded.gov.cm/2025/08/01/signature-du-plan-national-climat-du-cameroun/">https://minepded.gov.cm/2025/08/01/signature-du-plan-national-climat-du-cameroun/</a>                                                                                                                                                                                       |
| 3  | Élaborer et adopter une stratégie de financement des risques de catastrophe, qui identifiera clairement les rôles, les responsabilités et les mesures visant à renforcer la résilience financière aux catastrophes.                                                                                                                                                                                                                                                                                               | Avril 2025  | <b>Observée</b><br>Rapport disponible<br><a href="https://minfi.gov.cm/3d-flip-book/rapport-strategie-des-financements-des-risques-de-catastrophes-au-cameroun/">https://minfi.gov.cm/3d-flip-book/rapport-strategie-des-financements-des-risques-de-catastrophes-au-cameroun/</a>                                                                                                                                                                                                       |

| N° | Mesure de réforme (MR)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       | Date butoir | Observations                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
|----|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 4  | <p>(i) Opérationnaliser pleinement tous les modules de la plateforme SIGIF2 (Système Informatique de Gestion des Informations Forestières, deuxième génération), et l'intégrer avec l'imagerie par satellites.</p> <p>(ii) Établir des procédures pour l'évaluation annuelle de la fonction traçabilité de la plateforme SIGIF2, y compris par l'activation du Comité National de Suivi existant pour les APV/FLEGT (composé des administrations concernées, de la société civile, d'experts de l'industrie, de partenaires au développement et d'ONG), avec une première évaluation au plus tard un an après l'activation du comité, et exiger la publication du rapport d'évaluation soit publié sur le site web APV et du MINFOF avec un plan d'action pour répondre aux recommandations du comité.</p> <p>(iii) Interconnecter la plateforme SIGIF2 avec l'infrastructure fiscale et douanière, et établir une feuille de route pour utiliser ces données afin d'améliorer la taxation du secteur forestier. (<b>MR n° 8</b>, Paragraphe 48 du MPEF)</p> | avril 2025  | <p>(i) <b>Tous les modules envisagés ont déjà été développés.</b> Au sujet de l'intégration du SIGIF2 avec l'imagerie par satellites, elle nécessite des travaux de développement supplémentaires qui pourront être adressés dans le cadre d'un contrat d'assistance à la maintenance du SIGIF2 ;</p> <p>(ii) <b>La création de la plateforme d'échanges sous-tendue par un Comité interministériel est en cours de finalisation ;</b></p> <p>(iii) <b>L'interconnexion du SIGIF2 avec l'infrastructure fiscale et douanière est déjà effective au plan technique.</b></p> <p><b>Prochaines étapes :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- mise en production de tous les modules développés ;</li> <li>- test de fonctionnalité de l'interconnexion ;</li> <li>- finalisation d'une circulaire conjointe MINFI-MINFOF fixant les modalités d'utilisation des données générées par la plateforme SIGIF2.</li> <li>- règlement des factures en instance au profit du consortium ayant développé la plateforme SIGIF2.</li> </ul> |

*Source : CTS (2025)*

La conclusion des septième et huitième revues du programme, couplées respectivement aux deuxième et troisièmes revues de l'accord soutenu par la FRD, a donné lieu à des décaissements d'appuis budgétaires à hauteur de 74,2 milliards de FCFA et 82,7 milliards de FCFA (y compris les appuis au titre de la FRD).

Malgré la bonne exécution de ces accords avec le FMI, plusieurs enseignements doivent être tirés. Il s'agit notamment de la nécessité :

- de réduire la vulnérabilité du budget aux chocs sur les cours de certaines matières premières, en particulier le pétrole ;
- d'améliorer l'efficacité des dépenses d'investissement public, tout en intégrant effectivement la dimension climatique ;
- d'accélérer la mise en œuvre des réformes, et dans les délais prescrits, notamment en matière de gouvernance (entreprises publiques, gouvernance économique) et de réduction des subventions ;
- de renforcer l'absorption des financements extérieurs pour favoriser la réduction rapide des Soldes Engagés Non Décaissés (SEND) et l'exécution des projets dans les délais ;
- de mieux gérer les impacts des crises sécuritaires sur la trésorerie de l'État ;

- de poursuivre avec plus de détermination les mesures visant l'amélioration du climat des affaires.

Par ailleurs, en vue de préserver les acquis du programme et de poursuivre l'amélioration de la soutenabilité budgétaire, la priorité pourrait être accordée aux actions suivantes :

1. l'apurement et la prévention des arriérés de paiement intérieurs ;
2. la réduction, voire la suppression progressive des procédures exceptionnelles ;
3. la mise en œuvre intégrale des recommandations du diagnostic de politique fiscale;
4. la mise en œuvre des recommandations sur le diagnostic du système des pensions, suite à l'étude actuarielle de 2024 ;
5. l'achèvement de la réforme sur le Compte Unique du Trésor (CUT) avec la BEAC ;
6. l'accélération des réformes de redressement des entreprises publiques déficitaires et des secteurs générateurs de risques budgétaires (SONARA, CAMRAIL, ENEO), ainsi que la mise en œuvre des recommandations issues des diagnostics des grandes entreprises publiques (CAMTEL, PAD, CAMWATER) ;
7. le renforcement de la gouvernance, de l'État de droit, de la régulation des marchés, de la supervision du secteur financier et des réformes LBC/FT figurant dans la matrice des réformes inachevées.

Au terme du programme avec le FMI, le défi majeur à relever est de s'attaquer résolument aux vulnérabilités persistantes, notamment en matière de finances publiques et de gouvernance, afin d'assurer une croissance durable et inclusive.

### ***III.4.2 Mise en œuvre des réformes structurelles***

Dans le sillage du Programme économique et financier conclu avec le FMI, le Gouvernement a poursuivi la réalisation de programmes d'appui budgétaire avec les autres partenaires techniques et financiers, notamment la Banque Africaine de Développement, la Banque mondiale et l'Union européenne.

#### **A. Réformes dans le cadre de la coopération avec la Banque Mondiale**

Le Gouvernement a achevé la mise en œuvre de la deuxième Opération d'appui aux politiques de développement (DPO2), ce qui a donné lieu, en avril 2025, au décaissement d'un appui budgétaire de 200 millions de dollars.

Par la suite, il a engagé la mise en œuvre de la troisième Opération d'appui aux politiques de développement (DPO3), qui constitue la dernière d'une série de trois opérations convenues avec la Banque mondiale depuis le début de l'année 2022.

Pour cette troisième opération, il est également attendu un décaissement de 200 millions de dollars destiné au financement du budget de l'État au titre de l'exercice 2026. Ce décaissement est conditionné par l'achèvement de la mise en œuvre de réformes visant à améliorer respectivement : la performance des régions, la gouvernance des entreprises publiques, la mobilisation des recettes intérieures, l'équité du secteur de l'éducation, l'égalité des sexes, l'efficacité des programmes de protection sociale,

l'efficacité de l'écosystème de l'état civil, l'état du réseau routier, la gestion des ressources en eau et l'efficacité du secteur de l'électricité.

La réforme achevée en 2025 vise à améliorer l'état du réseau routier et des infrastructures de transport, à travers l'adoption, le 10 juillet 2025, du décret portant réorganisation du Fonds Routier. Les autres actions restent attendues.

## **B. Réformes dans le cadre de la coopération avec l'Union européenne**

Avec l'Union européenne, le Gouvernement a poursuivi la mise en œuvre du Programme d'appui au développement local (PADL), engagé en 2024.

Au titre de l'année 2025, les principales réformes mises en œuvre ont porté sur quatre grands chantiers.

### **1. La poursuite de l'opérationnalisation de la Stratégie de développement du secteur rural (SDSR) et du Plan national d'investissement agricole (PNIA).**

**2. L'amélioration de la gestion des finances publiques**, à travers la mise en œuvre du Plan stratégique des réformes de la gestion des finances publiques pour la période 2024-2027. Parmi les réformes effectivement réalisées, on peut relever :

- l'amélioration du format du cadrage macroéconomique ;
- l'adoption d'un nouveau décret portant maturation des projets d'investissement public ;
- l'organisation de la fonction de Responsable de Programme et l'opérationnalisation de la Nomenclature budgétaire de l'État de 2019 ;
- la signature du décret précisant les modalités de gestion des autorisations budgétaires dans les programmes et les dotations ;
- la révision des modalités de présentation de la Nomenclature budgétaire et du Plan comptable des établissements publics ;
- la production du document sensible au climat annexé à la loi de finances de l'exercice 2026 ;
- le renforcement de l'information budgétaire transmise au Parlement dans le cadre de la budgétisation sensible au genre ;
- la publication du stock des restes à payer en fin d'exercice et sa mise à jour trimestrielle, la mise en cohérence des données sur la dette extérieure et sur la dette intérieure, la publication du plan d'apurement de la dette flottante 2000-2019 et sa mise à jour au plus tard 45 jours après le terme de chaque exercice budgétaire, ainsi que le suivi de la dette publique issue des contrats de partenariat public-privé existants.

**3. Le renforcement de la transparence budgétaire**, à travers la mise à disposition du grand public des informations à caractère budgétaire. Cette action s'est concrétisée par la publication, sur les sites web gouvernementaux, des documents suivants :

- la loi de finances 2025 et ses annexes, ainsi que les lois de finances rectificatives et de règlement ;
- le budget citoyen ;

- le rapport d'exécution du budget 2024 ;
- le calendrier 2025 de publication des statistiques des finances publiques ;
- les rapports d'audits de la Chambre des comptes, notamment sur l'examen de la gestion du Projet de développement des chaînes de valeurs agricoles au cours des exercices 2017-2020.

**4. L'amélioration de la gouvernance financière, participative et inclusive des acteurs de la décentralisation, ainsi que l'adaptation des systèmes de production aux changements climatiques au niveau des communes, à travers :**

- l'élaboration, de manière participative et avec une attention particulière portée aux populations vulnérables, au changement climatique et au genre, des Plans de Développement Durable du Territoire (PLADDT) provisoires de cinq communes pilotes (Ngong, Pitoa, Gazawa, Kaélé, Tokombéré) ;
- l'octroi par le FEICOM de 25 % de son budget d'investissement au financement des projets climatiques, soit un montant de 17 698 340 000 FCFA. Le taux d'engagement de cette allocation est de 33,8 %, correspondant à 5 980 000 000 FCFA. En outre, les projets de sept communes pilotes du PADL ont été retenus pour financement sur ce guichet par le FEICOM ;
- la publication, à fin 2024, du calendrier trimestriel indiquant les prévisions de transferts des Impôts communaux soumis à péréquation (ICSP). Par ailleurs, 100 % des transferts du premier trimestre 2025 ont été exécutés conformément au calendrier prévisionnel, de même que les recettes collectées par l'État sur les ICSP ;
- la publication, sur le site internet du MINEPAT, des Cadres de dépenses à moyen terme (CDMT) sectoriels ajustés pour la période 2026-2028. En complément, une méthodologie de répartition des dotations allouées aux CTD par compétence (portant sur au moins cinq compétences) a été validée ;
- la publication par la Chambre des comptes de trois rapports de synthèse des audits des Collectivités territoriales décentralisées.

**C. Réformes dans le cadre de la coopération avec la Banque Africaine de Développement (BAD)**

Le Gouvernement a mis en œuvre, de juillet 2022 à juillet 2025, avec le soutien de la Banque africaine de développement (BAD), le Programme d'appui au renforcement de la production agricole du Cameroun (PARPAC). L'ensemble des ressources convenues pour le financement de ce programme, soit environ 41,3 milliards de FCFA, a été entièrement décaissé.

Les actions ont porté sur la facilitation de l'accès aux engrais, à travers la prise en charge par l'État de 30 % du prix d'achat au profit des petits producteurs, ainsi que sur la distribution de semences, le taux de subvention initialement prévu à 30 % ayant été porté à 100 % afin de promouvoir la culture de certaines spéculations comme le blé.

Au total, 974 037 producteurs ont bénéficié de ce programme. Trente-cinq conventions ont été signées entre le Gouvernement et les agro-dealers pour un montant global de 30,6 milliards de FCFA, ce qui a permis :

- de mettre à la disposition des producteurs 133 798 tonnes d'engrais, dont 40 139,4 tonnes subventionnées ;
- de distribuer 5 556,14 tonnes de semences certifiées des spéculations retenues (riz, maïs, sorgho/mil, blé, soja, pomme de terre, palmier à huile et cultures maraîchères/tomate), avec les performances ci-après :
  - **blé** : 180,5 tonnes distribuées, pour 67 tonnes attendues ;
  - **soja** : 262,7 tonnes, pour 132 tonnes attendues ;
  - **mil/sorgho** : 260 tonnes, pour 130 tonnes attendues ;
  - **cultures** maraîchères/tomates : 7,5 tonnes, pour 4 tonnes attendues ;
  - **palmier à huile** : 620 000 graines prégermées sur 1 120 000 attendues, et 649 599 plants certifiés ;
  - **riz** : 165,3 tonnes ;
  - **maïs** : 2 205,5 tonnes ;
  - **pommes de terre** : 1 474,6 tonnes.

En outre, l'ensemble des semences de prébase et de base prévue ont été livrées. Il s'agit du maïs (470,5 tonnes de semences de base et de prébase, composites et lignées parentales), du riz (594 kg de semences de prébase et 20 tonnes de semences de base), du sorgho (84 kg de semences de prébase et 3,5 tonnes de semences de base), du soja (384 kg de semences de prébase et 7 tonnes de semences de base) et du blé (7 tonnes de semences de base).

Par ailleurs, le projet a permis d'étendre le Guichet producteur du FODECC à sept autres filières alimentaires : riz, maïs, pomme de terre, cultures maraîchères/tomate, huile de palme, mil/sorgho, blé et soja. La nouvelle plateforme ainsi que ses applications ont été élaborées et sont fonctionnelles. Elles permettront un meilleur suivi des producteurs et un ciblage plus précis des subventions octroyées.

Enfin, dans le but d'assurer la mobilité des agents d'encadrement des producteurs agropastoraux et de pérenniser les acquis du programme, 948 motos ont déjà été acquises et sont en cours de distribution.

### **III.5. ZONE DE LIBRE - ECHANGE CONTINENTALE AFRICAINE**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021, date du lancement effectif des échanges commerciaux dans le cadre de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf), des avancées notables ont été enregistrées, tant au niveau continental qu'au plan national.

#### **III.5.1 État de mise en œuvre**

**Au plan continental**, plusieurs protocoles structurants ont été finalisés et progressivement opérationnalisés. Il s'agit notamment des protocoles relatifs au commerce des marchandises et des services, au règlement des différends, à l'investissement, à la politique de concurrence, à la propriété intellectuelle, au commerce

numérique, ainsi qu'aux jeunes et aux femmes dans le commerce. Ces instruments participent du renforcement du cadre institutionnel et réglementaire du marché unique africain et traduisent la volonté d'établir un cadre intégré de gouvernance commerciale.

En parallèle, des outils opérationnels majeurs ont été déployés afin de faciliter les transactions et de réduire les coûts du commerce intra-africain, parmi lesquels :

- **le Livre électronique des tarifs (e-Tariff Book)**, qui renforce la transparence tarifaire ;
- **l'Observatoire du commerce africain (ATO)**, destiné à améliorer la disponibilité et l'analyse des données commerciales ;
- **le Mécanisme de signalement et d'élimination des barrières non tarifaires (BNT)** ;
- **le Système panafricain de paiement et de règlement (PAPSS)**, qui contribue à réduire la dépendance aux devises extra-africaines et à fluidifier les paiements transfrontaliers.

Par ailleurs, l'Initiative du Commerce Guidé (ICG), lancée initialement avec sept pays pilotes dont le Cameroun, s'est progressivement élargie à une trentaine d'États participants, traduisant une montée en puissance progressive de l'opérationnalisation de l'Accord.

**Au niveau national**, le Cameroun s'est engagé dans un processus structuré d'appropriation et de mise en œuvre de l'Accord au cours des cinq premières années. Les principales actions engagées portent notamment sur :

- la mise en place d'un cadre institutionnel de coordination et de suivi, avec la création d'un Comité national de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre de la ZLECAf, ainsi que d'un sous-comité *ad hoc* chargé de faciliter l'opérationnalisation de l'Initiative du Commerce Guidé. Une stratégie nationale de valorisation de la ZLECAf a également été adoptée ;
- l'adaptation progressive du cadre réglementaire et douanier, notamment à travers la soumission d'une offre tarifaire commune au niveau de la CEMAC pour le commerce des marchandises, ainsi que l'adoption de plus de 400 normes de l'Organisation africaine de normalisation (ARSO), en vue d'améliorer la conformité aux standards continentaux ;
- la sensibilisation et l'accompagnement des opérateurs économiques, afin de mieux faire connaître les opportunités offertes par le marché continental ;
- la participation effective aux premières opérations du Commerce Guidé, avec notamment les premières exportations réalisées par GIC AFATEX, Cameroon Tea Estate et Ndawara Tea Estate, ainsi que des importations en provenance de Tunisie effectuées par la société Inoda Industries Sarl, spécialisée dans la production de peintures et de matériaux de revêtement.

Ces avancées témoignent d'une appropriation progressive de l'Accord par les autorités nationales et les opérateurs économiques. Néanmoins, l'impact sur la structure des échanges extérieurs demeure encore modéré, les échanges intra-africains ne représentant qu'environ 12 à 13 % du commerce total du Cameroun.

### **III.5.2 Perspectives**

Les perspectives de mise en œuvre de la Zone de libre-échange continentale africaine demeurent globalement favorables, même si leur concrétisation dépendra de la capacité des États africains à lever les contraintes structurelles qui freinent encore l'intégration commerciale du continent.

**Au niveau africain**, la dynamique engagée devrait se poursuivre avec l'accélération de la mise en œuvre des protocoles déjà adoptés, l'élargissement progressif de l'Initiative du Commerce Guidé à l'ensemble des États parties et la consolidation des instruments opérationnels mis en place dans le cadre de l'Accord.

À moyen terme, la ZLECAf pourrait contribuer à l'accroissement du commerce intra-africain, au renforcement des chaînes de valeur régionales, à la diversification des économies africaines ainsi qu'à une meilleure résilience du continent face aux chocs extérieurs. Toutefois, la réalisation de ces ambitions demeure tributaire d'investissements soutenus dans les infrastructures de transport, d'énergie, de logistique et de connectivité numérique, ainsi que de l'amélioration du climat des affaires et du renforcement des capacités productives des États membres.

**Au Cameroun**, les perspectives offertes par la ZLECAf sont significatives pour le Cameroun, au regard de sa position géostratégique et de son rôle de porte d'entrée de l'Afrique centrale. Pour tirer pleinement parti des opportunités qu'offre le marché continental, le pays devra poursuivre les réformes engagées en matière d'adaptation du cadre réglementaire, de facilitation des échanges et d'amélioration de la compétitivité des entreprises.

Il pourra également s'appuyer sur la diversification progressive de son appareil productif et sur les potentialités de plusieurs filières exportatrices, notamment l'agro-industrie, le bois transformé, le textile-habillement, les matériaux de construction, les services et certaines industries manufacturières.

À cet égard, la prochaine édition du Cameroon Business Forum, prévue au cours du second semestre 2026 autour du thème « *ZLECAf et transformation productive : quelles réformes pour faire du Cameroun un pôle industriel et commercial majeur en Afrique ?* », constituera une plateforme privilégiée pour identifier les réformes susceptibles de favoriser une insertion plus compétitive du Cameroun dans le marché continental.

Dans la même dynamique, la ZLECAf figurera parmi les thématiques majeures de la semaine conjointe de la Mission d'Aménagement et de Gestion des Zones Industrielles (MAGZI) et de l'Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel (ONUDI), contribuant ainsi à renforcer la sensibilisation des acteurs économiques et à promouvoir les opportunités offertes par l'intégration économique africaine.

## CHAPITRE IV : L'ECONOMIE CAMEROUNAISE A L'EPREUVE DU CONFLIT AU MOYEN-ORIENT

Le conflit armé opposant les États-Unis et Israël à l'Iran, déclenché le 28 février 2026, a plongé le Moyen-Orient dans une crise inédite. Classé choc externe de catégorie 3<sup>3</sup> par le FMI, il a entraîné dès le 4 mars le blocus du détroit d'Ormuz, paralysant le transit d'une part majeure du pétrole mondial. En quelques semaines, le prix du Brent s'est envolé pour se situer autour de 110 dollars le baril, tandis que les chaînes logistiques internationales subissaient des perturbations profondes. Malgré un cessez-le-feu conclu le 8 avril, le détroit demeure paralysé, exposant l'économie mondiale à une instabilité prolongée.

Pour le Cameroun, cette crise revêt une portée stratégique à trois titres. **D'abord**, le Moyen-Orient concentre près de la moitié des réserves mondiales de pétrole et constitue un nœud critique du commerce maritime : toute perturbation entraîne des répercussions globales immédiates. **Ensuite**, en tant qu'importateur net de produits pétroliers et d'intrants agricoles et industriels, le Cameroun présente des vulnérabilités structurelles face à un choc énergétique de cette ampleur. **Enfin**, le conflit affecte simultanément plusieurs équilibres macroéconomiques (stabilité des prix, finances publiques, balance des paiements, croissance, pouvoir d'achat); ce qui exige une analyse rigoureuse pour éclairer les réponses envisagées.

Dans cette perspective, ce chapitre poursuit un triple objectif : souligner les impacts du conflit sur l'économie camerounaise, identifier ses vulnérabilités spécifiques et proposer des mesures d'atténuation. Il s'articule en quatre sections : le contexte géopolitique, les canaux de transmission, les impacts macroéconomiques, sectoriels et sociaux, et les politiques de réponse.

### IV.1. CONTEXTE ET ENJEUX GÉOPOLITIQUES

Le conflit du 28 février 2026 entre les États-Unis, Israël et l'Iran ne constitue pas un épisode de plus des tensions au Moyen-Orient, mais une rupture dans l'ordre stratégique mondial, dont les ondes de choc dépassent largement le théâtre des opérations. Pour saisir les canaux par lesquels cette crise touche l'économie camerounaise, il convient d'en examiner la genèse, les protagonistes et les enjeux structurants, en particulier le rôle central du Moyen-Orient dans l'architecture énergétique et logistique mondiale.

#### IV.1.1 Genèse et configuration du conflit

Le conflit s'inscrit dans une escalade progressive nourrie par plusieurs décennies de rivalités. **Les ambitions régionales de l'Iran** (soutien au Hezbollah, aux Houthis, aux milices irakiennes et syriennes, conjugué à un programme nucléaire controversé) ont alimenté des tensions persistantes avec les puissances occidentales et leurs alliés. **Israël considère Téhéran comme une menace existentielle**, en raison des déclarations hostiles du régime iranien et de son appui à des groupes armés à ses frontières. **Les États-Unis maintiennent une présence militaire significative dans la région** et tiennent la

---

<sup>3</sup> Chocs majeurs susceptible de perturber l'ensemble de l'économie mondiale

stabilité du Golfe Persique pour un intérêt vital, tant pour la sécurité énergétique mondiale que pour la lutte contre le terrorisme.

Au-delà de ses racines historiques, ce conflit revêt trois caractéristiques qui en font une crise d'un type nouveau :

- **une nature hybride**, combinant opérations conventionnelles, cyberattaques contre les infrastructures critiques et actions par procuration via des groupes alliés régionaux ;
- **une extension régionale rapide**, impliquant directement ou indirectement l'Arabie Saoudite, les Émirats Arabes Unis, le Qatar, la Jordanie, la Syrie et l'Irak, avec un risque de conflit généralisé ;
- **une dimension maritime critique**, par les menaces sur les voies de navigation du Golfe Persique et de la mer Rouge, aux répercussions directes sur le commerce mondial.

Cette configuration (perturbation massive des flux commerciaux, volatilité extrême des marchés énergétiques, risques systémiques pour la stabilité financière) en fait un choc de catégorie 3 selon le FMI, avec des effets de contagion rapides vers les économies émergentes, dont le Cameroun, via les canaux énergétiques, logistique et financier.

#### **IV.1.2      Importance stratégique du Moyen-Orient**

Le Moyen-Orient est le centre de gravité du système énergétique et logistique mondial. La concentration exceptionnelle des réserves d'hydrocarbures, des capacités de production et des points de passage maritime dans une zone restreinte et politiquement instable amplifie toute crise. *Pour le Cameroun, importateur net de produits pétroliers et dépendant du commerce maritime, cette configuration constitue une vulnérabilité structurelle majeure.*

**Pivot énergétique mondial.** La région concentre près de la moitié des réserves prouvées de pétrole conventionnel et plus de 25 % des capacités mondiales de raffinage. L'OPEP+, dont les principaux membres y sont situés, représente environ 35 % de la production mondiale, avec des exportations dépassant 20 millions de barils par jour vers l'Asie, l'Europe et l'Afrique. L'Arabie Saoudite, leader de l'organisation, dispose d'une capacité de 12 à 13 millions de barils par jour ; les Émirats, le Koweït, l'Irak et l'Iran produisent chacun autour de 4 millions, avec des contraintes variables. Le Qatar domine le marché du gaz naturel liquéfié, avec 77 millions de tonnes de capacité d'exportation annuelle.

Cette puissance s'accompagne de trois fragilités structurelles : la concentration de 60 % des réserves mondiales dans cinq pays du Golfe ; la dépendance quasi absolue de ces économies aux hydrocarbures, qui représentent 80 à 90 % de leurs recettes budgétaires et 70 à 85 % de leurs exportations ; la localisation des infrastructures critiques (raffineries, terminaux, pipelines) dans des zones à haut risque, autant de cibles potentielles en cas de déstabilisation.

**Position stratégique dans le transport maritime.** La région commande plusieurs points de passage vitaux, au premier rang desquels le détroit d'Ormuz. Y transitent

quotidiennement 20 à 21 millions de barils, soit 20 à 25 % de la consommation mondiale et plus de 80 % des flux pétroliers et gaziers destinés à l'Asie. Large de 39 kilomètres, avec des couloirs de navigation de 3 kilomètres pour les supertankers, sa configuration le rend extrêmement vulnérable aux mines, aux attaques de vedettes rapides ou aux tirs de missiles antinavires.

Une fermeture, même temporaire, a des conséquences immédiates : hausse des primes de risque sur le Brent de 50 à 100 dollars, contournement par le Cap de Bonne-Espérance allongeant les trajets de 15 à 20 jours et majorant les coûts de carburant de 30%, primes d'assurance maritime multipliées par 5 à 10. Pour le Cameroun, ces surcoûts se répercuteraient mécaniquement sur les prix à la pompe et, par cascade, sur l'ensemble des coûts de production et de transport intérieurs. D'autres points de passage - Bab el-Mandeb (4,8 millions de barils par jour vers l'Europe), Suez (5 % du commerce maritime mondial), Malacca (16 millions de barils par jour dépendants du pétrole moyen-oriental), forment un maillage dont la perturbation simultanée paralyserait une part significative des échanges mondiaux.

***Influence sur la formation des prix mondiaux.*** Au-delà des flux physiques, le Moyen-Orient pèse sur les prix par son impact sur la psychologie des marchés. Toute montée des tensions ajoute une prime de risque géopolitique de 15 à 40 dollars par baril de Brent, avec des répercussions en cascade : les produits raffinés subissent une prime deux à trois fois supérieure du fait des rigidités de l'offre de raffinage ; la volatilité se transmet des contrats à court terme vers les échéances longues, créant une courbe des prix inversée (backwardation) ; les pays consommateurs puisent dans leurs réserves stratégiques, renforçant l'incertitude.

La spéculation financière, via les fonds d'investissement et les positions de trading, amplifie ces mouvements au-delà de ce que justifieraient les seules perturbations physiques. Des réactions en chaîne s'enclenchent : hausse des coûts de transport, inflation importée, pressions salariales - alimentant une inflation de second tour. Enfin, la volatilité se diffuse aux autres marchés : le GNL avec un décalage de trois à six mois, les coûts de production d'électricité dans les pays dépendant du gaz, et les produits dérivés du pétrole (plastiques, engrais, produits chimiques) via la hausse des naphthas, affectant l'ensemble des filières industrielles et agricoles.

## ***IV.2. PRINCIPAUX CANAUX DE TRANSMISSION***

Les effets du conflit se diffusent par trois canaux interdépendants (énergétique, logistique et financier) dont les interactions créent des boucles de rétroaction qui amplifient l'impact global du choc. **L'analyse est conduite à deux niveaux : d'une part, l'économie mondiale**, où s'opère la propagation initiale ; **d'autre part, l'économie camerounaise**, où se manifestent les répercussions spécifiques compte tenu de ses vulnérabilités structurelles.

### ***IV.2.1 Transmission au niveau de l'économie mondiale***

La transmission mondiale du choc s'articule autour de trois canaux dont les effets se renforcent mutuellement.

## A. Le canal énergétique : cœur du choc

Le canal énergétique constitue le vecteur principal et le plus immédiat du choc. La perturbation des marchés pétroliers se manifeste par **une prime de risque géopolitique** de 15 à 40 dollars par baril de Brent, dont l'ampleur dépend de trois facteurs : **la perception par les marchés** de la probabilité d'une rupture d'approvisionnement, **la durée probable des hostilités**, et **le niveau des stocks stratégiques** chez les principaux pays consommateurs.

La transmission est amplifiée sur les produits raffinés, où les primes sont deux à trois fois supérieures à celles du brut. Cette asymétrie tient à une triple contrainte : des capacités de raffinage mondiales structurellement tendues et concentrées dans des zones à risque ; des contraintes techniques de transport et de stockage plus fortes que pour le brut, limitant les possibilités de substitution rapide ; une demande de diesel, d'essence et de kérosène moins élastique à court terme, contraignant les consommateurs à absorber une part plus importante de la hausse.

Cette hausse se répercute immédiatement sur les coûts de transport : le diesel représente 30 à 40 % des coûts d'exploitation du transport routier, le fuel lourd 40 à 60 % des coûts variables du transport maritime, et le kérosène 20 à 30 % des coûts du transport aérien. Cette transmission multisectorielle confère au choc énergétique une portée systémique.

Enfin, la volatilité pétrolière se diffuse au marché du GNL avec un décalage de trois à six mois, en raison de la prédominance des contrats de long terme indexés sur les prix pétroliers et des contraintes techniques propres au transport du gaz.

## B. Le canal logistique : amplification systémique

Le canal logistique amplifie le choc énergétique en perturbant les flux commerciaux. **La dégradation sécuritaire dans le Golfe** déclenche une réévaluation brutale des risques par les assureurs : la prime de risque de guerre peut augmenter de 200 à 500 %, représentant 0,5 à 2 % de la valeur de la cargaison, tandis que les primes de responsabilité civile (P&I) et d'assurance corps de navire connaissent des hausses de 20 à 50 % et 10 à 30 %.

Le contournement des zones à risque par le Cap de Bonne-Espérance allonge les trajets de 15 à 20 jours et accroît les coûts de carburant d'environ 30 %. Les routes alternatives (canal de Suez, corridors terrestres) présentent des capacités limitées ou des coûts prohibitifs. Il en résulte des effets cumulatifs : congestion portuaire, déséquilibres entre l'offre et la demande de fret, volatilité accrue des taux.

Ces perturbations se répercutent en cascade sur les chaînes d'approvisionnement : allongement des délais de 10 à 30 jours, hausse des stocks de sécurité et des coûts de stockage, fragilisation des modèles en flux tendus qui structurent le commerce mondial depuis trente ans, et risques de rupture pour les produits périssables ou à rotation rapide.

## C. Le canal financier : contagion monétaire et bancaire

**Le canal financier** opère à travers les marchés monétaires et de change. L'aversion au risque caractéristique des tensions géopolitiques favorise les actifs refuges, au premier rang desquels le dollar. Il en résulte une appréciation du billet vert face aux devises émergentes. Pour les pays à monnaie ancrée au dollar ou à dette libellée en

dollars, cette appréciation accroît les pressions sur les réserves de change et renchérit le service de la dette extérieure.

Parallèlement, **les institutions financières durcissent leurs conditions de financement du commerce international** : marges de crédit en hausse de 50 à 150 points de base, délais d'instruction allongés en raison d'une due diligence renforcée, restrictions sectorielles visant le pétrole, le gaz et les équipements à double usage.

La volatilité accrue affecte aussi les marchés de couverture : les primes d'options et les spreads de swaps augmentent, la liquidité se réduit, et les opérations de financement du commerce exigent des structures de plus en plus sophistiquées qui excluent de facto les acteurs les plus fragiles.

#### **D. Les boucles de rétroaction et les effets de seuil**

Les trois canaux interagissent pour amplifier le choc. **Une première boucle énergie-logistique s'enclenche** : la hausse du carburant accroît les coûts de transport, qui élèvent le prix des biens transportés, alimentant une pression inflationniste généralisée. **Une deuxième boucle logistique-finance** opère simultanément : l'allongement des délais accroît les besoins en fonds de roulement, que le durcissement du crédit rend plus difficiles à financer. **Une troisième boucle finance-énergie** complète le dispositif : l'appréciation du dollar renchérit les importations d'énergie en devises locales, creusant les déficits commerciaux et accentuant les pressions à la dépréciation.

La transmission présente en outre des caractéristiques non linéaires. Certains seuils (comme le franchissement des 100 dollars le baril) déclenchent des changements comportementaux marqués (report de consommation, substitution énergétique). Des effets d'hystérèse peuvent survenir : certaines perturbations infligent des dommages durables aux chaînes d'approvisionnement, qui ne retrouvent pas leur configuration antérieure. Enfin, des effets de contagion propagent les perturbations à des secteurs initialement non touchés.

### **IV.2.2 Transmission au niveau de l'économie camerounaise**

Les chocs mondiaux se transmettent à l'économie camerounaise selon des modalités dictées par ses vulnérabilités structurelles. Importateur net de produits pétroliers raffinés et dépendant des chaînes logistiques internationales, le Cameroun est principalement exposé à travers **quatre dimensions**.

#### **IV.2.2.1 Énergie et finances publiques : le dilemme des subventions**

Le canal énergétique constitue la transmission la plus directe vers l'économie camerounaise, à travers le mécanisme des subventions qui place les autorités face à un dilemme politique et budgétaire.

##### **A. Le gel des prix à la pompe : une politique protectrice aux effets budgétaires asymétriques**

Pour préserver le pouvoir d'achat et contenir l'inflation, les autorités maintiennent une politique de gel des prix des carburants à la pompe. Ce dispositif fonctionne de manière asymétrique : tant que le Brent demeure en deçà de 75 dollars, la politique est budgétairement neutre. Au-delà, l'État absorbe la différence entre le prix de revient des

produits importés et le prix administré à la pompe, générant une charge de subvention qui croît proportionnellement à la hausse des cours.

Dans le contexte actuel, où le Brent se situe autour de 100 à 110 dollars, ce mécanisme expose les finances publiques à un choc de grande ampleur. **L'expérience récente en illustre la volatilité : les subventions aux carburants ont atteint 460 milliards de FCFA en 2023, avant de refluer à 231 milliards en 2024 (0,7 % du PIB),** sous l'effet d'une détente partielle des cours. Un retour durable au-delà de 100 dollars pourrait ramener, voire dépasser, les niveaux de 2023, avec des conséquences sévères sur l'équilibre budgétaire.

Ce dilemme est d'autant plus aigu que les subventions aux carburants entrent en concurrence directe avec les dépenses d'investissement public. Toute augmentation de la charge de subvention comprime mécaniquement l'enveloppe consacrée aux infrastructures, à l'éducation et à la santé, fragilisant les fondements de la croissance à moyen terme.

## **B. Les quatre options d'ajustement et leurs coûts**

Face à la montée des prix internationaux, **quatre options** s'offrent aux autorités, chacune assortie d'arbitrages politiquement délicats.

**L'absorption totale** qui consiste à maintenir les prix à la pompe constants, en faisant supporter l'ensemble de la hausse par le budget de l'État. Elle préserve le pouvoir d'achat et contient l'inflation à court terme, mais maximise l'impact budgétaire et compromet la soutenabilité des finances publiques en cas de choc prolongé.

**Le transfert aux consommateurs** qui peut être **partiel ou total**. Partiel, il répercute une fraction de la hausse, réduisant la pression budgétaire sans l'annuler. Total, il impute l'intégralité du surcoût aux consommateurs, préservant les équilibres budgétaires au prix d'un choc de pouvoir d'achat plus brutal. Dans les deux cas, les effets inflationnistes sont différenciés : les ménages les plus pauvres demeurent les plus exposés, en raison du poids des carburants et du transport dans leur budget.

**Le rationnement** qui limite les volumes vendus aux prix subventionnés. Moins coûteux budgétairement, il crée des risques de pénurie, de files d'attente et de marchés parallèles, avec des effets potentiellement déstabilisateurs sur l'activité et la confiance des opérateurs.

**Le ciblage des subventions** concentre le soutien sur les usages prioritaires (transport public, agriculture, petite industrie) et les populations vulnérables. Plus efficient en théorie, il se heurte en pratique à des contraintes considérables : absence de registres sociaux fiables, faiblesse des capacités administratives, risques de détournement et résistances politiques des bénéficiaires du système universel.

*Aucune de ces options n'est sans coût. Le choix reflète un arbitrage entre soutenabilité budgétaire, maîtrise de l'inflation, équité sociale et faisabilité politique. Le choc actuel rend cet arbitrage particulièrement difficile.*

### C. La structure de consommation énergétique : qui paie le prix d'un ajustement ?

La sensibilité de l'économie à un relèvement des prix s'apprécie à travers sa structure de consommation. Avec une demande nationale estimée à **2,3 milliards de litres par an en 2025** (CSPH), la consommation est dominée par le diesel (51 %), suivi de l'essence (38 %), du kérosène (9 %) et du fuel lourd (2 %). Cette répartition révèle une économie fortement dépendante du diesel, carburant du transport de marchandises, de la logistique agricole, de la production d'électricité de secours et des activités industrielles.

Un relèvement des prix à la pompe se propagerait ainsi à travers plusieurs secteurs simultanément.

**Le secteur des transports**, dont la hausse des coûts d'exploitation se répercute sur les prix des biens et services;

**Le secteur agricole**, dont les coûts de production et de distribution dépendent du diesel, avec des risques pour la sécurité alimentaire ;

**Le secteur industriel**, tributaire du fuel et du diesel pour la production d'énergie en l'absence d'une alimentation électrique fiable, ferait face à une compression de ses marges.

Enfin, **les ménages les plus modestes**, qui consacrent une part significative de leur revenu aux coûts de transport et aux produits issus de filières énergivores, supporteraient une part disproportionnée de l'ajustement.

#### IV.2.2.2 Secteur extérieur : un déficit courant aggravé par les rigidités structurelles

La hausse des cours renchérit simultanément la facture énergétique, les coûts de transport et les prix des intrants importés, détériorant le solde commercial et fragilisant la position extérieure du pays.

##### A. Un profil commercial structurellement vulnérable

Les importations camerounaises se répartissent en quatre catégories inégalement exposées. **Les produits pétroliers** (20 à 25 % des importations) subissent la hausse des cours de manière immédiate et mécanique. **Les biens d'équipement** (30 à 35 %) sont touchés indirectement via le renchérissement du fret. **Les biens intermédiaires** (25 à 30 %) subissent la hausse des coûts de production chez les fournisseurs étrangers. **Les biens de consommation** (15 à 20 %) sont exposés à l'inflation importée, amplifiée par la hausse simultanée des coûts énergétiques et logistiques dans les pays d'origine.

La quasi-totalité des postes d'importation est ainsi sensible au choc pétrolier, sans que les exportations n'offrent de compensation symétrique.

##### B. Les canaux de transmission vers le compte courant

La pression sur le secteur extérieur emprunte quatre canaux qui se renforcent mutuellement. **La détérioration directe de la balance commerciale est le plus immédiat** : la hausse de la facture pétrolière et des importations accroît mécaniquement la valeur des achats extérieurs, sans dynamique compensatrice du côté des exportations.

**La pression sur les réserves de change** s'ensuit : le financement d'un déficit courant élargi mobilise les réserves gérées par la BEAC. Une ponction prolongée réduit la capacité du pays à faire face à des chocs ultérieurs et peut alimenter des tensions sur la crédibilité de l'ancrage monétaire.

**La contraction des transferts de la diaspora** constitue un troisième canal : le ralentissement mondial érode le pouvoir d'achat des migrants dans leurs pays d'accueil, réduisant des envois de fonds qui constituent une source non négligeable de devises au moment où l'économie en a le plus besoin.

**Enfin, le report des investissements directs étrangers** qui prive le pays d'une source de financement externe et de transferts de technologie, l'incertitude macroéconomique différant les décisions des opérateurs étrangers.

### **C. Des vulnérabilités qui limitent les marges d'ajustement**

Face à ces pressions, les marges d'ajustement du Cameroun restent limitées par trois vulnérabilités structurelles.

**La concentration des exportations** : le portefeuille exportateur repose sur un nombre limité de produits primaires (pétrole brut, bois, cacao, café, coton, banane, caoutchouc, aluminium) dont les prix et volumes sont déterminés par des facteurs exogènes, limitant la capacité de compensation. La hausse des cours du pétrole brut, dont le Cameroun est exportateur, pourrait certes offrir une compensation partielle en améliorant les recettes d'exportation et les recettes publiques pétrolières. Toutefois, cet effet reste limité par le poids modeste du brut dans le total des exportations camerounaises et par la dominance des produits raffinés dans la facture d'importation, ce qui rend l'effet net du choc sur la balance commerciale structurellement défavorable.

**La rigidité des importations** : dominées par des biens essentiels peu substituables à court terme (énergie, équipements, intrants industriels et agricoles, alimentation de base), elles ne se contractent que marginalement en réponse à une hausse des prix.

**La vulnérabilité monétaire** : environ 85 % des importations sont libellées en dollars, alors que le franc CFA est arrimé à l'euro. Une appréciation du dollar face à l'euro (fréquente en période de tensions géopolitiques) renchérit mécaniquement la facture en francs CFA, indépendamment même de l'évolution des prix en dollars.

Ces vulnérabilités combinées réduisent la capacité d'absorption du choc par des mécanismes spontanés et renforcent la nécessité d'une réponse coordonnée.

### **IV.2.2.3 Logistique et transports : le fret comme courroie de transmission du choc vers les secteurs productifs**

Le canal logistique renchérit les prix CAF des importations via la hausse des coûts de fret maritime, irradiant l'ensemble des secteurs productifs selon leur degré de dépendance aux intrants importés.

#### **A. Le secteur agricole : un renchérissement des intrants qui fragilise la production vivrière et d'exportation**

L'agriculture camerounaise dépend structurellement des intrants importés (engrais, produits phytosanitaires, semences sélectionnées) dont les prix CAF s'élèvent

avec le fret. Pour les petits producteurs, qui constituent l'essentiel du tissu agricole, cette hausse réduit les marges et compromet l'accès aux intrants nécessaires au maintien des rendements. À terme, c'est la productivité agricole qui est menacée, avec des répercussions sur la sécurité alimentaire et sur les cultures d'exportation (cacao, café), dont la compétitivité se dégrade.

#### **B. L'industrie manufacturière : une compression des marges qui pèse sur l'activité productive**

Le tissu industriel, dépendant de matières premières et de composants importés, subit la hausse des coûts logistiques de plein fouet. Le renchérissement des intrants (matières premières, pièces détachées, produits semi-finis) comprime les marges opérationnelles, sans que les entreprises puissent toujours répercuter ces surcoûts sur les prix de vente sans perdre des parts de marché. Cette pression ralentit l'investissement, fragilise l'emploi industriel et accentue les risques de désindustrialisation.

#### **C. Le secteur du BTP : un renchérissement des matériaux qui freine l'investissement et les chantiers**

Le BTP est particulièrement exposé en raison de son intensité en matériaux importés : ciment, acier, équipements mécaniques transitent par voie maritime. La hausse des coûts de fret se répercute sur les devis et les budgets de chantier. Pour l'État, ce renchérissement réduit le rendement physique des investissements publics : à budget constant, moins de kilomètres de routes et d'ouvrages sont réalisés. Pour le privé, les projets immobiliers et industriels sont différés ou abandonnés, freinant la dynamique d'investissement.

### **IV.2.2.4 Conditions financières : le double canal des taux comme vecteur de propagation du choc vers l'économie réelle**

Le canal financier, moins visible que les canaux logistiques ou commerciaux, agit simultanément sur les conditions de crédit et la parité monétaire, fragilisant le cadre dans lequel opèrent entreprises et ménages. Cette double transmission s'exerce dans le contexte institutionnel de la zone franc, qui conditionne l'ampleur du choc et les marges de manœuvre disponibles.

#### **A. Le canal des taux d'intérêt : un resserrement des conditions de crédit qui pèse sur l'investissement**

Face aux pressions inflationnistes, la BEAC pourrait relever ses taux directeurs pour contenir la diffusion de l'inflation dans la zone CEMAC. Ce resserrement se répercuterait sur les conditions de crédit du système bancaire camerounais.

Du côté des entreprises, la hausse des taux débiteurs alourdit le coût du financement externe au moment où les charges d'approvisionnement sont déjà accrues par le renchérissement énergétique. Le besoin en fonds de roulement est doublement contraint, par la hausse des coûts de production et par le crédit plus coûteux. Les projets d'expansion sont différés, les capacités productives stagnent et l'investissement privé se contracte.

Du côté des ménages, le renchérissement du crédit à la consommation et du crédit immobilier comprime le pouvoir d'achat et freine la demande intérieure, amplifiant les pressions récessives.

## **B. Le canal du taux de change : une vulnérabilité structurelle liée à l'ancrage du franc CFA**

Le franc CFA, arrimé à l'euro à parité fixe, confère une stabilité nominale appréciable mais génère une vulnérabilité face aux chocs libellés en dollars. Or les principales importations camerounaises (hydrocarbures, matières premières industrielles, équipements) sont facturées en dollars.

Lors des chocs pétroliers, le dollar tend à se renforcer face à l'euro. Le franc CFA, solidaire des fluctuations de l'euro, se déprécie de facto vis-à-vis du billet vert, renchérissant le coût en monnaie locale des importations libellées en dollars. Cette dépréciation induite amplifie les effets inflationnistes du choc initial.

L'ancrage fixe prive en outre la BEAC de tout levier d'ajustement par la parité. Faute de pouvoir ajuster les prix relatifs externes, le Cameroun absorbe le choc par la voie interne : compression des revenus réels, contraction de l'activité et dégradation des équilibres budgétaires. L'ajustement se reporte ainsi intégralement sur les grandeurs internes, accentuant la profondeur et la durée des effets récessifs.

## **IV.3. IMPACTS POTENTIELS SUR L'ECONOMIE CAMEROUNAISE**

La section précédente a établi comment le choc se propage vers l'économie camerounaise à travers les canaux énergétique, logistique et financier, en mettant en évidence quatre dimensions critiques : **le dilemme des subventions, la détérioration du secteur extérieur, le renchérissement des intrants productifs via le fret, et le resserrement des conditions financières**. La présente section en propose une évaluation quantitative, afin de dépasser la description des mécanismes et d'éclairer les arbitrages auxquels font face les autorités. Elle expose successivement la méthodologie retenue, les hypothèses de simulation, les scénarios de politique de prix, les canaux de transmission modélisés, les principes d'interprétation des résultats, puis les résultats eux-mêmes, structurés autour des quatre canaux identifiés dans la section précédente.

### **IV.3.1 Méthodologie et scénarios de simulation**

Cette première partie expose le cadre d'évaluation et les hypothèses retenues. L'exercice vise à quantifier les vulnérabilités identifiées dans la section précédente et à éclairer l'arbitrage entre les options de politique de prix, dont les coûts respectifs ne peuvent être appréciés sans simulation. La démarche procède en cinq temps : choix et justification du MEGC dynamique, calibrage des chocs en cohérence avec l'analyse géopolitique, définition des scénarios de politique économique, explicitation des canaux de transmission modélisés et principes d'interprétation des résultats.

#### **IV.3.1.1 Cadre méthodologique d'évaluation des impacts**

L'évaluation quantitative requiert **un cadre analytique capable de répondre à trois exigences** : (i) capter la propagation du choc à l'ensemble des secteurs ; (ii) restituer les arbitrages de politique économique, notamment en matière de répercussion des prix ; et (iii) suivre la dynamique temporelle des ajustements sur plusieurs années. **Ces exigences ont orienté le choix** vers un Modèle d'Équilibre Général Calculable (MEGC) dynamique.

## A. Justification du choix méthodologique

Contrairement aux approches d'équilibre partiel, qui n'appréhendent qu'un secteur isolé, le MEGC modélise l'économie dans sa globalité en capturant les interdépendances entre agents (ménages, entreprises, État, reste du monde) et entre marchés (biens, facteurs, devises). Il permet d'identifier non seulement les effets directs du choc (sur les prix à la pompe et les subventions) mais également les effets indirects et de second tour, qui se propagent par les prix relatifs, les revenus des facteurs et les comportements de consommation et d'investissement. Cette approche est particulièrement adaptée à l'analyse du conflit au Moyen-Orient, dont nous avons montré précédemment qu'il opère simultanément sur trois canaux (énergétique, logistique et financier) avec des boucles de rétroaction qui amplifient l'impact global.

La dimension dynamique est tout aussi déterminante. Elle permet de suivre l'évolution annuelle des variables de 2026 à 2028, de modéliser l'accumulation du capital et de rendre compte des effets différés du choc, notamment l'impact sur le stock de capital public lorsque les subventions sont financées par compression des dépenses d'investissement. Cette temporalité distingue les effets à court terme, d'ordre inflationniste, des effets à moyen terme, liés à l'érosion des capacités productives.

## B. Architecture et logique de fonctionnement du modèle

Le modèle<sup>4</sup>, calibré sur la structure productive et institutionnelle du Cameroun, intègre une extension spécifique représentant **le mécanisme d'administration des prix des carburants**. Dans la situation de référence, le prix effectivement payé par les agents est distingué du prix de parité, qui traduit le coût économique du produit sur la base de ses composantes importée et domestique. L'écart entre ces deux prix mesure la subvention unitaire implicite : il constitue une charge budgétaire lorsque le prix de parité dépasse le prix administré, et une subvention négative dans le cas inverse.

Le modèle repose sur une désagrégation sectorielle fine permettant d'identifier **les filières les plus exposées** (transport, agriculture, industrie manufacturière, BTP) et sur une **représentation différenciée des ménages** selon le milieu de résidence (rural et urbain), autorisant une analyse distributive qui fait écho au constat établi à la section IV.2.2.1.C : les ménages les plus modestes supportent une part disproportionnée de l'ajustement, en raison du poids des carburants et du transport dans leur budget. La **Matrice de Comptabilité Sociale (MCS) de l'année 2021** produite par l'Institut National de la Statistique est utilisée à cet effet. Elle assure la cohérence comptable entre les comptes de production, les facteurs, les institutions et le reste du monde. Elle fournit la structure de référence des consommations intermédiaires, de la valeur ajoutée, de la consommation finale, de l'investissement, des échanges extérieurs, des transferts et des revenus institutionnels.

La fermeture macroéconomique du modèle repose sur une logique d'ajustement par l'épargne et l'investissement. Les prix relatifs assurent l'équilibre des marchés de biens et de facteurs, tandis que les contraintes macroéconomiques garantissent la cohérence entre les comptes des agents institutionnels. Du côté budgétaire, les subventions aux carburants constituent une dépense publique implicite qui réduit

---

<sup>4</sup> Le modèle de base est dérivé de Lemelin, A., Decaluwé, B., Robichaud, V., & Maisonnave, H. (2013). The PEP Dynamic CGE Model. Partnership for Economic Policy (PEP).

l'épargne de l'État, sans entraîner mécaniquement une baisse immédiate des transferts aux ménages. Cette baisse de l'épargne publique se répercute sur l'investissement total, qui joue ainsi un rôle central d'ajustement dans le modèle. Du côté extérieur, la fermeture retient une contrainte sur le solde courant rapporté au PIB, ce qui justifie d'analyser le compte courant à partir de son solde nominal afin de mieux restituer les effets du choc sur les échanges extérieurs. Ainsi, les simulations doivent être interprétées comme des réallocations d'équilibre général : un choc sur les prix internationaux affecte simultanément les prix domestiques, les subventions, l'épargne publique, l'investissement, l'activité sectorielle, les revenus des ménages et la consommation réelle, selon le degré de transmission retenu dans chaque scénario.

#### **Encadré technique N°1 : prise en compte de l'administration des prix dans le MEGC**

**Prix de parité** :  $PPAR(i,t) \times Q(i,t) = PM(i,t) \times IM(i,t) + PD(i,t) \times DD(i,t)$

Où PPAR = Prix de parité import ; Q=Demande composite ; PM= Prix à l'importation ; IM= Quantité importée, PD= Prix du produit domestique, DD= Quantité domestique

**Prix composite administré** :  $PC(i,t) = [(1 - \theta(i,t)) \times PCREFPAR(i,t) + \theta(i,t) \times PPAR(i,t)] \times [1 + \beta(i,t)]$

Où PC= Prix administré effectivement payé sur le marché, PCREFPAR= prix de référence égal au prix de la période précédente,

**Subvention unitaire et totale** :  $SUBU(i,t) = PPAR(i,t) - PC(i,t)$  ;  $SIC(i,t) = SUBU(i,t) \times Q(i,t)$

Où SUBU= Subvention unitaire implicite (positive ou négative) ; SIC= Subvention totale

#### **Implications :**

Le coefficient  $\theta$  mesure la transmission du prix de parité au prix domestique et  $\beta$  traduit un ajustement administratif discrétionnaire (**NB**: le Gouvernement peut décider d'une augmentation d'un ajustement des prix à un taux donné indépendamment de la différence entre le prix parité et le prix administré).

Lorsque  $\theta = 0$ , le choc est intégralement absorbé par la subvention ; lorsque  $\theta$  augmente, il se transmet davantage au prix composite PC, donc à l'indice des prix à la consommation, aux coûts intermédiaires et à la consommation réelle.

La subvention totale alimente SICT et réduit l'épargne publique SG, ce qui peut affecter l'investissement total IT.

Les variations de PM, IM, PD, DD et Q modifient aussi les importations, les exportations, le solde courant nominal et l'activité des branches utilisatrices de carburants (P19).

### **C. Variables d'intérêt et blocs d'analyse**

Les résultats des simulations sont évalués à travers un ensemble de variables structurées en sept blocs analytiques complémentaires, couvrant l'ensemble des canaux de transmission identifiés dans la section précédente. Cette architecture permet de ne pas réduire l'évaluation au seul agrégat du PIB, mais d'en restituer toute la complexité sectorielle, budgétaire et distributive.

| Bloc                 | Variables                                                                                                                            | Objectif analytique                                                            |
|----------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------|
| Prix et transmission | Prix mondial, prix import par partenaire, prix import par produit SH, prix import composite, prix local composite effectivement payé | Mesurer la transmission du choc externe aux prix intérieurs                    |
| Subvention           | Subvention unitaire sur les carburants, subvention totale                                                                            | Isoler le coût budgétaire du gel ou de la transmission partielle               |
| Budget public        | Revenue total, solde budgétaire, Investissement public                                                                               | Mesurer l'effet sur l'espace budgétaire                                        |
| Investissement       | Investissement total et Privé                                                                                                        | Évaluer l'éviction de l'investissement public et privé                         |
| Macroéconomie        | Croissance réelle, solde budgétaire, solde du compte courant, Indice des prix à la consommation                                      | Évaluer croissance, inflation et contrainte extérieure                         |
| Ménages              | Consommation réelle                                                                                                                  | Évaluer pouvoir d'achat et consommation réelle                                 |
| Secteurs             | Production composite                                                                                                                 | Identifier les secteurs exposés, notamment transport, agriculture et industrie |

#### IV.3.1.2 Hypothèses de simulation

Les simulations introduisent, à compter de 2026, un choc principalement énergétique affectant simultanément les prix, les coûts de production, les finances publiques et les comptes extérieurs. Le calibrage de ces chocs provient des données du FMI (WEO, avril 2026) et de la Banque Mondiale (Pink Sheet, avril 2026).

**La première composante est la hausse du prix international du carburant importé**, avec transmission au prix de parité. Le choc est calibré à +20 % en 2026 par rapport à 2025. Cet ordre de grandeur reflète la composante persistante de la hausse des prix des produits raffinés, une fois résorbées les primes spéculatives les plus aiguës observées lors du blocus initial du détroit d'Ormuz, l'envolée du Brent de 72 à plus de 110 dollars ayant été partiellement alimentée par des effets de panique temporaires, comme l'a montré l'analyse de la formation des prix mondiaux. Le choc se résorbe ensuite progressivement : repli de 10,8 % en 2027 et de 2,5 % en 2028, sans retour immédiat aux conditions d'avant crise. Cette trajectoire est cohérente avec l'hypothèse d'un conflit dont le cessez-le-feu n'a pas rétabli la libre circulation dans le détroit d'Ormuz, exposant l'économie mondiale à une instabilité prolongée.

**Deux autres chocs, dérivés de la même dynamique géopolitique**, complètent le dispositif.

- ✓ **La hausse du prix international du pétrole brut exporté** (+15% en 2026, puis repli de 12 % en 2027 et de 5 % en 2028) exerce un effet partiellement compensateur, en améliorant les recettes d'exportation et les recettes publiques pétrolières.

- ✓ La **hausse du prix international des engrais importés** (+12 % en 2026, +5 % en 2027, puis baisse de 7 % en 2028) affecte les coûts de production agricoles et agroalimentaires, avec des répercussions potentielles sur la sécurité alimentaire.

Ces trois chocs sont introduits simultanément et chaque simulation est comparée à la situation de référence (S0), afin d'isoler les effets propres aux hypothèses retenues.

| Composante du choc   | Produit            | 2026    | 2027    | 2028   |
|----------------------|--------------------|---------|---------|--------|
| Carburant importé    | Prix de parité     | +20,0 % | -10,8 % | -2,5 % |
| Pétrole brut exporté | Prix international | +15,0 % | -12,0 % | -5,0 % |
| Engrais importés     | Prix international | +12,0 % | +5,0 %  | -7,0 % |

#### IV.3.1.3 Scénarios de politique de prix

Trois scénarios permettent d'évaluer les arbitrages entre protection du pouvoir d'achat, soutenabilité budgétaire et transmission des chocs internationaux. Ils se distinguent par la valeur du coefficient de transmission  $\theta$ , à choc international identique, et correspondent aux deux premières options d'ajustement identifiées dans l'analyse du dilemme des subventions : l'absorption budgétaire (S1) et le transfert aux consommateurs, partiel (S2) ou total (S3).

**Scénario S1 : Gel total ( $\theta = 0$ ).** Le prix à la pompe est maintenu inchangé et la différence entre prix de parité et prix domestique est intégralement prise en charge par la subvention. **Ce scénario correspond à l'option d'absorption totale discutée précédemment** : il protège les ménages et les secteurs productifs à court terme, mais maximise l'impact budgétaire et compromet la soutenabilité des finances publiques en cas de choc prolongé. La subvention totale alimente la variable SICT et réduit l'épargne publique (SG), ce qui se répercute sur l'investissement total (IT). Il sert de borne haute pour l'évaluation du coût budgétaire.

**Scénario S2 : Transmission partielle ( $\theta = 0,5$ ).** La moitié du choc international est répercutée sur le prix domestique. La charge budgétaire est réduite de moitié par rapport au gel total, mais l'inflation et les coûts de production augmentent modérément. Ce scénario traduit un partage équilibré du coût du choc entre l'État et les agents économiques et sert de pivot pour la discussion des mesures de réponses.

**Scénario S3 : Transmission totale ( $\theta = 1$ ).** Le prix à la pompe suit entièrement le prix de parité. La charge budgétaire de subvention est fortement réduite, mais le choc est directement transféré aux ménages et aux entreprises, avec des effets inflationnistes et récessifs d'autant plus prononcés que la demande de carburants est peu élastique à court terme. Ce scénario sert de borne basse pour le coût budgétaire et de borne haute pour les effets sociaux.

| Code | Scénario               | Choc international                     | $\theta$ | Effet principal                                      |
|------|------------------------|----------------------------------------|----------|------------------------------------------------------|
| S0   | Référence              | Aucun                                  | —        | Base de comparaison                                  |
| S1   | Gel total              | Triple choc (carburant, brut, engrais) | 0        | Protection sociale maximale, coût budgétaire maximal |
| S2   | Transmission partielle | Triple choc (carburant, brut, engrais) | 0,5      | Arbitrage équilibré                                  |
| S3   | Transmission totale    | Triple choc (carburant, brut, engrais) | 1        | Préservation budgétaire, choc social maximal         |

Il convient de noter que les deux autres options identifiées dans la section (IV.2.2.1.B), à savoir le rationnement et le ciblage des subventions, n'ont pas fait l'objet d'une modélisation quantitative dans le cadre de cette évaluation. En effet, **le rationnement**, qui créerait des risques de pénurie et de marchés parallèles, et **le ciblage**, qui se heurte à l'absence de registres sociaux fiables, sont néanmoins discutés dans la section suivante relative aux mesures de réponse.

#### IV.3.1.4 Canaux de transmission modélisés

Les effets du choc transitent par quatre canaux, qui reprennent dans l'architecture du MEGC les dimensions identifiées lors de l'analyse de la transmission au niveau camerounais.

Le premier est le **canal des prix** : selon le degré de transmission  $\theta$ , la hausse du prix de parité se répercute sur le prix composite payé par les agents, l'indice des prix à la consommation et les coûts intermédiaires. Ce canal active la transmission directe du choc énergétique aux agents économiques, dont l'intensité sectorielle dépend de la structure de consommation de carburants et de la dépendance des branches aux consommations intermédiaires importées.

Le deuxième est le **canal budgétaire** : plus le prix domestique est maintenu en dessous du prix de parité, plus la subvention pèse sur l'épargne publique et le solde budgétaire, avec un effet d'éviction potentiel sur l'investissement. Ce canal opérationnalise le dilemme des subventions analysé plus haut : il capte l'arbitrage entre protection du pouvoir d'achat et soutenabilité des finances publiques, en montrant comment la charge de subvention entre en concurrence directe avec les dépenses d'investissement.

Le troisième est le **canal productif** : les branches fortement consommatrices de produits pétroliers (transports, construction, commerce, agriculture, activités énergétiques) subissent une contraction de leur valeur ajoutée dont l'ampleur dépend du degré de transmission retenu. Ce canal rend compte des vulnérabilités sectorielles, en distinguant les effets selon l'intensité énergétique de chaque branche et sa dépendance aux intrants importés.

Le quatrième est le **canal extérieur**, qui dépend de l'évolution conjointe des importations de carburants et d'engrais, des exportations de pétrole brut et du solde courant nominal. Ce canal intègre les quatre mécanismes de transmission vers le compte

courant : détérioration directe de la balance commerciale, pression sur les réserves de change, contraction des transferts de la diaspora et report des investissements directs étrangers.

Ces quatre canaux n'opèrent pas de manière isolée. Conformément à l'analyse des boucles de rétroaction, ils interagissent pour amplifier le choc.

**La boucle énergie-logistique** se manifeste lorsque le canal des prix renchérit les coûts de transport, qui à leur tour élèvent les prix des biens, alimentant une pression inflationniste généralisée.

**La boucle logistique-finance** opère lorsque l'allongement des délais et la hausse des coûts accroissent les besoins en fonds de roulement des entreprises, au moment même où le resserrement monétaire et l'appréciation du dollar durcissent les conditions de crédit.

**La boucle finance-énergie** se matérialise lorsque l'appréciation du dollar renchérit les importations d'énergie en francs CFA, creusant le déficit commercial et accentuant les pressions à la dépréciation. Ces interactions expliquent que l'impact global excède la somme des effets de chaque canal pris isolément.

#### **IV.3.1.5 Principe d'interprétation des résultats**

Les résultats sont interprétés comme des écarts entre chaque simulation et la situation de référence (S0). Les variables exprimées en niveau sont analysées en déviations en pourcentage. Les variables déjà exprimées en pourcentage du PIB sont lues en écarts de points. Pour le compte courant, la fermeture du modèle stabilise le ratio au PIB ; l'analyse retient donc la déviation en pourcentage du solde courant nominal, afin de restituer l'effet extérieur du choc. Cette grille de lecture permet d'identifier les arbitrages entre stabilité des prix, coût budgétaire, compétitivité sectorielle et bien-être des ménages.

#### **IV.3.2 Résultats des simulations**

Les résultats sont présentés en quatre temps, correspondant aux canaux de transmission identifiés : les effets sur les finances publiques et l'investissement (canal budgétaire), les effets sur le secteur extérieur (canal extérieur), les effets sectoriels (canal productif), et les effets sur la consommation des ménages (canal des prix et bien-être). Chaque sous-section met en regard les résultats des simulations avec les vulnérabilités structurelles identifiées sur l'économie camerounaise.

La vue d'ensemble met en évidence un arbitrage clair entre protection des prix, coût budgétaire et ajustement réel. Le tableau présente les écarts annuels pour 2026, 2027 et 2028, ainsi qu'un effet cumulé 2026-2028. Cet effet cumulé correspond à la somme des écarts annuels sur les trois années de choc : il se lit en pourcentage pour les variables exprimées en déviation, et en points pour les variables exprimées en points de pourcentage ou en points de PIB.

Tableau 15: Vue d'ensemble des principaux résultats des simulations

| Variable                        | Scénario                    | 2026     | 2027     | 2028     | Effet cumulé 2026-2028 | Lecture                |
|---------------------------------|-----------------------------|----------|----------|----------|------------------------|------------------------|
| PIB réel aux prix de base       | S1 : gel total              | -0,68%   | -0,70%   | -0,88%   | -2,26%                 | Dévation (%)           |
| PIB réel aux prix de base       | S2 : transmission partielle | -0,69%   | -0,64%   | -0,70%   | -2,03%                 | Dévation (%)           |
| PIB réel aux prix de base       | S3 : transmission totale    | -0,70%   | -0,56%   | -0,60%   | -1,86%                 | Dévation (%)           |
| Inflation                       | S1 : gel total              | +0,20 pt | -1,52 pt | +1,26 pt | -0,06 pt               | Écart en points        |
| Inflation                       | S2 : transmission partielle | +0,26 pt | -1,55 pt | +1,28 pt | -0,01 pt               | Écart en points        |
| Inflation                       | S3 : transmission totale    | +0,32 pt | -1,58 pt | +1,31 pt | +0,05 pt               | Écart en points        |
| Investissement total            | S1 : gel total              | -6,46%   | -8,48%   | -5,16%   | -20,10%                | Dévation (%)           |
| Investissement total            | S2 : transmission partielle | -5,60%   | -7,44%   | -3,63%   | -16,67%                | Dévation (%)           |
| Investissement total            | S3 : transmission totale    | -4,75%   | -7,25%   | -3,17%   | -15,17%                | Dévation (%)           |
| Solde budgétaire                | S1 : gel total              | -0,18 pt | -0,49 pt | -0,28 pt | -0,95 pt               | Écart en points de PIB |
| Solde budgétaire                | S2 : transmission partielle | +0,12 pt | -0,09 pt | +0,09 pt | +0,12 pt               | Écart en points de PIB |
| Solde budgétaire                | S3 : transmission totale    | +0,42 pt | -0,02 pt | +0,07 pt | +0,47 pt               | Écart en points de PIB |
| Subvention carburants           | S1 : gel total              | +0,70%   | +0,52%   | +0,38%   | +1,60%                 | % du PIB nominal       |
| Subvention carburants           | S2 : transmission partielle | +0,35%   | +0,07%   | -0,02%   | +0,40%                 | % du PIB nominal       |
| Subvention carburants           | S3 : transmission totale    | 0,00%    | 0,00%    | 0,00%    | 0,00%                  | % du PIB nominal       |
| Solde courant nominal           | S1 : gel total              | -0,58%   | +7,28%   | +3,23%   | +9,93%                 | Dévation (%)           |
| Solde courant nominal           | S2 : transmission partielle | -0,66%   | +7,22%   | +2,99%   | +9,55%                 | Dévation (%)           |
| Solde courant nominal           | S3 : transmission totale    | -0,74%   | +7,23%   | +2,87%   | +9,36%                 | Dévation (%)           |
| Consommation réelle des ménages | S1 : gel total              | +0,86%   | -3,15%   | -2,05%   | -4,34%                 | Dévation (%)           |
| Consommation réelle des ménages | S2 : transmission partielle | +0,59%   | -3,48%   | -2,38%   | -5,27%                 | Dévation (%)           |
| Consommation réelle des ménages | S3 : transmission totale    | +0,32%   | -3,53%   | -2,40%   | -5,61%                 | Dévation (%)           |

Source : MINEPAT/DGEPIP, 2026.

La lecture des résultats confirme un arbitrage clair entre protection des prix et soutenabilité budgétaire. **S1** privilégie la stabilité des prix payés par les agents, mais au prix d'un effort budgétaire plus important. **S2** constitue une trajectoire intermédiaire de partage du choc entre l'État et les utilisateurs. **S3** réduit la charge de subvention mais transfère davantage le choc aux ménages et aux entreprises. **Les effets réels** demeurent négatifs dans l'ensemble des scénarios, avec une contraction de l'activité et de l'investissement qui s'accroît après la première année de choc. Ce profil temporel suggère la présence des effets d'hystérèse évoqués dans l'analyse des boucles de rétroaction : le choc ne se résorbe pas spontanément et ses effets récessifs se prolongent au-delà de l'atténuation du choc initial.

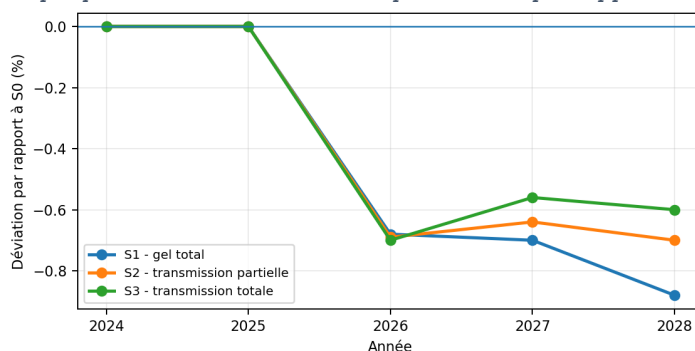
### IV.3.2.1 Canal budgétaire : subventions, finances publiques et investissement

Le canal budgétaire constitue la traduction quantitative du dilemme des subventions analysé plus haut. Les résultats confirment l'arbitrage fondamental entre protection des prix et soutenabilité des finances publiques.

**Le PIB réel aux prix de base recule dès 2026 dans les trois scénarios.** La perte d'activité est relativement proche d'un scénario à l'autre en début de période, avec des écarts compris entre -0,68 % et -0,70 %. Cette similarité initiale s'explique par le fait que, quelle que soit l'option retenue, le choc énergétique se transmet à l'économie réelle : **soit directement par les prix (S2, S3), soit indirectement par l'éviction de l'investissement public (S1).**

À l'horizon 2028, la contraction reste plus marquée sous S1 (-0,88 % contre -0,60 % pour S3), ce qui traduit le coût macroéconomique indirect du maintien prolongé du gel, notamment à travers la pression exercée sur l'épargne publique et l'investissement. Ce résultat corrobore l'analyse selon laquelle : **l'absorption totale préserve le pouvoir d'achat à court terme, mais elle compromet la soutenabilité des finances publiques et, par ce biais, la croissance à moyen terme.**

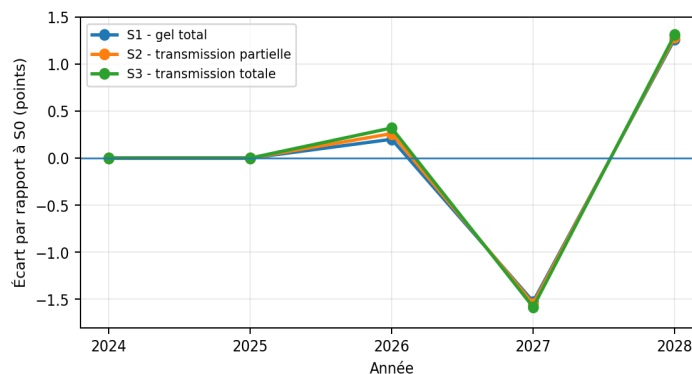
Graphique 51 : Écart du PIB réel aux prix de base par rapport à S0



Source : MINEPAT/DGEPIP, 2026.

**L'inflation est présentée en écart de points de pourcentage par rapport à S0.** Afin d'éviter une amplification mécanique liée au passage d'un indice annuel à un taux, les écarts de 2027 et 2028 sont présentés sous forme d'écarts annualisés. Le choc accroît légèrement l'inflation en 2026, avec un effet plus important lorsque la transmission du prix de parité est plus forte (**+0,32 point en S3 contre +0,20 point en S1**). Les années suivantes indiquent une modération relative des pressions de prix, en lien avec la contraction de la demande et l'ajustement de l'activité. Ce profil est cohérent avec l'analyse de la structure de consommation énergétique : **la dominance du diesel dans la consommation nationale implique que la transmission du choc aux prix s'opère principalement par les coûts de production et de transport, dont la répercussion sur les prix finaux est étalée dans le temps en fonction des rigidités sectorielles et de la contraction de la demande.**

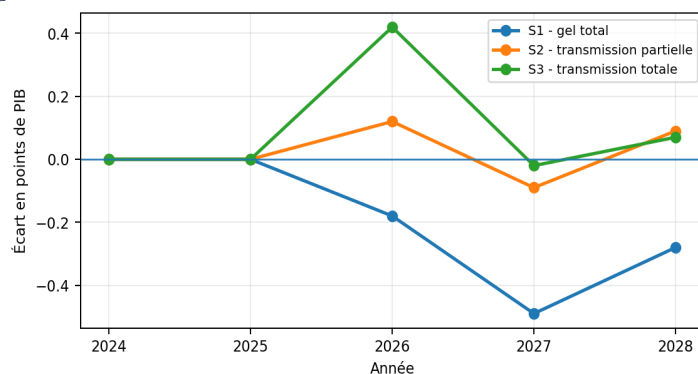
Graphique 52 : Écart d'inflation par rapport à S0



Source : MINEPAT/DGEPIP, 2026.

**Le solde budgétaire confirme l'arbitrage entre stabilité des prix et coût public du gel.** En 2026, S1 détériore le solde de 0,18 point de PIB, tandis que S2 et S3 l'améliorent respectivement de 0,12 et 0,42 point. Cette différenciation tient principalement à la charge de subvention, qui demeure élevée lorsque le prix à la pompe est gelé et diminue lorsque la transmission au prix domestique augmente. L'effet cumulé sur 2026-2028 est éloquent : -0,95 point de PIB en S1, contre +0,12 point en S2 et +0,47 point en S3. Ces magnitudes

Graphique 53 : Écart du solde budgétaire par rapport à S0, en points de PIB



Source : MINEPAT/DGEPIP, 2026.

budgétaire comparable à celui simulé sous S1.

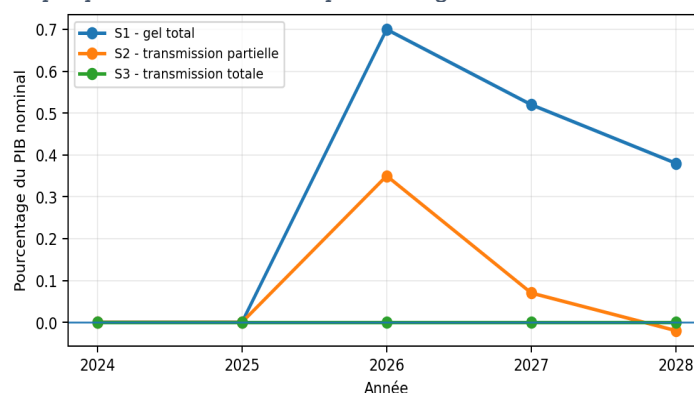
**La subvention sur les carburants est présentée en pourcentage du PIB nominal,** afin de relier

directement le mécanisme de prix administrés à l'effort budgétaire.

En S1, la subvention représente environ 0,70 % du PIB nominal en 2026, 0,52 % en 2027 et 0,38 % en 2028. En S2, elle est plus modérée et devient légèrement négative en 2028, tandis qu'en S3 elle est neutralisée par la transmission intégrale au prix domestique. Ces résultats confirment que, même en l'absence de transmission du choc aux prix (S1), la charge de

subvention se résorbe progressivement avec le repli des prix internationaux à partir de 2027. En S2, le partage du choc permet d'atteindre la neutralité dès 2028, ce qui en fait la trajectoire la plus équilibrée entre protection sociale et soutenabilité budgétaire.

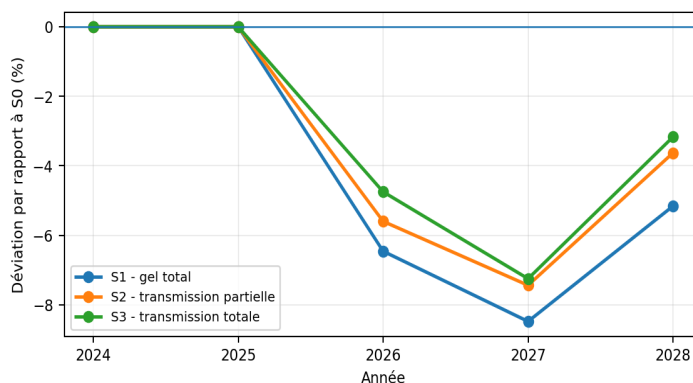
Graphique 54 : Subvention en pourcentage du PIB nominal



Source : MINEPAT/DGEPIP, 2026.

**L'investissement total se contracte fortement dans tous les scénarios, validant l'hypothèse d'un effet d'éviction de l'investissement public par les subventions.** Le recul est plus important sous S1, où la charge de subvention réduit l'épargne publique et l'espace disponible pour l'investissement : l'effet cumulé atteint -20,10 % en S1, contre -16,67 % en S2 et -15,17 % en S3. Cette dynamique est déterminante pour l'interprétation de moyen terme : même si le gel limite la transmission immédiate aux prix, il accentue les effets récessifs par le canal de l'investissement. La contraction de l'accumulation du capital public et privé réduit les capacités productives futures, transformant un choc temporaire de prix en perte durable de potentiel de croissance. Ce résultat illustre concrètement la boucle de rétroaction logistique-finance : **la hausse des coûts accroît les besoins de financement au moment où le resserrement budgétaire et monétaire réduit les ressources disponibles pour l'investissement.**

Graphique 55 : Écart de l'investissement total par rapport à S0



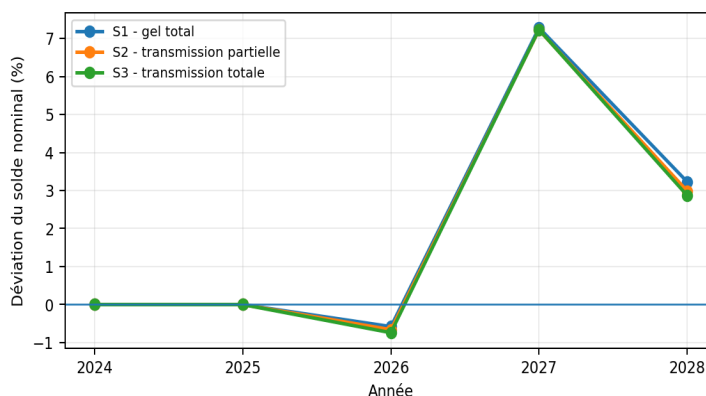
Source : MINEPAT/DGEPIP, 2026.

#### IV.3.2.2 Canal extérieur : balance commerciale, réserves de change et contrainte externe

Le compte courant est analysé à partir du solde nominal, car la fermeture extérieure du modèle stabilise le ratio au PIB. Pour faciliter la lecture, l'indicateur retenu est une déviation signée du solde courant nominal : une valeur négative indique un creusement du déficit courant par rapport à S0, tandis qu'une valeur positive traduit une amélioration relative du solde nominal.

Les résultats montrent une dégradation modérée du solde courant nominal en 2026, comprise entre -0,58 % (S1) et -0,74 % (S3). Cette dégradation initiale est conforme aux anticipations de la section précédente : **la hausse de la facture pétrolière et des importations accroît mécaniquement la valeur des achats extérieurs, sans que les exportations n'offrent de compensation symétrique immédiate.** L'effet est toutefois plus modéré que ce que pourrait laisser craindre l'ampleur du choc pétrolier, ce qui tient à deux facteurs : **d'une part, la contraction de la demande intérieure** (importations en baisse en volume) et, **d'autre part, l'amélioration des recettes**

Graphique 56 : Déviation du solde courant nominal par rapport à S0



Source : MINEPAT/DGEPIP, 2026.

**d'exportation de pétrole brut** grâce à la hausse de 15 % du prix international.

Le résultat le plus frappant est l'amélioration significative du solde courant nominal à partir de 2027, avec des déviations positives comprises entre +2,87 % (S3) et +3,23 % (S1) en 2028. Cette évolution, qui peut paraître contre-intuitive pour un pays importateur net de produits pétroliers confronté à un choc énergétique, s'explique par trois mécanismes conjugués.

**Premièrement**, la contraction de la demande intérieure réduit le volume des importations, au-delà du seul poste énergétique : la baisse de l'investissement (jusqu'à -20 % en cumulé sous S1) comprime les importations de biens d'équipement, et le recul de la consommation réelle à partir de 2027 réduit les importations de biens de consommation. **Deuxièmement**, les recettes d'exportation de pétrole brut bénéficient de la hausse des cours, offrant une compensation partielle quoique limitée, comme l'avait anticipé l'analyse des vulnérabilités structurelles. **Troisièmement**, la fermeture extérieure du MEGC tend à stabiliser le solde courant en proportion du PIB, ce qui signifie que la contraction du PIB nominal (effet volume et prix) contribue mécaniquement à améliorer le ratio.

Ce résultat ne doit toutefois pas être interprété comme un signe de résilience extérieure. L'amélioration du solde courant nominal traduit moins une performance exportatrice qu'un ajustement par la contraction, celle de la demande intérieure et de l'activité. C'est précisément le mécanisme d'ajustement par les grandeurs internes décrit plus haut : **l'ancrage fixe du franc CFA privant le pays de tout levier d'ajustement par la parité, l'absorption du choc s'opère par la compression des revenus réels, la contraction de l'activité et la dégradation des équilibres budgétaires**. L'amélioration apparente du solde extérieur est ainsi le revers d'un appauvrissement intérieur.

Par ailleurs, l'analyse ne capture pas pleinement deux des canaux de transmission identifiés : **la contraction des transferts de la diaspora**, dont l'effet dépend de l'évolution de l'activité dans les pays d'accueil et n'est pas modélisé de manière spécifique, et **le report des investissements directs étrangers**, qui opère avec un décalage temporel pouvant excéder l'horizon de simulation. Les résultats du canal extérieur doivent donc être lus comme une évaluation prudente, qui sous-estime probablement l'ampleur des pressions sur le financement externe.

#### **IV.3.2.3 Canal productif : effets sectoriels et branches exposées**

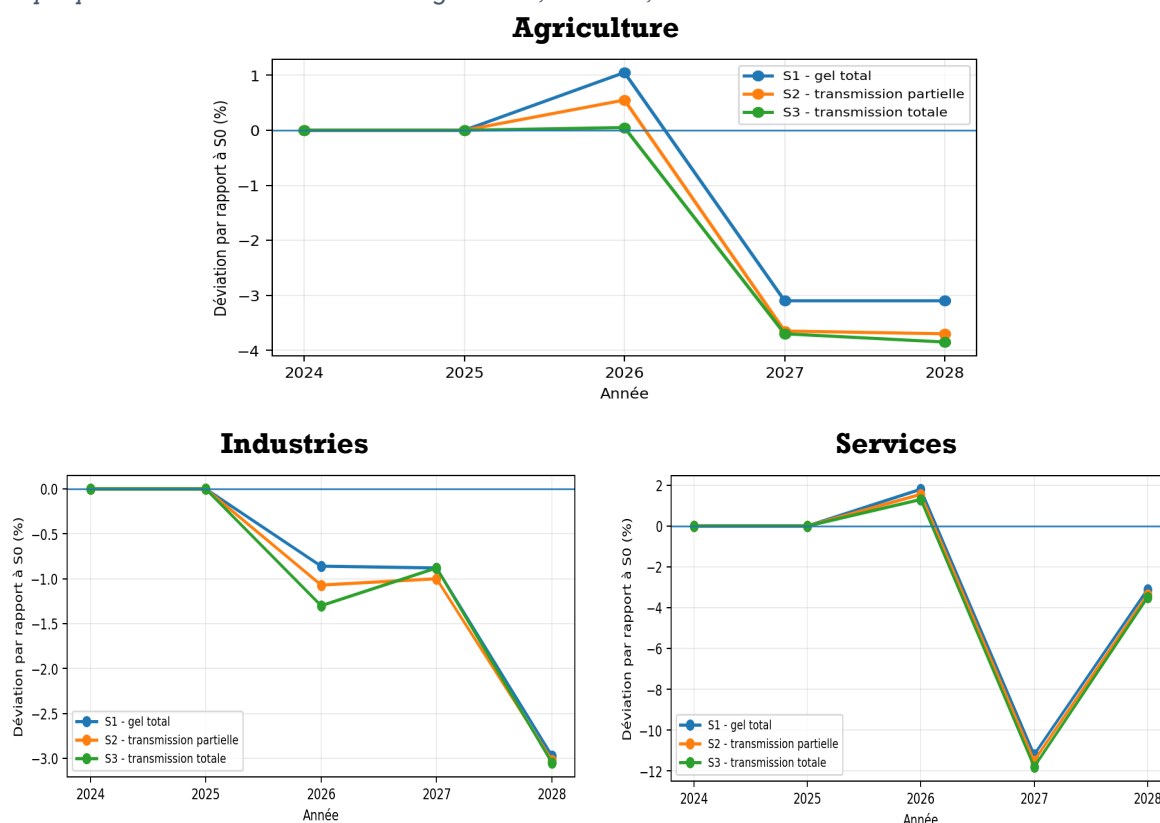
L'analyse sectorielle vérifie l'hypothèse, formulée plus haut (IV.2.2.3), d'une transmission différenciée du choc selon l'intensité énergétique des branches et leur dépendance aux intrants importés. Les résultats confirment que le choc ne se diffuse pas de manière homogène.

**Au niveau agrégé, l'agriculture** enregistre un effet temporairement moins défavorable en 2026, avant une contraction plus nette en 2027. Ce profil temporel est cohérent avec la nature du choc agricole, qui combine la hausse du prix du carburant (affectant les coûts de transport et de mécanisation) et celle des engrais importés (+12 % en 2026, +5 % en 2027). L'effet différé tient aux cycles cultureux : le renchérissement des intrants en 2026 pèse sur les rendements de la campagne suivante, d'où une contraction plus marquée en 2027.

**L'industrie** est affectée dès 2026, ce qui reflète sa dépendance aux consommations intermédiaires énergétiques et importées, une vulnérabilité anticipée, qui soulignait que le tissu industriel, tributaire de matières premières et de composants importés, subit la hausse des coûts logistiques de plein fouet, sans pouvoir toujours répercuter ces surcoûts sur les prix de vente sans perdre des parts de marché.

**Les services** présentent une dynamique plus volatile, liée à la recomposition de la demande et aux effets indirects sur les coûts et les revenus.

Graphique 57 : Écarts du PIB sectoriel - Agriculture, Industrie, Service



Source : MINEPAT/DGEPIP, 2026.

Le focus sur les branches exposées confirme que la sensibilité aux carburants ne se traduit pas toujours par une contraction immédiate et uniforme. **La construction** est la branche la plus fortement affectée dès 2026, ce qui corrobore l'analyse faite plus haut à la section IV.2.2.3.C : le BTP est particulièrement exposé en raison de son intensité en matériaux importés (acier, équipements mécaniques), dont le renchérissement se répercute directement sur les devis et les budgets de chantier. L'effet cumulé est massif : -14,39 % sous S1, -12,17 % sous S2, -11,14 % sous S3. Cette contraction a des implications qui dépassent le seul secteur : elle réduit le rendement physique des investissements publics (à budget constant, moins de kilomètres de routes et d'ouvrages sont réalisés) et freine la dynamique d'investissement privé.

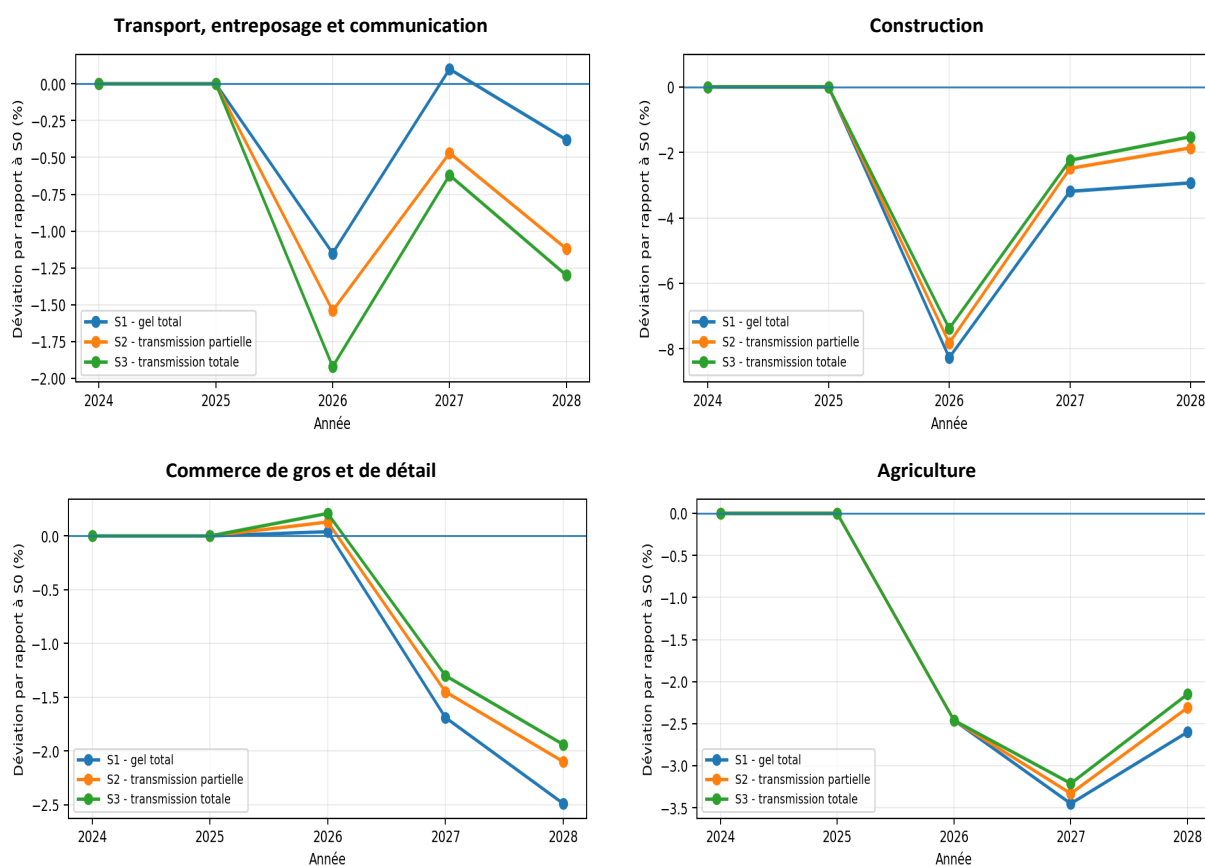
**L'agriculture** subit une dégradation plus persistante en 2027 et 2028, avec un effet cumulé compris entre -7,82 % (S3) et -8,51 % (S1). Ce profil étalé dans le temps valide le constat souligné plus haut : **pour les petits producteurs**, qui constituent l'essentiel du tissu agricole, la hausse des prix CAF des intrants réduit les marges et compromet l'accès aux

intrants nécessaires au maintien des rendements, menaçant à terme la productivité agricole, la sécurité alimentaire et la compétitivité des cultures d'exportation.

**Le transport** connaît des trajectoires différenciées selon les scénarios : l'effet cumulé est de -1,43 % sous S1, mais atteint -3,13 % sous S2 et -3,84 % sous S3. Cette gradation montre que le secteur est davantage pénalisé lorsque la transmission du prix est forte (le carburant représentant 30 à 40 % des coûts d'exploitation du transport routier), tandis que le gel des prix (S1) limite la contraction, voire permet un léger rebond en 2027 (+0,10 %).

**Le commerce** bascule progressivement en territoire négatif à partir de 2027, sous l'effet de la contraction de la demande. L'effet cumulé, compris entre -3,03 % (S3) et -4,14 % (S1), illustre le mécanisme de diffusion des coûts logistiques vers les prix de détail.

Graphique 58 : Dynamiques des principales branches exposées aux carburants



Source : MINEPAT/DGEPIP, 2026.

Tableau 16: Dynamique des branches fortement exposées aux carburants

| Branches exposée                        | Scénario                    | 2026   | 2027   | 2028   | Effet cumulé 2026-2028 |
|-----------------------------------------|-----------------------------|--------|--------|--------|------------------------|
| Transport, entreposage et communication | S1 : gel total              | -1,15% | +0,10% | -0,38% | -1,43%                 |
| Transport, entreposage et communication | S2 : transmission partielle | -1,54% | -0,47% | -1,12% | -3,13%                 |
| Transport, entreposage et communication | S3 : transmission totale    | -1,92% | -0,62% | -1,30% | -3,84%                 |
| Construction                            | S1 : gel total              | -8,27% | -3,19% | -2,93% | -14,39%                |
| Construction                            | S2 : transmission partielle | -7,82% | -2,49% | -1,86% | -12,17%                |
| Construction                            | S3 : transmission totale    | -7,38% | -2,24% | -1,52% | -11,14%                |
| Commerce de gros et de détail           | S1 : gel total              | +0,04% | -1,69% | -2,49% | -4,14%                 |
| Commerce de gros et de détail           | S2 : transmission partielle | +0,13% | -1,45% | -2,10% | -3,42%                 |
| Commerce de gros et de détail           | S3 : transmission totale    | +0,21% | -1,30% | -1,94% | -3,03%                 |
| Agriculture                             | S1 : gel total              | -2,46% | -3,45% | -2,60% | -8,51%                 |
| Agriculture                             | S2 : transmission partielle | -2,46% | -3,33% | -2,31% | -8,10%                 |
| Agriculture                             | S3 : transmission totale    | -2,46% | -3,21% | -2,15% | -7,82%                 |

Une mention particulière doit être réservée à l'industrie manufacturière. Bien que les simulations ne fournissent pas de résultats désagrégés pour ce sous-secteur, l'analyse de ses vulnérabilités de l'économie camerounaise permet d'anticiper une exposition significative. Le tissu industriel camerounais, dépendant de matières premières et de composants importés, subit la hausse des coûts logistiques sans pouvoir toujours répercuter ces surcoûts sur les prix de vente. La contraction de l'investissement total mise en évidence par les simulations (-15 à -20 % en cumulé) affecte directement la demande adressée aux industries locales (matériaux de construction, biens d'équipement, produits métallurgiques). En outre, le resserrement des conditions de crédit alourdit le coût du financement externe au moment où le besoin en fonds de roulement est déjà accru par le renchérissement énergétique. La conjugaison de ces facteurs expose l'industrie manufacturière à un risque de contraction qui, sans être directement mesuré par les simulations, constitue une préoccupation majeure pour la préservation du tissu productif.

#### IV.3.2.4 Canal des prix et bien-être : consommation réelle des ménages et effets distributifs

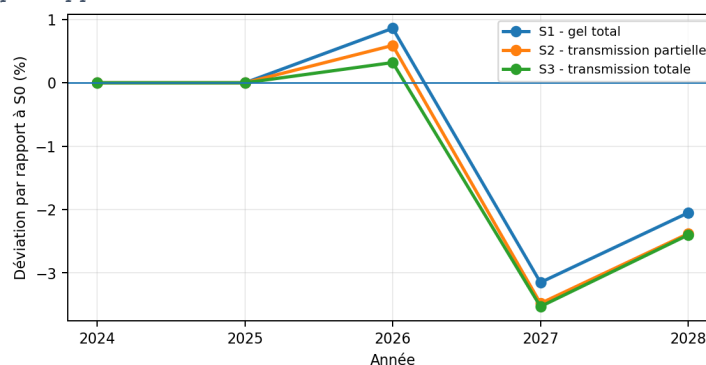
L'analyse de la consommation réelle des ménages permet d'apprécier la dimension sociale du choc, en lien avec la structure de consommation énergétique et les quatre options d'ajustement discutées.

Les résultats indiquent une hausse temporaire de la consommation réelle en 2026, plus élevée sous S1 (+0,86 %) que sous S2 (+0,59 %) et S3 (+0,32 %). Cette évolution ne traduit pas une amélioration structurelle du bien-être ; elle résulte plutôt d'un effet transitoire de composition et de fermeture du modèle, les transferts aux ménages n'étant pas automatiquement réduits par la détérioration du solde public. En d'autres termes, la protection des prix permise par le gel (S1) ou la transmission partielle (S2) soutient

temporairement le pouvoir d'achat, mais ce soutien est financé par un endettement public qui pèsera ultérieurement sur l'activité.

La dynamique s'inverse à partir de 2027. La consommation réelle totale recule alors de -3,15% sous S1, -3,48 % sous S2 et -3,53% sous S3. En 2028, la baisse persiste (-2,05 %, -2,38 % et -2,40 % respectivement). L'effet cumulé est négatif dans les trois scénarios : -4,34 % (S1), -5,27 % (S2) et -5,61 % (S3).

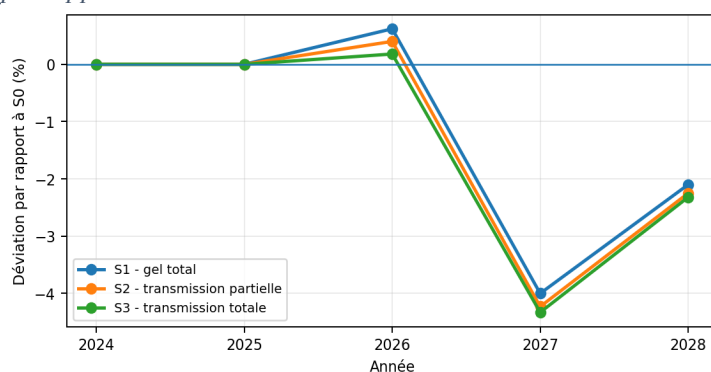
Graphique 59 : Écart de la consommation réelle totale des ménages par rapport à S0



Source : MINEPAT/DGEPIP, 2026.

Cette trajectoire révèle un résultat important pour l'arbitrage des politiques : **si le gel total (S1) protège davantage la consommation à court terme, c'est la transmission partielle (S2) qui minimise la perte cumulée de bien-être sur l'ensemble de la période, et non le gel intégral.** Ce paradoxe apparent s'explique par le canal de l'investissement : en S1, la charge de subvention comprime l'investissement public, ce qui déprime l'activité et, in fine, les revenus des ménages à moyen terme. Ce résultat confirme que l'amortissement initial du choc par le gel des prix ne se maintient pas dans la durée : les effets récessifs, la contraction des revenus réels et l'affaiblissement de l'activité finissent par peser sur le bien-être des ménages, quel que soit le scénario.

Graphique 60 : Écart de la consommation réelle des ménages ruraux par rapport à S0



Source : MINEPAT/DGEPIP, 2026.

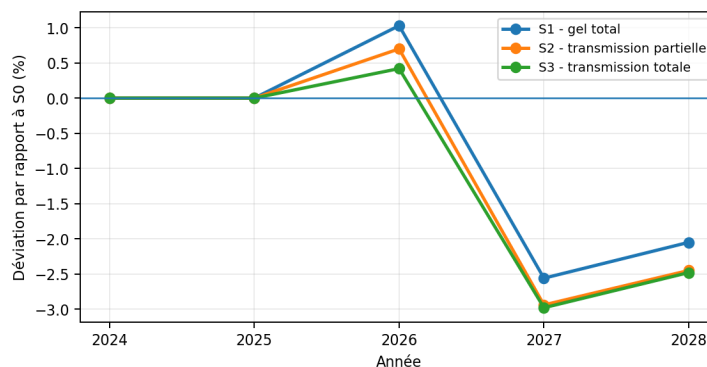
La lecture par milieu de résidence fait apparaître une vulnérabilité différenciée, qui corrobore les hypothèses. Les ménages ruraux sont plus fortement pénalisés en 2027, avec des baisses de consommation réelle plus marquées que celles des ménages urbains. Cette vulnérabilité accrue tient à plusieurs facteurs : la dépendance des ménages

ruraux aux produits agricoles dont les coûts de production sont renchérissés par la hausse conjuguée du carburant et des engrais ; l'impact du renchérissement du transport sur l'accès aux marchés et aux intrants ; et la moindre diversification des sources de revenus en milieu rural, qui limite les possibilités d'ajustement. En 2028, l'écart entre milieux se resserre, ce qui suggère une diffusion plus large du choc à l'ensemble des ménages, les effets récessifs finissant par affecter également les revenus urbains via le ralentissement de l'activité et la contraction de l'emploi.

Ces résultats ont des implications directes pour la formulation des mesures de réponse. Ils plaident pour des mesures d'accompagnement ciblées vers les ménages vulnérables (en particulier les ménages ruraux, dont la perte de bien-être est la plus

sévère) tout en maintenant une attention sur les secteurs à forte intensité énergétique. Ils confirment également la pertinence du scénario S2 (transmission partielle) comme trajectoire de compromis : il minimise la perte cumulée de consommation réelle tout en préservant davantage l'investissement que le gel total. Enfin, ils montrent que l'arbitrage entre protection sociale et soutenabilité budgétaire ne peut être tranché sur la base des seuls effets de première année : c'est la dynamique de moyen terme, incluant les effets d'éviction de l'investissement et les boucles de rétroaction, qui détermine in fine l'impact sur le bien-être des ménages.

Graphique 61 : Écart de la consommation réelle des ménages urbains par rapport à S0



Source : MINEPAT/DGEPIP, 2026.

#### IV.4. MESURES DE REPONSE POUR LIMITER LES IMPACTS SUR L'ECONOMIE CAMEROUNAISE

Les résultats des simulations indiquent que la réponse ne peut se limiter ni à un gel intégral et prolongé des prix, ni à une transmission complète du choc aux ménages et aux entreprises. Le gel total (S1) protège les prix à court terme mais accroît l'effort budgétaire et réduit l'investissement ; la transmission totale (S3) allège la subvention mais expose davantage les ménages et les branches intensives en produits pétroliers. **La réponse doit donc combiner gradualisme, ciblage social, préservation de l'investissement, accompagnement sectoriel et suivi des prix.** Les mesures proposées s'articulent en deux volets : des réponses conjoncturelles, ancrées dans le scénario S2 qui est apparu comme la trajectoire la plus équilibrée, et des réformes structurelles visant à réduire durablement les vulnérabilités mises en évidence par le choc.

##### IV.4.1 Mesures conjoncturelles

Les mesures qui suivent visent à répondre aux risques immédiats identifiés par les simulations : pressions sur le solde budgétaire, contraction de l'investissement, vulnérabilité des ménages, notamment ruraux, exposition des branches intensives en produits pétroliers et diffusion du choc vers les prix alimentaires et les coûts logistiques. Elles s'inscrivent dans la logique du scénario S2, qui est apparu comme la trajectoire la plus équilibrée entre protection sociale et soutenabilité budgétaire.

##### IV.4.1.1 Définir une trajectoire graduelle, lisible et conditionnelle d'ajustement des prix

La première mesure consiste à éviter les ajustements brusques en privilégiant une trajectoire graduelle de transmission des prix internationaux vers les prix domestiques. Les simulations sont sans équivoque : le gel total (S1) accroît l'effort

budgétaire (subvention de 0,70 % du PIB en 2026, effet cumulé de -0,95 point de PIB sur trois ans) ; la transmission intégrale (S3) transfère le choc aux consommateurs (consommation réelle cumulée de -5,61 %). La trajectoire intermédiaire (S2,  $\theta = 0,5$ ) concilie ces impératifs : la subvention est contenue à 0,35 % du PIB en 2026 et devient neutre dès 2028, tandis que la perte de consommation réelle (-5,27 %) reste inférieure à celle de la transmission totale.

Concrètement, il conviendrait de mettre en place une règle de révision périodique des prix à la pompe, encadrée par un corridor de variation limitant l'ampleur des ajustements à chaque période. Le mécanisme devrait fonctionner de manière symétrique : **limiter les hausses excessives en cas de choc ponctuel**, et permettre une réduction progressive de la subvention (**voire une baisse des prix**) lorsque les prix internationaux se replient durablement.

Cette règle intégrerait trois critères : (i) le niveau du prix de parité comparé au prix administré ; (ii) la charge budgétaire de la subvention en pourcentage du PIB nominal, avec un seuil d'alerte déclenchant une transmission partielle ; et (iii) l'évolution des prix des produits de première nécessité, de sorte que la transmission soit ralentie lorsque l'inflation alimentaire ou les coûts de transport deviennent trop élevés.

**L'intérêt opérationnel d'une telle règle est double** : elle renforce la prévisibilité pour les ménages, les transporteurs et les entreprises, et elle réduit l'incertitude budgétaire pour l'État tout en rendant les ajustements plus acceptables, car inscrits dans une logique transparente et progressive plutôt que dans des décisions ponctuelles perçues comme arbitraires.

#### **IV.4.1.2 Remplacer progressivement les subventions généralisées par des mesures ciblées de protection**

Les simulations montrent que la protection des ménages ne peut se réduire au maintien des prix à la pompe. La consommation réelle se détériore à partir de 2027 dans tous les scénarios, avec une baisse cumulée de -4,34 % à -5,61 %. L'analyse par milieu de résidence révèle une vulnérabilité différenciée : les ménages ruraux subissent une perte plus sévère que les ménages urbains, en raison de leur dépendance aux produits agricoles renchérissés par la hausse du carburant et des engrais, de l'impact du transport sur l'accès aux marchés et de la moindre diversification de leurs revenus.

La réponse sociale doit donc viser directement les ménages vulnérables, plutôt que de concentrer l'effort public sur une subvention généralisée bénéficiant également aux agents moins exposés ou aux gros consommateurs de carburants. C'est ici que l'option du ciblage, identifiée comme plus efficiente en théorie mais difficile en pratique, trouve sa traduction opérationnelle.

À court terme, il conviendrait de mobiliser des instruments de soutien temporaire (transferts monétaires, appuis en nature, compensations ciblées sur les coûts de transport vers les zones rurales et périurbaines) visant à limiter la perte de pouvoir d'achat sur les dépenses incompressibles (alimentation, transport, énergie domestique, santé, scolarisation), sans prétendre compenser intégralement le choc.

Le ciblage s'appuierait sur les dispositifs existants de protection sociale et les informations disponibles aux niveaux communal et déconcentré. À défaut d'un registre

social exhaustif, une approche progressive prioriserait les ménages bénéficiaires des programmes sociaux existants, les ménages ruraux pauvres, les ménages urbains à faible revenu, les travailleurs du secteur informel et les zones où le renchérissement du transport affecte fortement l'accès aux marchés.

Pour éviter une charge budgétaire permanente, ces mesures seraient explicitement temporaires, déclenchées par des seuils observables (hausse du prix de parité, progression des prix alimentaires, augmentation des coûts de transport, baisse marquée de la consommation réelle des ménages vulnérables) et évaluées régulièrement.

#### **IV.4.1.3 Préserver l'investissement public et l'espace budgétaire**

Les simulations révèlent une contraction de l'investissement total dans tous les scénarios, avec un effet cumulé de -20,10 % sous S1, contre -16,67 % sous S2 et -15,17 % sous S3. Cette dynamique valide l'hypothèse d'un effet d'éviction de l'investissement public par les subventions aux carburants et peut transformer un choc temporaire en perte durable de capacité productive.

Il est donc recommandé de sanctuariser un noyau d'investissements publics à fort effet multiplicateur, infrastructures de transport, énergie, agriculture, logistique, entretien routier. Cette sanctuarisation est d'autant plus nécessaire que la construction est la branche la plus touchée (-14,39 % en cumulé sous S1), ce qui réduit mécaniquement le rendement physique des investissements : à budget constant, moins de kilomètres de routes et d'ouvrages sont réalisés.

Les recettes additionnelles liées à la hausse du prix du pétrole brut exporté (+15% en 2026) devraient alimenter un mécanisme temporaire de stabilisation, strictement encadré pour ne financer que des mesures temporaires, sans créer d'engagements récurrents. Le précédent de 2023 (460 milliards de FCFA de subventions) illustre les risques d'une charge budgétaire non maîtrisée. Enfin, la gestion budgétaire devrait clairement distinguer les subventions explicites des subventions implicites, afin de mesurer le coût réel de la politique de prix et d'arbitrer en connaissance de cause.

#### **IV.4.1.4 Accompagner les branches les plus exposées aux produits pétroliers**

Les effets du choc sont concentrés sur les branches dont la dépendance aux produits pétroliers a été documentée. La réponse doit cibler les chaînes de valeur où la hausse des coûts énergétiques peut provoquer des effets de second tour sur les prix, l'emploi et l'approvisionnement des marchés.

Dans le transport, l'effet cumulé passe de -1,43 % sous S1 à -3,84 % sous S3, confirmant qu'un ajustement progressif est préférable. Il convient de renforcer la concertation avec les transporteurs et les collectivités territoriales pour suivre les coûts, prévenir les hausses abusives et organiser, si nécessaire, des mesures ciblées sur les corridors essentiels.

Dans la construction (-14,39 % en cumulé sous S1), les mesures recommandées consistent à prioriser les projets en cours, éviter les arrêts de chantier, accélérer les

paiements aux entreprises et intégrer des clauses de révision encadrées pour les intrants importés.

Dans l'agriculture (-7,82 % à -8,51 % en cumulé), le choc combine carburant et engrais, avec un effet différé lié aux cycles culturels. Les mesures doivent viser à limiter le renchérissement des intrants, faciliter le transport vers les marchés et préserver l'accès aux engrais pour les producteurs vulnérables, en portant une attention particulière aux filières alimentaires essentielles.

Dans le commerce (-3,03 % à -4,14 %), la réponse doit associer suivi des marges, contrôle des pratiques spéculatives et facilitation de l'approvisionnement, tout en veillant à la proportionnalité des contrôles pour ne pas décourager l'offre.

**Au-delà de ces mesures, l'accompagnement sectoriel doit encourager l'efficacité énergétique : entretien routier, fluidification des corridors, modernisation logistique, amélioration du stockage agricole et adoption progressive de technologies moins intensives en carburants.**

#### **IV.4.1.5 Renforcer le suivi des prix, des marges et des effets de second tour**

La conduite de la réponse publique nécessite un dispositif de suivi rapproché, car les effets du choc se diffusent bien au-delà des prix à la pompe, en empruntant les boucles de rétroaction identifiées précédemment : énergie-logistique, logistique-finance et finance-énergie.

Il est recommandé de mettre en place un tableau de bord actualisé suivant au minimum : le prix international du carburant importé, le prix de parité domestique, la subvention unitaire et totale en pourcentage du PIB, les prix du transport, les prix alimentaires, les marges de distribution, les coûts des intrants agricoles et les indicateurs de consommation et de vulnérabilité des ménages ventilés par milieu de résidence.

Ce suivi serait assuré par un dispositif interministériel associant les administrations chargées de l'économie, des finances, de l'énergie, du commerce, des transports, de l'agriculture, de la protection sociale et de la statistique. Les décisions d'ajustement seraient prises sur cette base, renforçant le dispositif d'auscultation économique déjà envisagé par le MINEPAT.

La communication publique est également essentielle : toute évolution des prix doit être accompagnée d'une explication claire sur les raisons de l'ajustement, son caractère progressif, les mesures de protection prévues et l'utilisation des ressources économisées, afin de ne pas amplifier les anticipations inflationnistes et les tensions sociales.

#### **IV.4.1.6 Mobiliser des financements extérieurs concessionnels pour amortir le choc budgétaire**

Les trois scénarios simulés montrent que le choc énergétique, quelle que soit l'option de politique de prix retenue, impose une pression significative sur le solde budgétaire. Même dans le scénario de transmission partielle (S2), la charge de subvention atteint 0,35 % du PIB en 2026 et la contraction de l'activité érode l'assiette fiscale. Le Cameroun ne peut absorber ce choc par le seul redéploiement des crédits budgétaires sans compromettre des dépenses essentielles.

Il est donc recommandé d'engager sans délai des démarches auprès des partenaires techniques et financiers pour mobiliser des financements concessionnels dédiés à l'amortissement du choc : appuis budgétaires ciblés, lignes de crédit à conditions préférentielles auprès des institutions de Bretton Woods et de la Banque africaine de développement, et mécanismes de financement rapide en cas de crise. Ces ressources devraient être explicitement fléchées vers le financement temporaire de la subvention, la sanctuarisation de l'investissement public à fort effet multiplicateur et le déploiement des transferts ciblés aux ménages vulnérables.

La soutenabilité de ces financements doit être garantie par deux conditions : d'une part, leur caractère strictement temporaire, adossé à une trajectoire de retour à l'équilibre dès 2028 comme le permet le scénario S2 ; d'autre part, une transparence renforcée sur leur utilisation, condition indispensable pour maintenir la confiance des partenaires et préserver l'accès ultérieur du Cameroun aux marchés financiers internationaux.

#### **IV.4.2 Mesures structurelles**

Au-delà des réponses conjoncturelles, le choc actuel révèle des vulnérabilités structurelles dont la persistance expose l'économie camerounaise à revivre les mêmes arbitrages douloureux à chaque crise énergétique ou logistique internationale. Les six chantiers qui suivent visent à réduire ces vulnérabilités à leur racine et à renforcer la capacité de l'économie à absorber les chocs futurs sans compromettre ni la stabilité budgétaire, ni la protection des ménages, ni le potentiel de croissance. Leurs effets ne se matérialiseront qu'à moyen et long terme, mais le conflit au Moyen-Orient doit être saisi comme une opportunité d'accélérer des réformes dont la pertinence dépasse la conjoncture actuelle.

##### **IV.4.2.1 Réduire la dépendance aux importations de produits raffinés et diversifier le mix énergétique**

La dépendance quasi totale aux importations de produits raffinés constitue la vulnérabilité la plus immédiate du Cameroun face aux chocs pétroliers. Comme l'a montré l'analyse du contexte géopolitique, la concentration des capacités de raffinage dans des zones à risque expose les pays importateurs nets à des primes de risque deux à trois fois supérieures sur les produits raffinés que sur le brut.

L'accélération de la reconstruction de la SONARA à Limbé et de la mise en service de la raffinerie C-STAR à Kribi est donc une priorité stratégique. Parallèlement, la diversification du mix énergétique national (valorisation des réserves de gaz naturel, développement de l'hydroélectricité et déploiement de l'énergie solaire) permettrait de réduire la dépendance au diesel dans la production d'électricité et les activités industrielles.

##### **IV.4.2.2 Diversifier le portefeuille exportateur**

L'analyse de la section IV.2 relative aux principaux canaux de transmission a mis en évidence la concentration des exportations sur un nombre limité de produits primaires, dont les prix et volumes sont déterminés de manière exogène, limitant la capacité de compensation face à un choc d'importation.

Ainsi, le développement de filières de transformation locale (cacao, café, coton, bois, caoutchouc) accroîtrait la valeur ajoutée nationale et réduirait l'exposition aux fluctuations des cours des matières premières brutes.

#### **IV.4.2.3 Renforcer l'autonomie en intrants agricoles**

La dépendance de l'agriculture aux engrais et produits phytosanitaires importés a été identifiée comme une vulnérabilité majeure, les simulations ayant montré une contraction agricole cumulée de -7,82 % à -8,51 % sous l'effet conjugué du carburant et des engrais.

Le développement d'une production locale d'engrais et la structuration de filières semencières nationales réduiraient cette exposition. Ces investissements seraient complétés par l'amélioration des circuits de stockage et de distribution dans les bassins de production.

#### **IV.4.2.4 Moderniser le maillage logistique et réduire les coûts de transport intérieurs**

Le canal logistique joue un rôle amplificateur dans la transmission du choc : le renchérissement du fret maritime se diffuse aux prix intérieurs à travers les coûts de transport.

La modernisation des corridors de transport, le développement de plateformes logistiques multimodales et l'entretien régulier du réseau routier amortiraient la transmission des chocs externes vers les prix à la consommation, en abaissant structurellement les coûts de transport intérieurs.

#### **IV.4.2.5 Constituer des stocks stratégiques**

L'expérience du blocus du détroit d'Ormuz a rappelé que les ruptures d'approvisionnement peuvent survenir brutalement. La constitution de stocks stratégiques de produits pétroliers, d'engrais et de denrées alimentaires de base, gérés de manière transparente avec des règles claires de rotation et de déclenchement, offrirait aux autorités une marge de manœuvre précieuse en cas de nouveau choc, évitant les décisions d'urgence dictées par la pénurie.

#### **IV.4.2.6 Renforcer la couverture sociale et les filets de sécurité**

L'analyse du dilemme des subventions a montré que le ciblage constitue l'option théoriquement la plus efficiente, mais qu'il se heurte en pratique à l'absence d'un registre social exhaustif. L'achèvement du Registre Social Unifié (RESU) et le développement de systèmes d'information sur la vulnérabilité des ménages sont des prérequis pour sortir durablement de l'arbitrage entre subvention universelle coûteuse et absence de protection. Ces outils permettraient un ciblage efficace et rapide des ménages vulnérables, en particulier ruraux, en cas de crise.

Ces six chantiers ne produiront leurs effets qu'à moyen et long terme. Ils n'en sont pas moins indispensables : sans eux, l'économie camerounaise restera prisonnière des mêmes vulnérabilités. Le conflit au Moyen-Orient doit être saisi comme une opportunité d'accélérer des réformes dont la pertinence dépasse la conjoncture actuelle.

Tableau 17: Mesures de réponse proposées pour limiter les risques

**A. Mesures conjoncturelles**

| Risque identifié                                                                | Mesures de réponse                                                                                                                                                                                                                              | Horizon                    | Institutions concernées                              |
|---------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------|------------------------------------------------------|
| Accumulation de subventions et pression sur le solde budgétaire                 | Mettre en place une trajectoire graduelle d'ajustement des prix, avec corridor de variation et suivi trimestriel de la subvention en % du PIB nominal                                                                                           | Immédiat à 12 mois         | MINEPAT, MINFI, MINEE                                |
| Perte de pouvoir d'achat des ménages vulnérables                                | Déployer des transferts temporaires ciblés et des appuis sur les dépenses essentielles, en priorité pour les ménages pauvres, ruraux et urbains à faible revenu                                                                                 | Immédiat à 6 mois          | MINAS, MINFI, MINEPAT, CTD                           |
| Éviction de l'investissement public                                             | Sanctuariser les projets d'investissement à fort effet multiplicateur et éviter les coupes indifférenciées dans les infrastructures, l'énergie, l'agriculture et la logistique                                                                  | Budget annuel et exécution | MINFI, MINEPAT, administrations sectorielles         |
| Hausse des coûts dans les branches exposées aux carburants                      | Mettre en place des appuis temporaires et ciblés pour le transport, la construction, le commerce et l'agriculture, avec conditions de transparence et de non-répercussion abusive des marges                                                    | 6 à 18 mois                | MINT, MINCOMMERCE, MINADER, MINTP, MINEPAT           |
| Diffusion du choc aux prix alimentaires et aux coûts logistiques                | Renforcer le suivi des prix, des marges, des coûts de transport, des intrants agricoles et des circuits d'approvisionnement                                                                                                                     | Immédiat et continu        | MINCOMMERCE, INS, MINADER, MINT                      |
| Utilisation non optimale des recettes pétrolières additionnelles                | Affecter les recettes exceptionnelles à un mécanisme temporaire de stabilisation, sans financer de dépenses permanentes                                                                                                                         | 2026-2028                  | MINFI, MINEPAT, SNH, MINEE                           |
| Risque d'incompréhension sociale des ajustements de prix                        | Accompagner toute décision d'ajustement d'une communication claire sur le choc, le coût budgétaire, les mesures de protection et la trajectoire de sortie                                                                                       | À chaque ajustement        | MINCOM, MINEPAT, MINFI, MINEE                        |
| Pression sur le solde budgétaire et risque d'éviction des dépenses essentielles | Mobiliser des financements extérieurs concessionnels ciblés (appuis budgétaires, lignes de crédit préférentielles, mécanismes de crise) fléchés vers la subvention temporaire, la sanctuarisation de l'investissement et les transferts sociaux | Immédiat à 12 mois         | MINFI, MINEPAT, Partenaires techniques et financiers |

**B. Mesures structurelles**

| Risque identifié                                 | Mesure de réponse                                                                                        | Horizon            | Institutions concernées            |
|--------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------|------------------------------------|
| Dépendance aux importations de produits raffinés | Accélérer la reconstruction de la SONARA à Limbé et la mise en service de la raffinerie C-STAR à Kribi ; | Moyen à long terme | MINEE, MINFI, MINEPAT, SNH, SONARA |

| Risque identifié                                                                    | Mesure de réponse                                                                                                                                                                  | Horizon            | Institutions concernées                      |
|-------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------|----------------------------------------------|
|                                                                                     | diversifier le mix énergétique (gaz naturel, hydroélectricité, solaire)                                                                                                            |                    |                                              |
| Concentration des exportations sur les produits primaires                           | Développer des filières de transformation locale (cacao, café, coton, bois, caoutchouc) pour accroître la valeur ajoutée et réduire l'exposition aux fluctuations des cours        | Moyen terme        | MINEPAT, MINCOMMERCE, MINFI, MINADER, MINFOF |
| Dépendance aux intrants agricoles importés                                          | Développer la production locale d'engrais et structurer des filières semencières nationales ; améliorer les circuits de stockage et de distribution dans les bassins de production | Moyen terme        | MINADER, MINEPAT, MINFI, MINRESI             |
| Vulnérabilité du maillage logistique aux chocs de fret maritime                     | Moderniser les corridors de transport, développer des plateformes logistiques multimodales et renforcer l'entretien routier                                                        | Moyen à long terme | MINTP, MINEPAT, MINT, MINFI                  |
| Absence de stocks stratégiques face aux ruptures d'approvisionnement                | Constituer des stocks de produits pétroliers, d'engrais et de denrées alimentaires de base, gérés avec des règles claires de rotation et de déclenchement                          | Moyen terme        | MINFI, MINEE, MINCOMMERCE, MINADER           |
| Insuffisance des filets de sécurité sociale et absence de registre social exhaustif | Achever le Registre Social Unifié (RESU) et développer les systèmes d'information sur la vulnérabilité des ménages pour un ciblage efficace en cas de crise                        | Moyen terme        | MINAS, MINEPAT, INS, CTD                     |



## CHAPITRE V : PERSPECTIVES MACROECONOMIQUES ET RISQUES MACROBUDGETAIRES

Les hypothèses qui sous-tendent le cadrage macroéconomique sur la période 2026-2028 se répartissent en deux grands blocs : **l'environnement international**, sur lequel le Cameroun n'a pratiquement pas d'emprise, et **les dynamiques nationales**, où les leviers de politique publique peuvent s'exercer.

**Au plan international**, quatre vecteurs structurent le scénario de référence :

- **Les tensions géopolitiques en Ukraine et au Moyen-Orient** qui entretiennent une prime de risque sur les cours énergétiques, dont l'effet net pour le Cameroun est ambivalent, soutien à court terme aux recettes d'exportation, renchérissement des importations de produits raffinés ;
- **Le durcissement de la politique commerciale américaine** qui accentue la fragmentation des échanges mondiaux, perturbant les chaînes d'approvisionnement et renchérissant les intrants du tissu manufacturier national ;
- **La poursuite de politiques monétaires restrictives dans les pays avancés** qui maintient des conditions financières tendues, renchérit le coût du refinancement de la dette extérieure et pèse sur le change via l'arrimage du franc CFA à l'euro ;
- **La multiplication d'événements climatiques extrêmes dans les zones de production agricole mondiale** qui constitue un facteur structurel d'inflation importée, dans un contexte de couverture alimentaire nationale encore déficitaire pour plusieurs spéculations de grande consommation ;
- **Le retrait de l'aide publique au développement américaine** qui contracte l'enveloppe de financements concessionnels disponibles pour l'investissement public.

**Au plan national**, les hypothèses retenues misent sur l'accélération de réformes et d'investissements structurants :

- **la production pétrolière et gazière qui poursuit son déclin** jusqu'en 2027 (contraction cumulée de près de 40 % du PIB pétrolier), avant un rebond projeté en 2028 sous réserve de l'entrée en production effective de nouveaux puits ;
- **la mise en service du barrage de Nachtigal (420 MW) et la réhabilitation du réseau de distribution** qui lèvent partiellement la contrainte énergétique, catalyseur transversal de la croissance manufacturière ;
- **l'accélération du PIISAH** qui vise à favoriser la réduction de la dépendance aux importations alimentaires notamment dans les filières riz, maïs, poisson et produits laitiers ;
- **l'amélioration de la situation sécuritaire dans le Nord-Ouest, le Sud-Ouest et l'Extrême-Nord**, hypothèse la plus fragile du cadrage qui conditionne la reprise agricole et le retour des investissements privés dans ces régions ;

- **les grands projets publics et privés dans le BTP, l'agro-industrie et les infrastructures routières** qui soutiennent la demande intérieure, avec un taux d'investissement projeté autour de 20 % du PIB en moyenne sur la période.

## V.1. PERSPECTIVES MACROECONOMIQUES

Malgré la morosité de l'environnement économique international et national, les estimations de croissance tablent sur une évolution favorable du PIB sur la période 2026-2028. En effet, le taux de croissance est estimé à 3,5 % en 2026 et devrait s'établir à 3,6 % en 2027, avant d'atteindre 4,8 % en 2028 sous l'effet conjugué du rebond du PIB pétrolier et de la consolidation du dynamisme hors pétrole.

Tableau 18: Évolution de la croissance du PIB (en %)

|                            | 2022        | 2023        | 2024        | 2025*       | 2026         | 2027         | 2028        |
|----------------------------|-------------|-------------|-------------|-------------|--------------|--------------|-------------|
| <b>PIB à prix constant</b> | <b>3,7</b>  | <b>3,2</b>  | <b>3,5</b>  | <b>3,5</b>  | <b>3,5</b>   | <b>3,6</b>   | <b>4,8</b>  |
| <b>PIB Pétrolier</b>       | <b>-1,6</b> | <b>-2,1</b> | <b>-9,7</b> | <b>-6,6</b> | <b>-15,4</b> | <b>-24,6</b> | <b>14,9</b> |
| <b>PIB non pétrolier</b>   | <b>3,9</b>  | <b>3,6</b>  | <b>4,1</b>  | <b>3,8</b>  | <b>4,0</b>   | <b>4,4</b>   | <b>4,6</b>  |

Source : MINFI/MINEPAT/INS (2026) (\*) Estimation (\*\*) Projections à partir de 2026

### V.1.1 Évolution sectorielle du PIB

#### ➤ Secteur primaire

Le secteur primaire devrait enregistrer une croissance de 2,7% en 2026, puis s'établir à 3,6 % en moyenne sur la période 2027-2028. Cette trajectoire est portée par la progression régulière de l'agriculture vivrière, qui passe de 3,7 % en 2026 à 4,2 % en 2028, et par le redressement de l'agriculture industrielle et d'exportation, dont la croissance redevient positive à partir de 2026 (+0,3 %) pour atteindre 3,3 % en 2028.

La branche élevage et chasse maintient une dynamique soutenue, avec une croissance projetée à 4,4 % en 2026 et 4,6 % en moyenne sur 2027-2028, en lien avec les efforts des pouvoirs publics pour renforcer l'offre et réduire le coût des aliments pour bétail. La pêche et pisciculture progresse de 3,4 % en 2026 et se stabilise autour de 3,6 % en moyenne sur la période 2027-2028.

La branche sylviculture et exploitation forestière, engagée dans une réforme de fond visant à renforcer la transformation locale du bois, devrait progressivement se redresser, avec une croissance de 2,5 % en 2026 et de 2,4 % en moyenne sur la période 2027-2028.

Tableau 19: Évolution du secteur primaire (en %)

| Années                                    | 2022       | 2023       | 2024       | 2025       | 2026       | 2027       | 2028       |
|-------------------------------------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|
| <b>Secteur primaire</b>                   | <b>3,4</b> | <b>2,2</b> | <b>3,6</b> | <b>1,8</b> | <b>2,7</b> | <b>3,4</b> | <b>3,7</b> |
| Agriculture                               | 2,2        | 1,1        | 5,2        | 1,1        | 2,4        | 3,5        | 4,0        |
| Agriculture vivrière                      | 1,4        | 2,4        | 3,2        | 3,7        | 3,7        | 4,0        | 4,2        |
| Agriculture industrielle et d'exportation | 3,9        | -1,7       | 9,5        | -3,2       | 0,3        | 2,3        | 3,3        |
| Élevage, chasse                           | 4,2        | 4,5        | 4,8        | 3,8        | 4,4        | 4,5        | 4,7        |
| Sylviculture et exploitation forestière   | 5,2        | 3,7        | -0,5       | 1,6        | 2,5        | 2,4        | 2,3        |
| Pêche et pisciculture                     | 5,4        | 1,6        | 1,7        | 4,8        | 3,4        | 3,6        | 3,6        |

Source : MINFI/MINEPAT/DGEPI (2026)

## ➤ Secteur secondaire

Le secteur secondaire devrait rester sous l'effet dépressif du déclin pétrolier, avec une croissance limitée à 2,1 % en 2026, avant un rebond à 3,6 % en moyenne sur 2027-2028, porté par la dynamique des branches hors extractives et le point d'inflexion pétrolier de 2028. Suivant les principales branches d'activité, les perspectives se présentent comme suit :

- **Industries agro-alimentaires** : la croissance devrait s'établir à 4,2 % en 2026 et 4,6 % en moyenne sur 2027-2028, soutenue par la bonne tenue des industries brassicoles, la transformation du cacao et l'extension des capacités installées ;
- **Autres industries manufacturières** : la progression devrait atteindre 3,7 % en 2026 et 5,2 % en moyenne sur 2027-2028, en lien avec le renforcement de l'offre nationale de matériaux de construction et le dynamisme des industries métallurgiques ;
- **Production et distribution d'électricité** : la mise en service du barrage de Nachtigal, intervenue en 2025, et l'amélioration du réseau de distribution devraient consolider la croissance de cette branche à 5,7 % en 2026 et 5,9 % en moyenne sur 2027-2028 ;
- **BTP** : l'activité devrait progresser de 4,7 % en 2026 et 5,5 % en moyenne sur 2027-2028, tirée par la poursuite des grands projets publics et privés, le programme de construction des routes et ouvrages d'art, ainsi que les chantiers de reconstruction dans les régions sinistrées.

La branche extractive, quant à elle, devrait poursuivre sa contraction jusqu'en 2027 (-5,2 % en 2026, -24,4 % en 2027) avant un rebond marqué en 2028 (+13,8 %) sous l'hypothèse de l'entrée en production de nouveaux puits.

Tableau 20: Évolution du secteur secondaire (en %)

| Années                                   | 2022       | 2023       | 2024       | 2025       | 2026       | 2027       | 2028       |
|------------------------------------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|
| <b>Secteur secondaire</b>                | <b>3,3</b> | <b>2,3</b> | <b>1,7</b> | <b>2,6</b> | <b>2,1</b> | <b>1,4</b> | <b>5,8</b> |
| Industries extractives                   | -1,3       | -1,9       | -9,1       | -6,1       | -15,2      | -24,4      | 13,8       |
| Dont : Hydrocarbures                     | -1,6       | -2,1       | -9,7       | -6,6       | -15,4      | -24,6      | 14,9       |
| Industries Agro-alimentaires             | 4,1        | 3,9        | 4,2        | 3,6        | 4,2        | 4,5        | 4,7        |
| Autres Industries manufacturières        | 4,4        | 2,5        | 2,9        | 4,4        | 3,7        | 5,0        | 5,4        |
| Production et distribution d'électricité | 2,8        | 5,2        | 3,7        | 3,4        | 5,7        | 6,2        | 5,6        |
| BTP                                      | 4,2        | 4,1        | 4,3        | 4,3        | 4,7        | 5,3        | 5,6        |

Source : MINFI/MINEPAT/DGEPIP (2026)

## ➤ Secteur tertiaire

Le secteur tertiaire devrait maintenir une dynamique solide, avec une croissance de 4,4 % en 2026 et 4,5 % en moyenne sur 2027-2028, portée par les effets d'entraînement des secteurs primaire et secondaire. Suivant les principales branches :

- **Commerce et réparation de véhicules** : 3,8 % en 2026 et 4,0 % en moyenne sur 2027-2028, en lien avec la consolidation de la demande intérieure ;
- **Restaurants et hôtels** : 5,1 % en 2026 et 4,9 % en moyenne sur 2027-2028, soutenus par la montée en puissance des infrastructures hôtelières et le dynamisme du tourisme d'affaires ;

- **Transports, entrepôts et communications** : 3,8% en 2026 et 4,1% en moyenne sur 2027-2028, bénéficiant de la progression des échanges intérieurs et de la réhabilitation des infrastructures routières ;
- **Information et télécommunications** : 5,7% en 2026 et 5,5% en moyenne sur 2027-2028, tirée par l'expansion de la couverture numérique et la diversification des services ;
- **Banques et organismes financiers** : 9,2% en 2026 et 7,7% en moyenne sur 2027-2028, reflétant une normalisation progressive après une période de forte expansion du crédit ;
- **Autres services marchands** : 3,7% en 2026 et 4,1% en moyenne sur 2027-2028 ;
- **Services non marchands des administrations publiques** : 3,8% en 2026 et 4,7% en moyenne sur 2027-2028, en lien avec la poursuite de la rationalisation des dépenses de fonctionnement en 2026 avant un redéploiement budgétaire progressif.

Tableau 21: Évolution du secteur tertiaire (en %)

| Années                                | 2022       | 2023       | 2024       | 2025       | 2026       | 2027       | 2028       |
|---------------------------------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|
| <b>Secteur tertiaire</b>              | <b>3,9</b> | <b>3,9</b> | <b>4,2</b> | <b>4,3</b> | <b>4,4</b> | <b>4,5</b> | <b>4,5</b> |
| Commerce, réparation véhicules        | 2,4        | 2,9        | 2,9        | 3,0        | 3,8        | 4,0        | 4,0        |
| Restaurants et hôtels                 | 4,1        | 4,8        | 3,6        | 3,5        | 5,1        | 4,9        | 4,9        |
| Transports, entrepôts, communications | 5,7        | 4,2        | 2,9        | 4,1        | 3,8        | 4,1        | 4,1        |
| Informations et télécommunications    | 7,1        | 9,8        | 8,2        | 10,3       | 5,7        | 5,5        | 5,5        |
| Banques et organismes financiers      | 6,4        | 8,3        | 9,6        | 9,2        | 9,2        | 7,7        | 7,7        |
| Autres services marchands             | 2,9        | 3,0        | 4,4        | 4,2        | 3,7        | 3,9        | 4,3        |
| Services non-marchands des APU        | 4,4        | 3,1        | 5,6        | 5,9        | 3,8        | 4,8        | 4,5        |

Source : MINFI/MINEPAT/DGEPIP (2026)

### V.1.2 Emplois du PIB

La structure des emplois du PIB sur la période 2026-2028 révèle une transformation progressive du modèle de croissance camerounais, marquée par un rééquilibrage au profit de l'investissement et une résorption inaboutie du déficit extérieur.

La demande intérieure demeure le principal moteur, avec un poids de 102,7 % du PIB en 2026 et 103,1 % en moyenne sur 2027-2028. Cette consolidation s'appuie sur un rééquilibrage interne : la consommation publique se contracte sous l'effet de la rationalisation budgétaire (de 10,3 % du PIB en 2026 à 10,0 % en moyenne 2027-2028), tandis que la consommation privée se stabilise autour de 73 %. Ce tassement de la consommation des administrations publiques traduit l'arbitrage opéré en faveur des dépenses d'investissement, dans un contexte de mobilisation des ressources domestiques contrainte par le ralentissement des recettes pétrolières.

Le taux d'investissement progresse de 19,4 % du PIB en 2026 à 20,0 % en moyenne sur 2027-2028. Ce niveau, bien qu'encore modeste au regard des standards des économies émergentes, atteste d'une rupture avec la stagnation qui prévalait jusqu'en 2024. L'investissement privé en constitue le socle (15,7 % du PIB en 2026, 16,2 % en moyenne 2027-2028), porté par les grands projets dans le BTP, l'agro-industrie et les infrastructures énergétiques. L'investissement public, quant à lui, s'établit à 3,7 % du PIB

en 2026 et 3,9 % en moyenne 2027-2028, reflétant la priorité accordée aux infrastructures de transport et de reconstruction dans les zones sinistrées. Le différentiel de progression entre l'investissement privé et public suggère un effet d'entraînement de la commande publique sur l'investissement productif privé, mécanisme vertueux mais dont l'intensité reste conditionnée à la capacité d'absorption et à la stabilité du cadre des affaires.

La demande extérieure nette se dégrade, passant de -2,7% du PIB en 2026 à -3,1% en moyenne sur 2027-2028. Ce creusement ne provient pas d'un recul des exportations, celles-ci progressent de 16,0% du PIB en 2026 à 16,2% en moyenne 2027-2028, mais d'une accélération des importations, qui passent de 18,7% du PIB en 2026 à 19,3% en moyenne 2027-2028. Trois phénomènes sous-tendent la dynamique des exportations :

- (i) le rebond attendu des exportations pétrolières en 2028 avec l'entrée en production de nouveaux puits ;
- (ii) le renforcement progressif des capacités exportatrices hors pétrole, notamment dans la transformation du cacao, la production de coton et de caoutchouc ainsi que les produits brassicoles ;
- (iii) les premiers effets de la substitution aux importations agroalimentaires, qui atténuent la pression sur la facture alimentaire extérieure.

Il convient toutefois de relever que la hausse des importations est pour l'essentiel imputable aux biens d'équipement nécessaires à la consolidation de l'appareil productif national, ce qui relativise le caractère défavorable du solde extérieur à court terme.

Tableau 22: Évolution des emplois en pourcentage du PIB

| Années                           | 2023         | 2024         | 2025*        | 2026         | 2027         | 2028         |
|----------------------------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|
| <b>Demande Intérieure</b>        | <b>104,0</b> | <b>103,3</b> | <b>103,7</b> | <b>102,7</b> | <b>102,6</b> | <b>102,4</b> |
| Consommation                     | 84,9         | 84,2         | 84,9         | 83,3         | 83,2         | 83,0         |
| Secteur privé                    | 73,7         | 72,6         | 73,8         | 72,9         | 73,0         | 73,1         |
| Administration centrale          | 11,2         | 11,5         | 11,1         | 10,3         | 10,1         | 9,8          |
| Investissement                   | 18,1         | 19,1         | 18,7         | 19,4         | 19,4         | 19,4         |
| Formation brute de capital fixe  | 19,1         | 19,2         | 18,6         | 19,4         | 19,4         | 19,4         |
| Secteur privé                    | 15,6         | 15,3         | 14,8         | 15,7         | 15,8         | 15,9         |
| Administration centrale          | 3,5          | 3,9          | 3,7          | 3,7          | 3,6          | 3,5          |
| Variation de stock               | -            | -            | 0,2          | 0,0          | 0,0          | 0,0          |
| <b>Demande Extérieure nette</b>  | <b>-4,2</b>  | <b>-3,1</b>  | <b>-3,7</b>  | <b>-2,7</b>  | <b>-2,6</b>  | <b>-2,4</b>  |
| Exportation de biens et services | 16,9         | 15,7         | 15,1         | 16,0         | 16,1         | 16,2         |
| Importation de biens et services | 21,0         | 18,7         | 18,8         | 18,7         | 18,7         | 18,6         |

Sources : MINFI/MINEPAT/INS (2026)

## V.2. RISQUES MACROBUDGETAIRES

Malgré ces perspectives favorables, il convient d'indiquer que ces projections demeurent dépendantes de plusieurs facteurs susceptibles de perturber le cadre macroéconomique et écarter sensiblement les principaux indicateurs des objectifs recherchés. Les principaux risques identifiés concernent notamment :

### ***V.2.1 La baisse de la demande extérieure***

Le ralentissement de la demande extérieure constitue un des principaux risques qui pèsent sur le cadrage macroéconomique au Cameroun, dans un contexte multiplication des conflits armés dans le monde, de fragmentation accrue du commerce mondial et de durcissement des politiques commerciales des principaux partenaires. La contraction anticipée de l'activité en zone euro par le FMI, principal débouché des exportations hors pétrole, conjuguée au ralentissement de la demande chinoise et à la fragilité de la reprise nigériane, pourrait amputer la dynamique exportatrice projetée. Les élasticités historiques suggèrent qu'un tassement de 0,3 point de PIB en zone euro réduirait les exportations camerounaises de 0,4 à 0,6 point de PIB, avec des répercussions directes sur les recettes douanières, l'équilibre du compte courant et l'activité des filières exportatrices.

Au-delà du canal commercial direct, le risque transite par les chaînes de valeur régionales : le fléchissement de la demande au sein de la CEMAC et du Nigéria viendrait contrarier les exportations de produits manufacturés et agroalimentaires, fragilisant les segments les plus dynamiques du tissu productif national.

### ***V.2.2 Un niveau encore élevé d'inflation***

Le maintien d'une inflation à un niveau encore élevé constitue un risque transversal pour la stabilité macroéconomique et la protection du pouvoir d'achat. Si le scénario central du cadrage macroéconomique table sur un reflux progressif de l'inflation de 6,3% en 2023 à environ 2,9% en 2028, cette trajectoire de désinflation demeure fragile. La persistance des tensions sur les prix alimentaires mondiaux, la forte incertitude qui pèse sur les prix mondiaux de l'énergie (pétrole et gaz) et la hausse des coûts de transport entretiennent des pressions sur les prix intérieurs ; l'indice des prix alimentaires a encore progressé de près de 7% en glissement annuel en 2025, contre une cible de 4%. La dépréciation de l'euro face au dollar renchérit par ailleurs les importations libellées en devises fortes, alimentant une inflation importée persistante.

Une inflation durablement supérieure à la cible communautaire de 3% contracterait la consommation réelle des ménages, éroderait la compétitivité-prix des exportations et contraindrait la BEAC à maintenir des conditions monétaires restrictives, au risque de peser sur la dynamique du crédit au secteur privé.

### ***V.2.3 La dégradation des conditions climatiques***

La sensibilité de l'économie camerounaise aux aléas climatiques est amplifiée par le poids du secteur agricole, près de 19% du PIB et 45% de l'emploi, et la forte hydraulité du mix énergétique. Le cadrage macroéconomique repose sur des hypothèses de pluviométrie normale qui pourraient être démenties par la recrudescence des phénomènes extrêmes. Un déficit pluviométrique sévère réduirait la production hydroélectrique, y compris celle du barrage de Nachtigal en période d'étiage, contraignant à un recours accru aux centrales thermiques dont les coûts de production ont bondi. À l'inverse, des précipitations excessives provoqueraient des inondations dans l'Extrême-Nord et le long du littoral, entraînant des pertes agricoles et des destructions d'infrastructures de transport.

Ces chocs imposent une pression récurrente sur les finances publiques, via les dépenses d'urgence non inscrites en loi de finances, et sur la balance des paiements, via l'augmentation conjoncturelle des importations alimentaires. À plus long terme, la répétition de ces événements sont susceptibles de compromettre les objectifs du PIISAH en matière de substitution aux importations agricoles.

#### ***V.2.4 La restriction des transactions financières internationales à court terme.***

La restriction des flux de capitaux à court terme, dans un contexte de remontée des taux directeurs des principales banques centrales, fait peser un risque de liquidité externe sur le refinancement de la dette publique et le financement de l'économie. Une contraction de la liquidité bancaire dans la zone CEMAC réduirait la capacité d'absorption des titres publics par le marché régional, tandis qu'une aversion au risque accrue des investisseurs étrangers limiterait l'accès des banques au financement externe, avec un effet de contraction sur le crédit. L'arrimage du franc CFA à l'euro ne laisse que peu de marges de manœuvre pour compenser un tel choc par une expansion monétaire.

Ce risque est aggravé par le maintien du Cameroun sur la « liste grise » du GAFI. Sans mise en œuvre complète du plan d'actions convenu, le pays s'exposerait à un basculement sur la « liste noire », qui conduirait les banques étrangères à réduire ou suspendre leurs relations de correspondance bancaire avec les établissements camerounais. Une telle situation entraverait les transactions internationales, renchérirait les opérations de change et freinerait l'entrée des investissements directs étrangers, privant l'économie d'une source de financement stable.

#### ***V.2.5 L'accroissement de la dette publique***

L'accroissement de la dette publique figure parmi les risques budgétaires les plus préoccupants, en raison de la trajectoire haussière observée depuis 2020 et de la vulnérabilité du profil de remboursement aux chocs exogènes. Le ratio d'endettement, qui s'établissait à près de 40% du PIB fin 2024, est projeté en hausse tendancielle sous l'effet conjugué du creusement du déficit budgétaire et du ralentissement des recettes pétrolières. La structure de la dette révèle une double vulnérabilité : la progression de la part non concessionnelle expose l'État à des conditions de taux moins favorables, tandis que la concentration des créanciers, la Chine, la Banque mondiale, le FMI et la France représentant plus de 60% de l'encours extérieur, crée une exposition au risque de modification unilatérale des conditions de financement.

La charge de la dette, qui absorbait 28,3% des recettes internes hors dons en 2024, devrait dépasser 53,5% en 2028, réduisant mécaniquement l'espace budgétaire disponible pour l'investissement et les dépenses sociales. Une dégradation de la notation souveraine amplifierait ce cercle vicieux en renchérissant le coût des nouvelles émissions et en fermant l'accès aux marchés internationaux de capitaux.

#### ***V.2.6 Le passif conditionnel lié aux PPP***

Le développement des partenariats public-privé comme vecteur privilégié de financement des infrastructures expose les finances publiques à un risque de passif conditionnel significatif, dont le suivi budgétaire reste encore fragile. Concentrés dans

l'énergie, les infrastructures routières et portuaires, ces montages créent des obligations de paiement futures, clauses de garantie de revenus, couverture de change, indemnités de résiliation, sans alourdir immédiatement la dette au sens de Maastricht. La matérialisation de ces passifs peut résulter d'une sous-performance des actifs, d'une renégociation défavorable des contrats ou de la défaillance de l'État dans ses obligations contractuelles.

L'insuffisante intégration de ces engagements dans les documents budgétaires aggrave le risque : le recensement des passifs conditionnels reste incomplet et les analyses de soutenabilité de la dette n'intègrent que partiellement les scénarios de matérialisation. Un choc affectant simultanément deux ou trois grands PPP pourrait représenter un coût budgétaire de l'ordre de 1 à 2 points de PIB, de nature à compromettre la trajectoire de consolidation projetée.

Tableau 23: Matrice des risques macro budgétaires

| Source du risque                       | Probabilité | Incidence en cas de concrétisation                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  | Mesures d'atténuation                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
|----------------------------------------|-------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Baisse de la demande extérieure        | Moyen       | <ul style="list-style-type: none"> <li>- réduction des exportations de matières premières et de produits manufacturés ;</li> <li>- baisse de la production des entreprises exportatrices ;</li> <li>- contraction des recettes douanières et détérioration du compte courant ;</li> <li>- ralentissement de la croissance, en particulier dans les filières tournées vers le marché régional.</li> </ul>                            | <ul style="list-style-type: none"> <li>- diversification des débouchés commerciaux au sein de la ZLECAf ;</li> <li>- montée en gamme des produits d'exportation (transformation locale du cacao, du bois, du coton) ;</li> <li>- renforcement du marché intérieur comme amortisseur conjoncturel.</li> </ul>          |
| Niveau encore élevé de l'inflation     | Moyen       | <ul style="list-style-type: none"> <li>- accroissement des prix intérieurs et érosion du pouvoir d'achat des ménages ;</li> <li>- réduction de la compétitivité-prix des produits locaux et contraction des marges des entreprises ;</li> <li>- maintien de conditions monétaires restrictives par la BEAC, pénalisant le crédit au secteur privé ;</li> <li>- freinage de l'investissement et de la création d'emplois.</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- accélération du PIISAH pour réduire la dépendance aux importations alimentaires ;</li> <li>- renforcement du stockage stratégique de produits de grande consommation ;</li> <li>- coordination renforcée avec la BEAC sur le ciblage de l'inflation sous-jacente.</li> </ul> |
| Dégradation des conditions climatiques | Élevé       | <ul style="list-style-type: none"> <li>- baisse de la production agricole et pertes de récoltes ;</li> <li>- réduction de la production hydroélectrique, y compris à Nachtigal, et recours accru aux centrales thermiques ;</li> <li>- destruction d'infrastructures de transport et pression sur les dépenses publiques d'urgence ;</li> </ul>                                                                                     | <ul style="list-style-type: none"> <li>- constitution d'un fonds national de contingence climatique ;</li> <li>- développement de l'assurance agricole indiciaire ;</li> <li>- diversification du mix énergétique (solaire, biomasse) ;</li> </ul>                                                                    |

| Source du risque                                                       | Probabilité | Incidence en cas de concrétisation                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       | Mesures d'atténuation                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
|------------------------------------------------------------------------|-------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|                                                                        |             | - compromission des objectifs du PIISAH en matière d'autonomie alimentaire.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              | - renforcement des systèmes d'alerte précoce et des infrastructures résilientes.                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| Restriction des transactions financières internationales à court terme | Moyen       | <ul style="list-style-type: none"> <li>- réduction, voire suspension, des relations de correspondance bancaire avec les banques étrangères ;</li> <li>- contraction du crédit à l'économie et renchérissement des opérations de change ;</li> <li>- baisse des investissements directs étrangers ;</li> <li>- difficultés de refinancement de la dette publique sur le marché régional.</li> </ul>                       | <ul style="list-style-type: none"> <li>- mise en œuvre accélérée du plan d'actions GAFI pour sortir de la « liste grise » ;</li> <li>- renforcement de la supervision bancaire et du dispositif LBC/FT ;</li> <li>- diversification des sources de financement extérieur.</li> </ul>                                                              |
| Accroissement de la dette publique                                     | Elevé       | <ul style="list-style-type: none"> <li>- augmentation de la charge d'intérêts de 28,3 % à plus de 53,5 % des recettes internes entre 2024 et 2028 ;</li> <li>- réduction de l'espace budgétaire pour l'investissement et les dépenses sociales ;</li> <li>- dépendance accrue aux créanciers ;</li> <li>- risque de dégradation de la notation souveraine.</li> </ul>                                                    | <ul style="list-style-type: none"> <li>- stratégie renforcée de mobilisation des recettes intérieures hors pétrole ;</li> <li>- priorisation des financements concessionnels et allongement des maturités ;</li> <li>- ancrage d'un solde primaire positif dans la programmation budgétaire triennale.</li> </ul>                                 |
| Passif conditionnel lié aux PPP                                        | Moyen       | <ul style="list-style-type: none"> <li>- appels de trésorerie soudains en cas de sous-performance des actifs ou de renégociation défavorable ;</li> <li>- non-respect des engagements de l'État pouvant entraîner contentieux et indemnités ;</li> <li>- coût budgétaire de 1 à 2 points de PIB en cas de matérialisation simultanée sur plusieurs projets ;</li> <li>- retards dans l'exécution des projets.</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- recensement exhaustif des passifs conditionnels et publication en annexe de la loi de finances ;</li> <li>- renforcement de l'analyse préalable des projets et de leur soutenabilité budgétaire ;</li> <li>- intégration d'un scénario de stress PPP dans l'analyse de viabilité de la dette.</li> </ul> |



## **ANNEXES**

## Annexe 1: Évolution des principaux produits exportés

| Périodes                                                                                 | 2023      |                  | 2024(a)   |                  | 2025(b)   |                  | Variation<br>(b)/(a) |                 | Variation<br>(b)/(a) en% |              |
|------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|------------------|-----------|------------------|-----------|------------------|----------------------|-----------------|--------------------------|--------------|
| Libellés                                                                                 | Q         | V                | Q         | V                | Q         | V                | Q                    | V               | Q                        | V            |
| Bananes (y compris plantains)                                                            | 209 232   | 31 402           | 243 428   | 36 673           | 219 744   | 67 880           | -23 683              | 31 207          | -9,7%                    | 85,1%        |
| Café                                                                                     | 13 314    | 19 387           | 11 126    | 26 843           | 10 902    | 27 896           | -224                 | 1 053           | -2,0%                    | 3,9%         |
| dont café arabica                                                                        | 374       | 821              | 308       | 846              | 824       | 3 372            | 515                  | 2 526           | 167,2%                   | 298,6%       |
| et café robusta                                                                          | 12 882    | 18 291           | 10 782    | 25 880           | 10 042    | 24 342           | -740                 | -1 538          | -6,9%                    | -5,9%        |
| Huile de palme                                                                           | 1 688     | 2 232            | 152       | 57               | 177       | 70               | 26                   | 13              | 16,9%                    | 23,5%        |
| Sucre                                                                                    | 348       | 220              | 512       | 318              | 8 047     | 1 685            | 7 535                | 1 367           | 1472,7%                  | 429,6%       |
| Sucreries sans cacao                                                                     | 3 262     | 5 183            | 3 836     | 6 268            | 3 549     | 6 083            | -287                 | -186            | -7,5%                    | -3,0%        |
| Cacao brut en fèves                                                                      | 180 096   | 359 144          | 178 230   | 682 537          | 162 508   | 811 171          | -15 723              | 128 634         | -8,8%                    | 18,8%        |
| Déchets de cacao                                                                         | 1 329     | 507              | 1 390     | 247              | 3 976     | 406              | 2 586                | 158             | 186,0%                   | 64,1%        |
| Pâte de cacao                                                                            | 49 411    | 97 470           | 61 527    | 210 051          | 73 253    | 261 340          | 11 726               | 51 289          | 19,1%                    | 24,4%        |
| Beurre de cacao                                                                          | 23 825    | 55 550           | 24 819    | 99 240           | 21 494    | 115 566          | -3 325               | 16 326          | -13,4%                   | 16,5%        |
| Chocolats et autres prép. à base de cacao                                                | 3 952     | 7 476            | 4 268     | 8 781            | 4 435     | 8 455            | 167                  | -325            | 3,9%                     | -3,7%        |
| Pâtes alimentaires                                                                       | 724       | 375              | 944       | 326              | 3 115     | 1 475            | 2 171                | 1 149           | 229,9%                   | 352,8%       |
| Haricots, autres qu'en grains                                                            | 991       | 800              | 10        | 2                | 0         | 0                | -10                  | -2              | -100,0%                  | -100,0%      |
| Préparations pour soupes et potages                                                      | 4 488     | 7 215            | 5 287     | 7 966            | 5 954     | 8 693            | 667                  | 728             | 12,6%                    | 9,1%         |
| Autres préparations alimentaires ndca **                                                 | 11 720    | 17 223           | 1 820     | 1 642            | 1 999     | 1 506            | 179                  | -136            | 9,8%                     | -8,3%        |
| Boissons gazeuses                                                                        | 7 671     | 2 665            | 6 355     | 2 049            | 6 348     | 2 402            | -7                   | 353             | -0,1%                    | 17,2%        |
| Bières                                                                                   | 12 859    | 6 226            | 14 422    | 6 869            | 14 620    | 6 870            | 198                  | 1               | 1,4%                     | 0,0%         |
| Liqueurs                                                                                 | 750       | 418              | 909       | 553              | 713       | 428              | -197                 | -125            | -21,6%                   | -22,6%       |
| Sons et autres résidus de froment                                                        | 8         | 0                | 4 680     | 298              | 30        | 1                | -4 650               | -296,8          | -99%                     | -100%        |
| Cigarettes                                                                               | 591       | 4 816            | 100       | 1 336            | 1 150     | 8 654            | 1 050                | 7 318           | 1053,2%                  | 547,7%       |
| Ciments                                                                                  | 5 095     | 318              | 2 498     | 254              | 10 463    | 995              | 7 964                | 741             | 318,8%                   | 292,0%       |
| Huiles brutes de pétrole                                                                 | 3 083 817 | 1 127 084        | 3 027 300 | 1 002 690        | 2 556 045 | 705 641          | -471 255             | -297 049        | -15,6%                   | -29,6%       |
| Carburants et lubrifiants                                                                | 173 669   | 66 503           | 102 458   | 40 852           | 44 182    | 35 356           | -58 276              | -5 496          | -56,9%                   | -13,5%       |
| Gaz naturel liquéfié                                                                     | 1 372 508 | 421 377          | 1 375 096 | 380 838          | 1 451 328 | 363 319          | 76 231               | -17 519         | 5,5%                     | -4,6%        |
| Engrais                                                                                  | 1 286     | 1 081            | 2 301     | 2 534            | 4 012     | 1 848            | 1 711                | -685            | 74,4%                    | -27,0%       |
| Produits de beauté ou de maquillage                                                      | 1 459     | 2 707            | 1 514     | 2 813            | 1 342     | 2 467            | -172                 | -346            | -11,4%                   | -12,3%       |
| Savons de ménage en morceaux                                                             | 66 591    | 51 570           | 56 624    | 34 286           | 74 270    | 52 980           | 17 646               | 18 694          | 31,2%                    | 54,5%        |
| Caoutchouc brut                                                                          | 43 263    | 30 691           | 58 067    | 46 285           | 50 830    | 43 688           | -7 237               | -2 596          | -12,5%                   | -5,6%        |
| Bois et ouvrages en bois                                                                 | 1 364 628 | 288 296          | 1 412 124 | 249 697          | 1 039 425 | 227 933          | -372 699             | -21 764         | -26,4%                   | -8,7%        |
| Bois brut (grumes)                                                                       | 596 540   | 64 385           | 475 401   | 47 386           | 349 611   | 39 015           | -125 790             | -8 371          | -26,5%                   | -17,7%       |
| Bois sciés                                                                               | 1 540 462 | 199 152          | 895 572   | 180 280          | 784 565   | 167 575          | -111 006             | -12 706         | -12,4%                   | -7,0%        |
| Feuilles de placage en bois                                                              | 55 023    | 21 664           | 50 803    | 17 819           | 54 000    | 17 808           | 3 197                | -11             | 6,3%                     | -0,1%        |
| Bois contre-plaqués, bois plaqués et bois stratifiés similaires                          | 1 305     | 674              | 3 120     | 891              | 4 184     | 1 030            | 1 063                | 139             | 34,1%                    | 15,6%        |
| Boîtes et cartons en papier                                                              | 564       | 515              | 468       | 409              | 406       | 331              | -61,6                | -77,5           | -13,2%                   | -19,0%       |
| Coton brut                                                                               | 127 506   | 147 893          | 151 922   | 177 175          | 116 019   | 124 474          | -35 903              | -52 701         | -23,6%                   | -29,7%       |
| Bonbonnes, bouteilles et flacons                                                         | 17 382    | 7 886            | 9 443     | 4 453            | 14 188    | 6 773            | 4 745                | 2 320           | 50,2%                    | 52,1%        |
| Barres en fer ou en aciers non alliés, simplement forgées, laminées ou filées à chaud... | 27 103    | 14 465           | 32 203    | 17 099           | 31 258    | 16 470           | -945                 | -629            | -2,9%                    | -3,7%        |
| Aluminium brut                                                                           | 43 916    | 54 259           | 26 851    | 31 682           | 27 296    | 34 945           | 445                  | 3 263           | 1,7%                     | 10,3%        |
| Tôles en aluminium                                                                       | 3 012     | 6 627            | 1 774     | 3 909            | 2 288     | 5 215            | 514                  | 1 306           | 29,0%                    | 33,4%        |
| Plomb sous forme brute                                                                   | 4 210     | 2 392            | 4 463     | 1 809            | 4 045     | 1 583            | -418                 | -226            | -9,4%                    | -12,5%       |
| <b>Total général des exportations</b>                                                    |           | <b>2 988 630</b> |           | <b>3 252 155</b> |           | <b>3 141 993</b> |                      | <b>-110 162</b> | <b>-9,3%</b>             | <b>-3,4%</b> |

Source : DGD/MINFI (2026). Q : quantité en tonnes et V : valeur en millions de FCFA. \* = quantité de bois en mètres cubes

## Annexe 2: Évolution des principaux produits importés

| Périodes                                                           | 2023      |                  | 2024(a)   |                  | 2025(b)   |                  | Variation<br>(b)/(a) |                | Variation<br>(b)/(a) en% |             |
|--------------------------------------------------------------------|-----------|------------------|-----------|------------------|-----------|------------------|----------------------|----------------|--------------------------|-------------|
| Libellés                                                           | Q         | V                | Q         | V                | Q         | V                | Q                    | V              | Q                        | V           |
| Poissons de mer congelés                                           | 234 573   | 182 563          | 207 092   | 167 323          | 267 250   | 231 096          | 60 159               | 63 772         | 29,0%                    | 38,1%       |
| Lait et dérivés; oeufs; miel                                       | 20 596    | 40 673           | 19 156    | 37 525           | 21 497    | 38 506           | 2 341                | 982            | 12,2%                    | 2,6%        |
| Céréales                                                           | 1 549 976 | 387 685          | 2 111 984 | 543 677          | 2 043 981 | 469 336          | -68 002              | -74 341        | -3,2%                    | -13,7%      |
| Froment(blé) et méteil                                             | 887 434   | 178 303          | 1 199 374 | 214 054          | 1 097 849 | 188 726          | -101 525             | -25 327        | -8,5%                    | -11,8%      |
| Mais                                                               | 39 991    | 7 864            | 81 233    | 11 138           | 72 628    | 10 308           | -8 604               | -830           | -10,6%                   | -7,5%       |
| Riz                                                                | 620 408   | 200 843          | 831 337   | 318 468          | 872 966   | 270 135          | 41 630               | -48 333        | 5,0%                     | -15,2%      |
| Produits de la minoterie; malt                                     | 151 090   | 67 645           | 153 207   | 57 622           | 179 978   | 59 049           | 26 771               | 1 427          | 17,5%                    | 2,5%        |
| Malt non torréfié                                                  | 118 092   | 54 642           | 122 512   | 47 968           | 140 224   | 47 526           | 17 712               | -442           | 14,5%                    | -0,9%       |
| Huiles brutes ou raffinées                                         | 144 068   | 108 153          | 69 719    | 49 906           | 130 564   | 92 207           | 60 845               | 42 301         | 87,3%                    | 84,8%       |
| Sucres et sucreries                                                | 224 003   | 82 668           | 311 835   | 125 426          | 223 490   | 76 006           | -88 345              | -49 421        | -28,3%                   | -39,4%      |
| Préparations à base de céréales                                    | 31 758    | 36 440           | 28 464    | 37 373           | 30 630    | 37 120           | 2 166                | -253           | 7,6%                     | -0,7%       |
| Boissons; liquides alcooliques                                     | 76 966    | 63 256           | 78 643    | 55 320           | 100 028   | 63 590           | 21 385               | 8 270          | 27,2%                    | 14,9%       |
| Vins                                                               | 8 216     | 11 762           | 7 277     | 10 179           | 10 025    | 13 402           | 2 748                | 3 223          | 37,8%                    | 31,7%       |
| Alcool éthylique                                                   | 44 769    | 33 661           | 49 825    | 32 433           | 51 967    | 34 492           | 2 142                | 2 059          | 4,3%                     | 6,3%        |
| Liqueurs                                                           | 2 990     | 10 636           | 2 482     | 6 661            | 2 576     | 6 125            | 93                   | -536           | 3,8%                     | -8,1%       |
| Résidus et déchets des industries alimentaires; aliments d'animaux | 139 042   | 43 905           | 152 491   | 45 285           | 197 651   | 50 541           | 45 160               | 5 256          | 29,6%                    | 11,6%       |
| Clinkers                                                           | 2 411 856 | 87 721           | 2 577 294 | 84 867           | 3 106 790 | 97 102           | 529 497              | 12 235         | 20,5%                    | 14,4%       |
| Hydrocarbures                                                      | 2 247 331 | 1 207 004        | 2 082 963 | 1 062 299        | 2 335 729 | 891 058          | 252 766              | -171 242       | 12,1%                    | -16,1%      |
| Carburants et lubrifiants                                          | 2 051 307 | 1 128 053        | 1 832 043 | 974 054          | 2 079 773 | 807 618          | 247 730              | -166 436       | 13,5%                    | -17,1%      |
| Butanes liquéfiés                                                  | 102 088   | 39 693           | 145 163   | 59 380           | 150 420   | 56 159           | 5 256                | -3 221         | 3,6%                     | -5,4%       |
| Coke de bitume et autres résidus du pétrole                        | 58 872    | 23 358           | 86 848    | 19 220           | 91 945    | 20 332           | 5 097                | 1 112          | 5,9%                     | 5,8%        |
| Produits chimiques inorganiques                                    | 261 253   | 79 448           | 239 783   | 70 508           | 200 117   | 63 300           | -39 665              | -7 208         | -16,5%                   | -10,2%      |
| Produits chimiques organiques                                      | 17 916    | 20 275           | 17 056    | 17 691           | 23 519    | 22 964           | 6 463                | 5 274          | 37,9%                    | 29,8%       |
| Produits pharmaceutiques                                           | 29 833    | 166 648          | 29 472    | 169 997          | 26 128    | 176 444          | -3 344               | 6 447          | -11,3%                   | 3,8%        |
| Engrais                                                            | 228 326   | 70 919           | 225 343   | 62 272           | 227 372   | 65 264           | 2 030                | 2 992          | 0,9%                     | 4,8%        |
| Peintures, vernis, mastics, encres                                 | 14 066    | 13 165           | 39 627    | 23 704           | 38 385    | 20 832           | -1 242               | -2 872         | -3,1%                    | -12,1%      |
| Parfums et produits de beauté                                      | 11 872    | 33 541           | 12 724    | 43 595           | 16 036    | 55 768           | 3 312                | 12 173         | 26,0%                    | 27,9%       |
| Savons et lessives                                                 | 18 249    | 16 286           | 13 635    | 13 165           | 14 510    | 12 343           | 875                  | -822           | 6,4%                     | -6,2%       |
| Matières plastiques                                                | 173 177   | 155 634          | 199 982   | 167 480          | 212 158   | 175 618          | 12 176               | 8 138          | 6,1%                     | 4,9%        |
| Caoutchouc                                                         | 39 079    | 47 093           | 39 154    | 45 799           | 44 788    | 51 765           | 5 634                | 5 966          | 14,4%                    | 13,0%       |
| Ouvrages en cuir, articles de voyage etc                           | 12 262    | 6 816            | 10 578    | 7 664            | 14 369    | 11 129           | 3 791                | 3 465          | 35,8%                    | 45,2%       |
| Bois et ouvrages en bois                                           | 4 003     | 2 363            | 3 779     | 2 300            | 4 242     | 2 467            | 463                  | 168            | 12,3%                    | 7,3%        |
| Papiers et cartons                                                 | 96 336    | 68 066           | 110 069   | 75 328           | 110 069   | 75 328           | 13 733               | 7 262          | 14,3%                    | 10,7%       |
| Produits de l'imprimerie et de l'édition                           | 6 877     | 28 833           | 8 369     | 39 809           | 8 369     | 39 809           | 1 493                | 10 976         | 21,7%                    | 38,1%       |
| Coton                                                              | 11 812    | 4 263            | 10 382    | 15 957           | 5 431     | 6 466            | -4 951               | -9 492         | -47,7%                   | -59,5%      |
| Tapis et revêtements de sol                                        | 9 625     | 3 101            | 5 611     | 2 814            | 5 613     | 3 108            | 2                    | 294            | 0,0%                     | 10,5%       |
| Chaussures et leurs parties                                        | 27 492    | 15 228           | 28 179    | 22 376           | 28 878    | 28 531           | 699                  | 6 156          | 2,5%                     | 27,5%       |
| Produits céramiques                                                | 227 757   | 58 560           | 168 438   | 58 434           | 141 525   | 52 074           | -26 913              | -6 360         | -16,0%                   | -10,9%      |
| Carreaux vernissés                                                 | 188 054   | 43 113           | 123 771   | 36 653           | 101 598   | 33 560           | -22 173              | -3 093         | -17,9%                   | -8,4%       |
| Eviers et lavabos                                                  | 14 281    | 5 211            | 19 594    | 8 054            | 822       | 318              | -18 772              | -7 736         | -95,8%                   | -96,0%      |
| Verre et ouvrages en verre                                         | 63 447    | 32 954           | 67 973    | 37 535           | 84 687    | 56 933           | 16 714               | 19 398         | 24,6%                    | 51,7%       |
| Fonte, fer et acier                                                | 304 062   | 186 724          | 309 682   | 137 215          | 412 051   | 170 102          | 102 369              | 32 887         | 33,1%                    | 24,0%       |
| Ouvrages en fonte, fer et acier                                    | 74 040    | 109 091          | 80 583    | 103 078          | 84 488    | 108 934          | 3 905                | 5 856          | 4,8%                     | 5,7%        |
| Aluminium et ouvrages en aluminium                                 | 15 694    | 31 448           | 17 679    | 41 412           | 32 655    | 113 057          | 14 976               | 71 645         | 84,7%                    | 173,0%      |
| Machines et appareils mécaniques                                   | 130 490   | 422 164          | 145 690   | 478 144          | 144 967   | 412 725          | -723                 | -65 420        | -0,5%                    | -13,7%      |
| Machines et appareils électriques                                  | 68 842    | 233 730          | 77 228    | 308 218          | 89 051    | 347 616          | 11 823               | 39 398         | 15,3%                    | 12,8%       |
| Véhicules automobiles; tracteurs                                   | 176 760   | 328 352          | 171 996   | 263 398          | 203 418   | 325 480          | 31 423               | 62 083         | 18,3%                    | 23,6%       |
| Appareils d'optique, de photographie etc                           | 11 451    | 50 875           | 13 221    | 48 209           | 16 013    | 173 954          | 2 791                | 125 745        | 21,1%                    | 260,8%      |
| Meubles et mobilier médical etc                                    | 44 673    | 41 175           | 44 673    | 41 175           | 45 132    | 42 399           | 458                  | 1 225          | 1,0%                     | 3,0%        |
| <b>Total général des importations</b>                              |           | <b>4 992 647</b> |           | <b>4 999 412</b> |           | <b>5 240 127</b> |                      | <b>240 715</b> | <b>8,7%</b>              | <b>4,8%</b> |

Source : DGD/MINFI (2026). Q : quantité en tonnes et V : valeur en millions de FCFA.

### Annexe 3: Évaluation des politiques et institutions nationales en 2025 (CPIA)

| Indicateurs                                                                           | Cameroun<br>2021 | Cameroun<br>2022 | Cameroun<br>2023 | Cameroun<br>2024 | Cameroun<br>2025 | Moyenne<br>des<br>emprunteurs<br>IDA<br>2025 |
|---------------------------------------------------------------------------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|----------------------------------------------|
| <b>Gestion économique</b>                                                             | <b>3,7</b>       | <b>3,7</b>       | <b>3,7</b>       | <b>3,8</b>       | <b>3,7</b>       | <b>3,2</b>                                   |
| Politiques monétaires et de change                                                    | 4,0              | 4,0              | 4,0              | 4,0              | 3,5              | 3,4                                          |
| Politique budgétaire                                                                  | 3,5              | 3,5              | 3,5              | 4,0              | 4,0              | 3,0                                          |
| Politique et gestion de la dette                                                      | 3,5              | 3,5              | 3,5              | 3,5              | 3,5              | 3,1                                          |
| <b>Politiques structurelles</b>                                                       | <b>3,2</b>       | <b>3,2</b>       | <b>3,3</b>       | <b>3,3</b>       | <b>3,3</b>       | <b>3,1</b>                                   |
| Commerce                                                                              | 4,0              | 4,0              | 4,0              | 4,0              | 4,0              | 3,7                                          |
| Secteur financier                                                                     | 3,0              | 3,0              | 3,0              | 3,0              | 3,0              | 2,8                                          |
| Cadre réglementaire des entreprises                                                   | 2,5              | 3,0              | 3,0              | 3,0              | 3,0              | 3,0                                          |
| <b>Politiques de lutte contre l'exclusion sociale et de<br/>promotion de l'équité</b> | <b>3,2</b>       | <b>3,2</b>       | <b>3,3</b>       | <b>3,3</b>       | <b>3,3</b>       | <b>3,3</b>                                   |
| Égalité des sexes                                                                     | 3,0              | 3,0              | 3,0              | 3,0              | 3,0              | 3,2                                          |
| Équité dans l'utilisation des ressources publiques                                    | 3,0              | 3,0              | 3,0              | 3,0              | 3,0              | 3,4                                          |
| Valorisation des ressources humaines                                                  | 3,5              | 3,5              | 4,0              | 4,0              | 4,0              | 3,6                                          |
| Protection sociale et main-d'œuvre                                                    | 3,0              | 3,0              | 3,0              | 3,0              | 3,0              | 3,0                                          |
| Politiques et institutions axées sur la durabilité<br>écologique                      | 3,5              | 3,5              | 3,5              | 3,5              | 3,5              | 3,2                                          |
| <b>Gestion et institutions du secteur public</b>                                      | <b>3,0</b>       | <b>3,0</b>       | <b>3,0</b>       | <b>3,0</b>       | <b>3,0</b>       | <b>2,9</b>                                   |
| Droits de propriété et gouvernance fondée sur les<br>règles                           | 2,5              | 2,5              | 2,5              | 2,5              | 2,5              | 2,8                                          |
| Qualité de la gestion budgétaire et financière                                        | 3,5              | 3,5              | 3,5              | 3,5              | 3,5              | 2,9                                          |
| Efficience de la mobilisation des recettes                                            | 3,0              | 3,0              | 3,0              | 3,0              | 3,0              | 3,2                                          |
| Qualité de l'administration publique                                                  | 3,0              | 3,0              | 3,0              | 3,0              | 3,0              | 2,8                                          |
| Transparence, redevabilité et corruption dans<br>le secteur public                    | 3,0              | 3,0              | 3,0              | 3,0              | 3,0              | 2,8                                          |
| <b>Note globale de la CPIA</b>                                                        | <b>3,3</b>       | <b>3,3</b>       | <b>3,3</b>       | <b>3,4</b>       | <b>3,3</b>       | <b>3,1</b>                                   |

*Source : Banque Mondiale (2025).*

## Annexe 4: PIP 2026-2028 suivant les axes stratégiques de la SND30

| N°                                                                                                     | Projets                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  | Mode de réalisation | Coût total (En milliards FCFA) | Contribution de l'État (En milliards FCFA) | Année de démarrage | Date d'achèvement | Maitre d'ouvrage |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------|--------------------------------|--------------------------------------------|--------------------|-------------------|------------------|
| <b>Axes d'intervention : Développement de la productivité et de la production agropastorale</b>        |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |                     |                                |                                            |                    |                   |                  |
| <b>Objectif stratégique</b>                                                                            | En matière de production agropastorale, il sera question de stimuler le développement des grandes et moyennes exploitations agricoles en vue d'accroître la productivité, la production et la compétitivité des produits agro-sylvo-pastoraux et halieutiques et en s'appuyant sur : (i) la promotion d'une approche par filière structurée autour des chaînes de valeurs agropastorales et halieutiques, tout en tenant compte des spécificités liées aux différentes zones agroécologiques ; (ii) le soutien de l'accès aux intrants ; (iii) la promotion des technologies les plus efficaces ; et (iv) la vulgarisation des résultats de la recherche.                                                                                                                                                                                                                                                                |                     |                                |                                            |                    |                   |                  |
| 1                                                                                                      | Projet daménagement des terres et d'installation des grands producteurs agricoles dans la Plaine Centrale                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                | MOP                 | 351                            | 351                                        | 2025               | 2031              | MINADER          |
| 2                                                                                                      | Construction de deux usines d'huile et d'hévéa par CDC : une huilerie et une usine de transformation de l'hévéa                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          | MOP                 | 39                             | 39                                         | 2025               | 2029              | MINADER          |
| 3                                                                                                      | Projet de Développement des Chaînes de Valeurs Élevage et Pisciculture (PDCVEP)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          | MOP                 | 54                             | 54                                         | 2020               | 2026              | MINEPIA          |
| 4                                                                                                      | Projet d'urgence de réponse à la crise alimentaire                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       | MOP                 | 58                             | 58                                         | 2023               | 2029              | MINADER          |
| 5                                                                                                      | Développement de la Chaîne de Valeur Riz-BID (RVCDP)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | MOP                 | 108                            | 108                                        | 2025               | 2031              | MINADER          |
| 6                                                                                                      | Plan Intégré d'Import-Substitution Agropastoral et Halieutique (PIISAH)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  | MOP                 | 1371                           | 1371                                       | 2024               | 2027              | MINEPAT          |
| 7                                                                                                      | Aménagement de 15280 ha de Périmètre Hydroagricole dans l'Adamaoua                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       | MOP                 | 19                             | 19                                         | 2024               | 2029              | MINEPIA          |
| 8                                                                                                      | Aménagement de 10 000 Hectares de Zones Hydro-Agricoles dans la localité de Logone Birmi                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 | MOP                 | 130                            | 130                                        | 2027               | 2029              | MINADER          |
| 9                                                                                                      | Projet de développement des ceintures agricoles autour des grandes villes du Cameroun                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    | MOP                 | 50                             | 50                                         | 2028               | 2033              | MINADER          |
| <b>Axes d'intervention : Développement des Infrastructures productives/Infrastructure énergétiques</b> |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |                     |                                |                                            |                    |                   |                  |
| <b>Objectif stratégique</b>                                                                            | Porter la capacité installée de production d'électricité à 5000 Mw d'ici 2030. Pour ce faire, le Gouvernement poursuivra sa politique de développement d'un mix énergétique basé sur : (i) l'énergie hydroélectrique ; l'énergie photovoltaïque ; (iii) l'énergie thermique à base de gaz ; et (iv) l'énergie issue de la biomasse.<br>S'agissant spécifiquement de l'énergie hydroélectrique, le Gouvernement poursuivra le développement des ouvrages de production à travers la réalisation des projets en privilégiant l'approche des Partenariats Public-Privé et des productions indépendantes d'électricité. D'autre part, afin de garantir l'accès de tous à l'eau et l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau, le Gouvernement va poursuivre la réhabilitation, l'extension et la construction des Infrastructures de production et de transport et de distribution d'eau potable. |                     |                                |                                            |                    |                   |                  |
| 1                                                                                                      | Renforcement et stabilisation des réseaux électriques de la ville de Douala                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              | MOP                 | 98                             | 98                                         | 2017               | 2026              | MINEE            |
| 2                                                                                                      | Composante ligne électrique de Nachtigal : Ligne de Transport 400 KV Nachtigal-Bafoussam et ouvrages connexes                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            | MOP                 | 98                             | 98                                         | 2021               | 2028              | MINEE            |
| 3                                                                                                      | Renforcement et stabilisation des réseaux électriques de la ville de Yaoundé                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             | MOP                 | 36                             | 36                                         | 2022               | 2025              | MINEE            |
| 4                                                                                                      | Construction des lignes de transport électrique 225 kV Ebolowa-Kribi et 90 KV Mbalmayo-Mekin et Leurs Ouvrages Connexes (Phase 2 achèvement)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             | MOP                 | 51                             | 51                                         | 2023               | 2026              | MINEE            |
| 5                                                                                                      | Projet d'interconnexion des réseaux électrique du Cameroun et du Tchad et d'interconnexion des réseaux RIS et RIN (BAD et BM)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            | MOP                 | 319                            | 319                                        | 2023               | 2029              | MINEE            |
| 6                                                                                                      | Programme axé sur les résultats dans le Secteur de l'électricité (PForR) : Augmentation de la capacité de transformation des postes                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      | MOP                 | 58                             | 58                                         | 2024               | 2030              | MINEE            |
| 7                                                                                                      | Reconfiguration du réseau du système d'alimentation en eau potable de la ville de Yaoundé                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                | MOP                 | 113                            | 113                                        | 2024               | 2027              | MINEE            |
| 8                                                                                                      | Construction d'une centrale solaire de 30 MW + 25 MWh de stockage à Garoua                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               | PPP                 | 54                             | 0                                          | 2025               | 2026              | MINEE            |
| 9                                                                                                      | Programme de sécurité de l'eau au Cameroun (SEWASH)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      | MOP                 | 115                            | 115                                        | 2025               | 2028              | MINEE            |
| 10                                                                                                     | Projet de construction et de réhabilitation de la station d'adduction d'eau potable de Japoma à Douala                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   | MOP                 | 64                             | 64                                         | 2025               | 2028              | MINEE            |
| 11                                                                                                     | Projet de construction de 1000 Km de ligne de distribution de l'électricité                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              | MOP                 | 75                             | 75                                         | 2026               | 2029              | MINEE            |

| N°                                                                                                        | Projets                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          | Mode de réalisation | Coût total (En milliards FCFA) | Contribution de l'État (En milliards FCFA) | Année de démarrage | Date d'achèvement | Maitre d'ouvrage |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------|--------------------------------|--------------------------------------------|--------------------|-------------------|------------------|
|                                                                                                           | dans la région de l'Adamaoua                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |                     |                                |                                            |                    |                   |                  |
| 12                                                                                                        | Projet de construction d'une centrale thermique à Gaz à Limbe et la ligne de transport associée                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  | PPP                 | 229                            |                                            | 2026               | 2029              | MINEE            |
| 13                                                                                                        | Projet de réhabilitation et extension de capacité du système de traitement et de distribution d'eau pour les villes de Buea, Tiko et Mutengene                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   | MOP                 | 68                             | 68                                         | 2026               | 2030              | MINEE            |
| 14                                                                                                        | Construction du barrage hydro-électrique de Bini A Warak                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         | PPP                 | 214                            |                                            | 2027               | 2029              | MINEE            |
| 15                                                                                                        | Construction d'une raffinerie de bitume à Kribi                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  | PPP                 | 176                            |                                            | 2027               | 2029              | MINEE            |
| 16                                                                                                        | Mégaprojet pour l'Alimentation en Eau de la ville de Douala                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      | MOP                 | 746                            | 746                                        | 2027               | 2030              | MINEE            |
| 17                                                                                                        | Multi phase Programmatic Approach (MPA) Composante 2: Renforcement et extension du réseau de transport                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           | MOP                 | 300                            | 300                                        | 2027               | 2029              | MINEE            |
| 18                                                                                                        | Programme de développement de l'agro-industrie dans le Septentrion phase 1: Construction des barrages collinaires à buts multiples                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               | MOP                 | 68                             | 68                                         | 2027               | 2029              | MINEE            |
| 19                                                                                                        | Projet d'aménagement hydroélectrique de Kikot et lignes associées                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                | PPP                 | 872                            | 200                                        | 2027               | 2032              | MINEE            |
| 20                                                                                                        | Construction des centrales hydroélectrique et solaire de Mbakaou et les lignes associées                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         | PPP                 | 566                            | 85                                         | 2027               | 2030              | MINEE            |
| 21                                                                                                        | Projet de réhabilitation de 350 stations SCANWATER sur toute l'étendue du territoire national                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    | MOP                 | 91                             | 91                                         | 2027               | 2029              | MINEE            |
| 22                                                                                                        | Aménagement hydroélectrique de Grand Eweng et lignes associées                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   | PPP                 | 1902                           | 57                                         | 2028               | 2035              | MINEE            |
| 23                                                                                                        | Construction des centrales hydroélectrique et solaire de Minkouma et les lignes associées                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        | PPP                 | 310                            | 10                                         | 2028               | 2033              | MINEE            |
| 24                                                                                                        | Construction de la centrale hydroélectrique de Chollet et des lignes associées                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   | PPP                 | 1300                           | -                                          | 2028               | 2035              | MINEE            |
| 25                                                                                                        | Construction de la ligne transport de l'énergie électrique 225 kV KPDC-PAK                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       | PPP                 | 42                             | 0                                          | 2025               | 2026              | MINEE            |
| Axes d'intervention : Développement des Infrastructures productives/Infrastructures de télécommunication. |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |                     |                                |                                            |                    |                   |                  |
| Objectif stratégique                                                                                      | L'objectif est de faciliter l'accès des TIC au plus grand nombre en assurant un espace numérique performant et sécurisé avec un indice d'accès moyen supérieur à 0,4. Plus spécifiquement, il s'agira de développer un écosystème numérique de dernière génération à travers le parachèvement des travaux EN COURS.                                                                                                                                                                                                              |                     |                                |                                            |                    |                   |                  |
| 1                                                                                                         | Projet d'accélération de la transformation numérique au Cameroun                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 | MOP                 | 58                             | 58                                         | 2023               | 2027              | MINPOSTEL        |
| Axes d'intervention : Santé                                                                               |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |                     |                                |                                            |                    |                   |                  |
| Objectif stratégique                                                                                      | Les autorités entendent garantir à toutes les couches de la population, un accès équitable et universel aux services et soins de santé de base et aux soins spécialisés prioritaires de qualité, avec la pleine participation de la communauté. trois (03) principes fondamentaux vont guider les interventions du Gouvernement, notamment : l'amélioration de la gouvernance du système de santé, le renforcement du plateau technique des hôpitaux centraux et de référence, la valorisation du potentiel thérapeutique local. |                     |                                |                                            |                    |                   |                  |
| 1                                                                                                         | Projet de rénovation du centre national de réhabilitation des personnes handicapées Cardinal Paul Emile Leger (CNRPH) (phase I)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  | MOP                 | 25                             | 25                                         | 2020               | 2024              | MINAS            |
| 2                                                                                                         | Couverture Santé Universelle CSU (Infrastructures de base)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       | PPP                 | 90                             | 27,6                                       | 2022               | 2026              | MINSANTE         |
| Axes d'intervention : Infrastructure et transport /Transport ferroviaire et maritime                      |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |                     |                                |                                            |                    |                   |                  |
| Objectif stratégique                                                                                      | Il s'agira de densifier, avec l'appui de partenaires privés, à 5 500 Km le linéaire du réseau ferroviaire à l'horizon 2030, avec la construction de 1 500 km de chemin de fer supplémentaires, de poursuivre la mise en œuvre du schéma directeur portuaire                                                                                                                                                                                                                                                                      |                     |                                |                                            |                    |                   |                  |
| 1                                                                                                         | Projet de renouvellement de la ligne de Chemin de fer Belabo-Ngaoundéré                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          | MOP                 | 167,3                          | 167,3                                      | 2024               | 2030              | MINT             |
| 2                                                                                                         | Réhabilitation de l'aéroport de Bertoua, Kribi, Tiko                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             | MOP                 | 72                             | 72                                         | 2025               | 2028              | MINT/CCAA        |
| 3                                                                                                         | Développement d'une Zone Industrielle Intégrée au Port de Kribi : phase 1                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        | PPP                 | 292                            |                                            | 2025               | 2030              | MINT             |
| 4                                                                                                         | Expansion du réseau de CAMAIR-CO                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 | MOP                 | 95                             | 95                                         | 2026               | 2030              | MINT             |
| 5                                                                                                         | Port en Eau Profonde de Limbé                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    | PPP                 | 400                            |                                            | 2026               | 2033              | MINT             |

| N°                                                                              | Projets                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               | Mode de réalisation | Coût total (En milliards FCFA) | Contribution de l'État (En milliards FCFA) | Année de démarrage | Date d'achèvement | Maitre d'ouvrage |
|---------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------|--------------------------------|--------------------------------------------|--------------------|-------------------|------------------|
| 6                                                                               | Projet de réhabilitation de l'aéroport international de Douala : composante aéroport                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  | MOP                 | 90                             | 90                                         | 2026               | 2029              | MINT             |
| 7                                                                               | Chemin de fer Mbalam Kribi                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            | PPP                 | 3000                           | 600                                        | 2027               | 2033              | MINT             |
| 8                                                                               | Construction du chemin de fer Edéa – Kribi - Lolabé                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   | PPP                 | 400                            |                                            | 2028               | 2034              | MINT             |
| 9                                                                               | Construction du chemin de fer Ngaoundéré - Ndjamen                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    | PPP                 | 4000                           | 600                                        | 2028               | 2035              | MINT             |
| Axes d'intervention : Infrastructure et transport /routes                       |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |                     |                                |                                            |                    |                   |                  |
| Objectif stratégique                                                            | Il s'agit de porter la densité à 0,38 km et le pourcentage du réseau bitumé à 50 % respectivement. A travers notamment: la construction ou le bitumage d'au moins 1 626 km de nouvelles routes (avec une priorité pour les routes nationales encore en terre), le parachèvement des projets EN COURS, mais en également la réhabilitation de 2 200 km de routes bitumées et la construction plus de 1 600 ml d'ouvrages d'art.                        |                     |                                |                                            |                    |                   |                  |
| 1                                                                               | Construction de la route KUMBA-EKONDO-TITI                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            | MOP                 | 60                             | 60                                         | 2016               | 2025              | MINTP            |
| 2                                                                               | Travaux de Réhabilitation de la route Babadjou – Bamenda (52,00 Km)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   | MOP                 | 121                            | 121                                        | 2017               | 2025              | MINTP            |
| 3                                                                               | Construction des Ponts Acrow                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          | MOP                 | 56                             | 56                                         | 2019               | 2025              | MINTP            |
| 4                                                                               | Construction de la Ring Road                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          | MOP                 | 167                            | 167                                        | 2021               | 2026              | MINTP            |
| 5                                                                               | Aménagement de l'entrée est de Douala (Phase II)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      | MOP                 | 88                             | 88                                         | 2022               | 2025              | MINTP            |
| 6                                                                               | Projet d'Amélioration de la connectivité, de la Résilience et de l'Inclusion le long du Corridor Mora-Dabanga-Kousséri (PACRI-MDK)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    | MOP                 | 161                            | 161                                        | 2024               | 2027              | MINTP            |
| 7                                                                               | Programme d'Aménagement Territorial (PAT) et de la promotion du secteur privé dans la Région de l'Extrême Nord : réhabilitation des routes Maroua-Moutourwa et Magada-Yagoua                                                                                                                                                                                                                                                                          | MOP                 | 133                            | 133                                        | 2024               | 2028              | MINTP            |
| 8                                                                               | Projet de construction de la route Ebolowa-Akom2-Kribi                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                | MOP                 | 108                            | 108                                        | 2025               | 2028              | MINTP            |
| 9                                                                               | Projet de réhabilitation de la route Babadjou-Bamenda : Section 5 : Traversée urbaine de Bamenda (6,538 km)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           | MOP                 | 30                             | 30                                         | 2025               |                   | MINTP            |
| 10                                                                              | Projet de Réhabilitations de la Route Edéa-Kribi (110km): section Edéa-Kribi                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          | MOP                 | 102                            | 102                                        | 2025               | 2028              | MINTP            |
| 11                                                                              | Réhabilitation de la route Nationale N°1 : Ngaoundéré-Caroua                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          | MOP                 | 166                            | 166                                        | 2025               | 2028              | MINTP            |
| 12                                                                              | de réhabilitation de la route Ngatt-Febadi-Likok                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      | MOP                 |                                |                                            | 2025               |                   | MINTP            |
| 13                                                                              | Projet d'Aménagement de la route Douala-Bafoussam                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | MOP                 |                                |                                            | 2025               |                   | MINTP            |
| 14                                                                              | Construction de l'autoroute Yaoundé-Douala (phase 2)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  | MOP                 | 1072                           | 1072                                       | 2026               | 2031              | MINTP            |
| 15                                                                              | Digue Road sur le fleuve Logone                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       | MOP                 | 1150                           | 1150                                       | 2028               | 2035              | MINTP            |
| 16                                                                              | BRT Yaoundé                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           | MOP                 | 32                             | 32                                         | 2028               | 2032              | MINTP            |
| Axes d'intervention : Développement des Infrastructures / Modernisation urbaine |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |                     |                                |                                            |                    |                   |                  |
| Objectif stratégique                                                            | Le Gouvernement entend mettre sur pied un programme de modernisation urbaine (Urban Renewal Program) afin de développer des villes connectées, inclusives et résilientes, faciliter l'accès à la propriété foncière et immobilière, promouvoir des programmes de logements sociaux sur l'ensemble du territoire, et veiller au respect des outils de planification urbaine (plan d'urbanisation, plan d'occupation des sols, plan de Secteurs, etc.). |                     |                                |                                            |                    |                   |                  |
| 1                                                                               | Projet de mobilité urbaine dans la ville de Douala                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    | MOP                 | 137                            | 137                                        | 2025               | 2029              | MINH DU          |
| 2                                                                               | Création de la ville nouvelle de MASSOUMBOU – DIWOM : (Phase 1+ voie d'accès)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         | MOP                 | 200                            | 200                                        | 2025               | 2027              | MINH DU          |
| 3                                                                               | Projet de construction de l'autoroute Yaoundé Nsimalen (section urbaine)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              | MOP                 | 434                            | 434                                        | 2026               | 2030              | MINH DU          |
| 4                                                                               | Projet villes et gestion Foncières Durables (PVCFD)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   | MOP                 | 115                            | 115                                        | 2026               | 2031              | MINH DU          |
| 35                                                                              | Projet de construction du tronçon T3 de la voie de contournement de Yaoundé (Nkoza-Minkoameyos I=22,8 km)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             | MOP                 | 229                            | 229                                        | 2026               | 2030              | MINH DU          |
| 6                                                                               | Construction du Shekinah Palace Douala Bonanjo                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        | PPP                 | 220                            |                                            | 2025               | 2028              | MINH DU          |

| N°                                                                        | Projets                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        | Mode de réalisation | Coût total (En milliards FCFA) | Contribution de l'État (En milliards FCFA) | Année de démarrage | Date d'achèvement | Maitre d'ouvrage |
|---------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------|--------------------------------|--------------------------------------------|--------------------|-------------------|------------------|
| <b>Axes d'intervention : Éducation et Formation</b>                       |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |                     |                                |                                            |                    |                   |                  |
| <b>Objectif stratégique</b>                                               | Les Objectifs stratégiques poursuivis sont : (i) garantir l'accès à l'éducation primaire à tous les enfants en âge de scolarisation ; (ii) atteindre un taux d'achèvement de 100% au niveau primaire ; (iii) réduire les disparités régionales en termes d'infrastructures scolaires et de personnel enseignant ; et (iv) accroître l'offre de formation professionnelle et technique de 10 à 25% au secondaire et de 18% à 35% au niveau supérieur.                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |                     |                                |                                            |                    |                   |                  |
| 1                                                                         | Plan Triennal Spécial Jeunes (PTSJ)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            | MOP                 | 10                             | 10                                         | 2017               | 2023              | MINJEC           |
| 2                                                                         | Projet d'appui au développement des compétences pour la croissance                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             | MOP                 | 70                             | 70                                         | 2023               | 2027              | MINESEC          |
| 4                                                                         | Construction des universités de Bertoua, Ebolowa, Garoua                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       | MOP                 | 280                            | 280                                        | 2025               | 2028              | MINESUP          |
| <b>Axe d'intervention : Développement des Infrastructures productives</b> |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |                     |                                |                                            |                    |                   |                  |
| <b>Objectif stratégique</b>                                               | il sera question : (i) de finaliser prioritairement la mise en œuvre des grands projets de première génération ; (ii) d'assurer la fonctionnalité optimale des Infrastructures existantes ; (iii) de réhabiliter les installations publiques détruites ou rendues obsolètes du fait de leur inutilisation ; (iv) de rationaliser la mise en route de nouveaux projets en respectant les normes de préparation des projets ; (v) de formuler les projets de manière intégrée pour optimiser leur impact sur l'économie ; (vi) de systématiser la contre-expertise pour l'évaluation des Coûts des Infrastructures majeures ; (vii) de mettre en place un référentiel de Coût ; et (viii) de renforcer le processus de priorisation et de sélection des projets. |                     |                                |                                            |                    |                   |                  |
| 1                                                                         | Plan présidentiel de reconstruction des Régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  | MOP                 | 3500                           | 3500                                       | 2020               | 2026              | MINEPAT          |
| 2                                                                         | Plan présidentiel de reconstruction de la Région de l'Extrême-Nord                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             | MOP                 | 1816                           | 1816                                       | 2020               | 2026              | MINEPAT          |
| 3                                                                         | Projet Prolac (Lac Tchad)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      | MOP                 | 33                             | 33                                         | 2021               | 2026              | MINEPAT          |
| 4                                                                         | Projet de valorisation des Infrastructures de la vallée de la Bénoué                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           | MOP                 | 80                             | 80                                         | 2021               | 2026              | MINEPAT          |
| 5                                                                         | Projet de valorisation des Infrastructures de la vallée du Logone                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              | MOP                 | 95                             | 95                                         | 2023               | 2027              | MINEPAT          |
| 6                                                                         | Projet de constitution d'un parc intercommunal d'engins de génie civil et hydrauliques par le FEICOM                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           | MOP                 | 55                             | 55                                         | 2024               | 2027              | MINDEVEL         |
| 7                                                                         | Projet de construction d'une usine de munition/cartoucherie                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    | MOP                 | 68                             | 68                                         | 2026               |                   | MINDEF           |
| 8                                                                         | Projet de construction d'un laboratoire scientifique                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           | MOP                 | 32                             | 32                                         | 2026               |                   | MINDEF           |
| 9                                                                         | Projet de construction d'une usine de textile/fabrication de vêtements militaires                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              | MOP                 | 16                             | 16                                         | 2026               |                   | MINDEF           |
| <b>Axe d'intervention : Développement des Infrastructures extractives</b> |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |                     |                                |                                            |                    |                   |                  |
| 1                                                                         | Exploitation du minerai de fer de Kribi-Lobé                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   | PRIVE               | 431                            |                                            | 2024               | 2028              | MINMIDT          |
| 3                                                                         | Exploitation du fer de Bipindi – Grand Zambé                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   | PRIVE               | 602                            |                                            | 2024               | 2028              | MINMIDT          |
| 4                                                                         | Technopole agroindustrielle de Wassababoué                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | PPP                 | 120                            |                                            | 2025               | 2029              | MINMIDT          |
| 5                                                                         | Projet d'exploitation de la bauxite de MINIM MARTAP                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            | PPP                 | 185                            |                                            | 2027               | 2029              | MINMIDT          |
| 6                                                                         | Mise en place d'une unité de production d'engrais chimique                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | PPP                 | 500                            |                                            | 2028               | 2030              | MINMIDT          |

## REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Banque africaine de développement (2025), Cameroun - Programme d'appui au renforcement de la production agricole au Cameroun (PARPAC), Rapport sur l'état d'exécution et sur les résultats, juillet 2025.
- Banque africaine de développement (2026), Cameroun - Programme d'appui au renforcement de la production agricole au Cameroun (PARPAC), Rapport d'achèvement de projet.
- Banque des États de l'Afrique Centrale (2024), Principaux indicateurs économiques, monétaires et financiers de la CEMAC.
- Banque des États de l'Afrique Centrale (2024), Rapport sur la politique monétaire.
- Banque des États de l'Afrique Centrale (2025), Statistiques sur la situation monétaire du Cameroun.
- Banque des États de l'Afrique Centrale (2026), Rapport sur la politique monétaire, juin 2026.
- Banque des États de l'Afrique Centrale (2026), Statistiques monétaires du Cameroun et principaux indicateurs économiques, monétaires et financiers de la CEMAC.
- Banque mondiale (2023), Évaluation des politiques et des institutions en Afrique.
- Banque mondiale (2024), Évaluation des politiques et des institutions en Afrique.
- Banque mondiale (2025), Business Ready (B-READY) 2025.
- Banque mondiale (2025), Cameroon Second Fiscal Sustainability, Inclusive and Sustainable Growth Development Policy Financing.
- Banque mondiale (2025), CPIA Afrique 2025 : évaluation des politiques et des institutions nationales, données relatives à l'année 2024.
- Banque mondiale (2025), Rapport sur la situation économique du Cameroun.
- Caisse Autonome d'Amortissement (2024), Document de stratégie d'endettement public et de gestion de la dette publique 2025 : stratégie d'endettement à moyen terme 2025-2027.
- Caisse Autonome d'Amortissement (2026), Conjoncture mensuelle de la dette publique du Cameroun, situation à fin décembre 2025 et données actualisées en 2026.
- Caisse de Stabilisation des Prix des Hydrocarbures (2025), Statistiques sur la consommation nationale des produits pétroliers.
- Comité Technique de Suivi des Programmes Économiques (2025), Rapport de mise en œuvre du Programme économique et financier et des réformes structurelles au titre de l'exercice 2025.
- Comité National Économique et Financier (2026), Situation du secteur bancaire au Cameroun à fin décembre 2025.

Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (2025), Review of Maritime Transport 2025: Staying the Course in Turbulent Waters.

Conseil National des Chargeurs du Cameroun (2024), ZLECAf : le Cameroun et sept autres pays africains choisis pour le démarrage de l'Initiative du commerce guidé, <https://www.cncc.cm/article/zlecaf-le-cameroun-et-07-autres-pays-africains-choisis-pour-le-demarrage>.

Fitch Ratings (2025), Fitch Affirms Cameroon at 'B'; Outlook Negative.

Fonds monétaire international (2025), Cameroon: Eighth Reviews Under the Extended Fund Facility and Extended Credit Facility Arrangements, and Third Review Under the Resilience and Sustainability Facility Arrangement, IMF Country Report No. 25/222.

Fonds monétaire international (2025), Cameroon: Seventh Reviews Under the Extended Fund Facility and Extended Credit Facility Arrangements, and Second Review Under the Resilience and Sustainability Facility Arrangement, IMF Country Report No. 25/71.

Fonds monétaire international (2026), Global Financial Stability Report, April 2026: Global Financial Markets Confront the War in the Middle East and Amplification Risks.

Fonds monétaire international (2026), Mise à jour des Perspectives de l'économie mondiale, juillet 2026 : Global Economy in Crosscurrents of War and Technology.

Fonds monétaire international (2026), Perspectives de l'économie mondiale, avril 2026 : Global Economy in the Shadow of War.

Institut National de la Statistique (2023), Troisième Enquête sur l'emploi et le secteur informel au Cameroun (EESI3), phase 1 : Enquête sur l'emploi, rapport principal.

Institut National de la Statistique (2023), Troisième Enquête sur l'emploi et le secteur informel au Cameroun (EESI3), phase 2 : Enquête sur le secteur informel, rapport principal.

Institut National de la Statistique (2024), Cinquième Enquête Camerounaise Auprès des Ménages (ECAM5) : situation des conditions de vie des ménages en 2021-2022.

Institut National de la Statistique (2025), Matrice de Comptabilité Sociale du Cameroun pour l'année 2021.

Institut National de la Statistique (2026), Inflation en 2025 et évolution des prix en décembre 2025.

International Energy Agency (2026), Oil Market Report, éditions de 2026 consacrées aux perturbations de l'offre pétrolière au Moyen-Orient.

Lemelin, A., Decaluwé, B., Robichaud, V. et Maisonnave, H. (2013), The PEP Dynamic CGE Model, Partnership for Economic Policy.

MINEPAT (2020), Stratégie Nationale de Développement 2020-2030 : pour la transformation structurelle et le développement inclusif.

MINEPAT (2024), Plan Intégré d'Import-Substitution Agropastoral et Halieutique.

MINEPAT/CNSE-SND30 (2025), Rapport d'évaluation à mi-parcours de la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Développement 2020-2030.

MINEPAT/DGEPIP (2025), Document du Programme d'Investissement Prioritaire 2026-2028.

MINEPAT/DGEPIP (2025), Rapport sur l'évolution des grands projets d'investissement.

MINEPAT/DGEPIP (2025), Rapport d'activités de la brigade des contrôles pour le compte de l'exercice 2025.

MINEPAT/DGEPIP (2025), Rapport global de maturité des projets du Gouvernement et liste des projets matures en 2025.

MINEPAT/DGEPIP (2025), Rapport sur le portefeuille des projets de l'État et des institutions publiques en 2025.

MINEPAT/DGEPIP (2025), Revue de l'exécution physico-financière de l'investissement public, exercice 2025.

MINEPAT/DGEPIP (2026), Conjoncture économique en 2025 et perspectives 2026-2028.

MINEPAT/DGEPIP (2026), Travaux de simulation des impacts du conflit au Moyen-Orient sur l'économie camerounaise à l'aide du Modèle d'Équilibre Général Calculable dynamique.

MINEPDED (2025), Plan National Climat du Cameroun, approuvé par l'arrêté n°106/PM du 11 juillet 2025.

MINFI (2025), Stratégie de financement des risques de catastrophe au Cameroun.

MINFI/DGD (2026), Note sur les performances en matière de recouvrement des recettes douanières en 2025.

MINFI/DGD (2026), Statistiques du commerce extérieur du Cameroun en 2025.

MINFI/DGI (2026), Note sur la mobilisation des recettes fiscales en 2025.

MINFI/DP (2026), Rapport du Comité technique national de la balance des paiements : balance des paiements 2024 et estimations 2025.

MINFI/DP (2026), Tableau de bord des finances publiques à fin décembre 2025.

MINSANTE (2024), Évaluation de la phase pilote de la Couverture Santé Universelle.

MINSANTE (2025), Rapport de mise en œuvre de la phase 2 de la Couverture Santé Universelle.

Moody's Ratings (2025), Government of Cameroon: Sovereign Credit Rating, Caal, Outlook Stable.

Organisation des pays exportateurs de pétrole (2026), Annual Statistical Bulletin 2026.

Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (2025), Global Innovation Index 2025.

Présidence de la République du Cameroun (2025), Circulaire n°001 du 18 juillet 2025 relative à la préparation du budget de l'État au titre de l'exercice 2026.

Présidence de la République du Cameroun (2025), Ordonnance n°2025/001 du 11 juillet 2025 modifiant et complétant certaines dispositions de la loi n°2024/013 du 23 décembre 2024 portant loi de finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2025.

Présidence de la République du Cameroun (2025), Ordonnance n°2025/002 du 18 juillet 2025 fixant les incitations à l'investissement en République du Cameroun.

Programme National de Lutte contre le Paludisme (2021-2024), Rapports annuels d'activités.

S&P Global Ratings (2025), Sovereign Ratings List and Sovereign Rating Assessment for Cameroon.

Secrétariat de la Zone de Libre-Échange Continentale Africaine (2025), État de mise en œuvre de l'Accord et de l'Initiative du commerce guidé.

Services du Premier Ministre (2025), Décret n°2025/01081 du 17 juin 2025 fixant les règles régissant le processus de maturation des projets et programmes d'investissement public.

U.S. Energy Information Administration (2026), Short-Term Energy Outlook, éditions d'avril à juillet 2026.

U.S. Energy Information Administration (2026), World Oil Transit Chokepoints.

Union européenne (2025), Programme d'appui au développement local : rapport annuel de mise en œuvre 2025.

## COMITE DE REDACTION

### SUPERVISION GENERALE

Alamine OUSMANE MEY

### Assisté de

Paul TASONG

### COORDINATION GENERALE

Jean TCHOFFO

### COORDINATION TECHNIQUE

EMINI ARNAULT Christian

### EQUIPE DE REDACTION

#### CHEF D'EQUIPE

FOHOPA KUE Remon

#### MEMBRES DE L'EQUIPE

CHOPKENG AWOUNANG Arthur

SENABO Jacob

DJEUKING NENTEDDEM Warner

NDOUTOU MPRESSA Hortense

FONKOU Christiana

EBENA BELINGA Maud

TIZI MADIDANG Guy

KOAGNY ELIZER

METUGE Elvis

ENOW Esther

TCHEUTCHOUA Rodrigue

CHOUMBOU Lois

YOPA Caurice

FOPA Armand

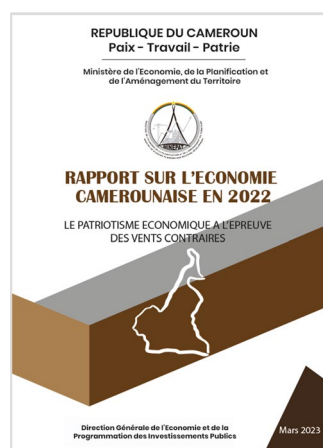
NKANS Biouele Corine

### EQUIPE DE TRADUCTION

BIKOK William

ASHU Isly Ashu

## PRECEDENTES PARUTIONS



Ministère de l'Économie, de la Planification et de  
l'Aménagement du Territoire

BP:660/Tel: (+237) 222 22 09 75

Site WEB: [www.minepat.gov.cm](http://www.minepat.gov.cm)

Courriel: [sdacl@minepat.gov.cm](mailto:sdacl@minepat.gov.cm)

## TABLE DES MATIERES

|                                                                             |     |
|-----------------------------------------------------------------------------|-----|
| <b>SOMMAIRE</b> .....                                                       | i   |
| <b>LISTE DES GRAPHIQUES</b> .....                                           | iii |
| <b>LISTE DES TABLEAUX</b> .....                                             | v   |
| <b>LISTE DES ANNEXES</b> .....                                              | v   |
| <b>LISTE DES ACRONYMES</b> .....                                            | vi  |
| <b>PREFACE</b> .....                                                        | 1   |
| <b>RESUME EXECUTIF</b> .....                                                | 3   |
| <b>L'ECONOMIE CAMEROUNAISE EN CHIFFRES EN 2025</b> .....                    | 8   |
| <b>CONJONCTURE ECONOMIQUE INTERNATIONALE</b> .....                          | 11  |
| <b>CONJONCTURE ECONOMIQUE NATIONALE</b> .....                               | 15  |
| <b>CHAPITRE I : L'ACTIVITE ECONOMIQUE EN 2025</b> .....                     | 17  |
| I.1.    ECONOMIE REELLE.....                                                | 17  |
| I.1.1    Croissance du PIB .....                                            | 17  |
| I.1.2    Évolution sectorielle du PIB.....                                  | 18  |
| I.1.3    Évolution des emplois du PIB .....                                 | 24  |
| I.1.4    Inflation.....                                                     | 25  |
| I.2.    ECHANGES COMMERCIAUX .....                                          | 28  |
| I.2.1    Exportations de biens .....                                        | 28  |
| I.2.2    Importations de biens.....                                         | 31  |
| I.2.3    Termes de l'échange .....                                          | 33  |
| I.3.    SITUATION MONETAIRE .....                                           | 34  |
| I.3.1    Masse monétaire.....                                               | 34  |
| I.3.2    Contreparties de la masse monétaire .....                          | 35  |
| I.3.3    Marché bancaire .....                                              | 36  |
| I.4.    FINANCES PUBLIQUES.....                                             | 40  |
| I.4.1    Recettes internes.....                                             | 40  |
| I.4.2    Dépenses publiques.....                                            | 42  |
| I.4.3    Soldes budgétaires .....                                           | 43  |
| I.5.    DETTE PUBLIQUE.....                                                 | 44  |
| I.5.1    Encours de la dette .....                                          | 44  |
| I.5.2    Service de la dette publique .....                                 | 47  |
| I.5.3    Évolution des Soldes Engagés Non Décaissés Extérieurs (SEND's) ... | 48  |
| I.6.    NOTATION SOUVERAINE ET CONVERGENCE MULTILATERALE .....              | 48  |
| I.6.1    Notation souveraine du Cameroun .....                              | 49  |
| I.6.2    Convergence multilatérale.....                                     | 50  |
| <b>CHAPITRE II : COMPETITIVITE ET INVESTISSEMENTS</b> .....                 | 53  |
| II.1.    ETAT DE LA COMPÉTITIVITÉ EN 2025 .....                             | 53  |
| II.1.1    Renforcement de la compétitivité en 2025 .....                    | 53  |

|                                                                        |                                                                                                                        |            |
|------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------|
| II.1.2                                                                 | <b>Performances en matière d'amélioration du climat des affaires et la compétitivité .....</b>                         | <b>56</b>  |
| II.2.                                                                  | <b>DYNAMIQUE DES INVESTISSEMENTS PUBLICS .....</b>                                                                     | <b>66</b>  |
| II.2.1                                                                 | <b>Banque des projets d'investissement public .....</b>                                                                | <b>66</b>  |
| II.2.2                                                                 | <b>Programme d'Investissement Prioritaire.....</b>                                                                     | <b>68</b>  |
| II.2.3                                                                 | <b>Préparation des projets d'investissements public en 2025 .....</b>                                                  | <b>69</b>  |
| II.2.4                                                                 | <b>Présentation du Budget d'Investissement Public (BIP) 2025.....</b>                                                  | <b>70</b>  |
| II.2.5                                                                 | <b>Suivi de l'exécution de l'investissement public .....</b>                                                           | <b>72</b>  |
| II.2.6                                                                 | <b>Contrôle de l'exécution du BIP.....</b>                                                                             | <b>75</b>  |
| II.2.7                                                                 | <b>Évolution des grands projets d'infrastructures.....</b>                                                             | <b>76</b>  |
| II.3.                                                                  | <b>EVOLUTION DES INVESTISSEMENTS PRIVES.....</b>                                                                       | <b>78</b>  |
| II.3.1                                                                 | <b>Développement des filières agro-industrielles .....</b>                                                             | <b>78</b>  |
| II.3.2                                                                 | <b>Essor des industries extractives et lourdes .....</b>                                                               | <b>79</b>  |
| II.3.3                                                                 | <b>Renforcement de la production manufacturière en lien avec la réduction de la dépendance aux importations .....</b>  | <b>81</b>  |
| II.3.4                                                                 | <b>Dynamisme maintenu dans les services, en particulier dans les infrastructures logistiques et d'hébergement.....</b> | <b>82</b>  |
| II.4.                                                                  | <b>PROCESSUS DE DEMANTELEMENT TARIFAIRE DE L'APE.....</b>                                                              | <b>83</b>  |
| II.4.1                                                                 | <b>Point sur l'état de mise en œuvre.....</b>                                                                          | <b>83</b>  |
| II.4.2                                                                 | <b>Effets budgétaires : la moins-value fiscale .....</b>                                                               | <b>83</b>  |
| II.4.3                                                                 | <b>Dynamique des importations .....</b>                                                                                | <b>84</b>  |
| II.4.4                                                                 | <b>Nature des biens importés et implications économiques .....</b>                                                     | <b>85</b>  |
| II.4.5                                                                 | <b>Perspectives .....</b>                                                                                              | <b>85</b>  |
| <b>CHAPITRE III : MISE EN ŒUVRE DES POLITIQUES ET STRATÉGIES .....</b> |                                                                                                                        | <b>87</b>  |
| III.1.                                                                 | <b>STRATEGIE NATIONALE DE DEVELOPPEMENT (SND 30) .....</b>                                                             | <b>87</b>  |
| III.1.1                                                                | <b>Pilier sur la transformation structurelle de l'économie .....</b>                                                   | <b>88</b>  |
| III.1.2                                                                | <b>Pilier sur le capital humain et bien-être .....</b>                                                                 | <b>94</b>  |
| III.1.3                                                                | <b>Pilier sur la promotion de l'emploi et de l'insertion économique..</b>                                              | <b>99</b>  |
| III.1.4                                                                | <b>Pilier sur la gouvernance, la décentralisation et la gestion stratégique de l'État.....</b>                         | <b>102</b> |
| III.2.                                                                 | <b>COUVERTURE SANTE UNIVERSELLE .....</b>                                                                              | <b>103</b> |
| III.2.1                                                                | <b>État de mise en œuvre de la Couverture Santé Universelle .....</b>                                                  | <b>104</b> |
| III.2.2                                                                | <b>Contribution de la CSU à la gratuité de la prise en charge du paludisme chez les enfants de moins de 5 ans.....</b> | <b>105</b> |
| III.3.                                                                 | <b>POLITIQUE D'IMPORT-SUBSTITUTION .....</b>                                                                           | <b>106</b> |
| III.3.1                                                                | <b>Phase préparatoire et dispositif d'amorçage (2021–2023).....</b>                                                    | <b>107</b> |
| III.3.2                                                                | <b>Plan Intégré d'Import-Substitution Agropastoral et Halieutique (PIISAH) 2024–2026 .....</b>                         | <b>107</b> |
| III.4.                                                                 | <b>PROGRAMME ECONOMIQUE ET FINANCIER, ET REFORMES STRUCTURELLES .....</b>                                              | <b>111</b> |
| III.4.1                                                                | <b>Mise en œuvre du Programme Économique et Financier .....</b>                                                        | <b>111</b> |
| III.4.2                                                                | <b>Mise en œuvre des réformes structurelles .....</b>                                                                  | <b>117</b> |

|                                                                                           |            |
|-------------------------------------------------------------------------------------------|------------|
| III.5. ZONE DE LIBRE - ECHANGE CONTINENTALE AFRICAINE.....                                | 120        |
| III.5.1    État de mise en œuvre.....                                                     | 120        |
| III.5.2    Perspectives .....                                                             | 122        |
| <b>CHAPITRE IV : L'ECONOMIE CAMEROUNAISE A L'EPREUVE DU CONFLIT AU MOYEN-ORIENT .....</b> | <b>123</b> |
| IV.1. CONTEXTE ET ENJEUX GÉOPOLITIQUES .....                                              | 123        |
| IV.1.1    Genèse et configuration du conflit.....                                         | 123        |
| IV.1.2    Importance stratégique du Moyen-Orient.....                                     | 124        |
| IV.2. PRINCIPAUX CANAUX DE TRANSMISSION .....                                             | 125        |
| IV.2.1    Transmission au niveau de l'économie mondiale .....                             | 125        |
| IV.2.2    Transmission au niveau de l'économie camerounaise .....                         | 127        |
| IV.3. IMPACTS POTENTIELS SUR L'ECONOMIE CAMEROUNAISE.....                                 | 132        |
| IV.3.1    Méthodologie et scénarios de simulation.....                                    | 132        |
| IV.3.2    Résultats des simulations .....                                                 | 138        |
| IV.4. MESURES DE REPONSE POUR LIMITER LES IMPACTS SUR L'ECONOMIE CAMEROUNAISE.....        | 148        |
| IV.4.1    Mesures conjoncturelles .....                                                   | 148        |
| IV.4.2    Mesures structurelles.....                                                      | 152        |
| <b>CHAPITRE V : PERSPECTIVES MACROECONOMIQUES ET RISQUES MACROBUDGETAIRES.....</b>        | <b>157</b> |
| V.1. PERSPECTIVES MACROECONOMIQUES .....                                                  | 158        |
| V.1.1    Évolution sectorielle du PIB.....                                                | 158        |
| V.1.2    Emplois du PIB .....                                                             | 160        |
| V.2. RISQUES MACROBUDGETAIRES .....                                                       | 161        |
| V.2.1    La baisse de la demande extérieure .....                                         | 162        |
| V.2.2    Un niveau encore élevé d'inflation.....                                          | 162        |
| V.2.3    La dégradation des conditions climatiques .....                                  | 162        |
| V.2.4    La restriction des transactions financières internationales à court terme. ....  | 163        |
| V.2.5    L'accroissement de la dette publique .....                                       | 163        |
| V.2.6    Le passif conditionnel lié aux PPP .....                                         | 163        |
| <b>ANNEXES .....</b>                                                                      | <b>167</b> |
| Annexe 1: Évolution des principaux produits exportés .....                                | 168        |
| Annexe 2: Évolution des principaux produits importés .....                                | 169        |
| Annexe 3: Évaluation des politiques et institutions nationales en 2025 (CPIA) .....       | 170        |
| Annexe 4: PIP 2026-2028 suivant les axes stratégiques de la SND30.....                    | 171        |
| <b>REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES.....</b>                                                   | <b>175</b> |
| <b>COMITE DE REDACTION .....</b>                                                          | <b>179</b> |
| <b>TABLE DES MATIERES .....</b>                                                           | <b>180</b> |